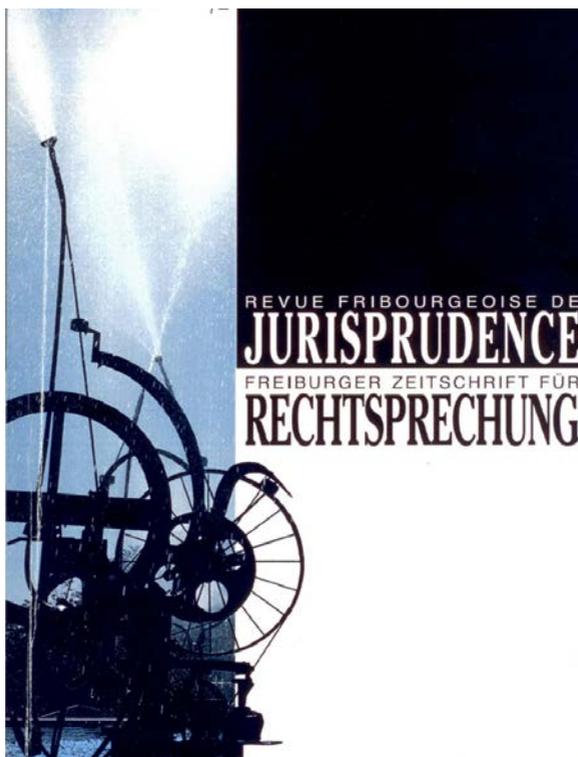


REVUE FRIBOURGEOISE DE JURISPRUDENCE
FREIBURGER ZEITSCHRIFT FÜR RECHTSPRECHUNG

Sommaires annuels
Jährliche Inhaltsverzeichnisse

[1992 – 1993 – 1994 – 1995 – 1996 – 1997 – 1998 – 1999 –](#)
[2000 – 2001 – 2002 – 2003 – 2004 – 2005 – 2006 – 2007 –](#)
[2008 – 2009 – 2010 – 2011 – 2012 – 2013 – 2014 – 2015 –](#)
[2016](#)



SOMMAIRE / INHALTSVERZEICHNIS

Répertoire par articles / Gesetzesregister XIX

Abréviations / Abkürzungen XXVII

Communications / Mitteilungen

Changements au sein de la rédaction de la Revue et dans la publication de la jurisprudence cantonale / Wechsel bei der Redaktion der Zeitschrift und der Veröffentlichung der kantonalen Rechtsprechung 1

Articles / Abhandlungen

Perrier Sophie / Gasser Fabien

Analyse du Pouvoir judiciaire fribourgeois en 2016 et pistes de réflexion 249

Waldmann Bernhard

Windenergie im Konflikt mit dem Natur- und Landschaftsschutz – Eine Zusammenfassung und Kommentierung des Bundesgerichtsurteils 1C_346/2014 vom 26. Oktober 2016 (Windparkzone Schwyberg) 385

Jurisprudence / Rechtsprechung

**Droit international privé
Internationales Privatrecht**

Convention de Lugano / Lugano-Übereinkommen

51. Art. 229 CPC – La réglementation des nova en procédure ordinaire selon l’art. 229 CPC ne peut pas être transposée sans autre examen à la procédure sommaire. Les nouvelles pièces produites lors du dépôt d’un mémoire de réplique spontanée sont recevables lorsque leur production découle d’un argument inattendu de la réponse (consid. 4).
Art. 22 CL – La procédure de mainlevée provisoire de l’opposition est une procédure d’exécution forcée qui tombe dans le champ

d'application de l'art. 22 ch. 5 CL. Elle ne peut faire l'objet d'une élection de for (consid. 5e).

Art. 57 CL – Des actes certifiés dans leur contenu ainsi que leur signature par une autorité publique française constituent des titres authentiques exécutoires (consid. 5h).

Art. 35 CL – Un titre prévoyant une exigibilité directe, sans mise en demeure préalable n'est pas contraire à l'ordre juridique suisse (consid. 6a).

Art. 55 et 58 CPC – La production des contrats à la base des créances ainsi que des décomptes d'intérêts afférents à chaque contrat est suffisante et le juge qui, sur cette base, retient des montants autres que ceux réclamés par la créancière ne viole pas la maxime des débats. Le juge ne viole pas le principe de disposition lorsqu'il retient, pour quelques créances, un montant supérieur à celui que demandait la créancière, si le total de toutes les créances est inférieur ou égal au total réclamé par la créancière (consid. 7b).

Art. 81 LP – Les taux T4M et EURIBOR sont des faits notoires. L'indication, dans chaque contrat, du montant initial de la créance, ainsi que de divers taux d'intérêts variables déterminables mensuellement ou trimestriellement, auxquels s'ajoutent un nombre de points différents selon chaque contrat, remplit les exigences d'une reconnaissance de dette, puisque les débiteurs étaient en mesure de se rendre compte de la somme exacte de la créance due (consid. 8c).

405

Droit privé Privatrecht

Droit de la famille / Familienrecht

19. Art. 132, 177 et 291 CC – Ordre à l'employeur. Le débiteur poursuivi pour des contributions d'entretien et dont les ressources ne suffisent pas pour couvrir le minimum vital doit tolérer que son minimum vital soit entamé, mais le juge qui statue sur un ordre à l'employeur ne peut fonder son calcul sur un revenu hypothétique. Il doit considérer les ressources effectives du débirentier au moment de la décision (consid. 2a).

123

20. Art. 308 al. 2 CC – Curatelle de représentation en paternité et aliments. L'enfant a un droit fondamental à connaître son ascendance, à faire établir sa filiation et à jouir des droits, notamment successoraux, qui en découlent. Malgré l'abrogation de l'art. 309 aCC, un curateur de représentation doit être nommé à l'enfant pour établir sa filiation et introduire l'action alimentaire si la mère refuse d'entreprendre elle-même ces démarches.

126

21. Art. 276 CPC – Une procédure de mesures protectrices de l'union conjugale introduite quelques jours avant le dépôt d'une action en

- divorce ne devient pas sans objet, mais doit être poursuivie même après la litispendance de celle-ci. Il importe peu qu'en raison du temps nécessaire au traitement du dossier, la décision ne soit rendue qu'après le dépôt de l'action en divorce. 139
39. Art. 285 CC – Les tabelles zurichoises prévoient des coûts des enfants qui diffèrent en fonction de l'âge, soit jusqu'à 6 et 12 ans et de 12 à 18 ans. 289
40. Art. 286 al. 3 CC – La décision d'inscrire l'enfant mineure dans une école privée, laquelle n'est ni urgente, ni courante, doit être prise conjointement par les détenteurs de l'autorité parentale. Ce n'est que si l'autre parent ne peut être atteint moyennant un effort raisonnable, refuse tout contact avec le parent qui a la garde de l'enfant, ou ne répond pas dans un délai raisonnable, que le parent concerné pourra décider seul sur des objets non courants ou urgents. Au demeurant, même en cas de désaccord entre les parents, ils peuvent être astreints à verser une contribution lorsque les besoins extraordinaires imprévus de l'enfant le requièrent. L'inscription à une école privée de design onéreuse, non reconnue, qui ne débouche sur aucun CFC, et qui n'a apporté aucun avantage décisif dans le cadre du cursus scolaire actuel de l'enfant ne constitue pas un besoin au sens de l'art. 286 al. 3 CC. 290

Protection de l'adulte / Erwachsenenschutz

1. Art. 450 al. 2 ch. 3 CC – Placement à des fins d'assistance; qualité pour recourir d'une institution; caractère approprié de l'établissement au sens de l'art. 426 al. 1 CC. 3

Droit des successions / Erbrecht

52. Art. 11 ff BGBB – Zuweisung landwirtschaftlicher Grundstücke in der Erbteilung. Die Zivilgerichte sind bei der Beurteilung des Zuweisungsanspruchs an die Feststellungen der kantonalen Bewilligungsbehörde zur Frage des Vorliegens eines landwirtschaftlichen Gewerbes gebunden (E. 6h/aa). Der Erbe muss zum Zeitpunkt seines Zuweisungsbegehrens Eigentümer eines landwirtschaftlichen Gewerbes sein oder wirtschaftlich über ein solches verfügen (E. 6h/bb). Auch dem Ehegatten, der Miteigentümer eines landwirtschaftlichen Gewerbes ist, kommt wirtschaftliche Verfügungsmacht im Sinne von Art. 21 BGBB zu (E. 6h/cc). 421

Droits réels / Sachenrecht

2. Résumé des décisions rendues en 2015 par l'ASRF / Zusammenfassung der im 2015 von der ABGB gefällten Entscheide. 14
- 2a. Art. 87 Abs. 1 IPRG; Art. 65 Abs. 1 lit. a GBV

3. *Aufsichtsbehörde über das Grundbuch* – Art. 976a f. ZGB; Art. 19, 23 Abs. 1, 35 Abs. 2, 81 Abs. 1 AVG – Wird ein Grundbucheintrag gestützt auf Art. 976a f. ZGB gelöscht, stellt die entsprechende Verfügung des Grundbuchamts den Rechtsgrund für die Löschung dar und nicht - wie bei einer auf Parteiwillen beruhenden Löschung - ein Verbal. Das Grundbuchamt darf die Löschung des Eintrags im Hauptbuch aber auch in diesem Fall erst vornehmen, wenn ein Verbal vorliegt.

Hat ein Grundbucheintrag zweifellos keine Bedeutung mehr, ohne dass ein Fall von Art. 976 ZGB vorliegt (Löschung von Amtes wegen), kommen die Art. 976a f. ZGB auch dann zum Zug, wenn das in diesen Bestimmungen vorgesehene Verfahren nicht durchgeführt werden kann, weil die berechtigte Person nicht bekannt ist.

15

4. *Autorité de surveillance du Registre foncier* – Art. 976a s. CC; art. 19, 23 al. 1, 35 al. 2, 81 al. 1 LMO – Lorsqu'une inscription est radiée sur la base des art. 976a s. CC, le fondement de la radiation est la décision de l'office du registre foncier, et non - comme c'est le cas lorsque la radiation repose sur la volonté des parties - un verbal. L'office du registre foncier ne peut cependant procéder à la radiation de l'inscription au grand livre que lorsqu'il est en possession d'un tel verbal. Lorsqu'une inscription est très vraisemblablement dépourvue de valeur juridique, sans toutefois qu'il s'agisse d'un cas énuméré à l'art. 976 CC (radiation d'office), il faut procéder selon les art. 976a s. CC, même s'il n'est pas possible d'intégrer l'ayant droit dans la procédure, puisque celui-ci n'est pas connu.

22

5. Art. 839 al. 2 CC – Délai pour obtenir l'inscription d'une hypothèque légale des artisans et entrepreneurs, modification de la durée légale avant son échéance.

29

Partie générale du droit des obligations / Allgemeiner Teil des Obligationenrechts

41. Art. 1 ss CO – Détermination de l'existence d'un contrat.
Art. 102 CO – Départ du cours des intérêts moratoires.

298

Procédure civile Zivilprozessrecht

Compétence / Zuständigkeit

53. Art. 64 al. 1 let. b et 59 al. 2 let. d CPC – Les principes de la « perpetuatio fori » et d'économie de procédure n'obligent pas le

- demandeur qui dispose d'une autorisation de procéder valable à agir au fond devant un tribunal qu'il sait en définitive incompetent. 433
57. Art. 301a ZGB – Grundsätzlich liegt bei einem strittigen Wechsel des Aufenthaltsortes eines Kindes geschiedener Eltern die Zuständigkeit beim Zivilgericht. 457
- Droit d'être entendu / Rechtliches Gehör*
42. Art. 53 et 253 CPC – Détermination en procédure de mainlevée. Le droit d'être entendu de l'intimé n'est pas violé lorsqu'une décision est rendue sans qu'il ne se soit déterminé, si l'occasion lui a été donnée de le faire. 306
- Frais / Prozesskosten*
6. Art. 98 et 111 CPC – Acquiescement des frais judiciaires lorsqu'il n'y pas ou pas suffisamment d'avance.
Art. 106 al. 1 CPC – Notion de partie succombante. 31
54. Art. 59, 101 Abs. 3 und 126 Abs. 1 ZPO – Die Einreichung eines Sistierungsgesuchs entbindet nicht von der Pflicht den Kostenvorschuss fristgerecht zu leisten. 438
55. Art. 106 et 107 CPC, art. 111 et 112 CC – Droit de la famille. L'avis émis dans l'arrêt publié in RFJ 2015 p. 48 doit être revu en ce sens qu'il convient de traiter la révocation par l'un des époux du consentement à divorcer suite au dépôt d'une requête commune de divorce non pas selon l'art. 106 al. 1 CPC, mais selon l'art. 107 al. 1 CPC. Ainsi, le tribunal doit répartir les frais selon sa libre appréciation, en principe par moitié, sous réserve de manœuvres dolosives ou téméraires de la part d'un des époux. 447
- Assistance judiciaire / Unentgeltliche Rechtspflege*
43. Art. 119 al. 6 CPC – Gratuité de la procédure d'assistance judiciaire. Inapplicabilité en cas de recours du défenseur d'office contre la fixation de son indemnité. 309
- Procédure probatoire / Beweisverfahren*
22. Art. 80 al. 1 LP – Mainlevée définitive. Il incombe à celui qui requiert la mainlevée définitive de l'opposition d'apporter la preuve que le jugement dont il se prévaut est exécutoire. Le juge de la mainlevée n'est pas en droit de suppléer par d'autres moyens à l'absence de production du jugement attesté exécutoire (consid. 2). 142

Conciliation / Schlichtungsversuch

44. Art. 88, 197 et 198 let. e ch. 2 CPC et art. 85a LP – Exigence d'une tentative de conciliation préalable en cas d'action en constatation de droit. 310
56. Art. 204 et 206 al. 1 CPC, art. 273a CO – Tribunal des baux. Lorsque le bail porte sur le logement de la famille, chaque époux, qu'il soit ou non cotitulaire du bail, peut contester seul le congé selon l'art. 273a al. 1 CO. Les conjoints ne forment qu'une consorité simple. Partant, l'absence de l'un des deux époux à la séance de conciliation, sans qu'il n'ait été dispensé de comparution, n'a pas pour conséquence le retrait de la requête. 452

Mesures provisionnelles / Vorsorgliche Massnahmen

7. Art. 22 al. 2 let. a LApEl – Si l'installation d'un système à prépaiement a pour seule conséquence les modalités de paiement, sans modification de tarif, la compétence pour traiter d'une affaire opposant un consommateur à la société anonyme gestionnaire du réseau électrique appartient aux autorités cantonales civiles. 35

Poursuite pour dettes et faillite Schuldbetreibung und Konkurs

For de la poursuite / Betreibungsort

8. Art. 46 et 50 LP – L'office n'est pas tenu de rechercher le domicile du débiteur, mais doit néanmoins vérifier les indications données par le créancier, dès lors que sa compétence en dépend. L'indication d'une adresse de remise du courrier auprès d'un proche ne constitue pas une élection de domicile au sens de l'art. 50 al. 2 LP, celle-ci devant se rapporter à une ou des obligations spécifiées envers un créancier déterminé. 37

Poursuite pour dettes / Schuldbetreibung

9. Art. 82 LP; art. 38 al. 1 CO – Mainlevée prononcée sur la base d'une ratification tacite du contrat passé par le seul directeur inscrit au registre du commerce mais ne disposant que de la signature collective à deux. 40
10. Art. 82 LP; art. 60 al. 3 LFPr; art. 178 al. 3 Cst.; art. 68a al. 1, 3 et 4 OFPr – Exerce une tâche de l'administration l'organisation du monde du travail qui perçoit des contributions pour son propre fonds, en faveur de la formation professionnelle, en vertu d'un arrêté du Conseil fédéral déclarant la participation à celui-ci obligatoire pour les entreprises de la branche. La perception des cotisations se fait par

le biais d'une facture puis, en cas de refus de payer, par décision. Seule cette décision est assimilée à un jugement exécutoire au sens de l'art. 80 LP.

45

11. Art. 82 LP; art. 210 al. 1 et 4 LICD; art. 1 let. b du tarif des émoluments du Service cantonal des contributions – Pour des sommes modiques, la loi peut remplacer le titre de mainlevée lorsque le pouvoir d'appréciation du juge est limité par des dispositions légales expresses et claires sur les conditions et l'ampleur de la créance d'intérêt ou de frais de sommation contre lesquelles toute exception ou objection est pratiquement exclue.

50

45. Art. 80 LP – Mainlevée définitive. Pour que la mainlevée d'opposition puisse être prononcée, le jugement rendu en matière d'obligation alimentaire doit indiquer clairement et sans réserve que le débiteur contribuera à l'entretien de son enfant par le versement d'une pension, fixée et chiffrée, jusqu'à sa majorité et au-delà jusqu'à la fin de ses études ou de sa formation professionnelle, pour autant qu'elles se terminent dans un délai raisonnable. La seule mention dans le jugement de divorce de la réserve de l'art. 277 al. 2 CC ne suffit pas pour permettre la mainlevée de l'opposition.

312

Voir aussi / Siehe auch n° 22 (p./S. 142).

Poursuite par voie de saisie / Betreuung auf Pfändung

23. Art. 92 et 93 LP – Les allocations pour impotent, destinées à compenser des frais supplémentaires liés au handicap du bénéficiaire, ont un caractère de dommages-intérêts. Elles ne constituent dès lors pas des revenus au sens de l'art. 93 LP et ne doivent pas être prises en compte dans le calcul du minimum vital.

145

Droit pénal Strafrecht

Partie générale / Allgemeiner Teil

24. Art. 70 al. 4 et 73 CP – Rapport entre l'allocation aux lésés et la publication d'une confiscation.

148

46. Art. 110 al. 3 et 285 CP – Notion de fonctionnaire. Un curateur professionnel officiant auprès d'un service officiel de curatelle doit être considéré comme un fonctionnaire au sens des art. 110 al. 3 et 285 CP lorsque, comme en l'espèce, il est lié par des rapports de service à une administration publique.

318

Partie spéciale / Besonderer Teil

47. Art. 220 CP, art. 310 CC – Enlèvement de mineur. Le droit de déterminer le lieu de résidence est un des aspects de l'autorité parentale. Ce droit s'éteint si l'autorité de protection de l'enfant, en application de l'art. 310 al. 1 CC, le retire et place l'enfant chez des tiers. Le parent concerné n'est alors plus habilité à déposer plainte pénale pour enlèvement de mineur au sens de l'art. 220 CP (consid. 2). 322

Droit pénal accessoire / Nebenstrafrecht

12. Art. 90 al. 3 LCR – Conditions d'application; course-poursuite. 56
25. Art. 90a al. 1 let. a LCR – Confiscation. Les conditions de la confiscation posées à l'art. 90a al. 1 let. a LCR sont en principe remplies en cas de violation grave qualifiée des règles de circulation, au sens de l'art. 90 al. 3 et 4 LCR. Une confiscation peut intervenir aussi sur le constat d'une violation grave au sens de l'art. 90 al. 2 LCR ou en cas de violation d'une autre règle de circulation, pour autant que le degré de gravité requis soit donné (consid. 5c). Non seulement le véhicule qui a été utilisé pour commettre l'infraction, mais aussi tout autre véhicule du prévenu peut faire l'objet de la confiscation, dès lors que son utilisation est plausible dans la mesure où le premier véhicule n'est plus à disposition. 152 (consid. 5e).

**Procédure pénale
Strafprozessrecht**

Règles générales de procédure / Allgemeine Verfahrensregeln

26. Art. 68 CPP – Nombre d'interprètes lors d'une audition du prévenu. Ni le législateur, ni le Tribunal fédéral n'ont voulu que le droit à la traduction implique celui de pouvoir disposer simultanément de deux interprètes lors d'une audition. 160

Droit d'être entendu / Rechtliches Gehör

58. Art. 107 al. 1, 231 CPP – Détention provisoire. Le tribunal doit informer le prévenu qu'il envisage d'examiner la question du prononcé d'une mise en détention pour des motifs de sûreté et lui donner l'occasion de se déterminer. 466

Conclusions civiles / Zivilansprüche

27. Art. 30 CP et art. 118 CPP – Le mineur capable de discernement et son représentant légal disposent d'un droit indépendant de porter plainte (consid. 2a).

Lorsque le représentant légal a déposé plainte pénale alors que le mineur y a renoncé, le mineur devenu majeur peut décider de poursuivre la procédure entamée par son représentant légal. Ses conclusions civiles en dommages-intérêts sont alors en principe recevables (consid. 2c).

L'action civile relative aux droits strictement personnels, plus particulièrement celle qui tend à la réparation d'un tort moral, ne peut être introduite que par le mineur capable de discernement lui-même, à l'exclusion de son représentant légal. Lorsque le mineur a renoncé à déposer une plainte pénale, il ne peut – une fois majeur – se prévaloir de la plainte déposée par son représentant légal pour réclamer une indemnité de tort moral (consid. 2d).

166

Mesures de contrainte / Zwangsmassnahmen

28. *Tribunal des mesures de contrainte* Art. 130 let. b et 131 al. 3 CPP; art. 19 al. 2 LStup – Les procès-verbaux d'auditions d'un prévenu non pourvu d'un défenseur faites par la Police ou le Procureur, alors qu'une instruction pénale pour crime à la Loi fédérale sur les stupéfiants avait préalablement déjà matériellement été ouverte contre le prévenu, sont en principe inexploitable.

171

29. Art. 235 al. 1 et 2 CPP – Détention provisoire, restriction au droit ordinaire à une visite de proche.

173

59. Art. 255 et 260 CPP – Seul l'ordre de saisie prononcé par le Ministère public sur opposition de l'intéressé peut faire l'objet d'un recours et non son exécution (consid. 3a). La saisie de données signalétiques, le prélèvement et l'analyse d'ADN doivent faire l'objet d'un mandat écrit et brièvement motivé qui doit en outre être notifié à l'intéressé (consid. 3 et 5). La motivation succincte et générale que comporte actuellement le formulaire préétabli utilisé par la police est insuffisante à cet égard (consid. 5). La directive n° 1.9 du Procureur général relative au prélèvement et à l'analyse d'ADN par la police ne dispense pas l'autorité d'examiner concrètement le cas d'espèce et de motiver sa décision, en particulier en ce qui concerne l'utilité d'une mesure de contrainte (consid. 6b).

469

60. *Tribunal des mesures de contrainte* Art. 30 et 76 let. c EIMP, art. 31 OEIMP, art. 269 al. 2 et 273 CPP – Mesures de surveillance secrètes. Les autorités suisses ne peuvent adresser à un Etat étranger une demande à laquelle elles ne pourraient pas donner suite en vertu de l'EIMP. L'attestation requise en cas de demandes suisses de

fouille, perquisition, saisie et remise d'objets, selon laquelle les mesures demandées sont admises en droit suisse, ne peut être établie que par une autorité compétente pour ordonner de telles mesures en Suisse. 475

Procédure de première instance / Erstinstanzliches Hauptverfahren

30. Art. 356 al. 4 CPP – La fiction de retrait n'est pas applicable lorsque la citation a été adressée à l'étranger. 176

Composition du tribunal / Zusammensetzung des Gerichts

61. Art. 335 CPP, art. 77 LJ – La présence d'un juge suppléant surnuméraire lors des délibérations reste dans la marge de ce qui est admis par la loi, dans la mesure où il n'a eu aucune influence sur les discussions qui ont conduit au prononcé du jugement (consid. 2).
Art. 84 al. 2 CPC – Conclusions civiles. Les règles prévues par le CPC s'appliquent par analogie et les conclusions civiles doivent, sous peine d'irrecevabilité, être chiffrées (consid. 6). 481

Voies de droit / Rechtsmittel

13. Art. 20 al. 1 let. c et 393 al. 1 let. c CPP – Décision attaquable. 68

14. Art. 349 CPP – La décision de réouverture de la procédure probatoire n'est pas sujette de recours. 71

Frais et indemnités / Kosten und Entschädigung

62. Art. 433 CPP – Nonobstant l'absence de maxime d'instruction, le juge doit rendre attentive la partie plaignante à son droit d'obtenir le cas échéant une indemnité, comme à son devoir de chiffrer et documenter celle-ci. 486

**Droit administratif
Verwaltungsrecht**

Profession d'avocat / Anwaltsberuf

16. *Commission du barreau* Art. 12 LLCA – Permanence juridique. Du point de vue de l'information du public et de l'exigence d'une publicité qui n'éveille pas de fausses attentes, il doit suffire que l'organisation de la "permanence juridique" garantisse qu'il ne peut y avoir aucune confusion entre ledit service de permanence et l'étude d'avocats qui la patronne. Le client qui s'adresse au service de permanence doit ainsi être informé des restrictions liées au tarif préférentiel qui lui est offert, et savoir qu'il ne recevra, à ce tarif,

qu'une information juridique sur ses droits et obligations, mais non l'assistance d'un avocat pour une procédure judiciaire.

84

Aménagement du territoire / Raumplanung

48. Art. 3 et 15 LAT – Planification locale. Il y a lieu, pour fixer la zone à bâtir d'une Commune, de procéder à un examen supra-communal, surtout si on applique un facteur 1.2 au calcul ressortant de la méthode des tendances et que, de surcroît, on augmente dans la décision d'approbation l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS) pour le secteur en question.

Art. 30 al. 1^{bis} OAT – Protection des surfaces d'assolement (SDA). L'art. 30 al. 1^{bis} OAT peut être interprété dans l'esprit de la LAT et s'avère dès lors conforme à celle-ci. Obligation de procéder à une pesée des intérêts si on veut mettre en zone des surfaces d'assolement. Une compensation ne libère pas de l'obligation d'effectuer cette pesée, même si le canton atteint le quota minimal de SDA. Conditions de l'art. 30 al. 1^{bis} OAT satisfaites pour une zone d'intérêt général sur laquelle s'implante une école. Conditions non satisfaites pour des zones d'habitation.

327

Expropriation / Enteignung

63. *Commission d'expropriation* Art. 5 al. 2 LAT – Expropriation matérielle. Conditions à remplir pour que la suppression d'une zone d'activités, à l'occasion de la révision générale d'un plan d'aménagement d'une commune, puisse être considérée non comme un non-classement mais comme un déclassement, conditions non réalisées en l'espèce. Le déclassement ne constitue pas à lui seul une condition suffisante pour pouvoir prétendre être indemnisé au titre d'expropriation matérielle. Autres conditions à remplir selon la jurisprudence.

Art. 119 et 138 LEx, art. 2 du tarif des dépens en matière d'expropriation – Dépens. Le tarif des dépens en matière d'expropriation est applicable également en matière d'expropriation matérielle. Il ne peut être tenu compte de la valeur litigieuse de la cause pour fixer les dépens en matière d'expropriation matérielle.

489

Agriculture / Landwirtschaft

15. Art. 2 al. 1, 6 al. 1, 58, 60 al. 1 let. a et 16 al. 3 LDFR; art. 4a ODFR; art. 15 et 16 al. 1 let. a LAT – Droit foncier rural. Immeuble à usage mixte comprenant un bâtiment et ses alentours servant tant à l'exploitation d'une buvette d'alpage qu'à l'estivage de génisses. Impossibilité de délimiter clairement les surfaces destinées à l'usage non agricole et agricole. Exclusion du morcellement. Absence de nécessité de décision préalable du SeCA. Confirmation du refus de la

demande de désassujettissement portant sur une partie de l'immeuble.

72

31. Art. 70 et 71 al. 1 let. d LAGr; art. 46 et 106 OPD – Paiements directs. Interprétation de l'art. 106 OPD relatif à la force majeure. Le fait que la contribution de mise à l'alpage est exclue du champ d'application de l'art. 106 OPD ne constitue pas une lacune. Le canton ne peut donc pas renoncer à réduire ou à supprimer cette contribution en raison de la tuberculose bovine qui a touché une exploitation.

177

Etablissements publics / Öffentliche Gaststätten

49. Art. 2 Abs. 1 lit. a ÖGG – Die gastwirtschaftsrechtliche Bewilligungspflicht nach Art. 2 Abs. 1 lit. a ÖGG knüpft an drei Kriterien an, die kumulativ erfüllt sein müssen: (1.) Öffentlichkeit, (2.) Entgeltlichkeit und (3.) Konsumation an Ort und Stelle. Da das Studierendenzentrum nur einem geschlossenen Personenkreis offen steht und die Bezahlung der konsumierten Getränke und Speisen auf freiwilliger Basis erfolgt, sind diese Voraussetzungen nicht erfüllt und das ÖGG auf das Studierendenzentrum nicht anwendbar.

350

Droit fiscal Steuerrecht

Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques / Einkommens- und Vermögenssteuer der natürlichen Personen

17. Art. 29 Abs. 2 BV; Art. 63 ff., 76 Bst. a, 81 Abs. 3 VRG; Art. 28 ff., 31 BGG; Art. 18, 24 Bst. a, 27, 114 DBG; Art. 8 Abs. 1, 12 Abs. 1, 41 StHG; Art. 19, 25 Bst. a, 28, 41 Bst. b, 145 DStG – Unzulässige Beschwerdebegehren (keine Ausweitung des Streitgegenstandes, fehlendes Rechtsschutzinteresse); Recht auf Akteneinsicht. Besteuerung von Kapitalgewinnen aufgrund einer Veräusserung von in der Bauzone gelegenen Grundstücken im Geschäftsvermögen von Landwirten; Berücksichtigung der Gewinnbeteiligung von Miterben als abzugsfähiger Aufwand?
32. Art. 9 al. 2, 36 al. 1 let. i LICD; art. 13 al. 2 LHID; art. 127 al. 2 Cst. féd.; art. 765 al. 1 CC – Séjour dans un home; déduction sociale; notion de fortune nette entraînant une suppression de la cote d'impôt cantonale en cas d'usufruit hors canton.
64. Art. 27, 28 und 29 DBG – Rückstellungen für bevorstehende Grossreparaturen an Liegenschaften können im Kanton Freiburg steuerrechtlich nur anerkannt werden, wenn die betroffenen Reparaturen oder Renovierungen tatsächlich notwendig und Gewiss-

90

186

- heit darüber besteht, dass der Steuerpflichtige sie in naher Zukunft auch wirklich vornehmen lässt. Pauschale Rückstellungen sind nicht zulässig, mit Ausnahme von Einlagen in Renovationsfonds von Stockwerkeigentümerschaften, da sie gesetzlich vorgesehen sind. 507
65. *Bundesgericht* Abweisung der Beschwerde gegen das Urteil N. 17 (FZR 2016 S. 90). 513
- Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales / Gewinn- und Kapitalsteuer der juristischen Personen*
33. Art. 56 let. h LIFD; art. 97 al. 1 let. h LICD; art. 23 al. 1 let. g LHID; art. 9 CEDH – Conditions pour une exonération en raison de buts culturels; critère de l'importance de la communauté de croyants. 192
- Impôt sur les gains immobiliers / Grundstücksgewinnsteuer*
34. Art. 41 let. c, 45, 90 al. 1, 97 al. 1 et 2 LICD; art. 12 al. 1 et 4, 20 al. 1, 23 al. 1 et 4 LHID; art. 56 let. c LIFD; art. 59 al. 1 CC; art. 140 al. 2, 141 al. 1 et 2 Cst. cant.; art. 3, 4, 25 LEE; art. 3, 42 Statut ecclésiastique catholique – Impôt sur les gains immobiliers; conditions pour l'exonération du gain réalisé sur la vente de deux terrains; qualification du sujet fiscal. 207
- Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole / Steuer zum Ausgleich der Verminderung des Kulturlandes*
35. Art. 1, 3, 8 LIAA – Echange de parcelles constituant un acte d'aliénation au sens de la LIAA pour chacune des parcelles concernées. Cession d'un terrain productif entraînant la diminution de l'aire agricole. Pas de système permettant d'éviter le paiement de l'impôt par la compensation de cette diminution avec une éventuelle augmentation liée à un autre acte d'aliénation. 216
- Contributions causales / Kausalabgaben*
36. Art. 32a LPE; art. 13 al. 1, 22 LGD – Taxe de base d'élimination des déchets. Interprétation du règlement communal qui renvoie à l'ordonnance sur l'harmonisation des registres s'agissant du détenteur de déchets qu'est un ménage collectif. Pour le canton de Fribourg, à qui l'OFS laisse une marge de manœuvre, sont des ménages collectifs aussi bien les structures comprenant des logements d'étudiants que les foyers d'étudiants. Lacune proprement dite comblée à juste titre par le Préfet en présence d'une réglementation communale prévoyant, pour certains détenteurs de déchets, la perception de dite taxe sur la base d'une convention et qui ne contient aucune règle en cas d'absence de convention. 219

Droit des assurances sociales Sozialversicherungsrecht

Assurance-invalidité / Invalidenversicherung

18. Art. 12, 13 und 21 Abs. 1 IVG; Art. 3 GgV – Hilfsmittel: Kontaktlinsen nach Staroperation. Bei Vorliegen eines Geburtsgebrechens besteht auch nach vollendetem 20. Altersjahr ein Anspruch auf Kostenübernahme für die benötigten Hilfsmittel, wenn bereits die medizinische Massnahme durch die IV übernommen wurde und die benötigten Hilfsmittel eine wesentliche Ergänzung dieser medizinischen Eingliederungsmassnahme darstellen. 112
50. Art. 17 al. 1 et 28 LAI; art. 16 LPGa – Assuré né en 1956, au bénéfice d'un CFC de monteur électricien, en incapacité de travail depuis 2008 en raison d'affections aux hanches, au bénéficiaire d'une rente complète d'invalidité depuis le 1^{er} novembre 2009. Procédure de révision conduisant à une décision remplaçant la rente entière par un quart de rente sur la base d'un taux d'invalidité de 45%.
Constat de l'amélioration de l'état de santé physique et psychique depuis le dernier examen matériel du droit à la rente. Confirmation de la capacité de gain améliorée, après discussion relative aux effets sur celle-ci d'un syndrome douloureux persistant.
Compte tenu de l'âge du recourant et de son éloignement prolongé du monde du travail, nécessité d'une vérification pour déterminer si l'amélioration de la capacité de travail résiduelle médico-théorique permettait effectivement de reprendre à bref délai une activité lucrative sans mesures d'ordre professionnel. 361

Prestations complémentaires / Ergänzungsleistungen

37. Art. 10 ELG – Die Aufzählung der vom Gesetz anerkannten Ausgaben ist abschliessend, weshalb die Schuldentilgung sowie Schuldzinsen nicht als zusätzlich anerkannte Ausgaben Berücksichtigung finden können.
Art. 11 ELG – Im Fall einer Pfändung ist der gepfändete Anteil des Lohnes oder der Rente bei den anrechenbaren Einnahmen zu berücksichtigen. 234

Aide sociale / Sozialhilfe

38. Art. 10 al. 2 de l'ordonnance fixant les normes de calcul de l'aide matérielle de la loi sur l'aide sociale – Réduction de 15% du forfait d'entretien, pour attitude générale non constructive de nature à compromettre la réinsertion professionnelle et à maintenir l'assisté en situation de besoin. 238

Procédure et juridiction administrative
Verwaltungsrechtspflege

Voir / Siehe n° 17.

SOMMAIRE / INHALTSVERZEICHNIS

Répertoire par articles / Gesetzesregister XV

Abréviations / Abkürzungen XXI

Articles / Abhandlungen

Lupu Anca

Questions pratiques sur le secret médical 121

Montavon Michael

Communications de données médicales sur le patient entre prestataires de soins et assureur-maladie – Ménage à trois 235

Jurisprudence / Rechtsprechung

**Droit privé
Privatrecht**

Droit de la famille / Familienrecht

47. Art. 122 CC – Partage des prestations de sortie de la prévoyance professionnelle en cas de versement anticipé proche du moment du mariage. Maxime d’office. 365

1. Art. 298 al. 1 et 2 CC – Sous le nouveau droit, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2014, l’autorité parentale conjointe est la règle à laquelle il ne peut être dérogé qu’exceptionnellement. Une garde alternée peut être ordonnée malgré des conclusions divergentes des parents. 1

Protection de l’adulte / Erwachsenenschutz

18. Art. 389 CC – Principe de subsidiarité: il convient de renoncer à ordonner formellement une mesure de protection de l’adulte lorsqu’un membre de la famille qui dispose des capacités nécessaires prend l’engagement d’apporter une assistance suffisante. 139

Droits réels / Sachenrecht

2. Résumé des décisions rendues en 2014 par l'ASRF /
Zusammenfassung der im 2014 von der ABGF gefällten Entscheide.
- 2.a Art. 956a Abs. 2 Ziff. 1 ZGB; Art. 87 Abs. 1 und 2 GBV;
Art. 974a ZGB 8
- 2.b Art. 49 Abs. 2, 53 lit. b und 54 lit. a NG; Art. 87 Abs. 2 GBV 9
- 2.c Art. 730 Abs. 2 ZGB 10
- 2.d Art. 49 Abs. 2, 53 lit. b und 54 lit. a NG 11
- 2.e Art. 965 CC, art. 49 al. 2, 53 let. b LN 11

Partie générale du droit des obligations / Allgemeiner Teil des Obligationenrechts

19. Art. 111 et 120 ss CO – Effets de la compensation sur le porte-fort :
le promettant ne peut plus se prévaloir d'une objection de
compensation tirée d'une créance qu'il a cédée au tiers, ce dernier
étant le nouveau créancier de ces prétentions et le seul à pouvoir les
faire valoir. Cependant, si l'obligation principale est exécutée par
compensation, le porte-fort, qui perd ainsi toute utilité, s'éteint
également. 143

Droit des sociétés / Gesellschaftsrecht

20. Art. 717 und 754 OR – Verantwortlichkeitsklage. Retrozessionen im
öffentlichen Beschaffungswesen sind rechts- und sittenwidrig und als
geschäftsschädigend zu werten. Wenn ein Verwaltungsrat eine
solche, geschäftlich nicht begründete Zahlung in Auftrag gibt,
verstösst er gegen seine Treuepflicht. 147

Contrat de travail / Arbeitsvertrag

3. Art. 225 et 229 al. 2 CPC – Procédure ordinaire, échange d'écritures.
Les déterminations spontanées des parties sur les écritures déposées
par la partie adverse ne sont pas considérées comme un deuxième
échange d'écriture au sens des art. 225 et 229 al. 2 CPC (consid. 2).
Art. 4.8 de la Convention collective de travail (CCT) entre
l'Association des institutions spécialisées (INFRI) et la Fédération
des organisations du personnel des institutions sociales (FOPIS) –
Notion de licenciement pour des motifs de restructuration
(consid. 3) ; indemnités pour suppression de poste (consid. 4, 5) : une
augmentation imposée du taux de travail de 40% à 70% constitue une
suppression de poste dès lors qu'il s'agit d'une modification impor-
tante du taux d'activité garanti par le contrat de travail et donne droit
à l'employé à une indemnité au sens de l'art. 4.8 al. 2 à 4 CCT. 12

Procédure civile
Zivilprozessrecht

Compétence / Zuständigkeit

4. Art. 20 let. d et 34 al. 1 CPC – Compétence à raison du lieu. Transmission aux autorités américaines de données relatives à un employé de banque. Le for de l’art. 34 CPC est un for semi-impératif auquel l’employeur peut déroger par acceptation tacite. 34
30. Art. 61 Bst. a, 158 und 374 Abs. 1 ZPO – Lässt sich die beklagte Partei vorbehaltlos auf das Verfahren ein, darf das staatliche Gericht seine Zuständigkeit nicht aufgrund einer Schiedsvereinbarung ablehnen. Aufgrund der konkurrierenden Zuständigkeit von Art. 374 Abs. 1 ZPO, kann das Gericht die notwendigen vorsorglichen Massnahmen auf Antrag der gesuchstellenden Partei treffen, auch wenn eine gültige Schiedsklausel besteht. 259
- Art. 59 Abs. 2 Bst. a und 158 Abs. 1 Bst. b ZPO – Die Anforderungen von Art. 158 Abs. 1 Bst. b ZPO decken sich mit denjenigen von Art. 59 Abs. 2 Bst. a ZPO, der ganz allgemein vorsieht, dass das Gericht auf ein Gesuch nur eintritt, sofern die gesuchstellende Partei ein schutzwürdiges Interesse glaubhaft macht.
48. Art. 3 s. LEE – Statut juridique des prêtres dans le canton de Fribourg. Les rapports de travail entre les prêtres et la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg et l’Evêché du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg sont régis par le droit public et non pas par le droit privé. Partant, le Tribunal des prud’hommes n’est matériellement pas compétent pour connaître des litiges y relatifs. 369

Frais / Prozesskosten

5. Art. 64 al. 1 let. a et e RJ – Un juge unique étant compétent pour ordonner des mesures provisionnelles, les dépens doivent être fixés globalement même si ces mesures ont été exceptionnellement prononcées par une autorité collégiale. 39
6. Art. 110 CPC – Dans un recours indépendant contre une décision sur les frais et dépens, il appartient au recourant, sous peine d’irrecevabilité, de chiffrer le montant qu’il réclame à titre de dépens de première instance, ou à tout le moins d’indiquer le montant minimum requis voire de décrire les bases sur lesquelles les dépens doivent être calculés. 41

Assistance judiciaire / Unentgeltliche Rechtspflege

31. Art. 321 al. 2 CPC en relation avec l'art. 119 al. 3 CPC – Une décision relative à l'assistance judiciaire est une ordonnance d'instruction; le délai de recours contre une telle décision, même prononcée par la Justice de paix, est de 10 jours à compter de la notification. 268

Délais / Fristen

7. Art. 143 al. 1 CPC – Hormis celui du Liechtenstein, les offices postaux étrangers ne sont pas assimilés à un bureau de poste suisse. La remise d'un mémoire à un tel office n'équivaut donc pas à la remise à un bureau de poste suisse, de sorte qu'en pareille hypothèse le délai n'est sauvegardé que si le pli arrive au greffe du tribunal – ou que la poste suisse en prend possession – avant son expiration. 43
8. Art. 209 al. 3 et 142 al. 1 CPC – Autorisation de procéder, computation du délai pour l'introduction de la demande. 44

Mesures provisionnelles / Vorsorgliche Massnahmen

9. Art. 276 CPC – Si l'action en divorce est retirée, les mesures provisionnelles ordonnées pour la durée de la vie séparée perdurent tant que les parties demeurent séparées et que le juge des mesures protectrices, voire le juge saisi d'une requête de mesures provisionnelles dans le cadre d'une nouvelle demande de divorce, ne les aura pas modifiées sur requête des parties, aux conditions de l'art. 179 CC. 48
32. Art. 57 RJ – Dans le cadre de la fixation de l'indemnité du défenseur d'office, l'application par analogie du forfait prévu par l'art. 67 RJ est autorisée, à la condition toutefois qu'elle soit limitée à la correspondance prévue par cette disposition. 276

Voies de recours / Rechtsmittel

21. Art. 326 CPC – L'invocation de la prescription uniquement au stade du recours doit être déclarée irrecevable, l'art. 326 al. 1 CPC déclarant irrecevables les conclusions, les allégations de faits et les preuves nouvelles en procédure de recours. 153

Poursuite pour dettes et faillite Schuldbetreibung und Konkurs

Dispositions générales / Allgemeine Bestimmungen

33. Art. 22 et 206 LP – Une poursuite introduite durant la liquidation de la faillite et qui concerne des créances nées avant l'ouverture de celle-ci est nulle. 280

Poursuite pour dettes / Schuldbetreibung

34. Art. 68 al. 2, 354 al. 1, 356 al. 2 CPP, art. 80 et 81 LP – La nullité d'un titre de mainlevée définitive doit être relevée d'office, en tout temps et par toutes les autorités chargées d'appliquer le droit. Entrent avant tout en considération comme motifs de nullité l'incompétence fonctionnelle et matérielle de l'autorité appelée à statuer, ainsi qu'une erreur manifeste de procédure. Si les voies de droit n'ont pas été communiquées au destinataire dans une langue qu'il comprend, cela correspond à une décision dépourvue d'indication des voies de droit. Dans ce cas, le délai de recours est de 30 jours. Le tribunal de première instance statue sur la validité de l'ordonnance pénale et de l'opposition. 282

Frais de poursuite / Betriebskosten

24. Art. 117 ss CPC, art. 29 al. 3 Cst. féd. – Le créancier poursuivant ne peut pas être dispensé de l'avance des frais requise par l'Office des poursuites par le biais de l'assistance judiciaire. 164

Poursuite par voie de saisie / Betreibung auf Pfändung

35. Art. 99 LP – L'avis au débiteur présuppose une saisie valablement exécutée. L'Office des poursuites ne peut pas utiliser une mesure conservatoire bloquant de manière globale les actifs du poursuivi détenus par certains tiers comme moyen de coercition pour obliger le poursuivi à coopérer. 288
36. Art. 143 LP, art. 64 al. 1 ORFI – Révocation de l'adjudication aux enchères publiques. Publicité suffisante de la mise aux enchères. 290

Liquidation de la faillite / Konkursverfahren

22. Art. 260 LP – Lorsque le failli est partie à une procédure judiciaire dans laquelle il est à la fois demandeur principal et défendeur reconventionnel, la cession des droits de la masse à un créancier individuel porte sur les deux aspects du procès, qui forme un tout. 156

Séquestre / Arrest

23. Art. 274 LP – Une ordonnance de séquestre qui concerne plusieurs débiteurs est nulle et ne peut pas être exécutée. 161

**Droit pénal
Strafrecht**

Dispositions spéciales / Besondere Bestimmungen

25. Art. 382 al. 1 CPP ; art. 14 et 14a Tit. fin. CC ; art. 138 ch. 1 et 2 CP – Qualité pour recourir de l'Etat contre une ordonnance de non-

entrée en matière prononcée suite à une dénonciation visant un curateur pour abus de confiance. Application du nouveau droit à la question de la responsabilité si le comportement dommageable du curateur a débuté sous l'ancien droit et a perduré après l'entrée en vigueur de la révision. La poursuite pénale pour abus de confiance a lieu d'office à l'encontre des curateurs non professionnels, nonobstant qu'ils aient agi au préjudice d'un proche. 167

49. Art. 230 StGB – Der Anwendungsbereich der Strafbestimmung der Beseitigung oder Nichtanbringung von Sicherheitsvorrichtungen beschränkt sich auf Gewerbebetriebe, d.h. Betriebe, deren Tätigkeit auf Erwerb gerichtet ist und berufsmässig ausgeübt wird. 374

Droit pénal accessoire / Nebenstrafrecht

26. Art. 37a al. 1 LASoc – Contravention à l'aide sociale. En omettant d'apporter une information au service social, l'auteur provoque le résultat de l'infraction, à savoir l'obtention indue d'une prestation. Un comportement actif de tromperie n'est pas nécessaire pour que l'infraction soit consommée. 172

37. Art. 27 Abs. 2, 100 Ziff. 4, 102 Abs. 1 SVG – Bei einer dringenden Dienstreise ist die Sorgfalt zu beachten, die nach den besonderen Verhältnissen erforderlich ist, massgebend ist insbesondere der Grad der Dringlichkeit der betreffenden Dienstreise. 294

10. Art. 90a al. 1 LCR – Confiscation d'une moto en raison d'une violation grave qualifiée des règles sur la circulation routière par un prévenu dont il était à craindre, compte tenu de ses antécédents, qu'il commette de nouveaux excès de vitesse. 54

Procédure pénale Strafprozessrecht

Règles générales de procédure / Allgemeine Verfahrensregeln

38. Art. 73 al. 2 CPP – Etendue de l'obligation de garder le secret. 303

Conseil juridique / Rechtsbeistand

39. Art. 135 Abs. 3 Bst. a StPO – Beschwerde der amtlichen Verteidigung gegen die Festsetzung der Entschädigung. Sind Geldbeträge strittig, ist das Rechtsbegehren zu beziffern. Ansonsten kann auf das Rechtsmittel nicht eingetreten werden. 308

Moyens de preuve / Beweismittel

11. Condamnation pour violation grave de la loi fédérale sur la circulation routière sur la base d'une vidéo publiée sur le profil du réseau social Facebook du prévenu. Validité de la preuve admise. 58
40. Art. 146 CPP – Qualité procédurale des comparants, en particulier des policiers dénonciateurs ; modalités de l'audition. 313

Mesures de contrainte / Zwangsmassnahmen

50. Art. 29 al. 2 Cst. féd. ; art. 263 ss CPP ; art. 71 CP – Violation du droit d'être entendu ; exigences de motivation de la décision ; séquestre. 379

Ordonnance pénale / Strafbefehl

41. Art. 353 al. 1 CPP – Validité de l'ordonnance pénale : l'ordonnance pénale doit décrire les faits imputés au prévenu (art. 353 al. 1 let. c CPP) avec la même précision que celle qui prévaut lors de la rédaction d'un acte d'accusation, indépendamment du degré de complexité de l'état de fait ou du genre d'infraction dont il est question, de sorte que même en cas de simple contravention la description des faits doit satisfaire aux exigences d'un acte d'accusation. Il ne suffit pas que l'état de fait ressorte du dossier ou que l'ordonnance pénale renvoie simplement au rapport de dénonciation.
L'ordonnance pénale doit également contenir l'indication des infractions commises par le prévenu (art. 353 al. 1 let. d CPP), ce qui signifie qu'elle doit constater que l'auteur s'est rendu coupable d'une ou plusieurs infractions devant être nommément désignées. 321

Voies de recours / Rechtsmittel

12. Art. 74 Abs. 1 und 393 Abs. 1 Bst. a StPO – Gegen auf Anweisung der Staatsanwaltschaft erfolgte Pressemitteilungen der Kantonspolizei und Interviews von deren Mediensprechern ist die Beschwerde an das Kantonsgericht nicht zulässig. 69

Frais et indemnités / Kosten und Entschädigung

13. Art. 422 al. 2 let. a et 135 CPP – Fixation de l'indemnité du défenseur d'office par l'autorité de recours. 73
42. Art. 417 StPO – Kostenpflicht bei fehlerhaften Verfahrenshandlungen. Verfahrensbeteiligter im Sinne dieser Bestimmung kann auch der Rechtsbeistand sein, wenn dieser bei Beachtung elementarster Sorgfalt hätte feststellen können, dass auf das

Rechtsmittel nicht eingetreten werden kann. Dies ist der Fall, wenn der Rechtsvertreter keine gültige Vollmacht vorweisen kann.

325

Droit administratif Verwaltungsrecht

Droit de cité / Bürgerrecht

51. Art. 6 BRG, Art. 44 Abs. 2 JG – Wenn nur die Ehegattin ein Einbürgerungsgesuch stellt, darf der Umstand, dass ihr Ehemann im Ausland wohnt, der Ehwille aber weiterhin besteht, nicht zu ihrem Nachteil gereichen. Verletzung von höherrangigem Recht.

392

Aménagement du territoire / Raumplanung

14. Art. 15 LAT – Planification locale. Nouvelles mises en zone à bâtir. Le facteur de dimensionnement de la zone à bâtir de 1.2, prévu dans le plan directeur cantonal pour les communes qui fusionnent, peut uniquement s'appliquer à une planification relative à l'entier du territoire communal et non à des secteurs, en l'occurrence, celui d'une ancienne commune. Des zones dites « de vergers », sans prescriptions spéciales, font partie de la zone à bâtir et doivent être comptabilisées dans le calcul de la surface de la zone à bâtir.

76

Droit des constructions / Baurecht

15. Art. 20 LPNat, art. 131 et 148 LATeC – Dégagements à la distance minimale à une haie protégée et à la pente minimale d'un toit. Ampleur admissible d'un report d'indice: de nature indéterminée, la notion de report d'indice sur des terrains à proximité laisse une marge d'appréciation à l'autorité en fonction du genre de zone, de sa grandeur, de son équipement et de sa configuration topographique. La limite du report d'indice est constituée par la nature de la zone où il se produit. Au-delà d'une certaine proportion raisonnable, le procédé est incompatible avec le caractère de la dite zone.
16. Art. 167 al. 2 LATeC; art. 97 al. 1 ReLATeC – Travaux non-conformes. Construction d'un garage avec terrasse, accolé à une villa, en limite de propriété et reposant sur un permis de construire et une convention d'autorisation de construire à distance illégale. Une erreur de banquetage de 22 cm sur la longueur du côté sis en limite de propriété dépasse ce qui peut être admis comme marge de tolérance et justifie de mettre en œuvre une procédure de rétablissement de l'état de droit.
52. Art. 27 LAT, art. 90 LATeC – Création d'une zone réservée sur un périmètre non construit en zone mixte afin de permettre au

91

110

planificateur communal d'élaborer un plan d'aménagement local apte à réduire le surdimensionnement de la zone à bâtir, cas échéant en prévoyant un déclassement du terrain.

398

Droit fiscal Steuerrecht

Impôt sur le revenu des personnes physiques / Einkommenssteuer der natürlichen Personen

43. Art. 16 al. 1 et 2, 23 let. e, 25 LIFD; art. 17 al. 1 et 2, 24 let. e, 26 LICD; art. 7 al. 1, 9 al. 1 LHID – Gain de loterie.

Si le gagnant perçoit son gain en nature et qu'il le vend, c'est en principe le produit de cette vente (valeur vénale) qui est déterminant pour calculer l'impôt. L'imposition à 60% avec déduction de CHF 2'000.-- que pratique le SCC ne s'applique pas en pareil cas. Ce mode d'imposition privilégié vise en effet les cas où la valeur du gain déterminante pour le calcul de l'impôt est la valeur estimée par l'organisateur (en l'absence de valeur vénale).

331

53. Art. 33 al. 1 let. e LIFD; art. 34 al. 1 let. e LICD; art. 9 al. 2 let. e LHID; art. 80, 82 LPP; art. 7 al. 1 OPP 3 – Revenu d'une activité indépendante. En cas d'activité salariée accessoire pour laquelle le travailleur est affilié à une institution de prévoyance (2^{ème} pilier), seule la « petite déduction » est admise pour les cotisations versées au 3^{ème} pilier A. Le travailleur qui réalise un faible revenu dans l'activité salariée accessoire peut remédier à ce désavantage en faisant un choix judicieux de prévoyance. Pas de violation du principe de l'égalité de traitement.

406

54. Art. 125 al. 2, 130 al. 2, 18 al. 1 et 3, 25, 27 al. 1 et 2 let. a, 28 LIFD; art. 158 al. 2, 164 al. 2, 19 al. 1 et 2, 26, 28 al. 1 et 2 let. a, 29 LICD; art. 42 al. 3, 46 al. 3, 8 al. 1 et 2, 9 al. 1, 10 al. 1 let. a LHID – Estimation du revenu agricole en présence de comptes non probants d'une exploitation ne disposant que de 0,14 UMOS (unité de main-d'œuvre standard); pas d'amortissements sur l'habitation et un hangar dès lors que l'immeuble doit être affecté à la fortune privée (pas de revenu social pour une affectation commerciale agricole, insuffisance au niveau des UMOS pour une valeur locative agricole et pour une entreprise agricole au sens de l'art. 7 LDFR).

413

Impôt sur la fortune des personnes physiques / Vermögenssteuer der natürlichen Personen

55. Art. 127 Abs. 2 BV; Art. 52 und 60 DStG; Art. 13 Abs. 1 StHG – Verlustscheinforderungen als abzugsfähige Passiven.

428

Droits de mutation / Handänderungssteuern

44. Art. 9 al. 1 let. f et g LDMG – Exonération. Acquisition par l'un des deux propriétaires communs d'un immeuble familial, de la « part » de son ex-épouse après que leur dernier enfant a atteint 20 ans, moment à partir duquel le droit d'habitation attribué à celle-ci devait être reconsidéré en vertu du jugement de divorce.

339

Droit des assurances sociales
Sozialversicherungsrecht

Assurance-maladie / Krankenversicherung

27. Art. 4 LPGa; art. 1a al. 2 let. b et 31 LAMal – Assuré s'étant cassé une dent en mangeant des noix qu'il était en train de décortiquer. Notion d'accident. Facteur extérieur extraordinaire. Une attention particulière pouvait être exigée de la part du recourant qui se trouvait en présence immédiate des deux éléments de la noix, l'un comestible (les cerneaux) et l'autre non comestible (la coquille). Pas de situation inhabituelle, de sorte que le caractère accidentel de la lésion ne peut pas être retenu.

178

28. *Tribunal arbitral en matière d'assurance-maladie et accidents* Art. 56, 89 LAMal; art. 25 LPGa; art. 28 LALAMal – Polypragmasie. Qualité pour agir et légitimation active des assureurs-maladie. Confirmation de l'utilisation de la méthode statistique (statistiques RSS) et rejet de la requête d'expertise analytique. Indices de la défenderesse supérieurs à la moyenne, marge de tolérance de 30 % comprise. Appréciation des particularités de la pratique de la défenderesse: la patientèle étrangère, le nombre de patients, l'âge des patients, les patients nécessitant des traitements médicamenteux onéreux et la pratique de la propharmacie ne justifient pas des indices plus élevés; en revanche, la pratique de la psychothérapie déléguée implique une déduction d'un montant de 50'000 francs du total des coûts directs. Polypragmasie avérée. Calcul du montant de la restitution. Admission partielle.

183

Assurance-maladie complémentaire / Krankenzusatzversicherung

56. Art. 7 CPC et 12 LAMal – Une assurance combinée souscrite en vue d'une intervention dentaire et portant essentiellement sur une assistance en cas de complications et sur la prise en charge des frais médicaux supplémentaires pour le traitement d'éventuelles complications est une assurance complémentaire à l'assurance-maladie sociale.

440

Aide sociale / Sozialhilfe

17. Art. 5 SHG – Einstellung der Sozialhilfe, weil der Bedürftige seit sieben Jahren im Rahmen von Eheschutzmassnahmen getrennt von seiner Ehefrau und seinen Kindern lebt. Keine Verletzung des Subsidiaritätsprinzips. Auch liegt kein Rechtsmissbrauch vor. 113
29. Art. 5, 19, 24, 30 LASoc – Suspension immédiate de l'aide sociale. Compétence décisionnelle. Violation de l'obligation d'informer des bénéficiaires en lien avec la résiliation de leur bail à loyer, trop onéreux. Refus de signer des procurations. Etat d'indigence. Restitution de prestations en lien avec une ordonnance pénale. 217

Prestations complémentaires / Ergänzungsleistungen

45. Art. 14 Abs. 1 Bst. a und g ELG – Es besteht grundsätzlich Anspruch darauf, dass im Rahmen der Ergänzungsleistungen sowohl die Kostenbeteiligungen für zahnärztliche Leistungen, die ausnahmsweise von der obligatorischen Krankenpflegeversicherung getragen werden, vergütet werden, als auch jene Aufwendungen, welche die Krankenversicherung nicht zu ersetzen hat. Damit werden grundsätzlich alle notwendigen zahnärztlichen Behandlungen erfasst. Art. 10 Abs. 1 ELKVF – Die Kostenbeteiligung beschränkt sich auf eine einfache, wirtschaftliche und zweckmässige Leistungserbringung. Der Ersatz einer verlorenen Zahnprothese entspricht diesen Kriterien, weshalb die entsprechenden Kosten grundsätzlich von der Ausgleichskasse zu vergüten sind. 347

Prévoyance professionnelle / Berufliche Vorsorge

46. Art. 23 LPP – Assuré victime d'un accident de la circulation en 2001, au bénéfice d'une rente LAA de 23 % depuis le 1er juin 2004. Dans un premier temps, l'OAI refuse l'octroi d'une rente, puis, dans le cadre d'une nouvelle demande, accepte de verser une rente de 57% dès le 1^{er} novembre 2008. Demande dirigée contre l'assureur LPP auprès duquel il était affilié en 2001. Connexité temporelle qui implique qu'il ne se soit pas écoulé une longue interruption de l'incapacité de travail, laquelle doit être appréciée non pas seulement dans le cadre de l'ancienne activité exercée, mais eu égard à toute activité raisonnablement exigible. Dans la mesure où, selon les rapports médicaux, le recourant avait recouvré une pleine capacité de travail dans une activité adaptée dès 2004, voire 2002, que celle-ci ne s'est péjorée qu'à partir de 2007 et que l'invalidité n'est survenue qu'en 2008, le lien de connexité temporelle a été rompu. Rejet de l'action. 354

SOMMAIRE / INHALTSVERZEICHNIS

Répertoire par articles / Gesetzesregister XV

Abréviations / Abkürzungen XXI

Articles / Abhandlungen

Gasser Fabien

Trois ans de pratique du nouveau CPP 1

Vollery Luc

– Publication de la législation : vers la primauté de la version électronique 101

– Droit d'accès aux documents : déroulement de la procédure et charge de travail disproportionnée – Note sur l'arrêt du Tribunal cantonal du 23 décembre 2014, n° 50 342

Jurisprudence / Rechtsprechung

Droit privé

Privatrecht

Protection de l'adulte / Erwachsenenschutz

3. Art. 401 CC – Changement de curateur. Droit d'être entendu. 28

28. Art. 437 al. 2 CC – Traitement ambulatoire – Lorsque la Justice de paix a astreint une personne placée à des fins d'assistance à suivre, à sa sortie de l'institution, un traitement psychiatrique et médicamenteux qui doit être défini dans le plan de traitement fixé par le corps médical lors de son entretien de sortie au sens de l'art. 436 CC, le médecin procédant à cette consultation a l'obligation de décrire le traitement à suivre par l'intéressé faute de quoi le médecin chargé du suivi thérapeutique pourrait ainsi décider seul du traitement à lui administrer sans que l'intéressé ne puisse le contester. 205

Droits réels / Sachenrecht

1. Résumé des décisions rendues en 2013 par l'ASRF /
Zusammenfassung der im 2013 von der ABGF gefällten Entscheide.
 - 1a. Art. 47 Abs. 2 und 87 Abs. 2 GBV 19
 - 1b. Art 646 al. 3 et 655a CC 20
 - 1c. Art. 72a et 75 LRF; art. 656 al. 2 et 665 al. 2 CC; art. 49 al. 1 ORF 20
 - 1d. Art. 965 CC, art. 49 al. 2, 53 let. b, 54 let. a LN, art. 87 al. 1 et 2
ORF 21
 - 1e. Art. 634 al. 2 et 799 al. 2 CC 21
2. *Aufsichtsbehörde über das Grundbuch* Art. 965 Abs. 1, 975 ZGB;
Art. 23, 24 Abs. 1 Ziff. 4, 31 OR – Die Parteien können über den
Gegenstand der Grundbuchberichtigungsklage frei verfügen und sich
in der für die Begründung des ursprünglichen Eintrags erforderlichen
Form über die Berichtigung des Grundbuchs einigen. Verlangen die
Parteien in einer öffentliche Urkunde unter Hinweis auf den
Grundlagenirrtum der einen Partei die Berichtigung des Grundbuchs,
hat das Grundbuchamt diese vorzunehmen, sofern nicht
offensichtlich ist, dass das von der einen Partei geltend gemachte und
von der Gegenpartei akzeptierte Gestaltungsrecht gar nicht bestand.
Im Fall eines Irrtums über die Steuerfolgen eines Rechtsgeschäfts
fällt ein Grundlagenirrtum nicht zum vorneherein ausser Betracht. 22
29. Art. 730 Abs. 1 und 781 ZGB – Eine Dienstbarkeit, welche keine
Beschränkung der Grundstücknutzung zur Folge hat, sondern
lediglich ein Konkurrenzverbot bezweckt, stellt eine Gesetzes-
umgehung dar und kann deshalb nicht in das Grundbuch eingetragen
werden. 210

Vente / Kaufvertrag

30. Art. 197 CO – L'existence d'un défaut doit être admise chaque fois
que le fonctionnement de la chose ne correspond pas aux qualités
promises par le vendeur, quand bien même une expertise le
qualifierait de « normal ». 216

Bail / Mietrecht

31. Art. 260a al. 3, 261 et 262 CO – Effets du transfert de propriété de la
chose louée sur les droits et obligations découlant du bail principal
lorsque le sous-locataire devient propriétaire; légitimation passive du
nouveau propriétaire dans une procédure en indemnité fondée sur la
plus-value apportée à la chose louée ouverte par le locataire
principal. 225

32. Art. 263 CO – Le fait de produire, comme seule et unique preuve de la solvabilité d'un potentiel locataire repreneur, un extrait du registre des poursuites constitue un « juste motif » de refus du transfert du bail à loyer commercial au sens de l'art. 263 al. 2 CO. 229

Mandat / Auftrag

33. Art. 363, 394 et 398 CO – Contrat relatif à l'expertise vétérinaire d'un cheval: responsabilité de l'expert. Délimitation entre le contrat d'entreprise et le mandat; applicabilité du droit du mandat dans le cas concret. Mesure de la diligence requise du mandataire. 234

Procédure civile Zivilprozessrecht

Frais / Prozesskosten

4. Art. 72 RJ et art. 104 al. 1 CPC – L'art. 72 RJ, selon lequel l'autorité de fixation des dépens est le président de l'autorité collégiale qui les a alloués, est contraire au système prévu par le législateur fédéral, qui a voulu que les dépens soient fixés, en règle générale dans la décision finale, par le tribunal qui statue au fond. 35
5. Art. 95 al. 3 let. c CPC – Indemnité de dépens pour une société ou une entité de droit public représentée par son service juridique et non par un mandataire externe. 38
17. Art. 63 al. 2 et 64 RJ – Droit de recourir aux services d'un mandataire professionnel pour le dépôt d'une requête de mainlevée. Montant des dépens y relatifs. Art. 107 al. 2 CPC – Interprétation de la disposition. 129
34. Art. 98 und 102 ZPO – Der Richter darf auf den Streitwert abstellen, um die Gerichtsgebühr zu bestimmen (E. 2). Bei einem Streitwert von 34 Mio. Franken ist ein Kostenvorschuss von 1 Mio. Franken grundsätzlich angemessen (E. 3). Es ist allerdings nicht zulässig, das reglementarische Maximum als Vorschuss zu verlangen, denn dann bleibt kein Raum für die korrekte Anwendung von Art. 102 ZPO (E. 4). 244

Assistance judiciaire / Unentgeltliche Rechtspflege

6. Art. 12 let. g LLCA – Un changement d'avocat d'office ne peut intervenir qu'avec la plus grande circonspection. A cet égard, lorsque la rupture du lien de confiance est invoquée à l'appui d'une requête de changement de défenseur d'office, encore faut-il qu'il existe des motifs objectifs et sérieux ayant conduit à la rupture en question et,

- partant, qu'une défense efficace soit compromise. De tels motifs doivent être relativisés si des intérêts supérieurs de l'Etat le commandent ; tel est notamment le cas si un changement d'avocat d'office occasionnerait des frais considérables, alors que la procédure se trouve à un stade fort avancé. 41
18. Art. 118 al. 1 let. c CPC – Il n'y a en principe pas lieu de commettre un défenseur d'office à la personne sous curatelle lorsque celle-ci a été confiée à un avocat.
Art. 11 al. 1 et 3 LPEA – Tarif applicable à l'indemnisation du curateur, avocat de profession. 132
35. Art. 29 al. 3 Cst. féd.; art. 118 al. 1 let. c et 119 al. 4 CPC – L'assistance judiciaire couvre les prestations d'avocat – antérieures au dépôt de la requête – étroitement liées à l'acte avec lequel celle-ci est déposée. 251

Délais / Fristen

7. Art. 143 al. 1 CPC; art. 48 al. 3 LTF; art. 33 al. 4^{bis} aCPC FR – L'autorité judiciaire incompétente doit-elle transmettre d'office un mémoire de recours à l'autorité compétente ? 46

Procédure sommaire / Summarisches Verfahren

36. Art. 257 CPC – Cas clair. Le seul fait pour un locataire d'alléguer qu'une requête en contestation du congé a été déposée devant la commission de conciliation idoine, sans prendre le soin de produire une quelconque pièce tendant à démontrer la vraisemblance de cette allégation, ne suffit pas à exclure l'application du cas clair. 255

**Poursuite pour dettes et faillite
Schuldbetreibung und Konkurs**

Poursuite pour dettes / Schuldbetreibung

37. Art. 67 al. 1 ch. 1 à 4 LP – Réquisition de poursuite. Le créancier peut indiquer dans la réquisition de poursuite les acomptes qu'il a déjà reçus en paiement partiel des créances mises en poursuite. Lorsque plusieurs créances font l'objet de la même poursuite, il appartient au créancier d'indiquer les créances sur lesquelles les acomptes doivent être portés en compte. 258

Poursuite par voie de saisie / Betreibung auf Pfändung

38. Art. 91 al. 4 LP – Le tiers qui détient des biens du débiteur ou contre qui celui-ci a des créances est tenu de renseigner l'office des

- poursuites à ce sujet, mais non quant aux dettes du poursuivi. Dans le cas d'une cédule hypothécaire dont le montant nominal dépasse l'emprunt effectif garanti, ce tiers doit toutefois indiquer le solde redû par le débiteur, dès lors que la différence entre cette somme et le montant de la cédule constitue un actif saisissable. 263
39. Art. 93 et 115 LP – Détermination de la quotité saisissable du débiteur ; mesure de la prise en compte du montant de base mensuel pour l'entretien des enfants en cas de versement de contributions d'entretien et d'allocations familiales. 268
- Poursuite par voie de faillite / Betreuung auf Konkurs*
8. Art. 191 al. 2 et 333 ss LP – Faillite à la demande du débiteur. Possibilité de règlement amiable des dettes. 49

Droit pénal Strafrecht

Partie générale / Allgemeiner Teil

9. Art. 30 CP et art. 304 CPP – Le dépôt d'une plainte pour une atteinte à l'honneur ne s'étend pas à d'autres atteintes à l'honneur, même si les atteintes sont très semblables. Le dépôt « implicite » d'une plainte pénale n'est pas possible. 52
40. Art. 55a CP – Accord de la victime, vérification du consentement éclairé. 271

Partie spéciale / Besonderer Teil

41. Art. 49, 222 al. 2 et 229 al. 2 CP – Concours entre violation des règles de l'art de construire et incendie par négligence. Les biens juridiques protégés par les deux dispositions ne se recouvrent pas entièrement et aucune des deux infractions ne saisit le comportement de l'auteur sous tous ses aspects, de sorte que toutes deux doivent être retenues en concours idéal (consid. 2). Application des deux dispositions au cas concret (consid. 3 et 4). 273

Droit pénal accessoire / Nebenstrafrecht

10. Art. 117 al. 1 LEtr – Même s'il avait confié les tâches d'engagement et de gestion du personnel à un subordonné, l'administrateur d'une personne morale qui constate dans sa société une infraction à la loi fédérale sur les étrangers et n'y met pas fin est punissable. Former un employé ne rentre plus dans le cadre d'une courte intervention extra- ou pré-contractuelle mais constitue du temps

- d'essai au sens de l'art. 335b al. 1 CO et nécessite une autorisation des autorités de migration. 58
42. Art. 275 aLACC et art. 258 CPC – Les mises à ban accordées sous l'empire du droit cantonal continuent à déployer leurs effets. Art. 319 al. 1 let. b et 357 al. 3 CPP ; art. 52, 104 et 105 CP – La procédure concernant la répression d'une contravention peut être classée pour des motifs d'opportunité. 287

Procédure pénale Strafprozessrecht

Principes / Grundsätze

43. Art. 11 al. 1 CPP – Le principe *ne bis in idem* interdit qu'une personne soit pénalement poursuivie deux fois pour les mêmes faits, même sous une qualification juridique différente. C'est l'identité des faits matériels et non pas la qualification juridique de ces faits qui constitue le critère pertinent. 291

Règles générales de procédure / Allgemeine Verfahrensregeln

11. Art. 73 al. 2 CPP – Obligation de garder le secret. Portée de celui-ci. 63

Conseil juridique / Rechtsbeistand

44. Art. 130 let. b et c, 132 CPP – La peine privative de liberté de plus d'un an prévue par l'art. 130 let. b se détermine au vu de la peine concrètement envisagée. Caractère exceptionnel de l'art. 130 let. c CPP. Portée de l'art. 132 al. 1 let. b CPP. 298

Mesures de contrainte / Zwangsmassnahmen

19. *Tribunal des mesures de contrainte* Art. 212 al. 3, 220 al. 1, 221, 224, 225 al. 2, 226 al. 1 et 4 let. c, 227 s., 229 al. 1 et 237 CPP; art. 51 CP – Autorité compétente pour ordonner des mesures de substitution à la détention provisoire. Demande d'ordonner de telles mesures après la libération du prévenu. Limitation des mesures de substitution dans le temps. 136
20. Art. 241 ss CPP et art. 90a LCR – Licéité des actes d'instruction (fouille, perquisition et séquestre) en lien avec le téléphone portable et les véhicules d'un conducteur interpellé à la suite d'un excès de vitesse. 141

Procédure préliminaire / Vorverfahren

45. Art. 316 al. 4 CPP – Avance de sûretés, nécessité d'une décision motivée. 302
46. Art. 317, 329 al. 2 et 393 al. 2 let. a CPP – La tenue d'une audition finale n'est pas soumise à des critères stricts et impératifs. La décision d'y procéder ou non appartient au Ministère public, qui mène l'instruction, compte tenu de l'ensemble du dossier. Il jouit pour se faire d'un certain pouvoir d'appréciation et sa décision ne doit être remise en cause que s'il en a abusé. 304

Voies de recours / Rechtsmittel

12. Art. 401 al. 2 CPP – Caractère accessoire de l'appel joint. Appel principal d'un participant à une rixe. Irrecevabilité de l'appel joint d'un coprévenu, lequel, faute d'être une partie adverse, n'a pas la qualité pour déposer un appel joint et demander son acquittement. 68
21. La voie de la reconsidération ne peut être utilisée pour rectifier une violation du droit ou une constatation erronée des faits, même lorsqu'elle est manifeste, étant donné qu'elle n'est pas prévue par le Code de procédure pénale suisse du 5 octobre 2007. Seule la voie du recours au Tribunal fédéral est ouverte (art. 78 al. 1 et 80 al. 1 LTF). 148
47. Art. 403 CPP – La preuve que l'expédition d'une déclaration d'appel respecte le délai légal incombe à l'appelant. 308
48. Art. 399 al. 4 let. f CPP – Voie de droit contre le prononcé indépendant relatif aux indemnités au sens de l'art. 429 CPP. Lorsque l'autorité de première instance, contrairement aux règles du Code de procédure pénale suisse, a statué sur la question de l'indemnité dans une décision postérieure à celle du jugement au fond, la voie de droit ouverte pour la contester reste celle de l'appel. 311
- Art. 429 al. 1 let. a CPP – Indemnité pour les dépenses occasionnées par l'exercice raisonnable des droits de procédure du prévenu acquitté. La présence d'un avocat ne se justifie pas en cas de simple contravention à la loi fédérale sur la circulation routière lorsque la cause ne présente aucune difficulté particulière de droit pénal, qu'aucune autre personne n'a été blessée ou mise en danger et qu'une éventuelle condamnation du prévenu n'aurait aucune conséquence sur le plan civil ou administratif.

Frais et indemnités / Kosten und Entschädigung

13. Art. 429 al. 1 let. a CPP – Indemnité pour les dépenses occasionnées par l'exercice raisonnable des droits de procédure du prévenu acquitté. Même en cas de simple contravention à la loi fédérale sur la

circulation routière, la présence d'un avocat peut se justifier, en particulier en raison des enjeux aux niveaux civil et administratif. 72

22. Art. 429 CPP et art. 51 CP – La question de l'indemnisation du prévenu au sens de l'art. 429 CPP ne se pose que si la durée de la détention subie à tort par le prévenu ne peut pas être totalement imputée sur une autre sanction au sens de l'art. 51 CP. Cas échéant, l'imputation doit se faire tant sur des peines privatives de liberté que sur des peines pécuniaires, qu'elles soient sans sursis ou avec sursis. Le principe de la subsidiarité de l'indemnisation doit être supporté par le prévenu. 150

Voir aussi / Siehe auch n° 47 (p./S. 308).

Droit administratif Verwaltungsrecht

Aide aux victimes d'infractions / Opferhilfe

49. Art. 11 ff. aOHG – Gesuche um Zuspreehung einer Entschädigung und einer Genugtuung nach einer Vergewaltigung. Grundsätze und Bemessung. 318

Accès aux documents / Zugang zu Dokumenten

50. Art. 63 VRG – Akteneinsichtsrecht.
Art. 20 ff, 26, 27, 32 InfoG – Gesuch um Zugang zu Informationen. Soweit private Interessen Dritter betroffen sind, sind diese anzuhören. Die Behandlung des Gesuchs benötigt einen zu grossen Arbeitsaufwand, weshalb dem Begehren nicht stattzugeben ist. 334

Aménagement du territoire / Raumplanung

51. Art. 15 LAT; art. 44 et 47 LATeC – PAL du Bas-Vully. Les déclassements sont conformes au droit fédéral. Le besoin de réduire la zone à bâtir est avéré. Proportionnalité de la mesure de déclassement même si, selon le PDCant, 9'300 m² supplémentaires auraient pu être mis en zone à bâtir. 350
52. Art. 41 et 47 LATeC; art. 25 RELATeC – Le Conseil d'Etat a violé l'art. 47 LATeC en édictant l'art. 25 RELATeC qui en restreint la portée dans une mesure incompatible avec la norme de base. Il n'est pas nécessaire qu'une commune annonce au moment de la révision du PAL qu'elle envisage de révoquer un déclassement si elle doit verser ultérieurement une indemnité pour expropriation matérielle. De plus, l'art. 47 LATeC n'est pas limité à la situation dans laquelle une commune a placé un terrain en zone réservée en compensation

avec le déclassement. Qualité de la commune pour recourir contre un refus d'approbation du plan directeur communal. Condition d'un contrôle du plan directeur communal.

364

53. Art. 97 et 98 LATeC – Nature d'équipement de détail d'une canalisation d'évacuation des eaux dès lors qu'elle se limite à desservir un quartier. Pas de participation financière de la commune au titre de protection de la bonne foi.

386

Energie

54. Art. 1 ff. EnG; Art. 9 BV – Die Installation einer Wärmepumpe für zwei Gebäude gibt Anspruch auf nur einen Förderungsbeitrag. Frage des Vertrauensschutzes bei angeblichen Zusicherungen und Auskünften von Behörden.

392

Voir aussi / siehe auch n° 15 (p./S. 83).

Droit fiscal Steuerrecht

Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques / Einkommens- und Vermögenssteuer der natürlichen Personen

55. Art. 25 let. B ch. 1 CDI-F; art. 6 al. 1 et 3, 7 al. 1, 21 al. 1 let. b et 2, 32 al. 2, 34 let. a et d LIFD; art. 6 al. 1 et 3, 7 al. 1, 22 al. 1 let. b et al. 2, 33 al. 2, 35 let. a et d LICD; art. 7 al. 1, 9 al. 1 et 3 LHID – Valeur locative et frais d'entretien déterminants pour le taux de l'impôt d'un immeuble situé à l'étranger; estimation de la valeur locative basée sur 2,5% de la valeur vénale (si elle est connue) lorsque des indications précises font défaut. Coût de l'étanchéité de terrasses admis en déduction pour autant qu'il s'agisse d'un remplacement.

397

56. Art. 32 al. 2, 34 let. d LIFD; art. 33 al. 2, 35 let. d LICD; art. 9 al. 3 let. a LHID – Frais d'entretien d'immeubles et d'économie d'énergie. Application des ordonnances et de la Notice spéciale y relative. Détermination des dépenses d'investissements destinés à économiser l'énergie et à ménager l'environnement en cas d'installation d'une ventilation double flux (avec échangeur de chaleur). La déduction prévue au point 6.9.3 de la Notice spéciale n'est pas applicable dès lors que cette installation nouvelle, dans un immeuble construit cinq ans plus tôt, ne remplace pas un élément de construction vétuste et ne constitue pas non plus une première installation dans un bâtiment mal équipé sur le plan énergétique, mais sert avant tout au confort du

logement. Caractère mixte des mesures d'économie d'énergie également nié en l'espèce. 407

57. Art. 33a DBG, Art. 34a DStG, Art. 9 Abs. 2 lit. i StHG – Abzug freiwilliger Leistungen an steuerbefreite juristische Personen mit gemeinnützigem Zweck (Anfangskapital einer Stiftung). 419

Droits de mutation / Handänderungssteuern

23. Art. 9 al. 1 let. h LDMG – Exonération d'un transfert tenant lieu de partage.

Interprétation de la norme. Les transferts visés concernent non seulement les cas où la communauté héréditaire prend fin avec un partage mais aussi les cas où elle a été transformée en une autre forme de communauté ou de propriété collective et qu'un partage consécutif vient y mettre fin.

In casu, exonération partielle du transfert, au titre de partage entre une tante (et sa fille) et les fils de feu son frère, de parts de copropriété acquises en ligne directe. 154

Voir aussi / siehe auch n° 16 (p./S. 85).

Droit des assurances sociales Sozialversicherungsrecht

Assurance-invalidité / Invalidenversicherung

24. Art. 13 LAI, art. 2 al. 3 OIC, art. 32 LAMal – Prise en charge par l'AI de la crème Rapamycine pour le traitement d'angiofibromes cutanés chez une mineure atteinte d'une infirmité congénitale, la sclérose tubéreuse de Bourneville. Utilisation hors étiquette d'un médicament. Mêmes conditions de prise en charge qu'en LAMal. Caractère efficace du médicament: l'indication litigieuse fait actuellement l'objet d'études et, compte tenu de ses effets secondaires importants ainsi que des incertitudes en termes de durée et de posologie, elle ne peut être tenue pour efficace. Ces angiofibromes pouvant être traités par laser, on ne peut prétendre à l'absence d'alternative thérapeutique, quand bien même cette technique est plus invasive. Pas d'égalité dans l'illégalité face à des pratiques extra-cantoniales soi-disant contraires. 169

Assurance-accidents / Unfallversicherung

14. Art. 1a, 91, 95 LAA; art. 1a al. 2 let. b LAMal; art. 64 LPGa – Complément accident dans le cadre de la LAMal. Assuré exerçant une activité dépendante au sens de la LAVS. Affiliation obligatoire à la LAA via l'employeur, quand bien même ce dernier n'a pas assuré

ses employés. Coordination LAA/LAMal: fonction subsidiaire de la LAMal en cas d'accident. Refus de prester de l'assureur-maladie confirmé. Renvoi éventuel à la caisse supplétive LAA.

78

25. Art. 4 LPGA, art. 6 al. 2 LAA, art. 9 al. 2 let. g OLAA – Lésion assimilée à un accident. Entorse de la cheville suite à une mauvaise réception sur le pied lors d'une attaque au cours d'un entraînement de volleyball. Absence de facteur extraordinaire (élément imprévu, chute, mouvement désordonné....) conduisant à la négation d'un accident. Examen sous l'angle de la lésion assimilée à un accident. Existence du facteur extérieur admise en présence d'une activité sportive représentant un potentiel de danger accru, à l'instar du basketball et du football. Une entorse de la cheville constitue une lésion de ligaments au sens de l'art. 9 al. 2 let. g OLAA.

178

Aide sociale / Sozialhilfe

26. Art. 4a et 24 LASoc, art. 3 et 10 de l'ordonnance du 2 mai 2006 fixant les normes de calcul de l'aide matérielle de la loi sur l'aide sociale – Supplément minimal d'intégration refusé à un bénéficiaire qui ne collabore pas activement. Il a notamment tu le fait que son recours au TF en AI avait été rejeté et que l'atteinte psychiatrique dont il se prévaut ne justifie aucune incapacité de travail. Absence d'informations spontanées de sa part sur la nature de la nouvelle incapacité de travail somatique. Supplément minimal d'intégration refusé et réduction de 15 % du forfait d'entretien en raison du comportement de son épouse qui, musulmane, fait échouer un stage d'aide-coiffeuse alors qu'elle était à l'origine du projet, sans même prendre la peine de rencontrer le futur employeur afin de trouver un arrangement en lien avec ses convictions religieuses, étant précisé qu'il avait admis le port du voile.

184

27. Art. 5 LASoc – Subsidiarité. Refus de prendre en charge 575 francs de participation au loyer. La recourante, assistée par l'aide sociale, et son concubin, salarié mais objet de poursuites, ont déménagé dans un appartement d'un loyer mensuel brut de 1'650 francs. Le contrat de bail est signé par des tiers, sans que la recourante ne soit citée en tant que locataire. Le logement est luxueux au regard de la situation du couple. En vertu du principe que les prestations volontaires de tiers doivent servir à réduire le besoin d'aide, au risque de privilégier les bénéficiaires au détriment des non bénéficiaires, il est justifié que les 575 francs ne soient pas octroyés. Dès lors qu'aucun lien contractuel ne lie la recourante au bailleur ou aux tiers signataires du contrat de bail, il n'était pas nécessaire d'impartir un délai raisonnable pour résilier le contrat de bail. Les signataires doivent supporter le risque que l'aide sociale cesse de participer au loyer.

195

58. Art. 29 al. 1 et 31 al. 2 LASoc – Restitution de prestations. Le recourant a bénéficié durant les années 1998 à 2001 de l'aide matérielle. Il s'est marié, en 2008, sous le régime de la séparation de biens. Le service social, respectivement la Commission sociale, a, à partir de 2010, demandé le remboursement de l'aide octroyée. La créance n'est pas prescrite, les motifs d'interruption de droit civil étant applicables. Le montant réclamé est rendu vraisemblable par l'autorité intimée. Dès lors que seules les dispositions sur les effets généraux du mariage sont applicables, le régime matrimonial est sans influence en l'espèce. Le revenu de l'épouse peut être pris en compte dans l'évaluation du retour à meilleur fortune et dans le calcul des tranches à rembourser.

429

Procédure et juridiction administrative Verwaltungsrechtspflege

Compétence / Zuständigkeit

15. Art. 10 de la loi sur les préfets – A l'instar du Préfet, le Lieutenant de préfet est compétent pour rendre des décisions en matière de droit des constructions.

83

Consultation du dossier / Akteneinsichtsrecht

Voir / Siehe n° 50 (p./S. 334).

Voies de droit / Rechtsmittel

16. Art. 150 Abs. 1, 151 ff. und 147 ff. DBG; Art. 52, 53 und 51 StHG; Art. 191 Abs. 1, 192 ff. und 188 DStG – Voraussetzungen der Berichtigung einer rechtskräftigen Veranlagung. Korrektur eines wesentlichen und offensichtlichen Veranlagungsfehlers; Grundsatz von Treu und Glauben und Rechtsmissbrauchsverbot (Bestätigung der Rechtsprechung).

85

SOMMAIRE / INHALTSVERZEICHNIS

Répertoire par articles / Gesetzesregister XIII

Abréviations / Abkürzungen XIX

Communications / Mitteilungen

Changements au sein de la rédaction de la Revue / Wechsel bei der
Redaktion der Zeitschrift 1

Mettre en pratique la loi sur l'égalité – Avant-propos / Das Gleich-
stellungsgesetz anwenden – Vorwort 259

Articles / Abhandlungen

Nouveau Stoffel Dominique
Vingt ans de protection des données 1993 - 2013 3

Queloz Nicolas
Quand la politique pénale est de plus en plus gouvernée par le
populisme : Inquiétudes d'un pénaliste 103

*Mettre en pratique la loi sur l'égalité / Das Gleichstellungsgesetz
anwenden* – Journée de formation organisée par le Bureau de l'égalité hommes-
femmes et de la famille / Weiterbildungstagung organisiert vom Büro für die
Gleichstellung von Frau und Mann und für Familienfragen :

Lempen Karine
Le point sur la loi fédérale sur l'égalité 261

Schoenenweid André
Egalité entre hommes et femmes – Réflexions sur la procédure au sein
de l'administration fribourgeoise 281

Jurisprudence / Rechtsprechung

Droit privé Privatrecht

Protection de l'adulte / Erwachsenenenschutz

12. Art. 401 CC – Choix du curateur. 123

Droit des successions / Erbrecht

2. Art. 576 CC – But de la disposition et conditions de la prolongation ou de la restitution du délai de répudiation. 29

Droits réels / Sachenrecht

1. Résumé des décisions rendues en 2012 par l'ASRF / Zusammenfassung der im 2012 von der ABGF gefällten Entscheide
- 1a. Art. 965 CC 27
 - 1b. Art. 657 al. 1 CC; art. 55 Tit. fin. CC; art. 1 et 21 LN; art. 32 al. 4, 33 et 33a LMO; art. 41^{bis} LR 28
 - 1c. Art. 965 et 966 CC; art. 51 al. 1 let. a, 84 al. 1 et 87 al. 1 ORF 28
32. *Zivilgericht des Sensebezirks* Art. 47 Abs. 1 BGG – Klage auf Zusprennung des Eigentums am Pachtgegenstand. Voraussetzungen des Pächtervorkaufsrechts.
Art. 681a ZGB – Formell richtige Ausübung des Pächtervorkaufsrechts: Ausübungsfrist. Keine Pflicht, Bewilligungsverfahren gemäss Art. 61 BGG innerhalb der Frist einzuleiten.
Art. 216c OR – "Reservations"-Vereinbarung stellt keinen Vorkaufsfall dar. 305

Partie générale du droit des obligations / Allgemeiner Teil des Obligationenrechts

33. *Zivilgericht des Sensebezirks* Art. 20 Abs. 1 OR; Art. 27 Abs. 2 ZGB – Sittenwidriger Vertrag wegen Verletzung des Persönlichkeitsrechts einer Partei. 322

Bail / Mietrecht

13. *Tribunal des baux de la Sarine* Art. 269, 269a et 270 CO – Contestation du loyer initial, méthodes de calcul du loyer, notion d'immeuble ancien, examen des loyers usuels, fixation du loyer par le juge. 126

Procédure civile **Zivilprozessrecht**

Récusation / Ausstand

14. Art. 47 al. 1 let. f CPC – Demande de récusation par une partie du Président du tribunal des baux motivée par le fait que le gérant de l'immeuble, représentant le bailleur, siège par ailleurs régulièrement comme assesseur dudit tribunal. Cas de récusation nié en l'espèce. 136

Principes de procédure / Verfahrensgrundsätze

3. Art. 59 et 197 CPC – Lorsqu'un particulier non assisté d'un avocat s'adresse au juge pour demander son concours dans la résolution d'un litige privé, le juge ne peut pas décider d'emblée de ne pas entrer en matière; il doit de bonne foi interpréter le courrier comme une requête de conciliation, voire interpellé (art. 56 CPC) le justiciable pour lui faire savoir qu'une telle requête est nécessaire et lui demander si son courrier doit être converti dans ce sens. 32

Procédure sommaire / Summarisches Verfahren

15. Art. 106, 107 al. 2, 130, 219, 221, 249 let. d, 252 et 400 al. 2 CPC – La procédure sommaire est introduite par une requête, qui est une forme de demande particulièrement simple. Les formules édictées par le Conseil fédéral en application de l'art. 400 al. 2 CPC sont censées remplir les conditions formelles d'une telle requête. 145

Frais / Prozesskosten

16. Art. 64 al. 1 let. b et f RJ – Fixation des dépens en matière prud'homale. En procédure de recours, la fixation globale est limitée, comme en première instance, aux affaires dont la valeur litigieuse ne dépasse pas 30'000 francs. 151
17. Art. 113 al. 1, 284 al. 3 et 291 CPC – Dans la procédure contentieuse de modification de jugement de divorce, comme dans celle de divorce sur requête unilatérale, l'audience de conciliation est obligatoire. Cette phase de la procédure ne donne pas droit à l'allocation de dépens conformément à l'art. 113 al. 1 CPC. 153

Délais / Fristen

18. Art. 143 al. 1 CPC – Remise d'un acte à une représentation diplomatique ou consulaire suisse. 156

Poursuite pour dettes et faillite Schuldbetreibung und Konkurs

Dispositions générales / Allgemeine Bestimmungen

4. Art. 22 al. 1 LP – La nullité d'une poursuite pour abus de droit ne peut être reconnue que dans des cas exceptionnels, soit lorsqu'il est manifeste que le poursuivant agit dans un but sans le moindre rapport avec la procédure de poursuite ou pour tourmenter délibérément le poursuivi. *In casu*, des poursuites interruptives de prescription engagées contre un ancien partenaire contractuel ne sont pas nulles, alors que celles visant personnellement l'administrateur de celui-ci sont abusives. 34

Poursuite en réalisation du gage / Betreibung auf Pfandverwertung

5. Art. 32 al. 2 LP – Observation du délai lorsqu'une autorité incompétente est saisie. Cette disposition ne s'applique pas aux autorités judiciaires.
Art. 155 al. 2, 123 al. 1 LP – Conséquences de la non-communication d'une réquisition de vente au débiteur lorsque l'objet du gage est une garantie locative. 39
19. Art. 41 al. 1^{bis} LP – Le locataire qui a versé une garantie de loyer ne peut pas se prévaloir du bénéfice d'exécution réelle pour obliger le bailleur, en cours de contrat, à réaliser cette garantie en paiement des loyers courants. 159

Droit pénal Strafrecht

Partie générale / Allgemeiner Teil

20. Art. 55a al. 2 CP – Le délai de six mois de l'art. 55a al. 2 CP commence à courir à partir de la suspension, laquelle doit être formellement prononcée. 161
21. Art. 123 ch. 1, 126 ch. 2, 180 et 181 CP – Lésions corporelles simples, voies de fait, menaces, contrainte / stalking.
Art. 55a CP et 329 CPP – La possibilité offerte par l'art. 55a CP de requérir la suspension de la procédure est également applicable devant l'instance cantonale d'appel. Classement de la procédure conformément aux art. 55a al. 3 CP et 329 al. 4 CPP. 169

Partie spéciale / Besonderer Teil

6. Art. 117 et 229 al. 2 CP – Homicide par négligence, violation des règles de l’art de construire par négligence. Echafaudages de la poste.
Causalité naturelle: il n’est pas nécessaire qu’un comportement représente la cause unique de l’accident; il suffit qu’il y ait contribué en modifiant le déroulement des faits.
Causalité adéquate: elle ne s’analyse pas par rapport à une situation hypothétique, mais par rapport à la situation concrète au moment des faits.
Négligence: modifier un échafaudage sans avoir d’expérience en la matière et sans faire contrôler son travail par un spécialiste constitue un manque d’effort blâmable.

47

**Procédure pénale
Strafprozessrecht**

Conseil juridique / Rechtsbeistand

22. Art. 132 al. 1, 135 al. 1 et 4 CPP, art. 143 al. 2 LJ – Indemnisation du défenseur d’office. L’art. 135 al. 1 CPP contraint l’Etat à s’acquitter des honoraires dus au défenseur d’office, que celui-ci ait été désigné en cette qualité en application de l’art. 132 al. 1 let. a ou b CPP. Le Canton, respectivement la Confédération, et le défenseur d’office pourront, si la situation financière du prévenu le permet, exercer ensuite les droits que leur confère l’art. 135 al. 4 CPP.
NB : cet arrêt a été publié une deuxième fois par erreur en p. 330 (n° 34).

172

Procédure de première instance / Erstinstanzliches Hauptverfahren

23. Art. 329 al. 2 CPP – Recours contre le renvoi de l’acte d’accusation.

176

Voies de recours / Rechtsmittel

7. Art. 393 al. 1 let. b CPP – Décisions susceptibles de recours au sens de l’art. 393 al. 1 let. b CPP.
24. Art. 398 Abs. 1 und 5 StPO – Die Anfechtung des Urteils im Zivilpunkt setzt voraus, dass das erstinstanzliche Gericht materiell über den Zivilanspruch, zumindest dem Grundsatz nach, entschieden hat.
35. Art. 401 al. 2 CPP – Appel joint. Caractère accessoire. Le Ministère public ne peut, en se joignant à l’appel d’une partie plaignante, contester des faits extérieurs à la cause qui oppose les parties principales que sont la plaignante et le prévenu (absence de rapport de connexité).

64

186

334

Frais et indemnités / Kosten und Entschädigung

8. *Tribunal fédéral* Art. 420, 417 et 310 CPP – Frais de procédure mis à la charge du dénonçant. 72
25. Art. 422 CPP – Frais de procédure / Frais de détention provisoire (consid. 8). A défaut de base légale expresse, les frais de détention provisoire ne sont pas compris dans les frais de procédure et, partant, ne sauraient être mis à la charge du prévenu condamné. 188

Droit administratif
Verwaltungsrecht

Personnel des collectivités publiques / Personal der Gemeinwesen

26. Licenciement ordinaire injustifié car ne respectant pas l'obligation d'un avertissement écrit préalable. Indemnité correspondant à 4 mois de salaire. 190

Information du public / Information der Öffentlichkeit

27. Art. 19 al. 2 LInf – Notion de médias au sens de la loi sur l'information. Un simple blog d'un particulier ne satisfait pas aux exigences d'un contenu journalistique prévu par la loi pour accorder un droit préférentiel d'accès à l'information. 201

Aménagement du territoire / Raumplanung /

36. Art. 24c RPG; Art. 41 und 42 RPV – Wiederaufbau einer zonenwidrigen Baute in der Landwirtschaftszone. 339

Droit des constructions / Baurecht

9. Art. 132 al. 1, 133, 147, 148 et 149 LATeC; art. 165, 166 al. 1 aLATeC; Art. 21 al. 3, 22 al. 1^{bis}, 22 al. 2 RPolFeu; art. 52 al. 2 let. a ReLATec; Annexe ch. 8.2 AIHC; Norme SIA 416 – La LATeC n'impose plus le respect de distances entre bâtiments. Les prescriptions minimales fixées par la législation spéciale en matière de protection incendie notamment sont suffisantes pour assurer la sécurité des personnes et des biens. La norme et la directive AEAI posent des exigences quant aux distances entre bâtiments (4 mètres pour des maisons individuelles lorsque les deux parois extérieures présentent une surface incombustible). Une distance de sécurité entre bâtiments insuffisante peut toutefois être comblée par le respect de mesures compensatoires précises.

La surface de garages ouverts sur un côté n'est pas comptabilisée dans le calcul de l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS), au motif que les locaux en question ne sont pas fermés de toute part.

Une dérogation de l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire n'est pas nécessaire, lorsque l'on est en présence d'une convention de dérogation aux prescriptions sur les distances aux limites de fonds signée avec les voisins propriétaires. Une telle convention ne fait pas partie des dérogations susceptibles de donner lieu à une indemnisation de tiers.

77

Voir aussi / siehe auch n° 11 (p. 100).

Droit fiscal **Steuerrecht**

Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques / Einkommens- und Vermögenssteuer der natürlichen Personen

28. Art. 18 al. 2 et 4 LIFD; art. 19 al. 2 et 4 LICD – Le calcul du bénéficiaire en capital provenant de l'aliénation d'immeubles agricoles ne prend pas en considération de façon séparée les différents éléments qui composent les immeubles, à savoir les terres agricoles, les forêts, les bâtiments et les routes. Lorsque tous les immeubles agricoles ou sylvicoles servant à l'exercice de l'activité indépendante sont aliénés durant le même exercice comptable, le calcul du gain imposable ne prend pas en considération chaque immeuble de façon séparée, mais s'effectue globalement, à tout le moins lorsque la comptabilité relative à cette activité n'opère pas de distinction quant aux valeurs spécifiques attribuées à ces immeubles.

209

29. Art. 26 Abs. 1 lit. d DBG; Art. 27 Abs. 1 lit. d DStG; Art. 9 Abs. 1 StHG – Weiterbildungskosten / Ausbildungskosten.
Sonderfall, in dem die vom Bundesgericht formulierten Voraussetzungen dafür erfüllt sind, dass die Kosten eines CAS/EMBA – ausnahmsweise – als abzugsfähige Weiterbildungskosten betrachtet werden können.

221

37. Art. 123, 125 al. 2, 126 al. 1 et 2, 10 al. 1, 130 al. 2, 132 al. 3, 16 al. 1, 18 al. 2, 2^e phr., 209 al. 1 et 2, 210, 129 al. 1 let. c LIFD; art. 154 al. 1, 158 al. 2, 159 al. 1 et 2, 10 al. 1, 164 al. 2, 176 al. 3, 63 al. 1 et 2, 64 al. 1 à 3 LICD; art. 42 al. 1 et 2, 45 let. c LHID; art. 9 Cst. féd. — Taxation d'office; moment de l'acquisition du revenu imposable provenant d'une promotion immobilière réalisée en société simple. Ce moment correspond à la date de la conclusion

des contrats de vente (Soll-Methode) dès lors que la créance des associés envers leur société simple n'apparaît pas incertaine.

349

Contributions causales / Kausalabgaben

30. Art. 76 Cst. féd.; art. 3a, 60a LEaux; art. 6 al. 1 à 3 LCAP; art. 19 al. 1 et 2 LAT; art. 33 LALPEP; art. 10 al. 1 let. e, 10 al. 3, 52 al. 1 let. b, 148 al. 2 et 3 et 149 LCo; art. 151 al. 2, 152 al. 3 LICD; art. 101 al. 1, 102 al. 1 et 2 aLATeC; art. 79 al. 1, 81, 114 al. 1 let. c CPJA – Taxes de raccordements aux réseaux d'eau potable et d'évacuation des eaux usées.

Pas de péremption du droit de taxer, la preuve d'un raccordement antérieur à 5 ans n'étant pas donnée.

La taxe de raccordement au réseau d'évacuation des eaux pour une place de lavage (bennes utilisées par une entreprise spécialisée dans le recyclage des déchets) ne saurait être la même que celle prévue pour de simples places de jeux ou de stationnement.

Pas d'inégalité de traitement constatée dans le calcul des taxes, la recourante, propriétaire, ayant du reste remboursé la facture partielle adressée à tort à sa locataire car elle en est la seule débitrice.

237

Droit des assurances sociales Sozialversicherungsrecht

Assurance-invalidité / Invalidenversicherung

10. Art. 28 al. 2, 28a al. 3 LAI; art. 16 LPGA – Rente. Assurée souffrant d'épilepsie importante et de dépression. L'OAI lui a octroyé, en utilisant la méthode mixte, une demi-rente jusqu'au 31.12.2009, puis un quart de rente. La recourante conteste le taux d'invalidité (46 %) retenu pour octroyer le quart de rente. Elle estime que son taux d'activité est de 60 %, compte tenu d'un 10 % de conciergerie, et non de 50 %, et que l'enquête ménagère doit encore prendre en compte le fait qu'elle ne puisse plus jardiner dans sa partie "divers". Enfin, elle est d'avis que l'enquête ménagère n'est pas un moyen de preuve adéquat étant donné qu'elle souffre de troubles psychiques. En l'espèce, il n'est pas démontré qu'elle ait assumé la conciergerie, ni qu'elle jardinait avant que les troubles ne l'obligent à arrêter. Prise en compte du revenu d'une activité en atelier protégé. Le volet psychique n'a pas été examiné par l'OAI. Renvoi à l'OAI pour expertise psychiatrique.

88

Assurance complémentaire à l'assurance-accidents / Zusatzversicherungen zur Unfallversicherung

31. Art. 5 et 7 CPC, Art. 53 al. 1 LJ; Art. 28 let. e RTC – Compétence *ratione materiae* du Tribunal cantonal, Cour des assurances sociales, niée en matière d'assurance complémentaire à l'assurance-accidents. 254

Procédure et juridiction administrative
Verwaltungsrechtspflege

Récusation / Ausstand

38. *Bundesgericht* Art. 30 Abs. 1 BV – Befangenheit des Instruktionsrichters und der übrigen Mitglieder des Gerichtshofes? 362

Qualité pour recourir / Beschwerdebefugnis

11. Art. 112 CPJA – Un simple dénonciateur ne dispose pas de la qualité pour former recours contre une décision du Conseil de la magistrature. 100

Effets du recours / Wirkungen der Beschwerde

39. Art. 85 VRG – Ortsplanung. Rückzug des Gesuchs um Genehmigung des Plans nach Abschluss des Schriftenwechsels. Frage der Devolutivwirkung. 369

SOMMAIRE / INHALTSVERZEICHNIS

Répertoire par articles / Gesetzesregister XV

Abréviations / Abkürzungen XXIII

Articles / Abhandlungen

Ramuz Patrick

Quelques questions sensibles liées à l'application du droit fribourgeois sur l'aménagement du territoire et les constructions 97

Jurisprudence / Rechtsprechung

**Droit international privé
Internationales Privatrecht**

For d'origine / Heimzuständigkeit

23. Art. 87 LDIP – La compétence internationale des autorités suisses, s'agissant de Suisses domiciliés à l'étranger à leur décès, est subsidiaire. Dans la mesure où l'autorité étrangère n'agit que sur requête et non pas d'office, il incombe au moins à la partie qui requiert l'application du for subsidiaire du lieu d'origine qu'elle établisse avoir déposé la requête correspondante. 215

**Droit privé
Privatrecht**

Droit de la famille / Familienrecht

35. Art. 133, 276 et 285 CC – Contribution d'entretien de l'enfant en cas de garde alternée: proposition d'une méthode de calcul. 339

36. Art. 28 ss, 172 ss, 175, 275 al. 2 et 279 al. 3 CC; art. 276 al. 2 CPC – Une limitation de la durée des mesures protectrices de l'union conjugale n'est pas opportune, sauf en cas de conclusions communes des époux en ce sens. 342

37. Art. 122 s. CC, art. 277 al. 3 et 281 CPC – En cas de désaccord des conjoints sur le partage des avoirs LPP, le juge du divorce qui n'est pas en mesure de procéder lui-même au calcul du montant à transférer est tenu de transmettre au juge des assurances sociales les documents énumérés à l'art. 281 al. 3 CPC. A ce titre, il lui incombe notamment de déterminer quelles institutions de prévoyance détiennent les avoirs des parties et à concurrence de quel montant.

345

Droits réels / Sachenrecht

1. Art. 730, 736, 738, 739 ZGB – Wurde eine Grunddienstbarkeit (Wegrecht) mit dem Zweck errichtet, Bauland zu erschliessen, wird mit dem beabsichtigten Neubau von zwei Dreifamilienhäusern anstelle eines bestehenden Zweifamilienhauses, in dem eine Wohnung nicht mehr eigenständig benutzt wird, keine Zweckänderung angestrebt, selbst wenn die Dienstbarkeit über lange Jahre hauptsächlich landwirtschaftlichen Zwecken gedient haben sollte.

Es liegt keine erhebliche Mehrbelastung vor, wenn der Weg als Zufahrt für acht statt wie bisher für vier Wohneinheiten benutzt wird, da sich die Ausübung der Dienstbarkeit nach wie vor im Rahmen der bei ihrer Errichtung festgelegten Bedürfnisse, namentlich der Erschliessung von Bauland, bewegt. Eine Mehrbelastung ist voraussehbar, wenn sich das dienstbarkeitsberechtigende Grundstück bereits bei Erwerb der dienenden Grundstücke in der Bauzone befindet.

1

14. Résumé des décisions rendues en 2011 par l'Autorité de surveillance du Registre foncier / Zusammenfassung der im 2011 von der Aufsichtsbehörde über das Grundbuch gefällten Entscheide.

14a. Art. 47 GBG, Art. 49 Abs. 2, 53 lit. b und 54 lit. a NG	157
14b. Art. 730 al. 1, 732, 738 al. 1, 948 al. 2 CC	158
14c. Art. 116 al. 1 CO, art. 964 al. 1 CC	158
14d. Art. 730 ZGB	158
14e. Art. 98 Abs. 1 GBG, Art. 942, 976 Abs. 1 ZGB, Art. 104 GBV	159
14f. Art. 965 CC, art. 49 al. 2, 53 let. b, 54 let. a LN, art. 24a ORF	159
14g. Art. 49 al. 2, 53 let. b, 54 let. a LN, art. 12 al. 4, 50 RN	160

Responsabilité civile / Haftpflichtrecht

2. Art. 47 et 49 CO – Le droit de la concubine à une indemnité pour tort moral, qui peut être reconnu dans son principe, ne peut toutefois être admis en concurrence avec celui de l'épouse, pour le cas où des liens personnels importants persistent entre les époux.

11

3. Art. 47 CO, art. 62 al. 1 LCR – Indemnité pour tort moral, concubin. Une relation de concubinage stable peut donner droit à une indemnité pour tort moral au sens de l'art. 47 CO en faveur du concubin survivant; notion de relation de concubinage stable (consid. 2). 18
15. Art. 45 al. 3 CO – Perte de soutien. Calcul du préjudice ménager. Réduction de l'indemnité en fonction des chances de remariage ? 160

Bail à loyer / Mietvertrag

38. Art. 257a et 257b CO; art. 49 al. 1 Cst. féd. – Les art. 257a et 257b CO qui définissent les frais accessoires sont de nature impérative. En principe, la réglementation de droit civil est exclusive et les cantons ne peuvent adopter des règles de droit privé dans les domaines régis par le droit fédéral que si ce dernier leur en réserve la possibilité. 351
- En matière de bail, la réglementation fédérale est exhaustive. Dès lors, la loi cantonale fribourgeoise sur l'énergie, qui impose l'installation de compteurs individuels dans les immeubles récents, ne peut être interprétée en ce sens que le bailleur serait empêché de facturer les frais accessoires en relation avec l'usage des locaux conformément aux critères communément admis par la doctrine et la jurisprudence pour les immeubles dépourvus de tels compteurs. Cela violerait les art. 257a et 257b CO et, partant, serait contraire au principe de la force dérogatoire du droit fédéral.

Procédure civile
Zivilprozessrecht

Principes fondamentaux / Allgemeine Grundsätze

4. Art. 8 CC – La partie qui se prévaut d'un fait négatif a la charge de la preuve à cet égard ; toutefois, l'autre partie doit contribuer à éclaircir la situation de fait en offrant la preuve du contraire, ou en en fournissant à tout le moins des indices sérieux. 23

Assistance judiciaire / Unentgeltliche Rechtspflege

16. Art. 119 al. 2 CPC – Il n'existe pas de droit au libre choix du défenseur d'office. Le bénéficiaire de l'assistance judiciaire qui requiert le changement de son mandataire parce qu'il n'a plus confiance en lui doit dès lors rendre vraisemblable que cette situation repose sur des motifs objectifs et sérieux. 169
24. Art. 1 et 14 aLAJ – Le juge doit statuer sans délai sur une requête d'assistance judiciaire. Si les conditions d'octroi étaient réalisées

lors du dépôt de la requête, il ne peut la rejeter, près de deux ans plus tard, en raison d'une amélioration de la situation financière de la partie requérante : en un tel cas, il doit accorder l'assistance judiciaire et la retirer avec effet au jour de l'amélioration, mais non avec effet rétroactif.

218

Forme des actes de procédure / Formen des prozessualen Handelns

5. Art. 58, 132 al. 1, 296 al. 3, 311 al. 1 et 318 al. 1 let. b CPC – Les conclusions doivent exprimer précisément les prétentions réclamées et permettre au tribunal de trancher. La fixation d'un délai pour réparer le vice ne se justifie pas en présence de conclusions déficientes. Ce principe prévaut également lorsque la procédure est régie par la maxime d'office, notamment s'agissant de la fixation des contributions d'entretien dues aux enfants.

28

17. Art. 244 CPC – La demande simplifiée doit contenir une description de l'objet du litige, c'est-à-dire un bref exposé qui permette de savoir à quelle prétention exactement correspondent les conclusions.

172

Frais et dépens / Gerichts- und Parteikosten

6. Art. 5 Ziff. 1 und 5 EMRK; Art. 14 Abs. 2 GOV – Schadenersatz für Parteikosten nach Einweisung in ein Erziehungsheim; Geltendmachung durch die Inhaberin der elterlichen Sorge.

32

39. Art. 99 al. 1 let. d CPC – Sûretés pour les dépens. Le « risque considérable que les dépens ne soient pas versés » n'est pas réalisé du seul fait d'une requête de pouvoir avancer les frais judiciaires par acomptes. Une telle requête peut notamment se justifier par le temps nécessaire à la réalisation d'un actif d'une valeur largement supérieure au montant à payer ou à l'obtention d'un crédit sur cet actif, si bien qu'il importe d'examiner en chaque cas l'ensemble des circonstances.

363

Mesures provisionnelles / Vorsorgliche Massnahmen

40. Art. 248 ss, 261 et 271 ss CPC – Les mesures protectrices de l'union conjugale et les mesures provisionnelles étant toutes deux soumises à la même procédure sommaire (sous réserve des art. 272 et 273 CPC), il convient de limiter la possibilité de rendre une décision de mesures provisionnelles dans le cadre de mesures protectrices de l'union conjugale aux seuls cas justifiés par la nécessité de l'instruction de la cause.

368

Voies de recours / Rechtsmittel

7. Art. 114 LACC; art. 1 let. b et 308 al. 2 let. a CPC – Le CPC s'applique à la voie de recours en matière de décisions judiciaires de la juridiction gracieuse rendues en droit de la tutelle. 38
41. Art. 56 ch. 2 et 82 LP; art. 145 al. 4 et 321 al. 2 CPC – En conformité avec la jurisprudence rendue avant l'entrée en vigueur du CPC, le délai de recours contre une décision de mainlevée est soumis aux dispositions de la LP sur les fêtes et la suspension des poursuites, en vertu de la réserve de l'art. 145 al. 4 CPC.
Art. 115 al. 4 LJ – La langue de la procédure devant le Tribunal cantonal, comme seconde instance en procédure civile et pénale, est régie par l'art. 115 al. 4 LJ. 373

Litiges portant sur les assurances complémentaires à l'assurance-maladie sociale / Streitigkeiten aus Zusatzversicherungen zur sozialen Krankenversicherung

8. Art. 7, 197 et 198 let. f CPC; art. 53 al. 1 et 60 al. 1 LJ – La procédure de conciliation n'a pas lieu dans les litiges portant sur les assurances complémentaires à l'assurance-maladie sociale selon la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie, de la compétence d'une instance cantonale unique. L'art. 198 let. f CPC contient une lacune. 43

**Poursuite pour dettes et faillite
Schuldbetreibung und Konkurs**

Poursuite pour dettes / Schuldbetreibung

18. Art. 82 et 149 al. 1 LP – Même intégrée dans une reconnaissance de dette signée, une créance relevant du droit public ne peut en principe pas donner lieu à une procédure de mainlevée d'opposition si elle ne peut pas faire l'objet d'une procédure devant le juge civil. Un acte de défaut de biens ne constitue pas, à lui seul, un titre de mainlevée s'agissant d'une créance fiscale. L'acte de défaut de biens ne sert qu'à prouver que la créance n'est pas prescrite. Pour obtenir la mainlevée, la production de la décision fiscale attestée définitive et exécutoire est nécessaire. 175

Poursuite par voie de saisie / Betreibung auf Pfändung

43. Art. 92 al. 1 ch. 10 et 93 LP – Saisie du capital de prévoyance. Toutes les prestations en capital de la LPP constituent, dès leur versement au bénéficiaire, un élément de son patrimoine qui peut

être saisi ou séquestré et n'est ni insaisissable ni relativement saisissable. 384

Poursuite en réalisation de gage / Betreibung auf Pfandverwertung

42. Art. 82 LP – Requête de mainlevée fondée sur des cédulas hypothécaires au porteur remises à fin de garantie. « Pactum de non petendo ». 378

Liquidation de la faillite / Konkursverfahren

25. Art. 250 et 17 LP – Le créancier qui entend contester du point de vue matériel une créance colloquée doit ouvrir action en contestation de l'état de collocation, tandis qu'il doit déposer plainte s'il fait valoir des vices formels ou de procédure.
Art. 63 OAOF – Cette disposition, selon laquelle les créances faisant l'objet d'une procédure pendante sont d'abord mentionnées à l'état de collocation seulement pour mémoire, ne s'applique qu'aux procès ouverts en Suisse. 222

**Droit pénal
Strafrecht**

Partie spéciale / Besonderer Teil

44. Art. 117 CP – Homicide par négligence, accident de chantier, position de garant, règles de sécurité à observer. 389

26. Art. 49, 122 et 128 CP – Ce n'est que si les lésions concrètement infligées à la victime dépassent ce qui était voulu par l'auteur qu'un concours entre l'omission de prêter secours et les lésions corporelles intentionnelles est possible. 226

27. Art. 127 CP – Renvoyer une jeune fille nubile auprès de sa mère dans un clan nomade et traditionnel de Somalie, pays où 97 à 98% des femmes subissent des mutilations sexuelles, l'expose à un risque d'excision, soit à un danger grave et imminent pour sa santé. 230

**Procédure pénale
Strafprozessrecht**

Conseil juridique / Rechtsbeistand

28. Art. 136 al. 2 let. c CPP – Désignation d'un conseil juridique gratuit à la partie plaignante dans le cadre de l'assistance judiciaire gratuite; principe de l'égalité des armes. 239

Mesures de contrainte / Zwangsmassnahmen

9. Art. 3 al. 1, 6 al. 2, 9 al. 1, 21 let. a, 26 al. 3, 27 al. 3, 33 al. 2 let. a et 34 al. 5 PPMIn; art. 220 al. 1, 227 et 229 CP; art. 83 al. 1 LJ – Compétence pour requérir et ordonner la détention pour des motifs de sûreté d'un mineur lorsqu'elle fait suite à une détention provisoire. 49
19. Art. 13 Cst. féd.; art. 18, 269, 270 let. a, 272 à 274 et 280 CPP; art. 270^{ter} nCPP, tel que proposé dans l'avant-projet LSCPT du 19.05.2010; art. 72 al. 1 LJ; art. 179^{septies} CP; art. 19 al. 2 LStup; art. 14 LSCPT; art. 16 OSCPT – Conséquences du non-respect du délai de 5 jours prescrit à l'art. 274 al. 2 CPP. Base légale pour identifier, au moyen d'un IMSI-catcher, le numéro du téléphone portable utilisé par un prévenu. 177
45. Art. 260 CPP – Seul l'ordre pour la saisie de données signalétiques peut faire l'objet d'un recours, non son exécution. La voie du recours n'est pas ouverte lorsque la mesure émane de la police et non du Ministère public ou de la direction de la procédure. 411

Droit administratif Verwaltungsrecht

Droits politiques / Politische Rechte

20. Art. 41 LATeC – Invalidation de l'initiative "Plus de fluidité, moins de sens uniques". Violation de la répartition horizontale des compétences dès lors que le Conseil général n'a strictement aucune compétence en matière d'aménagement du territoire. 183

Personnel des collectivités publiques / Personal des Gemeinwesens

29. Art. 44 LPers – Renvoi pour justes motifs d'un inspecteur de sûreté ayant adopté envers ses supérieurs une attitude systématique de confrontation. Pas d'avertissement, le lien de confiance étant rompu. 246

Voir aussi / siehe auch n° 34 (p. 333).

Ecole et formation / Schule und Bildung

10. Modification de la loi scolaire concernant l'obligation de fréquenter l'école enfantine – Régime transitoire.
Art. 53 aLS – Selon l'ancien régime, chaque commune doit pourvoir à ce que tout enfant puisse recevoir l'enseignement préscolaire quand bien même la fréquentation de l'école enfantine n'est pas obligatoire.

Art. 9 Cst. féd.; art. 2 aRLS – Il est arbitraire et illégal de refuser la scolarisation anticipée d'un enfant pour des motifs liés aux infrastructures à disposition du cercle scolaire ; seuls doivent être pris en considération l'âge et la maturité de l'enfant.

52

Aménagement du territoire / Raumplanung

11. Art. 35 et 36 LAT – Caducité d'un PAL antérieur à la LAT. Partant, il n'est pas possible de procéder à une modification partielle de ce plan, qui n'existe plus en ce qui concerne la délimitation des zones. Il est exclu également de procéder à la création isolée d'une zone d'intérêt général sans procéder parallèlement à une appréciation générale de l'aménagement local dans le cadre d'une procédure de création d'un plan d'affectation conforme à la LAT. Jusqu'à l'approbation d'un nouveau plan d'affectation, la zone à bâtir de Portalban est limitée au périmètre déjà largement construit.

58

Santé publique / Gesundheitswesen

30. Art. 4 LPT, art. 2, 3 et 18 LDAI, art. 10 et 35 ODAIOU, art. 2 OCos, art. 4, 16a et 16d LETC, art. 2 s. LMI – Commercialisation d'un produit cosmétique sous la dénomination "baume du cheval": délimitation entre la LPT et la LDAI, le produit est un objet usuel au sens de la LDAI; la dénomination sollicitée (proche d'un médicament vétérinaire) est trompeuse et présente des risques pour la santé des personnes et des animaux ainsi que pour la loyauté commerciale. Le principe Cassis-de-Dijon ne peut être invoqué par rapport à un autre pays (LETC) ni par rapport à un autre canton (LMI). Pas d'égalité dans l'illégalité.

273

Voir aussi / siehe auch n° 22 (p. 213).

Droit fiscal Steuerrecht

Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques / Einkommens- und Vermögenssteuer der natürlichen Personen

31. Art. 26 al. 1, 127 al. 2 et 129 al. 2 Cst. féd.; art. 52 ss, 62 al. 1 LICD; art. 13 s. LHID – Impôt sur la fortune. Imposition confiscatoire? Cas particulier d'une fortune qui, de manière durable, ne produit aucun ou qu'un faible rendement. Stratégie de placement visant notamment à réaliser des gains en capital.
46. Art. 33 al. 1 let. d et 24 let. c LIFD; art. 34 al. 1 let. d et 25 let. c LICD; art. 9 al. 2 let. d et 7 al. 4 let. d LHID; art. 79b al. 3 LPP – Cessation d'une activité salariée à l'âge de la retraite et

287

augmentation de l'activité indépendante menée auparavant en parallèle. Rachat d'années de cotisation au 2^{ème} pilier; neutralité fiscale du réinvestissement dans le délai d'un an de la prestation de prévoyance, à savoir ni imposition (séparée) de la prestation en capital, ni déduction du rachat.

415

Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales / Gewinn- und Kapitalsteuer der juristischen Personen

32. Art. 56 lit. g DBG; Art. 97 Abs. 1 lit. g DStG; Art. 23 Abs. 1 lit. f StHG – Steuerbefreiung juristischer Personen, die öffentliche oder gemeinnützige Zwecke verfolgen. Der Verein "Sommerfestspiele Murten", welcher das Musikfestival "Murten Classics" organisiert, erfüllt die Voraussetzungen der Steuerbefreiung wegen Gemeinnützigkeit.

303

Contributions causales / Kausalabgaben

12. Art. 103 LFus, art. 76 al. 1 let. a ch. 1, 77 et 78 LRF – Emoluments du registre foncier.
Inscription d'un transfert suite à une fusion; pas d'exonération selon la LFus; violation des principes de la couverture des frais et de l'équivalence.

71

**Droit des assurances sociales
Sozialversicherungsrecht**

Assurance-invalidité / Invalidenversicherung

47. Art. 4, 28 LAI; art. 8, 16, 21 al. 1 LPGA – Octroi d'une rente entière, mais réduite de 50%, l'invalidité étant liée au comportement de l'assuré. Etat dépressif présent depuis 2000, mais qui s'est subitement aggravé en février 2002, au moment où les malversations financières commises au détriment de son employeur ont été mises à jour (1 mio de francs détournés sur une période de 10 ans environ). Examen des différentes conditions posées par l'art. 21 al. 1 LPGA pour réduire les prestations, ainsi que de l'opportunité d'une telle réduction.

428

Prévoyance professionnelle / Berufliche Vorsorge

21. Art. 52 BVG – Verantwortlichkeitsklage nach Art. 52 BVG. Die S2. trat einen Teil ihres Anspruchs aus Art. 52 BVG an die Stiftung Sicherheitsfonds BVG ab. Diese Abtretung ist nur möglich, wenn gegenüber dem Beklagten eine Forderung besteht, die abgetreten werden kann. Der Beklagte – der Organ der S2. war – hatte Kenntnis der schlussendlich zum Konkurs der S1. und S2.

führenden Anlageentscheide, auch wenn diese durch die S1. getroffen wurden, da die S1. und S2. als eine Einheit zu betrachten sind. Vorliegend sind die Voraussetzungen der Haftung des Beklagten nach Art. 52 BVG allesamt erfüllt und es besteht eine Forderung der S2. gegenüber dem Beklagten. Damit ist die Zession der S2. zugunsten der Stiftung Sicherheitsfonds BVG gültig und die Aktivlegitimation der Stiftung Sicherheitsfonds BVG in Bezug auf Art. 52 BVG gegeben, weshalb die Stiftung Sicherheitsfonds BVG auch aus Art. 52 BVG gegen den Beklagten vorgehen kann.

197

Assurance-maladie / Krankenversicherung

48. Art. 65 KVG, Art. 14 KVGG – Höhe der Prämienverbilligung. Die Veränderung des anrechenbaren Einkommens muss von einer signifikanten Wichtigkeit sein, damit sie als erheblich gilt und somit ausnahmsweise auf die aktuellere Steuerveranlagung abgestellt werden kann. Präzisierung der Rechtsprechung, wonach eine alleinige Veränderung von 10% bereits als erheblich galt. *In casu* war die Erheblichkeit bei 13.15% nicht gegeben.

440

Assurance-accident / Unfallversicherung

49. Art. 6, 18, 19 UVG; Art. 30 UVV – Einstellung Taggelder, Invalidenrente. Versicherter mit Schulter- und Hüftbeschwerden nach einem Sturz aus 5 Meter Höhe. Am Fallabschluss gibt es *in casu* nicht auszusetzen, da keine namhafte Verbesserung des Gesundheitszustandes mehr zu erwarten war. Die während des Einspracheverfahrens beginnende Eingliederungsmassnahme der IV führt aber dazu, dass vorliegend nicht eine definitive, sondern eine Übergangsrente gesprochen wurde.

448

Assurance-chômage / Arbeitslosenversicherung

13. Art. 30 Abs. 1 AVIG, Art. 44 Abs. 1 lit. b AVIV, Art. 27 Abs. 2 ATSG – Einstellung, Vertrauensschutz. Versicherter, welcher die Erlaubnis hatte, 10 kontrollfreie Tage nach Wunsch zu beziehen, hätte im Voraus auf allfällige rechtliche Nachteile aufmerksam gemacht werden müssen, welche der sofortige Bezug dieser kontrollfreien Tage nach sich ziehen kann.

83

33. Art. 8 al. 1 let. f et 15 LACI – Aptitude au placement. Assurée inscrite auprès de la Haute école de gestion (HEG) dans la filière en cours d'emploi dans laquelle les cours sont concentrés sur les lundis et jeudis soirs ainsi que les vendredis toute la journée. Cette situation n'est pas comparable à celle des étudiants à plein temps. Dans la mesure où la disponibilité de la recourante est garantie pour un travail à temps partiel et puisque cette dernière a clairement

démontré sa volonté d'exercer une activité lucrative, l'aptitude au placement doit être reconnue.

325

Procédure et juridiction administrative Verwaltungsrechtspflege

Effets du recours / Wirkungen der Beschwerde

34. Art. 133 al. 2 LPers – Refus d'attribution de l'effet suspensif aux recours contre la décision préfectorale confirmant la résiliation immédiate des rapports de service et fixant le droit au traitement jusqu'à cette date.

333

Voies de droit / Rechtsmittel

22. Art. 29a , 191b BV, Art. 124, 125 KV, Art. 90 JG, Art. 7a, 114 Abs. 2 VRG – Zuständigkeit des Kantonsgerichtes für Beschwerden gegen Entscheide des Justizrates.

213

SOMMAIRE / INHALTSVERZEICHNIS

Répertoire par articles / Gesetzesregister XVII

Abréviations / Abkürzungen XXV

Communications / Mitteilungen

Changements au sein de la rédaction de la Revue / Wechsel bei der
Redaktion der Zeitschrift 1

Articles / Abhandlungen

Collaud Jean-Jacques
Le minimum vital selon l'article 93 LP 299

Noël Anna
La transformation de l'espace routier urbain : L'exemple des "zones 30" 3

Vollery Luc
Le Conseil de la magistrature fribourgeoise – Statut et voies de droit
contre ses décisions 107

Jurisprudence / Rechtsprechung

Droit privé

Privatrecht

Droit de la famille / Familienrecht

16. Art. 138 et 280 al. 2 aCC; art. 285 al. 1 CC – Entretien de l'enfant.
Calcul de la contribution d'entretien due par un indépendant ayant
rencontré des problèmes de gestion en raison d'une maladie
psychique. Question de la quotité de la contribution d'entretien due
par un parent dont les enfants vivent dans des ménages différents
ainsi que d'une éventuelle priorité de la pension du conjoint sur
celle des enfants mineurs. 137

Droits réels / Sachenrecht

1. Résumé des décisions rendues en 2010 par l'Autorité de surveillance du Registre foncier / Zusammenfassung der im 2010 von der Aufsichtsbehörde über das Grundbuch gefällten Entscheide.
 - 1a. Art. 976 Abs. 1 ZGB 25
 - 1b. Art. 965 CC, art. 49 al. 2 et 53 let. b LN (*ég. n° 17 p. 146*) 26
 - 1c. Art. 40 Abs. 1 lit. c und 66 GBV 26
 - 1d. Art. 13a al. 2 ORF, art. 81 LDFR 26
 - 1e. Art. 2 al. 1 let. a, 3 al. 4, 6 al. 1, 73 à 79, 81, 84, 86 al. 1 let. b LDFR, art. 16 LAT 27
17. Art. 965 CC, art. 49 al. 2 et 53 let. b LN – La désignation de l'immeuble doit correspondre à l'état de l'inscription révélée par le grand livre au moment de l'instrumentation compte tenu d'éventuels actes pendants selon le journal, faute de quoi l'acte notarié ne revêt pas la forme authentique. Les modifications ultérieures portées au registre foncier ne peuvent priver l'acte notarié, après coup, de la forme authentique. 146

Droit des sociétés / Gesellschaftsrecht

2. Art. 847 CO, 80 et 82 LP – Acquisition de plein droit de la qualité de membre d'une société coopérative par les héritiers. 27
18. Art. 63 CPC – Cette disposition n'est pas applicable en procédure de recours.
Art. 731b al. 1 CO; art. 250 let. c ch. 6 et 11 CPC – L'art. 731b al. 1 CO vise les cas dans lesquels est violée une disposition impérative de la loi en matière d'organisation de la société. La procédure sommaire est applicable à l'ensemble des mesures judiciaires prévues à l'art. 731b al. 1 CO. 149

Procédure civile Zivilprozessrecht

Compétence / Zuständigkeit

43. Art. 59 et 63 CPC – En principe, un acte adressé à un juge incompetent n'est pas transmis d'office au juge compétent. Exception. 329

Frais et dépens / Gerichts- und Parteikosten

29. Art. 113 al. 1 et 126 CPC – Une procédure de conciliation peut être suspendue. Allocation de dépens en cas de recours contre une décision prise dans le cadre d'une procédure de conciliation. 211

Jugement / Urteil

30. Art. 148, 404 al. 1 et 405 al. 1 CPC; art. 279 ss aCPC-FR – Est-il possible d'obtenir le relief à la suite d'un jugement par défaut rendu en application de l'ancien droit de procédure, mais notifié après l'entrée en vigueur du code de procédure civile suisse? 215

Poursuite pour dettes et faillite Schuldbetreibung und Konkurs

Réalisation forcée des immeubles / Zwangsverwertung von Grundstücken

3. Art. 17 LP – Les rapports entre le gérant légal et les locataires ou l'entrepreneur mandaté pour les travaux relèvent des juridictions civiles ordinaires ou spécialisées comme le tribunal des baux (consid. 2).
Art. 806 CC et 91 al. 1 ORFI – Les arrangements qui ont pu être conclus au sujet de loyers (fermages) non encore échus sont sans valeur (consid. 2). 32

Droit pénal Strafrecht

Partie générale / Allgemeiner Teil

4. Art. 69 CP – Confiscation d'un véhicule à moteur ayant servi à commettre des vols en plusieurs endroits; si un tiers revendique la propriété de ce véhicule, celui-ci doit être réalisé et le produit net, après couverture des frais du procès et dédommagement des lésés, doit être versé au propriétaire. 35

Droit pénal accessoire / Nebenstrafrecht

5. Art. 1 CP; art. 57 al. 1 let. a et 20 LTV; art. 51 al. 1 aLTP – Au risque de violer le principe "nulla poena sine lege" en (re)créant un nouvel état de fait punissable, le juge ne saurait condamner celui qui voyage sans titre de transport valable sur un tronçon sur lequel il n'a pas l'obligation de valider lui-même son billet. 39
6. Art. 2 al. 2 CP; art. 57 al. 1 let. a LTV; art. 51 aLTP – Rétroactivité des dispositions pénales contenues dans des lois administratives : application du principe de la "lex mitior" à une personne ayant voyagé sans titre de transport avant l'entrée en vigueur de la LTV. 44

7. Art. 32, 90 Ziff. 2 und 100 Ziff. 4 SVG – Polizeiliche Einsatzfahrt mit Verkehrsregelüberschreitung; Voraussetzungen für deren Straflosigkeit. 48

Procédure pénale Strafprozessrecht

Compétence / Zuständigkeit

8. Art. 14, 20, 135 et 138 CPP; art. 85 LJ – Compétence de la Chambre pénale du Tribunal cantonal pour connaître des recours relatifs à la fixation de l'indemnité due au défenseur d'office au sens de l'art. 135 CPP. 57

Conseil juridique / Rechtsbeistand

19. Art. 135 al. 1 CPP; art. 143 al. 2 LJ; art. 57 RJ – Il est admissible de réduire à 120 francs l'indemnité horaire due au défenseur d'office pour le temps consacré à la cause par son stagiaire. 153

Mesures de contrainte / Zwangsmassnahmen

9. Art. 219 al. 4 CPP – Le terme "amener" paraît impliquer un transfert physique. Le non-respect du délai de 24 heures n'entraîne pas à lui seul la mise en liberté du prévenu, pour autant toutefois que la détention provisoire demeure matériellement justifiée. 60

Détention provisoire / Untersuchungshaft

31. Art. 19 LStup; art. 51 CP; art. 31 al. 3 Cst. féd.; art. 5 § 3 CEDH – Proportionnalité de la durée de la détention provisoire d'une personne prévenue de possession, en vue de la vente, d'une faible quantité de cocaïne. 220
32. Art. 90 et 227 al. 1 CPP; art. 110 al. 6 CP – Détention provisoire. Calcul de la durée maximum de trois mois. 221

Droit administratif Verwaltungsrecht

Aménagement du territoire / Raumplanung

10. Art. 16 et 18 LATeC – Le refus de créer une zone d'exploitation de matériaux par la commune n'est pas contraire à la clause du besoin. Cette dernière n'a qu'un effet négatif (interdiction de créer une zone

si le besoin n'est pas établi) et non pas positif (pas d'obligation de créer une zone si le besoin existe).

64

Droit fiscal Steuerrecht

Impôts sur le revenu des personnes physiques / Einkommenssteuern der natürlichen Personen

11. Art. 26 Abs. 1 lit. a und Abs. 2 DBG; Art. 27 Abs. 1 lit. a und Abs. 2 DStG; Art. 9 Abs. 1 StHG – Die Mehrkosten eines Billets oder eines Generalabonnements 1. Klasse sind abzugsfähig, wenn die steuerpflichtige Person die effektiven Kosten nachweist und darzutun vermag, dass die Benutzung der 1. Klasse nicht bloss einem persönlichen Bedürfnis entspricht, sondern beruflich begründet werden kann. Letzteres trifft insbesondere dann zu, wenn dank der 1. Klasse mit der Berufstätigkeit zusammenhängende Arbeiten effizient erledigt werden können, sodass sich daraus ein wesentlicher Zeitgewinn ergibt (vorliegend bejaht für zwei wöchentliche Fahrten Freiburg - St. Gallen). Die in der freiburgischen Ausführungsverordnung (Art. 2 et 3 Abs. 2 lit. a) vorgesehene Beschränkung der Transportkosten auf die Billettkosten 2. Klasse widerspricht dem anwendbaren Gesetzestext, welcher für berufsbedingte Fahrkosten den Nachweis höherer Kosten vorbehält. 71
20. Art. 33 al. 1 let. h LIFD; art. 34 al. 1 let. h LICD; art. 9 al. 2 let. h LHID – Frais médicaux; régimes alimentaires (Circulaire AFC n° 11 du 31 août 2005). Il n'est pas arbitraire d'exclure les diabétiques de la déduction forfaitaire; par contre, le contribuable peut toujours apporter la preuve des éventuels surcoûts d'un régime nécessaire prescrit par le médecin. 157
21. Art. 33 al. 1 let. h et h^{bis} LIFD; art. 34 al. 1 let. h^{bis} LICD; art. 9 al. 2 let. h^{bis} LHID – Frais liés au handicap. Surdité; la déduction forfaitaire (en lieu et place des frais effectifs) prévue sous chiffre 4.4 de la Circulaire AFC n° 11 du 31 août 2005 n'est accordée qu'en cas de perte complète de l'ouïe. En l'espèce, dans la mesure où les recourants avaient auparavant profité de la déduction forfaitaire, l'autorité intimée aurait dû les inviter à prouver les éventuels frais effectifs. 164
22. Art. 9 BV; Art. 33 Abs. 1 lit. a, 102 Abs. 2 DBG; Art. 34 Abs. 1 lit. a DStG; Art. 9 Abs. 2 lit. a StHG – Treu und Glauben. Gültigkeitsvoraussetzungen und Tragweite eines Rulings, welches von der Eidgenössischen Steuerverwaltung gewährt worden ist (Voll-

- ständigkeit des im Rulingantrag dargestellten Sachverhalts; keine Bindungswirkung des Rulings für die Kantone).
Schuldzinsenabzug; Steuerumgehung. Beteiligung an einer australischen Limited Partnership. Darlehens und Schuldzinsbegriff; missbräuchliche Geltendmachung des Schuldzinsenabzugs. 169
33. Art. 8 Abs. 1, 9 BV; Art. 16, 17 Abs. 1, 102 Abs. 2, 104 Abs. 1 DBG; Art. 15 Abs. 1 DBA-... – Direkte Bundessteuer. Besteuerung von Mitarbeiteroptionen. Vertrauensschutz (Ruling).
Kosten für die Fremdbetreuung von Kindern. Fehlende gesetzliche Grundlage. 223
34. Art. 32 al. 1 et 34 let. d LIFD; art. 33 al. 1 et 35 let. d LICD; art. 9 al. 1 LHID – Fortune mobilière; frais de gestion. Délimitation entre, d'une part, les frais d'acquisition (déductibles) du rendement imposable de la fortune ainsi que du simple maintien de cet élément et, d'autre part, les dépenses liées à l'acquisition et à l'amélioration d'éléments de la fortune ou à la réalisation de gains en capital exonérés (non déductibles). Fardeau de la preuve. 225
35. Art. 32 al. 2, 34 let. d LIFD; art. 33 al. 2, 35 let. d LICD; art. 9 al. 1 LHID – Mise en conformité d'un immeuble locatif avec les nouvelles normes imposées par la loi sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels ainsi que par la loi sur l'assurance des bâtiments. Frais d'entretien d'immeuble ou dépenses de plus-value? L'installation d'un nouvel éclairage et d'une signalisation de sécurité ainsi que la construction d'une voie supplémentaire d'évacuation dans le parking constituent, au moins en partie, une plus-value non déductible (en l'espèce confirmation de la déduction d'un montant de 50 % des factures litigieuses). 225
36. Art. 209 Abs. 2 DStG – Hälfthige Anrechnung oder Rückerstattung von (kantonalen) Steueranzahlungen, wenn die gemeinsame Besteuerung infolge Trennung oder Scheidung entfällt (unter Vorbehalt einer anderweitigen Parteivereinbarung). Bedeutung der güterrechtlichen Auseinandersetzung. 233

Voir aussi / siehe auch n° 42 (p. 294).

Impôts sur la fortune des personnes physiques / Vermögenssteuern der natürlichen Personen

44. Art. 180 Abs. 1, 52, 53 Abs. 2, 57 Abs. 2 und 67 Abs. 1 DStG; Art. 50 Abs. 1, 13 Abs. 1, 14 Abs. 1, 66 Abs. 1 und 67 Abs. 1 StHG; Art. 864 und 913 Abs. 2 OR – Zulässigkeit der Beschwerde; Nachweis der Eröffnung des Einspracheentscheides.
Bewertung von Genossenschaftsanteilen. Unterscheidung zwischen Selbsthilfe- und Erwerbsgenossenschaften. Gemeinnützigkeit?

Anwendung der Wegleitung zur Bewertung von Wertpapieren ohne Kurswert für die Vermögenssteuer.

331

Droits sur les gages immobiliers / Grundpfandrechtssteuern

45. Art. 5 let. b, 11 al. 1 let. e et 23 al. 1 LDMG – La nature des droits sur les gages immobiliers exclut l'application tant des principes de couverture des frais et d'équivalence que de l'imposition selon la capacité économique.

346

Impôts communaux spéciaux / Besondere Gemeindesteuern

23. Art. 23 Abs. 1, 24 und 42 Abs. 3 GStG; Art. 29 Abs. 2, 127 BV – Besondere Gemeindesteuern. Rechtsmittelverfahren. Verweis auf die verfahrensrechtlichen Bestimmungen des DStG; Vertrauensschutz, falls die kommunale Gesetzgebung eine irreführende Bestimmung über den Verfahrensablauf enthält. Mindestanforderungen an die Begründung eines Einspracheentscheides. Art. 23 al. 2 GStG – Genügende gesetzliche Grundlage einer neuen Gemeindesteuer für automatische Servicesysteme (Ermächtigung durch den Staatsrat) ? Anspruch auf rechtsgleiche Behandlung.

170

Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole / Steuer zum Ausgleich der Verminderung des Kulturlandes

37. Art. 3 Abs. 1, 8 Abs. 1 KVStG – Die blossе Begründung und die Abtretung eines Kaufrechts stellen keine Veräusserung im Sinne von Art. 3 Abs. 1 KVStG dar. (Einzig) steuerbar ist die Veräusserung des Grundstücks, welche mit der Ausübung des Kaufrechts realisiert wird. Somit können bei der Besteuerung nicht ohne Weiteres der Kaufrechtspreis und das Entgelt für die Abtretung des Kaufrechts an einen Dritten zusammengezählt werden. Da dem Gesetzgeber beim Erlass des neuen Gesetzes die (veröffentlichte) diesbezügliche Rechtsprechung zum alten Recht bekannt war, kann nicht auf eine Gesetzeslücke geschlossen werden. Ebenso wenig bestehen triftige Gründe für eine Änderung dieser Rechtsprechung. Berechnungsgrundlage. Art. 8 Abs. 1 KVStG sieht zwar vor, dass die Steuer auf der Grundlage des Verkehrswerts berechnet wird, wenn der vereinbarte Preis offensichtlich nicht dem Verkehrswert des Grundstücks entspricht. Aus der Botschaft zum Gesetzesentwurf ergibt sich jedoch, dass der Gesetzgeber - trotz des geänderten Wortlautes - die bis anhin geltende Berechnungsgrundlage beibehalten wollte. Insofern geht es nicht an, systematisch einen objektivierten Verkehrswert zu besteuern, sofern dieser klarerweise höher sein sollte als der vereinbarte Kaufpreis. Vielmehr muss eine der besonderen Situation vorliegen, welche es

nach dem Willen des Gesetzgebers rechtfertigt, den Verkehrswert zu berücksichtigen (z.B. fehlender Preis oder ein Preis, welcher nicht das Ergebnis des freien Marktes ist; gemischte Schenkung, usw.). Eine offensichtliche Differenz zwischen dem Kauf(rechts)preis und dem Verkehrswert des Grundstücks kann ein wesentliches Indiz dafür darstellen, dass der vereinbarte Preis nicht das Ergebnis des freien Marktes ist oder durch andere Elemente beeinflusst wurde. Im vorliegenden Fall Rückweisung der Sache an die Vorinstanz zwecks weiterer Abklärungen und neuem Entscheid im Sinne der Erwägungen.

242

Droit des assurances sociales Sozialversicherungsrecht

Assurance-vieillesse et survivants / Alters- und Hinterlassenenversicherung

12. Art. 5 Abs. 1 und 4, 14 Abs. 1 AHVG; Art. 7, 8^{ter} Abs. 1 und 2 lit. b AHVV – Begriff der kollektiven Entlassung gemäss Neufassung von Art. 8^{ter} AHVV (per 1. Januar 2008) bei der Frage nach der Privilegierung von Abgangsentschädigungen im Rahmen einer Firmenrestrukturierung.

80

Assurance-invalidité / Invalidenversicherung

13. Art. 4, 28, 29 IVG; Art. 87 Abs. 3, 87 Abs. 4 IVV; Art. 8, 16 ATSG – Der Rentenanspruch entsteht bei langandauernder Krankheit erst nach Ablauf der Wartezeit. Da der Richter den Sachverhalt nur bis zum Verfügungserlass berücksichtigt, ist eine Verfügung, welche vor Ablauf der Wartezeit ergeht und welche die Rente verweigert, im Ergebnis zu bestätigen. In casu ist aber die Sache an die Vorinstanz zurückzuweisen, da die Beschwerde auch als Neuanmeldung entgegenzunehmen ist. Frage offengelassen, ob die IV-Stelle überhaupt berechtigt ist, über Rentengesuche vor Ablauf der Wartezeit zu verfügen. Dadurch können nämlich die Rechtswirkungen der ersten Anmeldung verloren gehen.

86

14. Art. 13 IVG, Art. 2 Abs. 3 GgV, Ziff. 404 Anhang GgV – Geburtsgebrechen. Die Limitierung der Ergotherapie bei Geburtsgebrechen durch das BSV auf maximal 3 Jahre gemäss Rz. 404.11 und Rz. 1014 ff. des Kreisschreibens über die medizinischen Eingliederungsmassnahmen in der Invalidenversicherung (KSME) ist nicht gesetzeskonform.

91

26. Art. 28 LAI; Art. 21 al. 1 LPGa – Assuré alcoolique souffrant de troubles psychiques depuis de nombreuses années et ayant en outre été victime d'un grave accident de moto alors qu'il circulait

- précisément en état d'ébriété. Question de la réduction de 20% des prestations allouées (rentes et arriérés de rentes) pour le motif que l'assuré a lui-même causé son invalidité en commettant intentionnellement un acte délictueux. Admission sur ce seul dernier point, l'accident de moto n'étant vraisemblablement pas à l'origine de l'invalidité. 193
27. Art. 28 IVG; Art. 16 und 59 ATSG – Versicherter, der aufgrund eines IV-Grades von 8,4% keinen Anspruch auf eine Rente hat. Aufgrund der IV-Verfügung wurde ihm der versicherte Verdienst von der Arbeitslosenkasse um 8,4% gekürzt. Schutzwürdiges Interesse um IV-Entscheid anzufechten bejaht, da dieser Einfluss auf den Entscheid der Arbeitslosenkasse hat, welche an die Invaliditätsgradeinschätzung durch die IV gebunden ist. 199
28. Art. 4, 28 LAI; art. 87, 88^{bis} al. 1 RAI; art. 8, 16, 17, 29 al. 3, 42, 49 al. 3 LPGa; art. 29 al. 2 Cst. féd. – Nouvelle demande suite à un premier refus de l'OAI en raison d'un taux d'invalidité de 38%. Aucune modification notable de l'état de santé de l'assuré ni de sa capacité résiduelle de travail ne permet de revoir sa situation selon les règles de la révision. En revanche, une nouvelle comparaison des revenus permet le passage du taux d'invalidité de 38% à 43% ouvrant désormais le droit à un quart de rente. Admission du recours et octroi d'un quart de rente. 204
38. Art. 49 al. 3 LPGa; art. 29 al. 2 Cst. – Violation du droit d'être entendu. L'assurée fait valoir un manque de motivation de la part de l'autorité intimée dans le choix de la méthode d'évaluation de l'invalidité et dans la non prise en considération d'un rapport médical. Appréciation des griefs en l'espèce. L'assurée estime que doit être versée au dossier la "proposition de l'enquêteur relative au taux d'invalidité des personnes s'occupant d'un ménage"; cette pièce constitue un document interne à l'administration appréciant des faits établis et ne doit dès lors pas figurer dans le dossier remis à l'assurée pour consultation. 256
46. Art. 4 al. 2, 6 al. 2, 9 al. 3 LAI – Droit aux mesures médicales de l'AI. Conditions d'assurance pour les ressortissants étrangers de moins de vingt ans. Moment de la survenance du cas d'invalidité. Substitution de motifs. Recours de l'assureur-maladie contre le refus, par l'Office AI, de prendre en charge les frais de la psychothérapie suivie par l'assuré en 2007 et 2008. Lors de la survenance de son invalidité (apparition des premiers troubles psychiques), en 2003, l'assuré ne résidait pas en Suisse depuis une année au moins et, partant, ne satisfaisait pas aux conditions requises par l'art. 9 al. 3 let. b LAI. 358

Assurance-maladie / Krankenversicherung

24. Art. 1a al. 2 let. a, 24 à 32 LAMal; art. 33 OAMal; art. 1 OPAS; Annexe 1 OPAS; art. 3 LPGA – Assurée qui, suite à un cancer du sein droit traité par une quadrantectomie, a demandé à sa caisse-maladie la prise en charge d'une opération de reconstruction mammaire pour son sein droit et de réduction mammaire pour son sein gauche. Refus de la caisse-maladie au motif que cette opération ne constitue pas une prestation obligatoire de l'assurance-maladie. 177
25. Art. 41 Abs. 3 KVG, Art. 36 Abs. 2 KVV – Ausserkantonale Hospitalisation, Kapazitätsengpass als medizinischer Grund i. S. von Art. 41 KVG. Aufgrund der medizinischen Aktenlage ist unklar, ob der dringliche neurochirurgische Eingriff für den Behandlungserfolg unbedenklich und ohne Gefahr für eine irreversible neurologische Schädigung hätte über das Wochenende aufgeschoben werden können, mithin, ob eine Rückkehr für eine Operation im Kanton Freiburg tatsächlich möglich und angemessen gewesen wäre. 182
47. Art. 34, 95a al. 1 LAMal; art. 36 OAMal; art. 20 ALCP; art. 22 § 1 et 3, 22^{bis} Règlement (CEE) n° 1408/71 – Assurée, ressortissante française domiciliée en Suisse, qui, lors d'un séjour temporaire à Paris, souffre d'une intolérance alimentaire et se fait opérer (remplacement d'un anneau gastrique). Refus de prise en charge de l'assureur-maladie. Nécessité du traitement médical dispensé en France reconnue en vertu de l'art. 22 § 1 let. a/i du règlement (CEE) n° 1408/71. Question de l'urgence au sens de l'art. 36 al. 2 OAMal restée ouverte. Admission du recours et renvoi de la cause pour fixer – selon la législation et les tarifs français applicables *in casu* – le montant des frais médicaux au remboursement duquel l'assurée a droit. 366

Assurance-accidents / Unfallversicherung

39. Art. 6 LAA; art. 4 LPGA – Causalité naturelle et adéquate. Troubles psychiques. Assuré ayant été victime d'une agression devant son domicile. Appréciation des rapports médicaux qui admettent tous la causalité naturelle. Examen des critères jurisprudentiels concernant la causalité adéquate en cas d'accident de gravité moyenne. Le premier critère du caractère particulièrement impressionnant de l'accident est rempli et revêt une intensité particulière. Le deuxième critère relatif à la nature particulière des lésions physiques (lésions corporelles causées intentionnellement lors d'une agression qualifiée de violente et sauvage) propres, selon l'expérience, à entraîner des troubles psychiques est également rempli. Dans ces conditions, il faut

admettre la causalité adéquate. Les frais liés aux troubles psychiques doivent dès lors être pris en charge par l'assureur-accidents.

260

Assurance-chômage / Arbeitslosenversicherung

15. Art. 8 Abs. 1 lit. f, 15 Abs. 1 und 2 AVIG; Art. 15 und 40b AVIV – Arbeitslosenkasse verneint Anspruch auf Arbeitslosenentschädigung, da die IV einen Invaliditätsgrad von 83 % festgestellt hatte (bei einer zumutbaren Arbeitsfähigkeit von 40 % bei einer verminderten Leistungsfähigkeit von 30 % als Sekretärin). Invaliditätsgrad von über 80 % bedeutet nicht zwangsläufig, dass eine Person vermittlungsunfähig ist. Rückweisung an die Vorinstanz für Neuprüfung der Vermittlungsfähigkeit.

100

40. Art. 11 Abs. 1 und 3, Art. 10a, 11a und 28 AVIG; Art. 25 Abs. 3 UVV; Art. 336c Abs. 1 lit. b, 336c Abs. 2, 341 Abs. 1 und 361 OR – Anspruch auf Arbeitslosenentschädigung nach einvernehmlicher Vertragsauflösung im Rahmen eines Sozialplans bei Unfalleintritt vor Ende des Arbeitsverhältnisses. Frage insbesondere nach anrechenbarem Verdienstaufschlag und Bestehen von Lohnansprüchen. Aufgrund der Vereinbarung und der gesamten Umstände bezweckt die Abgangsentschädigung vorliegend nicht, einen allfälligen unfallbedingten Lohnausfall während der verlängerten Kündigungsfrist zu decken.

272

48. Art. 43 et 45 LACI; art. 69 et 70 OACI – Indemnités en cas d'intempéries. Avis d'interruption de travail et exercice du droit aux indemnités dans le délai péremptoire de 3 mois. La pratique des autorités de chômage, consistant à ce que la Caisse de chômage, après avoir pris connaissance du préavis positif du SPE, aborde spontanément l'assuré pour lui faire compléter son avis d'interruption avant de lui verser l'indemnité, donne clairement à penser que l'assuré n'a plus l'initiative de la procédure après qu'il a déposé son avis (cf. arrêt du TC du 9 décembre 2011 dans la cause 605 2009 347). Partant, la Caisse ne saurait déclarer sa demande d'indemnités tardive lorsque le SPE tranche à la fin du délai péremptoire de 3 mois. Une telle pratique consacre une inégalité de traitement entre les assurés dont l'avis est préavisé en temps utile et les autres.

377

49. Art. 51 Abs. 1, 52 Abs. 1, 53 Abs. 1 und 55 Abs. 1 AVIG – Insolvenzenschädigung. Versicherte, welche die Lohnausstände während über sechs Monaten nur mündlich anmahnte und immer wieder auf die Zusicherungen des Arbeitgebers vertraute, erfüllt die Voraussetzungen einer grobfahrlässigen Verletzung der Schadenminderungspflicht.

387

Assurance-maternité / Mutterschaftsversicherung

41. Art. 16b LAPG; Art. 29 et 30 RAPG – Assurée résiliant son contrat de travail avant son accouchement pour cause de fatigue. Les conditions relatives à l'incapacité de travail pour des motifs médicaux n'étant pas remplies, le droit aux allocations de maternité ne lui est pas ouvert. De telles allocations pouvant toutefois également être attribuées lorsqu'une assurée se trouve au chômage, la cause doit être renvoyée à la caisse de compensation pour instruction, le dossier étant lacunaire sur ce point. Droit aux dépens en cas de gain de cause malgré l'absence de demande. Un gain de cause partiel n'entraîne pas nécessairement une réduction de leur montant. 289

Allocations familiales / Familienzulagen

50. Art. 11 al. 1 et 2, 13, 17 al. 2 et 26 al. 1 LAFam; art. 3 let. c LAFC – Droit aux allocations familiales pour conjointe travaillant dans l'entreprise de l'autre? L'art. 3 let. c LAFC, qui exclut du cercle des personnes assujetties l'employeur du propre conjoint et qui n'a pas été modifié lors de l'adaptation de la législation cantonale à la LAFam, est contraire au droit fédéral; depuis le 1^{er} janvier 2009, c'est l'art. 11 LAFam qui régit l'assujettissement des employeurs. 394

**Procédure et juridiction administrative
Verwaltungsrechtspflege**

Voies de droit / Rechtsmittel

42. Art. 191 LICD; art. 52 LHID – Rectification d'une erreur de transcription. Lorsque la déduction pour frais de garde des enfants (saisie initialement par lecture optique lors de la réception de la déclaration) a été confirmée en procédure de taxation par l'apposition d'une coche sur la formule papier de la déclaration d'impôt, mais que le taxateur a omis de la valider à l'écran, l'erreur qui entache la taxation est une erreur de transcription qui doit être rectifiée. 294

Voir aussi / siehe auch n° 23 (p. 170), n° 36 (p. 233) & n° 44 (p. 331).

SOMMAIRE / INHALTSVERZEICHNIS

Répertoire par articles / Gesetzesregister XV

Abréviations / Abkürzungen XXI

Communications / Mitteilungen

Langue de la procédure – Notes sur l'ATF 136 I 149 / Verfahrenssprache – Anmerkungen zu BGE 136 I 149 163

Articles / Abhandlungen

Gasser Fabien

La nouvelle procédure pénale – Tour d'horizon des principales modifications 11

Hänni Bernadette

Die Sprache, das Recht und die Politik – Bundesgerichtliche Klarstellung zur Sprachenfreiheit in der Freiburgischen Kantonsverfassung (Anmerkung zu BGE 136 I 149) 173

Papaux Alexandre

La langue de la procédure civile et pénale devant le Tribunal cantonal fribourgeois – Commentaire des art. 115 al. 3 et 4, 116 al. 1 et 118 de la loi du 31 mai 2010 sur la justice et de l'ATF 136 I 149 185

Previtali Adriano

Quelques réflexions de nature constitutionnelle relatives à l'influence de l'art. 17 al. 2 de la Constitution fribourgeoise sur la langue de la procédure cantonale (Note sur l'ATF 136 I 149) 202

Sallin Jean-Marc

La procédure de jugement de première instance selon le Code de procédure pénale suisse 213

Werro Franz

Le dommage, l'indemnité et les frais funéraires : l'état critique d'une question de principe après l'ATF 135 III 397

1

Jurisprudence / Rechtsprechung

Droit privé Privatrecht

Droit de la famille / Familienrecht

1. Art. 131, 132, 289 al. 2, 290 et 291 CC – Possibilité pour la collectivité publique de déposer une requête d'avis au débiteur, en son nom propre, en qualité de cessionnaire légale de la créance d'aliments, mais aussi, en tant que représentante du créancier, dans le cadre de l'aide à l'encaissement. 33
36. Art. 276 et 285 al. 1 CC – Entretien de l'enfant. Prise en considération des tabelles de l'Office de la jeunesse du canton de Zurich. La couverture des besoins de l'enfant occasionne des coûts directs (en argent) et des coûts indirects; double charge du parent gardien. 337

Droits réels / Sachenrecht

19. Résumé des décisions rendues en 2009 par l'Autorité de surveillance du Registre foncier / Zusammenfassung der im 2009 von der Aufsichtsbehörde über das Grundbuch gefällten Entscheide
- 19a. Art. 656 al. 1 et 965 CC, art. 12 et 18 al. 1 let. a ORF, art. 164 al. 1 CO 117
- 19b. Art. 49, 53 let. b, 54 let. a LN 118

Responsabilité civile / Haftpflichtrecht

2. Art. 47 CO – Tort moral dû à la mère pour le décès d'un enfant de 3 ans et demi intervenu dans des circonstances particulièrement atroces. 36

Droit de la propriété immatérielle / Immaterialgüterrecht

37. Art. 3 Abs. 1, 29 Abs. 1, 33 Abs. 2^{bis} PatG; Art. 645, 833 Ziff. 2 und 3, 838 OR; Art. 3 ZGB – Form der rechtsgeschäftlichen Übertragung des Rechts auf das Patent (E. 9.1, 9.2). Übertragung von Rechten auf eine Genossenschaft vor der Eintragung in das Handelsregister (E. 9.3.1). Begriff der Sacheinlage und Sachübernahme (E. 9.3.2). 344

Procédure civile Zivilprozessrecht

Principes fondamentaux / Allgemeine Grundsätze

3. Art. 137 al. 2 let. i et 276 al. 1 CPC; art. 46 al. 1 LCA – L'autorité de la chose jugée s'étend aux objections de fait qui auraient pu être invoquées dans la procédure précédente. La restitution de prestations d'assurance se prescrit par 2 ans dès le jour où se produit le fait qui fonde l'obligation de restituer. 39

Compétence / Zuständigkeit

38. Art. 15 al. 1 let. c LFors; art. 129, 134 et 148 al. 2 CC – Compétence du juge du divorce pour compléter un jugement de divorce entré en force, mais lacunaire en ce qui concerne une prétention dépendant principalement de l'autonomie des parties (*in casu* la liquidation du régime matrimonial). 351

Frais et dépens / Gerichts- und Parteikosten

4. Art. 50 al. 2, 266, 367 al. 1 let. a et 369 CPC; art. 2 al. 3, 3 al. 1 let. b, 5 et 13 al. 1 TDep – Les dépens pour des mesures provisionnelles traitées par le président du tribunal dans une affaire où la procédure au fond aurait été de la compétence du tribunal sont fixés de manière détaillée. 47
5. Art. 262 al. 2 et 265a al. 2 CPC; art. 2 al. 1 et 2, art. 3 al. 1 let. b et al. 2, art. 8 al. 2 et 17 TDep – Les dépens pour une preuve à futur requise avant le procès sont fixés sous la forme d'une indemnité globale. 50

Poursuite pour dettes et faillite Schuldbetreibung und Konkurs

Dispositions générales / Allgemeine Bestimmungen

6. Art. 60 LP; art. 371 CC – Le juge qui apprend que le poursuivi est privé de sa liberté doit lui faire impartir par l'office des poursuites qui diligente la poursuite ou qui serait compétent *ratione loci* un délai pour constituer un représentant ou lui faire dénoncer le cas à l'autorité tutélaire. 53
7. Art. 64, 65 et 72 LP – La mise du commandement de payer dans la boîte aux lettres du débiteur est inadmissible (consid. 1a). La notification défectueuse produit tout de même ses effets dès la prise de connaissance effective de l'acte (consid. 1b). 56

Poursuite pour dettes / Schuldbetreibung

8. Art. 12, 17, 80 al. 1 et 81 al. 1 LP – Le versement du montant mis en poursuite par le directeur de la société poursuivie six jours après la notification du commandement de payer vaut retrait de l'opposition. Conséquences légales. 58
20. Art. 80 al. 1 LP; art. 128 et 143 ch. 4 CC – Mainlevée et clause d'indexation des pensions (consid. 2).
Art. 102 al. 2 et 128 ch. 2 CO – Prestations périodiques: prescription et intérêts (consid. 4). 118
39. Art. 80 et 82 LP – Une convention d'entretien pour un enfant mineur homologuée par l'autorité tutélaire compétente constitue un titre de mainlevée définitive, et non seulement provisoire. 355

Poursuite par voie de saisie / Betreibung auf Pfändung

9. Art. 106 ss LP – Procédure de revendication. 61
28. Art. 25 Abs. 2 lit. a, 106 ff., 275 und 278 SchKG; Art. 8 ZGB; Art. 120 und 236 StPO – Verarrestierung und Pfändung einer vom Strafrichter freigegebenen Sicherheitsleistung als Ersatz für die Untersuchungshaft, die von einem Dritten geleistet worden war. Widerspruchsklage des Dritten. 251

Droit pénal Strafrecht

Peines et mesures / Strafen und Massnahmen

40. Art. 70 al. 1 et 73 CP – Restitution des avoirs séquestrés. Méthodes envisageables pour déterminer les montants à restituer. 364

Dispositions spéciales / Besondere Bestimmungen

21. Art. 140 ch. 1 et 2 CP – Un spray au poivre ne constitue en principe pas une arme dangereuse au sens de la disposition légale précitée. 123
10. Art. 191, 189 et 198 al. 2 CP – Celui qui commet des attouchements par surprise cause à sa victime une incapacité de résister, et n'exploite pas une hypothétique incapacité préexistante de résister; seul l'art. 189 CP, et non l'art. 191 CP, peut alors entrer en ligne de compte. Actes d'ordre sexuel et attouchements d'ordre sexuel: critères de distinction. 64

Droit pénal accessoire / Nebenstrafrecht

41. Art. 70 al. 1 let. a et b LEaux – Celui qui a la responsabilité de l'exploitation est considéré, en cas de violation de la loi, comme un perturbateur par comportement, même indépendamment de toute faute. 368

**Procédure pénale
Strafprozessrecht**

Parties et défenseurs / Parteien und Verteidiger

11. Art. 30, 31, 62, 67, 156, 159, 174, 188 CPP – Qualité de prévenu. Il incombe à celui-ci de s'organiser pour que lui parviennent en temps utile, même en période de vacances, les actes de procédure que le juge lui fait notifier par la poste. 72
NB : cet arrêt a été publié une deuxième fois par erreur en p. 258 (n° 29).

Moyens de preuve / Beweismittel

30. Art. 26 Cst. féd.; art. 895 et 930 CC; art. 321b et 339a al. 1 et 3 CO; art. 125 CPP; art. 45 LJP – Après la levée d'un séquestre, une restitution pure et simple à l'employeur dénonciateur n'est pas possible lorsque l'employé, ancien gérant et prévenu dans la procédure pénale, peut lui opposer un droit préférable, sous forme de droit de rétention, dont le sort requiert une appréciation au fond par le juge civil. 263

Mesures de contrainte / Zwangsmassnahmen

12. Art. 1 al. 1, 3 et 10 al. 1, 2 et 5 LSCPT; art. 195 CP; art. 134 al. 3 CPP – Recours contre une décision d'approbation d'une surveillance téléphonique. Conditions d'application de l'art. 3 LSCPT. 77

Frais, dépens et indemnités / Verfahrenskosten, Parteikosten und Entschädigung

13. Art. 9 Cst. féd.; art. 51 al. 2 et 324a CO; art. 429 et 430 CPP suisse; art. 242 al. 2 CPP – Les frais nécessités par l'assistance d'un avocat ne donnent pas lieu en principe à une indemnité au sens de l'art. 242 al. 2 CPP lorsque le demandeur est au bénéfice d'une assurance de protection juridique couvrant ses frais de défense pénale. Confirmation de la jurisprudence cantonale malgré l'arrêt du Tribunal fédéral du 8 juin 2009 (6B_976/2008). 84
31. Art. 1 et 2 AIDA – L'indemnité de déplacement englobe tous les frais de l'avocat, y compris la perte de temps. 267

Droit administratif Verwaltungsrecht

Personnel des collectivités publiques / Personal der Gemeinwesen

32. Art. 70 al. 2 LCo, art. 31 al. 1 et 3, 32 al. 2 et 3, 43 et 46 LPers – Résiliation des rapports de service durant le temps d'essai d'une personne employée par un établissement médico-social prolongé: le contrat de travail et le droit communal ne réglementant pas cette question, il y a lieu d'appliquer "l'échelle des délais" de résiliation prévue par la LPers. Le congé peut être signifié même si la personne est en incapacité de travail, la LPers ne prévoyant pas un temps prohibé pour cette situation. 268

Droit de police / Polizeirecht

42. Art. 1 ff. PolG – Bei Selbstmorddrohungen ist die Polizei verpflichtet, einzugreifen und den Betroffenen zu suchen. Ihre Massnahmen müssen verhältnismässig sein. Die entstandenen Kosten hat der Betroffene zu tragen. 372

Droit fiscal Steuerrecht

Impôts sur le revenu des personnes physiques / Einkommenssteuern der natürlichen Personen

33. Art. 36 Abs. 1 lit. a und Abs. 3 DStG; Art. 9 Abs. 4 StHG – Kantonssteuern. Gemeinsame elterliche Sorge und alternierende Obhut über die Kinder. Kann der Vater Unterhaltsbeiträge für die Kinder in Abzug bringen, so hat er nicht noch zusätzlich Anspruch auf die hälftigen Sozialabzüge. 278
- 33a. *Bundesgericht* – Urteil vom 7. Mai 2010 über die Beschwerde in öffentlich-rechtlichen Angelegenheiten 290
43. Art. 26 Abs. 1 lit. d, 32 Abs. 2 DBG; Art. 27 Abs. 1 lit. d, 33 Abs. 2 DStG; Art. 9 Abs. 1 und 3 StHG – Weiterbildungskosten. Die Kosten eines Nachdiplomstudiums zum "FH Integrated Management Executive Master of Business Administration", welches der Geschäftsführer einer KMU mit einer Grundausbildung als Automechaniker sowie Eidg. dipl. Verkaufskordinator und Verkaufsleiter berufsbegleitend absolviert, stellen keine abzugsfähigen Weiterbildungs-, sondern Ausbildungskosten dar. Liegenschaftsunterhaltskosten; (neue) Stützmauer. 376

Voir aussi / siehe auch n° 18 (p. 108) & 26 (p. 155).

Impôts ecclésiastiques / Kirchensteuern

44. Art. 14 al. 1, 16, 17 LEE; art. 66 al. 1 et 5 LICD; art. 3 al. 3 LHID – Répartition interconfessionnelle. Fin de la substitution fiscale concernant les enfants. Un contribuable qui est lui-même sorti de l'Eglise depuis plusieurs années, ne doit aucun impôt ecclésiastique pour les enfants majeurs qu'il entretient. 392

Contributions causales / Kausalabgaben

45. Contributions publiques communales. Règlement communal instituant à la fois un délai de péremption pour le prélèvement des charges de préférence et une déduction des charges de préférence effectivement perçues lors de la taxation des taxes de raccordement. La charge de préférence dont le délai de perception est périmé, doit néanmoins être déduite de la taxe de raccordement. A défaut, la péremption serait invalidée par le biais de l'encaissement d'une pleine taxe de raccordement. 398

**Droit des assurances sociales
Sozialversicherungsrecht**

Assurance-vieillesse et survivants / Alters- und Hinterlassenenversicherung

14. Art. 1a et 3 LAVS; art. 8 ALCP – Cotisations AVS/AI/APG. Epouse britannique sans activité lucrative d'un travailleur détaché d'une entreprise allemande. Le régime prévu en la matière par les accords bilatéraux ne s'étend pas aux membres de la famille qui accompagnent le travailleur. Le conjoint ne peut pas se prévaloir de l'art. 3 al. 3 LAVS pour être dispensé du paiement desdites cotisations. Ceci n'est pas contraire à l'égalité de traitement. 88

Assurance-invalidité / Invalidenversicherung

15. Art. 35 LAI, art. 25 LAVS, art. 59 LPGA – Rente complémentaire pour enfant. Suppression, la condition de la formation n'étant plus remplie. Des stages en qualité d'auditrice libre dans des écoles primaires effectués sur l'initiative personnelle de l'enfant ne constituent pas une formation systématique ouvrant le droit à une rente complémentaire pour enfant majeur. 93
22. Art. 12 und 13 IVG – Versicherter der an Geburtsgebrechen leidet und zudem Zahnprobleme hat. Frage, ob die Zahnschäden (Karies) und die deswegen notwendig gewordenen Kieferfehlstellungsbehandlungen im Zusammenhang mit dem Geburtsgebrechen stehen oder nicht. 128

23. Art. 12, 13 und 21 IVG – Versicherte die als Geburtsgebrechen an einseitiger Taubheit leidet. IV übernahm Kosten einer Hörbrille (Unterbringung des Hörgeräts, Fenstergläser). Zwei Jahre später Antrag für neue Brille, welche diesmal über korrigierte Gläser verfügt. 135
24. Art. 12 und 13 IVG – Versicherte die an diversen Geburtsgebrechen sowie an einer Mammaasymetrie leidet und welche für eine Mammoplastie die Kostenübernahme durch die IV verlangt. 141
34. Art. 4, 28 LAI; Art. 8, 16, 17, 21 LPGA – Assurée qui, suite à un grave accident de la circulation, s'est vu octroyer une rente AI entière pour la période du 1^{er} avril 2003 au 31 janvier 2006, cette rente ayant toutefois été réduite de 20% en vertu de l'art. 21 LPGA. 295
46. Art. 42^{ter} IVG; Art. 88^{bis} Abs. 1 IVV; Art. 53 Abs. 2 und 24 Abs. 1 ATSG – Revision, Wiedererwägung. Bei unverändertem Grad der Hilflosigkeit seit 1985 hat der Beschwerdeführer, da er sich vorwiegend zu Hause aufhält, Anspruch auf rückwirkende Erhöhung der Hilflosenentschädigung für eine Hilflosigkeit schweren Grades bereits ab Inkrafttreten der Gesetzesänderung über die Verdoppelung der Hilflosenentschädigung am 1. Januar 2004. Die Limitierung des Nachzahlungsanspruchs im IV-Rundschreiben Nr. 196 des BSV auf die Zeit ab August 2006 ist nicht gesetzeskonform. 410

Prestations complémentaires / Ergänzungsleistungen

16. Art. 3d Abs. 1 und 4 aELG; Art. 8 aELKV – Versicherte, welche Ergänzungsleistungen bezieht und seit dem Jahr 2000 regelmässig Zahnbehandlungen vornehmen lässt. Frage der einfachen, wirtschaftlichen und zweckmässigen Behandlung. Vorliegend ist der Behandlungsvorschlag der Ausgleichskasse einfach und wirtschaftlich aber nicht zweckmässig. Rückweisung für weitere Abklärungen. 97

Prévoyance professionnelle / Berufliche Vorsorge

17. Art. 5, 22 LFLP; art. 122, 124 CC – Partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce. Versements en espèces de l'avoire LPP durant le mariage, qui empêchent le partage selon l'art. 122 CC. Action irrecevable et renvoi au juge du divorce pour qu'il fixe une équitable indemnité au sens de l'art. 124 CC. 103
35. Art. 51, 52, 56a, 71 LPP; Art. 49 ss OPP 2 – Actions en responsabilité contre certains des anciens gestionnaires et l'organe de contrôle d'une fondation LPP, recherchés par celle-ci ainsi que par le Fonds de garantie LPP pour le dommage qu'ils ont causé à la

première. Qualité pour agir du Fonds de garantie contre le cercle des personnes visées par l'art. 52 LPP. Examen des responsabilités des défendeurs sous l'angle des manquements commis lors de l'administration de la fortune de la fondation LPP, laquelle a principalement consisté en des placements et prêts effectués auprès de sociétés immobilières qui étaient pour la grande majorité en affaire avec l'employeur et gérées par les associés - dont les deux gestionnaires défendeurs -, voire auprès de l'employeur lui-même, ce qui a notamment généré de nombreux conflits d'intérêts. Fixation du montant du dommage ainsi causé par la mise en œuvre de cette politique d'administration de la fortune.

298

47. Art. 22 LFLP; art. 122 CC – Partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce.

420

Assurance-maladie / Krankenversicherung

25. Art. 25 Abs. 2 lit. e, 44 und 49 KVG – Privatpatientin, welche während 11 Monaten hospitalisiert war und davon 5 Monate auf der Intensivstation lag. Frage, ob die Fakturierung gemäss dem Tarif für Privatpatienten oder dem allgemeinem Tarif zu erfolgen hat. In Bezug auf die Arztwahl besteht auch auf der Intensivstation eine echte Mehrleistung. Demgegenüber können vorliegend aber keine Hoteltaxen erhoben werden, da die Versicherte über kein Einzelzimmer verfügte.

147

48. Art. 25 et 32 al. 1 LAMal – Prise en charge d'un séjour de réadaptation sous forme de physiothérapie en milieu hospitalier. Nouvel examen des conditions de prise en charge nécessaire suite à l'interruption involontaire du premier séjour pourtant financé par l'assurance-maladie obligatoire. Critère économique non rempli. Caractère subsidiaire de la physiothérapie en milieu hospitalier par rapport à celle effectuée en ambulatoire.

424

49. Art. 3, 4, 5, 8, 9, 64a al. 1 et 5 LAMal; Art. 6a, 11 al. 1, 90 et 105a OAMal – L'affiliation auprès d'un assureur résulte d'un acte administratif et non pas d'un contrat de droit privé. En principe, les règles relatives à la conclusion du contrat ne s'y appliquent donc pas. Désignation inexacte d'une partie. Mainlevée définitive prononcée.

429

Assurance-chômage / Arbeitslosenversicherung

50. Art. 52, 53 AVIG; Art. 27 ATSG – Versicherter dem die Stelle gekündigt wurde. Anschliessend geht sein ehemaliger Arbeitgeber Konkurs und der Versicherte reicht seinen Antrag auf Insolvenzent-schädigung zu spät ein. Informations- und Aufklärungspflicht der Arbeitslosenkasse *in casu* nicht erfüllt.

436

51. Art. 22 und 24 Abs. 1 AVIG; Art. 27 Abs. 2 ATSG – Aufgrund verletzter Aufklärungs- und Beratungspflicht durch den Versicherungsträger ist der Lohn aus dreimonatiger Tätigkeit als Zwischenverdienst anzuerkennen.

445

Procédure et juridiction administrative Verwaltungsrechtspflege

Voies de droit / Rechtsmittel

18. Art. 132 al. 1 LIFD; art. 175 al. 1, 176 al. 1 LICD; art. 48 al. 1 LHID – Réclamation contre une taxation ordinaire. L'autorité ne peut pas refuser d'entrer en matière au motif que le contribuable ne donne pas d'explications sur un élément de la réclamation qu'elle considère comme essentiel.
26. Art. 130 Abs. 2, 132 Abs. 3 DBG; Art. 164 Abs. 2, 176 Abs. 3 DStG; Art. 46 Abs. 3, 48 Abs. 2 StHG – Unzulässigkeit einer Einsprache gegen eine Ermessensveranlagung, welche nicht begründet wurde und die Beweismittel nicht nennt. Ermessensveranlagung infolge Verletzung der Verfahrenspflichten. Der Steuerpflichtige, der nach Ermessen veranlagt worden ist, kann vorweg bestreiten, dass die Voraussetzungen einer Ermessenveranlagung erfüllt waren. Die gehörige Mahnung stellt eine wesentliche Voraussetzung einer solchen Ermessenveranlagung dar.

108

155

Langue de la procédure Verfahrenssprache

Droit constitutionnel cantonal / Kantonales Verfassungsrecht

27. Art. 70 al. 2 Cst. féd.; art. 6 al. 1 et 17 al. 2 Cst. cant. – Liberté de la langue, langue officielle et langue de la procédure. Sans égard à la langue de la procédure, l'art. 17 al. 2 Cst. cant. permet au justiciable de s'adresser au Tribunal cantonal dans la langue officielle de son choix, à savoir en allemand ou en français. Le Tribunal cantonal ne peut imposer comme condition à la recevabilité du recours la traduction d'un mémoire rédigé dans la langue officielle autre que celle de la procédure (consid. 3-8).

164

SOMMAIRE / INHALTSVERZEICHNIS

Répertoire par articles / Gesetzesregister XIII

Abréviations / Abkürzungen XXI

Communications / Mitteilungen

Répertoires sur Internet / Register im Internet 351

Articles / Abhandlungen

Gasser Fabien

Le nouveau système de sanctions : constats et perspectives 1

Vollery Luc

La loi fribourgeoise sur l'information et l'accès aux documents 353

Waldmann Bernhard / Schmitt Nicolas

La nature juridique controversée d'une ordonnance du Conseil d'Etat –
Trois arrêts touchant la réglementation des « contrats nature » relatifs à la
pérennisation des chalets de vacances situés au bord du lac de Neuchâtel 123

Jurisprudence / Rechtsprechung

Droit privé

Privatrecht

Droit de la famille / Familienrecht

16. Art. 111, 112, 116 et 136 CC ; art. 111 al. 1 et 140 ss CPC ; art. 42
al. 3 et 43 LACC – Demande unilatérale de divorce : si le
consentement au divorce est donné avant l'audience de conciliation,
celle-ci n'a plus raison d'être et la procédure sera celle donnée à
l'application des art. 111 ou 112 CC (précision de jurisprudence). 137

18. Art. 137 Abs. 2, 159 und 163 ZGB – Prozesskostenvorschusspflicht im Rahmen des Eheschutzverfahrens. Die Prozesskosten zählen zum Unterhalt und werden im Endentscheid festgesetzt. 147

Bail / Mietrecht

17. Art. 270 al. 1 et 2 CO ; art. 27 LABLF ; art. 2 RELABLF – Recevabilité de l'action en contestation du loyer initial : l'usage obligatoire de la formule officielle ne fait pas présumer une pénurie pour tous types de logements sur l'ensemble du territoire cantonal ; notion de majoration sensible du loyer initial par rapport au précédent loyer. 141

Contrat de travail / Arbeitsvertrag

1. Convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés (CCNT) – L'activité de traiteur entre dans le champ d'application de la CCNT étendue. 27

Droit de la propriété immatérielle / Immaterialgüterrecht

2. Art. 2 let. a LPM ; art. 29 al. 2 CC ; art. 956 CO – Risque de confusion entre « mobilis » et « mobiliq » nié en l'espèce. Le terme « mobilis » appartient au domaine public (consid. 3, 4 et 6a).
Art. 2 et 3 let. d LCD – On ne peut interdire au moyen des normes contre la concurrence déloyale l'usage d'un signe appartenant au domaine public (consid. 5). 33
3. Art. 5 et 6 LPM – Dépôt frauduleux d'une marque (consid. 2 et 3).
Art. 3 let. b et d LCD – Conditions de la protection d'une dénomination générique d'un produit (consid. 4). 37

Procédure civile Zivilprozessrecht

Frais et dépens / Gerichts- und Parteikosten

4. Art. 111 CPC – Attribution des dépens. Gradation des motifs fondant le rejet de l'appel ?
Art. 5 TDep – Majoration des honoraires. Réduction du supplément. 47

Voir aussi / Siehe auch n° 18 (p. 147).

Poursuite pour dettes et faillite Schuldbetreibung und Konkurs

Compétence à raison du lieu / Örtliche Zuständigkeit

34. Art. 84 al. 1 LP ; art. 16 ch. 1 let. a CL – Poursuite pour des loyers concernant un immeuble situé en France. For de la mainlevée provisoire : for exclusif au lieu de situation de l'immeuble. 235

Droit pénal Strafrecht

Partie générale / Allgemeiner Teil

5. Art. 97 al. 3, 98 let. a et 178 al. 1 CP ; art. 220 al. 3 CPP – Effet d'un jugement d'acquiescement sur la prescription de l'action pénale. 53

Partie spéciale / Besonderer Teil

35. Art. 22 al. 1, 122, 231 CP ; art. 165, 178, 219 CPP ; art. 113 al. 3 CPC en relation avec l'art. 240 CPP – L'individu séropositif qui n'est plus contagieux parce qu'il observe rigoureusement un traitement antirétroviral peut néanmoins se rendre coupable de tentative de lésions corporelles graves et de tentative de propagation d'une maladie de l'homme si, au moment des faits, il ignore cet effet de sa thérapie sur la contagion. 238

Droit pénal accessoire / Nebenstrafrecht

19. Art. 27 et 90 ch. 1 LCR ; art. 1 al. 1 LAO ; ch. 7.1 et 7.5 des (anciennes) Instructions techniques du DETEC concernant les contrôles de vitesse dans la circulation routière – Exigences en matière de contrôle de vitesse effectué au moyen d'un véhicule suiveur. 150
20. Art. 30, 35, 38 Abs. 1 und 44 HHG ; Art. 49 HHR ; Art. 10 Abs. 2 EGStGB – Die in Art. 44 HHG unter Strafe gestellten Delikte können nicht fahrlässig begangen werden. 156

Procédure pénale Strafprozessrecht

Autorités et attributions / Behörden und Befugnisse

21. Art. 6 let. c, 7 let. g, 12, 15, 31 al. 1 et 4, 32 al. 1, 160 al. 2, 187 à 190, 202 al. 1 et 227 CPP ; art. 70 al. 1 CP ; art. 29a Cst. féd. ; art. 6 et 13 CEDH ; art. 80 al. 2 let. e et 130 al. 1 LTF ; art. 353 al. 1

let. h, 354 al. 1 let. b, 355 et 356 al. 1 CPP suisse – Moyen de droit cantonal d'un tiers contre une confiscation prononcée par ordonnance pénale. Comblement d'une lacune par le juge. 160

Droit d'être entendu / Anspruch auf rechtliches Gehör

6. Art. 6 § 3 let. b CEDH ; art. 4 al. 1, 171 al. 2 et 180 al. 4 CPP – Obligation d'informer à l'avance les parties de l'objet des débats. 56

22. Art. 6 § 3 CEDH ; art. 5 al. 3 et 29 al. 3 Cst. féd. ; art. 45, 46, 50 et 51 CPP – Langue de la procédure : limites du droit du prévenu allophone à obtenir la traduction des éléments essentiels de la procédure. 163

Opérations de procédure / Verfahrensvorgänge

36. Art. 181 CP ; art. 24 al. 1 LASoc ; art. 7 al. 2 let. f et 41 ss LEAC – L'annonce de la décision qui serait ultérieurement rendue en cas de refus de signature d'un document est une simple indication sur la suite de la procédure ; elle ne constitue en aucun cas une menace au sens de l'article 181 CP. 251

Moyens de preuve / Beweismittel

7. Art. 91 ss CPP ; art. 19 ch. 1 LStup – L'analyse de chanvre aux fins de déterminer le taux de THC constitue une expertise. Art. 92 al. 2, 95 et 206 CPP ; art. 54 let. c LOJ ; art. 29 al. 1 et 30 al. 1 Cst. féd. ; art. 6 § 1 CEDH – Choix de l'expert et récusation. Art. 93 al. 2 CPP ; art. 307 CP ; art. 82 PPF – Omission d'attirer l'attention de l'expert sur les conséquences pénales d'un faux rapport. Réparation de l'omission. 58

Conclusions civiles / Zivilansprüche

23. Art. 49 CO ; art. 33 et 240 CPP ; art. 114 CPC – L'allocation de « frais de constitution de partie civile » relève de l'ancienne procédure pénale. Désormais, le jugement des conclusions civiles donne droit à l'allocation de dépens, lesquelles comprennent les frais de vacation des parties. 167

Frais, dépens et indemnités / Verfahrenskosten, Parteikosten und Entschädigung

37. Art. 9 Cst. féd. ; art. 51 al. 2 et 324a CO ; art. 429 et 430 CPP suisse ; art. 241 al. 2 CPP – Les frais nécessités par l'assistance d'un avocat ne donnent pas lieu en principe à une indemnité au sens de l'art. 241 al. 2 CPP lorsque le demandeur est au bénéfice d'une assurance de protection juridique couvrant ses frais de défense pénale. Confirmation de la jurisprudence cantonale malgré l'arrêt du Tribunal fédéral du 8 juin 2009 (6B_976/2008). 254

Droit administratif
Verwaltungsrecht

Droit foncier rural / Bäuerliches Bodenrecht

38. Art. 7, 47, 84 BGBB – Feststellungsverfügung. Prüfung der Frage, ob der Pächter, der ein Vorkaufsrecht geltend macht, Eigentümer eines landwirtschaftlichen Gewerbes ist. 258

Registre du commerce / Handelsregister

39. Art. 164 ORC – Décision du Service du registre du commerce annulée, l'examen prévu par cette disposition n'ayant pas été effectué. 267

Aménagement du territoire / Raumplanung

8. Art. 174 al. 5 LATeC – Permis de construire. Accès à un parking souterrain. La recourante ne peut invoquer l'existence de la servitude dont elle dispose pour s'opposer au permis de construire. Elle doit saisir le juge civil. 64

Droit des constructions / Baurecht

24. Art. 17 WaG; Art. 26 Abs. 2 WSG – Eine unterirdische Baute hat, sofern die Erhaltung, Pflege und Nutzung des Waldes nicht beeinträchtigt wird, keinen Waldabstand einzuhalten. 169

Aide sociale / Sozialhilfe

9. Art. 29 al. 1 et 2, 30 al. 1 et 2 LASoc – Aide sociale matérielle : obligation de rembourser l'aide sociale obtenue abusivement. 68

Droit fiscal
Steuerrecht

Impôts sur le revenu des personnes physiques / Einkommenssteuern der natürlichen Personen

10. Art. 8 et 9 Cst. féd. ; art. 26 al. 1 let. d LIFD ; art. 27 al. 1 let. d LICD ; art. 9 al. 1 LHID – Frais de perfectionnement. Les frais de cours pour l'obtention d'un bachelor HEG en économie d'entreprise suivi en cours d'emploi par une détentrice d'un CFC d'employée de commerce constituent des frais de formation non déductibles et non pas des frais de perfectionnement. Assurance donnée par l'autorité fiscale ? Egalité de traitement et interdiction de l'arbitraire (en l'espèce pratique divergente d'un seul secteur du SCC). 78

25. Art. 32 al. 2, 34 let. d LIFD ; art. 33 al. 2, 35 let. d LICD ; art. 9 al. 1 et 3 let. a LHID – Frais d’entretien d’immeubles et d’économie d’énergie. Application des ordonnances et de la Notice spéciale y relative. Détermination des dépenses d’investissements destinés à économiser l’énergie et à ménager l’environnement en cas de remplacement d’un chauffage existant (combustible bois et électrique) par un système alternatif (pompe à chaleur). Le point 6.3.1 let. b de la Notice spéciale n’étant pas étayé par des chiffres expérimentaux, il incombe à l’autorité de taxation d’examiner les circonstances du cas concret. 176
26. Art. 151 und 20 Abs. 1 lit. c DBG; Art. 192 und 21 Abs. 1 lit. c DStG; Art. 53 und 7 Abs.1 StHG – Eröffnung eines Nachsteuerverfahrens durch die direkte Zustellung einer berechtigten Veranlagungsanzeige (Aufrechnung bei der AG als neue Tatsache betreffend das Steuerkapitel des Aktionärs). Geldwerte Leistungen. Faktische Rückzahlung des Eigenkapitals mittels eines simulierten Darlehens. 185
40. Art. 32 al. 2 et 3, 34 let. d LIFD ; art. 33 al. 2 et 3, 35 let. d LICD ; art. 9 al. 3 let. a et b LHID – Frais d’entretien d’immeubles et de rénovation de monuments historiques. Le remplacement d’une ancienne piscine (transformée en parterre de fleurs), par une fontaine d’ornement d’origine ne donne pas lieu à déduction. 273
41. Art. 211 LIFD ; art. 32 al. 1 LICD ; art. 67 al. 1 LHID – Report de pertes après faillite. Lorsqu’un commerçant en immeubles est tombé en faillite personnelle et que des actes de défaut de biens ont été délivrés, le fisc est en droit de refuser tout report de pertes réalisées dans le cadre de cette activité indépendante accessoire pour les périodes fiscales suivantes. 277

Impôt sur la fortune des personnes physiques / Vermögenssteuer der natürlichen Personen

11. Art. 52, 53 Abs. 2, 57 Abs. 2, 66 Abs. 1, 67 Abs. 1 und 131 Abs. 2 DStG; Art. 13 Abs. 1, 14 Abs. 1 und 66 Abs. 1 StHG – Steuerwert nicht kotierter Aktien. Anwendung der „Wegleitung zur Bewertung von Wertpapieren ohne Kurswert für die Vermögenssteuer“. Aktien einer Holdinggesellschaft, deren Tochtergesellschaft ihrerseits Beteiligungen an zwei Betriebsgesellschaften hält; massgebende Geschäftsabschlüsse; Abweichung infolge ausserordentlicher Umstände? 96
42. Art. 164 Abs. 1, 165 Abs. 2, 52, 53 Abs. 2, 57 Abs. 2 und 67 Abs. 1 DStG; Art. 46 Abs. 2, 13 Abs. 1 und 14 Abs. 1 StHG – Teilweise definitive Veranlagung. Es ist nicht zum Vornherein ausgeschlossen, eine ordentliche Veranlagung zu eröffnen, in welcher ein einzelnes

Element, welches noch nicht definitiv festgelegt werden kann, als provisorisch vorbehalten wird. Dabei ist jedoch unerlässlich, dass klare Verhältnisse geschaffen werden und für die steuerpflichtige Person genau erkennbar ist, welche Steuerfaktoren verbindlich veranlagt und welche bloss provisorisch festgelegt werden. Anforderungen an die Begründung einer Veranlagungsanzeige; Nichtigkeit der Veranlagung?

Steuerwert nicht kotierter Aktien. Anwendung der "Wegleitung zur Bewertung von Wertpapieren ohne Kurswert für die Vermögenssteuer" (Fassungen 1995 und 2006). Allgemeine Grundsätze. Sonderfall der Aktien einer Immobiliengesellschaft. Berücksichtigung (wenn auch ohne formelle Bindung) des Wertes, welcher vom Sitzkanton der Gesellschaft festgelegt wurde.

288

Droits de mutation / Handänderungssteuern

27. Art. 3 Abs. 1 lit. b, 12 Abs. 1 und 16 HGStG – Begründung eines gemeinsamen und – nach dem Tode des Konkubinatspartners – ausschliesslichen Wohnrechts. Kapitalisierung des Wertes aufgrund der vereinbarten periodischen Gegenleistungen. Die Bemessungsgrundlage umfasst die Gegenleistungen für das beschränkte dingliche Recht, jedoch nicht die allfälligen Rückerstattungen von Nebenkosten, welche während der gemeinsamen Bewohnung der Liegenschaft unter den Konkubinatspartnern aufgeteilt werden.

195

Impôts ecclésiastiques / Kirchensteuern

43. Art. 12 al. 2, 13, 14, 16, 17, 17a et 18 LEE ; art. 64 al. 1, 66 al. 1 et 5, 67 al. 1 LICD ; art. 3 al. 3, 64 al. 1 et 66 al. 1 LHID ; art. 15 al. 1 Cst. féd. – La réclamation contre le décompte arrêtant la répartition interparoissiale de l'impôt ecclésiastique relève de la compétence du Service cantonal des contributions dès lors qu'elle ne met en cause ni l'assujettissement à l'impôt ecclésiastique ni la prise en considération erronée de la date de sortie d'Eglise ni, le cas échéant, la fixation des impôts ecclésiastiques (en particulier appliquer le bon taux d'impôt ecclésiastique ou procéder à une répartition interconfessionnelle tenant compte de l'appartenance confessionnelle de chacun des membres du couple et des enfants). La répartition de l'impôt ecclésiastique qui ne tient pas compte du régime matrimonial de la séparation de biens sous lequel est marié le contribuable sorti de l'Eglise et son épouse restée dans l'Eglise n'est pas contraire à la Cst. féd.

309

Contributions de remplacement / Ersatzabgaben

12. Art. 8 und 9 BV; Art. 43, 45 und 49a FPoIG – Feuerwehr-Ersatzabgabe. Ersatzbefreiung für alleinerziehende Eltern. Bemessung der Abgabe: Halber Tarif für verheiratete Ehepaare; Rechtsungleichheit gegenüber Konkubinatspaaren und Alleinstehenden.

97

**Droit des assurances sociales
Sozialversicherungsrecht**

Assurance-vieillesse et survivants / Alters- und Hinterlassenenversicherung

13. Art. 39 LAVS ; art. 55^{ter} al. 1, 55^{quater} RAVS – Ajournement d'une rente AVS. Personne ayant révoqué par écrit l'ajournement de sa rente et qui, par la suite, change d'avis et demande une prolongation de 6 mois de son ajournement.

104

Assurance-invalidité / Invalidenversicherung

14. Art. 12, 13 LAI ; art. 2 RAI ; ch. 381 de l'annexe à l'OIC – Mesures médicales. X., mineure présentant une malformation de la moelle épinière secondaire à une anomalie de Chiari avec hydromyélie ou hydrosyringomyélie. Refus de l'assurance-invalidité de prendre en charge les frais occasionnés par l'opération de X. au motif que le dossier médical ne permet pas de conclure à une infirmité congénitale reconnue par l'assurance-invalidité, d'une part, et que les conditions d'une prise en charge au sens de l'art. 12 LAI ne sont pas remplies, d'autre part. Admission du recours.

108

28. Art. 8 ATSG; Art. 28 Abs. 2 IVG – Rentenrevision bei Vorliegen einer somatoformen Schmerzstörung. Die Rente kann unter bestimmten Umständen nicht gekürzt werden, falls die ursprüngliche Rentenzusprechung vor dem Grundsatzentscheid BGE 130 V 352 vom 12. März 2004 betreffend somatoforme Schmerzstörungen erfolgte.

204

29. Art. 28 LAI – Droit à la rente d'un assuré carreleur indépendant ayant subi deux accidents lui ayant occasionné des problèmes au niveau du genou gauche, mais dont la capacité de gain n'a pas varié après ceux-ci. Méthode de calcul ordinaire de comparaison des revenus – et non spécifique de comparaison des activités – appliquée au cas d'espèce, les revenus pouvant ici être fixés sans équivoque.

208

44. Art. 28 LAI – Rente. Agriculteur atteint de lombalgies et dont la capacité de travail est réduite de moitié, contraint de recourir à l'aide de son fils pour exploiter le domaine. Vu son âge (cinquante ans passés) et, surtout, compte tenu des efforts consentis en vue d'une auto-réadaptation, on ne peut exiger de lui qu'il exerce une activité légère à 70%, une telle capacité de travail n'étant au demeurant pas attestée. Calcul du taux selon le degré d'incapacité de travail, les revenus de valide et d'invalides étant les mêmes. Partant, octroi d'une demi-rente. 319
45. Art. 28 LAI ; Art.16, 17, 44, 53 LPGA – Assuré recourant contre la suppression de sa rente et invoquant notamment la partialité de l'expert et la violation du droit d'être entendu. Jugement par substitution de motifs dans le cas où les conditions d'une révision ne sont pas données. Reconsidération. 328

Prévoyance professionnelle / Berufliche Vorsorge

30. Art. 25a LFLP ; art. 122, 123, 141, 142 CC – Libre passage : Partage des prestations de sortie après divorce. Convention soumise au juge des assurances sociales pour ratification. Renonciation au partage : conditions et appréciation en l'espèce. 214
46. Art. 73 BVG – Klage. Kündigung des Anstellungsvertrags aus wichtigem Grund nach faktischer und 8-jähriger Suspendierung von der Lehrertätigkeit. Berechnung der berufsvorsorgerechtlichen Austrittsleistung nach Erlass eines Zwischenentscheids zur Festlegung der Berechnungsgrundlagen (unbezahlter Urlaub). 336

Assurance-maladie / Krankenversicherung

15. Art. 25, 57 et 80 LAMal ; art. 46 et 127 OAMal ; art. 6 al. 1 let. a OPAS ; art. 51 LPGA – Procédure en LAMal. Rôle des médecins-conseils. Prise en charge de séances d'ergothérapie au-delà de 72 séances déjà octroyées par l'assureur. 114

Assurance-accident / Unfallversicherung

31. Art. 13 al. 1 LAA – Assuré victime d'un accident de ski. Prise en charge des frais de son transport, à savoir d'un trajet en ambulance entre l'hôpital du lieu où les premiers soins ont été prodigués et celui du lieu de domicile, où il sera opéré le soir même en urgence. Appréciation, en l'espèce, de la notion de la nécessité d'un tel transport. 219

Assurance-chômage / Arbeitslosenversicherung

33. Art. 17, 30 al. 1 let. a LACI, art. 44 al. 1 let. a, 45 al. 2 OACI – Suspension pour une durée de 42 jours (faute grave) du droit aux

indemnités de chômage d'une assurée, dame de nettoyage, ayant été licenciée avec effet immédiat par son employeur en raison de vol commis dans les salles de classe qui lui étaient attribuées. 229

Allocations familiales cantonales / Kantonale Familienzulagen

32. Art. 4, 5, 6, 7, 9, 18, 44 LAFC ; art. 252, 260 CC – Notion d'enfant recueilli au sens de l'art. 7 LAFC. Africain établi en Suisse, père de trois enfants, et qui dépose une nouvelle demande d'allocations familiales pour les deux enfants de sa sœur qui est décédée et dont il assure l'entretien bien que ces enfants vivent auprès d'amis en Angola. 223

Procédure et juridiction administrative
Verwaltungsrechtspflege

Voir / siehe n° 26 (p. 185), n° 42 (p. 288) et n° 43 (p. 309).

SOMMAIRE / INHALTSVERZEICHNIS

Répertoire par articles / Gesetzesregister	XV
Abréviations / Abkürzungen	XXV
Communications / Mitteilungen	
Tribunal cantonal unifié et RFJ / Vereinigtes Kantonsgericht und FZR	1
Articles / Abhandlungen	
<i>Hayoz Josef</i>	
Vereinigung von Verwaltungsgericht und Kantonsgericht und andere Änderungen im Justizbereich / Fusion du Tribunal administratif et du Tribunal cantonal et autres modifications dans le domaine judiciaire	5
<i>Mooser Michel</i>	
– L'imposition de la cession du droit d'emption – Note relative à l'arrêt rendu par le Tribunal administratif du canton de Fribourg le 22 juin 2007	126
– La cession de son patrimoine à ses enfants, la bonne solution ?	143
<i>Schoenenweid André</i>	
L'abolition de la torture et de la peine de mort dans le canton de Fribourg – Chronique législative d'une histoire mouvementée	251
<i>Terrapon Pascal</i>	
Simple et rapide – Eléments de réflexion sur la procédure accélérée fribourgeoise devant les juridictions des baux et des prud'hommes avec un aperçu de la procédure simplifiée prévue par le projet de Code de procédure civile suisse	11
Bibliographie / Literaturanzeigen	
MICHEL ESSEIVA / CHRISTOPHE MAILLARD / CHRISTOPHE TORNARE	
Code de procédure civile fribourgeois annoté, 2 ^e édition, Fribourg 2007	351

Jurisprudence / Rechtsprechung

Droit privé Privatrecht

Droit de la famille / Familienrecht

43. Art. 133 und 273 ff., 315, 315a und 315b ZGB – Abgrenzung der Kompetenzen zwischen vormundschaftlichen Behörden und Scheidungsrichter für die Anordnung von Kindesschutzmassnahmen. Zuständigkeit für die Regelung der persönlichen Beziehungen der Eltern zu ihrem Kind. 353
1. Art. 314 ch. 2 CC; art. 27 LOT – En matière de protection de l'enfant, l'autorité tutélaire ou l'autorité de recours doit se laisser guider par le bien et la protection de l'enfant lorsqu'elle statue sur la restitution de l'effet suspensif une fois celui-ci supprimé (précision de la jurisprudence publiée in RFJ 2006 p. 349). 37
- 1a. II^e Cour de droit civil du Tribunal fédéral – Arrêt du 4 février 2008 41

Droit des successions / Erbrecht

18. Art. 72 al. 1 let. a, 74 al. 1 let. b, 75, 93 al. 1 let. a et 100 al. 1 LTF ; art. 271 ss LP – Recevabilité d'un recours en matière civile contre le refus d'assistance judiciaire en procédure cantonale de séquestre. Art. 29 al. 3 Cst. féd. ; art. 2 al. 1 LAJ ; art. 480 et 524 CC ; art. 271 al. 1 ch. 5, 272 al. 1 ch. 3, 281 al. 1 et 3, 285 ss LP ; art. 10 ORFI – Séquestre de la part réservataire d'un héritier réservataire exhéredé lorsqu'il est rendu vraisemblable que les conditions d'exhéredation ne sont pas remplies. Refus de l'assistance judiciaire à l'héritier exhéredé parce que sa cause est dépourvue de chances de succès. 173

Droits réels / Sachenrecht

2. Art. 693 CC – Déplacement d'une conduite et prise en charge des frais. 44
3. Résumé des décisions rendues en 2007 par l'Autorité de surveillance du Registre foncier / Zusammenfassung der im Jahr 2007 von der Aufsichtsbehörde über das Grundbuch gefällten Entscheide
- 3a. Art. 968 CC 49
- 3b. Art. 963 Abs. 1 ZGB 49
- 3c. Art. 150 al. 1 et 156 al. 2 LP 50

3d. Art. 667 al. 1, 677 al. 1 et 779 ss CC	51
44. Résumé des décisions rendues en 2008 par l’Autorité de surveillance du Registre foncier / Zusammenfassung der im 2008 von der Aufsichtsbehörde über das Grundbuch gefällten Entscheide	
44a. Art. 417 CC	360
44b. Art. 956 al. 2 et 975 al. 1 CC	360
44c. Art. 676, 732, 781 CC	360

Responsabilité civile / Haftpflichtrecht

19. Art. 58 OR – Sturz auf einem vereisten Vorplatz. Werkeigentümerhaftung.	177
---	-----

Bail / Mietrecht

4. Art. 259 CO – Cette disposition de droit semi-impératif doit être interprétée restrictivement. En cas de doute, la réparation doit être mise à la charge du bailleur. Un évier qui doit être débouché par une nettoyeuse à haute pression utilisée par un professionnel n’est pas une réparation que les locataires peuvent facilement effectuer eux-mêmes.	52
5. Art. 30-32 und 54 LPG – Auflösung eines landwirtschaftlichen Pachtvertrags aufgrund der Verweigerung der Bewilligung zur parzellenweisen Verpachtung. Rechtsfolgen, insbesondere für ein gleichzeitig vermietetes Wohnhaus (E. 3.3). Art. 23 f. OR – Unverbindlichkeit eines Mietvertrags wegen wesentlichen Irrtums (E. 3.4). Art. 269, 269a und 270a OR – Nachträgliche Überprüfbarkeit der Missbräuchlichkeit eines Mietzinses. Zeitliche Grenzen (E. 3.5).	58

Bail à ferme agricole / Landwirtschaftliche Pacht

31. Art. 13, 31, 158, 167 al. 1 et 5, 172 al. 4, 287 et 288 CPC – Transaction judiciaire : mode d’invalidation et exigences quant à la conclusion. Art. 14 ss, 16 et 26 ss LBFA ; art. 47 LDFR ; art. 681a et 969 al. 1 CC ; art. 20, 271 ss et 300 CO ; art. 137 al. 2 let. k CPC – Validité de la résiliation d’un bail à ferme agricole en relation avec le droit de préemption du fermier agricole.	269
--	-----

Prêt de consommation / Darlehen

20. Art. 18, 130 et 318 CO – Prêt de consommation : distinction entre contrats de durée déterminée et de durée indéterminée. Moment à partir duquel court le délai de prescription de l’obligation de rembourser un prêt accordé pour une durée indéterminée.	184
---	-----

Contrat de travail / Arbeitsvertrag

21. Art. 67, 127, 312 et 323 al. 4 CO – Qualification de la créance pour calculer le délai de prescription ; distinction entre un prêt et une avance de salaire. 189
45. Art. 336, 336a, 336c et 328 CO – Modification du contrat proposée par l’employeur et refusée par l’employée. Résiliation dans le délai contractuel : non abusive (consid. 3).
Art. 31 al. 2 LJP ; art. 35 al. 4 et 385 CPC – L’art. 385 CPC n’empêche pas l’application de l’art. 35 al. 4 CPC (consid. 5). 361
46. Art. 166 CO ; art. 11 al. 3 et 29 LACI ; art. 85 al. 2 CPC – Subrogation légale et qualité de partie de la caisse de chômage (consid. 2).
Art. 336c et 341 CO – Congé intervenant pendant la grossesse de l’employée. Conditions auxquelles il peut être mis fin au contrat d’un commun accord (consid. 4). Déplacement du lieu de travail : mutation acceptable ou non (consid. 5) ? 368

Autres contrats / Übrige Verträge

6. Art. 1-3, 11, 15, 16 und 29 Abs. 2 KKG; Art. 20 und 257d OR – Nichtigkeit eines Leasingvertrages sowie Rechtsfolgen. 68

Procédure civile Zivilprozessrecht

Organisation judiciaire / Gerichtsorganisation

7. Art. 4, 17 al. 1 et 2 LOT – Récusation de la majorité des membres d’une justice de paix. Compétence de la Chambre des tutelles du Tribunal cantonal pour renvoyer l’affaire à une autre justice de paix. Comblement d’une lacune de la loi. 73

Règles relatives au temps / Zeitbestimmungen

22. Art. 35 CPC ; art. 80 CO ; art. 47 al. 2 LTF – Calcul du délai prolongé. La prolongation court dès l’expiration du délai initial. Changement de jurisprudence. 193

Parties / Parteien

8. Art. 36 al. 3 LJP ; art. 101 al. 2, 159 al. 2 et 294 al. 3 CPC – Distinction entre les fonctions d’« assister » et – exceptionnellement – de « représenter » une partie devant la juridiction des prud’hommes auxquelles un secrétaire syndical ou patronal peut être autorisé par le président. La fonction

d'« assister » se résume à conseiller et ne comporte pas la possibilité d'accomplir un acte judiciaire.

75

Voir aussi / Siehe auch n° 46 (p. 368).

Voies de recours / Rechtsmittel

47. Art. 54a LACC ; art. 299a, 130 al. 2 CPC – Le recours en appel en matière de mesures protectrices de l'union conjugale est un cas d'application de l'art. 299a al. 2 let. b CPC (consid. 1). Les faits nouveaux sont admis dans les limites posées par cet article (consid. 6). Changement de jurisprudence par rapport à l'arrêt publié *in* RFJ 2006 p. 144.

376

Voir aussi / siehe auch n° 31 (p. 269).

Poursuite pour dettes et faillite Schuldbetreibung und Konkurs

Poursuite pour dettes / Schuldbetreibung

9. Art. 82 LP ; art. 9, 12 et 15 LCC – Mainlevée provisoire ; qualification du contrat de crédit prévoyant une limite de crédit maximale ; nullité du contrat de crédit lorsque l'indication du nombre de mensualités minimales fait défaut.

78

10. Art. 80 à 83 LP – Une « décision » rendue par une commission paritaire professionnelle sur la base d'une convention collective de travail, fût-elle étendue par décision d'une autorité, ne vaut ni titre de mainlevée définitive ni titre de mainlevée provisoire.

83

48. Art. 80 et 81 LP ; art. 277 al. 2 CC ; art. 164 ss CO ; art. 7 ARCE – La seule réserve par le jugement de divorce de l'application de l'art. 277 al. 2 CC est insuffisante pour permettre la mainlevée d'opposition concernant des créances d'entretien dues après la majorité de l'enfant. Le jugement de divorce doit mentionner expressément les modalités de l'obligation de payer la contribution d'entretien (montant, durée...).

378

Droit pénal Strafrecht

Faux dans les titres / Urkundenfälschung

32. Art. 79 und 83 Abs. 1 und 2 ARRFBG; Art. 3 AVG; Art. 56 AVR; Art. 251 ff. StGB – Weder das Baubewilligungsgesuch noch der

diesem beigelegte Katastersituationsplan stellen Urkunden im Sinne des StGB dar. 277

Circulation routière / Strassenverkehr

23. Art. 33 al. 2, 49 et 90 ch. 2 LCR ; art. 6 et 47 al. 2 OCR – Devoir de prudence de l'automobiliste à l'approche d'un passage pour piétons lorsque sa visibilité est réduite. Priorité du piéton. 196

49. Art. 11, 24 al. 1, 25 et 105 al. 2 CP ; art. 90 ch. 2, 91 al. 1, 93 ch. 2, 96 et 100 ch. 2 et 3 LCR ; art. 2 al. 3, 27 al. 2 et 96 OCR – Seul le conducteur du véhicule peut être l'auteur de l'infraction de conduite en état d'ébriété ; sauf cas particuliers, le simple passager peut tout au plus en être l'instigateur ou le complice. 384

**Procédure pénale
Strafprozessrecht**

Mesures de contrainte / Zwangsmassnahmen

11. Art. 80, 124 Abs. 4, 130 und 196 StPO; Art. 321 Ziff. 1 StGB; Art. 69 BStP – Entsigelung elektronischer Dateien, die der Untersuchungsrichter bei einer Drittperson beschlagnahmt hat. Vorgehen. 86

Voies de droit / Rechtsmittel

12. Art. 160 Abs. 2, 166, 171 Abs. 1 lit. a, 202 Abs. 2 lit. e und 203 Abs. 2 StPO; Art. 3 ff. StGB – Eine Überweisungsverfügung kann auch dann nicht mit Beschwerde an die Strafkammer angefochten werden, wenn darin über die Zuständigkeit der Schweizer Behörden verfügt wird. 91

50. Art. 9 Cst. féd. ; art. 81, 95 et 106 al. 2 LTF ; art. 93 ch. 2 LCR ; art. 2 LAVI ; art. 31 ss et 197 al. 2 CPP – Les règles sur la constitution de partie sont importantes et il n'y a pas –sauf exception– de formalisme à en exiger le respect strict. Exception admise en l'espèce. Confirmation de la jurisprudence publiée in RFJ 2007 p. 226 ss. 393

Frais, dépens et indemnité / Verfahrenskosten, Parteikosten und Entschädigung

24. Art. 35 CPP ; art. 24 et 25 LAJ – Défense nécessaire du prévenu. La rétribution du défenseur commis d'office ressortit à l'Etat en cas d'obstacle à l'encaissement de la note d'honoraires auprès du prévenu. 201

25. Art. 152, 213, 219 et 240 CPP ; art. 2 al. 4, art. 3 al. 1 let. f et al. 2, art. 8 al. 2 TDep – Fixation globale des honoraires d’avocat dus à titre de dépens en cas d’intervention civile dans le procès pénal : le montant maximal prévu par le Tarif des dépens vaut séparément pour chacune des trois phases de la procédure (instruction, répression, appel). 203
51. Art. 242 al. 1 et 2 CPP ; art. 44 al. 1, 49 et 51 al. 2 CO – Conditions de l’octroi d’une indemnité pour tort moral : non réalisées en l’espèce (consid. 2 et 3). Pas d’indemnité en principe pour les frais nécessités par l’assistance d’un avocat lorsque le demandeur est au bénéfice d’une assurance de protection juridique couvrant ses frais de défense pénale (consid. 4). Changement de jurisprudence par rapport à l’arrêt publié *in* RFJ 2000 p. 104 consid. 5a. 400

Droit administratif Verwaltungsrecht

Ecole et formation / Schule und Bildung

13. Art. 4, 8, 12 SADG – Stipendienrecht, Ausbildungsbeiträge; Anrechnung der Einkommen und Vermögen des Stiefvaters. 95
26. Art. 19 et 62 Cst. féd. ; art. 3 LES ; art. 20a ss LS – Enseignement spécialisé à domicile. Refus de la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu’à 20 ans et de l’affiliation partielle dans une classe ordinaire du CO. Compétence exclusive des autorités scolaires cantonales en la matière. Absence de circonstances spéciales justifiant une prolongation de la scolarité. En outre, l’affiliation au CO n’est pas adaptée (différence d’âge, rythme et structure de l’enseignement, etc.). 206

Droit des constructions / Baurecht

14. Art. 76 LATeC – Seules les autorités communales et cantonales de planification sont liées par les plans directeurs. L’autorité de délivrance des permis de construire ne l’est pas. 103

Agriculture / Landwirtschaft

27. Art. 6 et 10 OTerm – Demande de reconnaissance d’une communauté d’exploitation. Exigence d’autonomie des exploitations durant les trois années précédant le regroupement en communauté. L’autorité doit appliquer le droit en vigueur au moment où elle statue (administration préventive). L’art. 187 LAgr n’est pas applicable, puisque le fait pertinent s’est produit après l’entrée en vigueur de la LAgr. 207

Voir aussi / siehe auch n^{os} 16 (p. 133) et 17 (p. 137).

Droit fiscal Steuerrecht

Impôt sur le revenu des personnes physiques / Einkommenssteuer der natürlichen Personen

28. Art. 26 DBG; Art. 9 Abs. 1 StHG; Art. 27 DStG – Gewinnungskosten (Fahrkosten). Applicability of the lump sum, although entgegen der Ansicht der Eidgenössischen und der Kantonalen Steuerverwaltung keineswegs klar ist, dass der pauschale Ansatz pro km für den Fahrkostenabzug auch die allfälligen Parkkosten am Arbeitsort umfasst.
Art. 143 Abs. 1 DBG – Voraussetzungen einer reformatio in peius. 215

Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales / Gewinn- und Kapitalsteuer der juristischen Personen

33. Art. 58 al. 1 et 59 al. 1 let. b LIFD ; art. 81 al. 1 LPP ; art. 331 al. 3 CO ; art. 100 al. 1 et 101 al. 1 let. b LICD ; art. 25 al. 1 let. b LHID – « Ecritures d'ajustement » destinées à faire correspondre les liquidités effectivement disponibles aux montants figurant dans les comptes. En l'absence de preuve de l'existence de montants versés par les actionnaires sous la forme de prêts, l'augmentation de liquidités est considérée comme du capital propre supplémentaire et, partant, comme un élément de bénéfice. En l'absence d'affectation claire à une réserve de cotisations patronales (déclaration dans ce sens et ouverture d'un compte spécifique), des contributions volontaires versées par l'employeur à l'institution de prévoyance en faveur de son personnel constituent de simples acomptes : elles doivent dès lors respecter le principe de périodicité et ne sont pas déductibles pour la part concernant des exercices commerciaux ultérieurs. 282

Droits de mutation / Handänderungssteuern

15. Art. 4 let. c, 11 al. 1 let. b et 13 LDMG – Opérations par lesquelles une personne acquiert un droit d'emption sur un terrain à bâtir, construit une villa sur ce terrain avant de renoncer à son droit. Assimilation à un transfert immobilier justifiant la perception de droits de mutation auprès du renonçant. Interprétation de l'art. 13 LDMG pour déterminer la base de calcul. 106
29. Art. 4 let. a, 9 al. 1 let. i et m, 12 al. 1, 14 al. 1 et 18 LDMG ; art. 135 al. 5 LATeC – Partage partiel sans soulte d'une propriété

commune en société simple par échange de parts. Opération non-exonérable. Assiette de l'impôt lorsque l'immeuble transféré comporte un bâtiment en cours de construction financé par l'acquéreur.

222

36. Art. 4 lit. a, 9 Abs. 1 lit. f und g HGStG; Art. 8 Abs. 1 und Art. 9 BV – Die Auflösung des Gesamteigentums an einem von zwei Konkubinatspartnern gehaltenen Wohnhaus und die damit verbundene Übernahme der Liegenschaft zu Alleineigentum unterliegt – zur Hälfte – der Handänderungssteuer. Dass nur die Grundstückübertragungen zwischen Ehegatten und nicht auch jene zwischen Konkubinatspaaren von der Handänderungssteuer befreit sind, verstösst nicht gegen die Verfassung. Treu und Glauben; der (im vorliegenden Fall durch einen Anwalt vertretene) Steuerpflichtige kann sich nicht auf eine angeblich vom Präsidenten des Zivilgerichts erhaltene Auskunft berufen, wonach die Übernahme der Liegenschaft zu Alleineigentum keine Handänderungssteuerpflicht auslöse.

314

52. Art. 4 let. e, 7 let. a et b LDMG ; art. 4 LIS – Imposition des transferts économiques par cession (de la majorité) des actions d'une société immobilière. Notion de société immobilière. Il ressort des travaux préparatoires que le législateur n'a pas voulu – sous réserve de circonstances spéciales – soumettre à imposition le transfert d'une société d'exploitation dont l'actif principal consiste dans l'immeuble qui sert de base à cette exploitation. Confirmation de jurisprudence.

410

Contributions causales / Kausalabgaben

34. Art. 76 Cst. féd. ; art. 3a et 60a LEaux ; art. 6 al. 1 à 3 LCAP et art. 19 al. 2 LAT ; art. 33 LALPEP ; art. 87, 98 al. 1, 99 al. 1, 101 al. 1, 102 al. 1 et 2 ainsi que 104 LATeC – Charge de préférence. Principe d'équivalence. Moment de la perception. La charge de préférence est due dès la réalisation de l'équipement de base que constitue le réseau d'évacuation et d'épuration des eaux, et non pas dès la réalisation ultérieure de l'équipement de détail.

Taxe de base périodique. Principe de causalité. Même si les surfaces prises en compte sont soit non construites soit occupées par une ferme non raccordée au réseau d'évacuation et d'épuration des eaux, dans la mesure où le terrain est raccordable puisque la Commune a mis à disposition l'équipement de base, la taxe de base est due si, de par ses conditions légales, elle s'apparente à une charge de préférence.

296

53. Art. 69 al. 3, 147 Cst. cant. – L'art. 69 al. 3 de la Constitution fribourgeoise doit être déclaré d'application directe (« self

executing ») et ne nécessitait ainsi l'adoption d'aucune disposition d'application. Dès le 1^{er} janvier 2005, ni les communes, ni l'Etat ne pouvaient percevoir un montant comme denier de naturalisation. Un émolument administratif peut toutefois être encaissé.

411

54. Art. 76 Cst. féd. ; art. 3a et 60a LEaux ; art. 6 al. 1 à 3 LCAP ; art. 33 LALPEP ; art. 101 al. 1 et 102 al. 1 et 2 LATeC ; art. 10, 52, 148 et 149 LCo – La perception d'une charge de préférence pour un terrain non raccordé, mais raccordable, suite à l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement communal ne se heurte pas au principe de non-rétroactivité des lois, dans la mesure où la perception litigieuse est rattachée à une situation durable et non pas à un état de fait qui s'est réalisé dans le passé.

420

Contributions de remplacement / Ersatzabgaben

35. Art. 43 et 45 LPolFeu ; art. 8 et 9 Cst. féd. – Taxe d'exemption du service de défense contre l'incendie. Calcul de la taxe en fonction de la moitié de la cote d'impôts cantonale du couple marié ; égalité de traitement, arbitraire.

310

Droit des assurances sociales Sozialversicherungsrecht

Assurance-vieillesse et survivants / Alters- und Hinterlassenenversicherung

30. Art. 52 LAVS – Examen de la péremption/prescription du droit de la Caisse à faire valoir sa créance en réparation du dommage à l'encontre de 5 membres du conseil d'administration d'une société anonyme en faillite. Incidence de l'entrée en vigueur de la LPGA sur l'ancien délai de péremption d'un an. Le point de départ du calcul du nouveau délai de prescription de deux ans est la date de la publication, dans la FOsc, du dépôt de l'état de collocation.
37. Art. 29^{septies} LAVS – Bonifications pour tâches d'assistance. Notion de ménage commun.

243

322

Assurance-invalidité / Invalidenversicherung

38. Art. 4 et 28 LAI ; art. 8 et 16 LPGA – Notion de marché équilibré. Assuré âgé de 63 ans, maçon, atteint d'une déchirure du sus-épineux à l'épaule. Question de savoir s'il est encore en mesure d'intéresser, en raison de son âge avancé, un éventuel employeur dans une activité légitime adaptée à son état de santé.

323

39. Art. 49 Abs. 2 und 3 IVV – Berichte/Gutachten des regionalen ärztlichen Dienstes (RAD). Anforderungen an einen Bericht des RAD gemäss Art. 49 Abs. 3 IVV. Die fehlende Fachspezifikation des Arztes ist ein Indiz für einen verminderten Beweismwert des Berichtes. Auch darf darin nicht die globale Arbeitsfähigkeit beziffert werden. Aus diesen Gründen ist eine interdisziplinäre Untersuchung notwendig. Gutheissung der Beschwerde. 330
55. Art. 1 et 2 ARéf ; art. 4, 29, 36 et 39 LAI ; art. 42 LAVS – Rente. Réfugié ayant été victime en juin 1991 d’une blessure par balle au genou gauche qui a nécessité une arthrodèse (immobilisation de l’articulation) et étant arrivé en Suisse en 1993. Les conditions d’assurance pour une rente ordinaire et pour une rente extraordinaire ne sont pas remplies. 428

Assurance-maladie / Krankenversicherung

40. Art. 29, 43, 44 LAMal – Personne ayant accouché en 2002 en division commune d’une clinique privée à Fribourg. Détermination du tarif pour des prestations fournies en division commune par une clinique privée, non subventionnée par l’Etat, figurant sur la liste des hôpitaux du canton. L’application par analogie du tarif – trop bas – prévu par l’hôpital cantonal (subventionné) n’est pas admissible. 334
56. Art. 25 al. 2 let. g LAMal ; art. 27 OPAS ; art. 13 al. 1 LAA – Prise en charge des frais d’un sauvetage en montagne effectué par la Rega, aucun des membres du groupe d’alpinistes secourus, surpris par la nuit tombante, n’ayant été blessé. 433

Assurance-accidents / Unfallversicherung

57. Art. 6 LAA ; art. 11 OLAA – Rechute/séquelle tardive d’un accident. Tableau clinique associé à un traumatisme de type « coup du lapin ». Hernies et causalité naturelle. Troubles d’origine psychique ayant relégué les affections somatiques à l’arrière-plan. Examen de la causalité adéquate selon les critères posés aux ATF 115 V 133. 438

Assurance-chômage / Arbeitslosenversicherung

41. Art. 8 und 13 AVIG; Art. 13 Abs. 2 lit. a und 71 Abs. 1 lit. b.ii Verordnung (EWG) Nr. 1408/71 – Anspruch auf Arbeitslosigkeitsentschädigung eines Norwegers, der in Deutschland arbeitete, während dem er in der Schweiz Wohnsitz hatte. Da sowohl das EFTA-Übereinkommen als auch das Freizügigkeitsabkommen die Koordinierung der Systeme der sozialen Sicherheit insbesondere auch in Bezug auf die

Zusammenrechnung aller nach den verschiedenen nationalen Rechtsvorschriften berücksichtigten Versicherungszeiten für den Erwerb und die Aufrechterhaltung des Leistungsanspruchs sowie für die Berechnung der Leistungen vorsehen, muss – entgegen dem Wortlaut des Kreisschreibens des SECO – im vorliegenden Fall die in Deutschland zurückgelegte Beitragszeit eines EFTA-Angehörigen für den Anspruch auf Arbeitslosenentschädigung in der Schweiz angerechnet werden. Gutheissung der Beschwerde. 339

42. Art. 8, 9 et 13 LACI ; art. 11 OACI – Droit à l'indemnité. Assurée à qui sa caisse de chômage a refusé le droit à l'indemnité au motif qu'elle ne remplissait pas la condition liée à la période de cotisation de douze mois. Calcul de la période de cotisation. Admission du recours. 347

Procédure et juridiction administrative Verwaltungsrechtspflege

Décision / Entscheid

16. Art. 17 SVG; Art. 4 und 66 VRG – Die Aufforderung an einen Fahrzeuglenker, innert sechs Monaten ein Arztzeugnis einzureichen, stellt eine Verfügung dar, die entsprechend auszugestalten ist. 133

Décision incidente (suspension de la procédure) / Zwischenentscheid (Aussetzen des Verfahrens)

17. Art. 120 al. 2 CPJA – La notion de préjudice irréparable au sens de cette disposition suppose que le recourant peut faire valoir un intérêt digne de protection à l'annulation ou à la modification immédiate de la décision incidente. Il n'est pas nécessaire que le préjudice soit d'une importance existentielle.
Art. 42 al. 1 let. a CPJA – Dans le cas d'une construction érigée sans permis de construire, il n'est pas choquant de suspendre la procédure administrative destinée à régulariser la situation dans l'attente du résultat d'une procédure civile à ouvrir par le voisin de la construction illégale dès lors que l'issue du procès civil est de nature à rendre sans objet une procédure administrative longue et compliquée. 137

Voir aussi / siehe auch n° 28 (p. 215).

SOMMAIRE / INHALTSVERZEICHNIS

Répertoire par articles / Gesetzesregister XI

Abréviations / Abkürzungen XIX

Articles / Abhandlungen

Corboz Pierre / Baumann Felix
L'indemnisation des personnes poursuivies à tort (art. 242 ss CPP) 355

Hayoz Josef
Pflicht zur Zahlung eines Vorschusses an die Gerichtskosten –
Bemerkungen zum neuen Art. 128 Abs. 2 VRG 1

Loertscher Denis / Vollery Luc
Le contrôle juridictionnel des décisions du Conseil d'Etat – A propos de
la décision incidente du Tribunal administratif du 3 octobre 2006 149

Mooser Michel
La loi fribourgeoise sur l'impôt sur les successions et les donations
(LISD) 249

Jurisprudence / Rechtsprechung

Droit civil et procédure civile

Zivilrecht und Zivilprozessrecht

13. *I^{re} Cour d'appel civil du Tribunal cantonal* Art. 8 CC ; art. 18 al. 1, 42 al. 2, 102 s. et 135 ss CO ; art. 41, 46, 88 al. 1 et 100 al. 1 LCA ; art. 58 LCR ; art. 4, 130 al. 2, 203 et 291 CPC – Contrat d'assurance : interruption de la prescription ; fardeau de la preuve ; interprétation et notion d'« utilisation du véhicule » ; allégation des faits ; intérêts moratoires. Recevabilité d'un recours interjeté contre un jugement final et un jugement incident. 153

14. *I^{re} Cour d'appel civil du Tribunal cantonal* Art. 12 et 115 CO – Délimitation des champs d'application de ces deux dispositions. 167

15. *II^e Cour d'appel civil du Tribunal cantonal* Art. 336b al. 1 CO – Le travailleur n'ayant pas fait opposition par écrit, aucune indemnité pour licenciement abusif ne peut lui être allouée, quand bien même l'employeur ne s'est pas prévalu de ce vice. 171
16. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 334 et 335 CO ; art. 48, 75 et 137 al. 2 let. b CPC ; art. 25 et 29 LJP – Détermination de la nature temporaire ou non d'un contrat de travail pour statuer sur la compétence de la juridiction des prud'hommes. 174
17. *II^e Cour d'appel civil du Tribunal cantonal* Art. 83 LPers ; art. 69 à 81 LCo – A défaut d'un règlement communal de portée générale, le personnel communal est soumis à la LPers applicable par analogie à titre de droit communal supplétif. Droit au treizième salaire. 179
18. *I^e Cour d'appel civil du Tribunal cantonal* Art. 33 al. 1 et 2 et 40a CPC ; art. 20 al. 1 PA ; art. 32 OJ ; art. 44 LTF – Lors d'une notification pendant la suspension des délais, le premier jour après la suspension compte dans le calcul du délai. Abandon de la jurisprudence publiée in RFJ 2000 p. 58. 182
19. *II^e Cour d'appel civil du Tribunal cantonal* Art. 299a al. 1 et 2 CPC ; art. 22 et 33 LTB ; art. 47 LJP – Dans les causes dévolues à la juridiction des baux en vertu de la LTB, la Cour d'appel statue librement en fait et en droit, sans égard à la valeur litigieuse. 185
20. *I^e Cour d'appel civil du Tribunal cantonal* Art. 10 al. 1 LAJ – Changement de défenseur d'office. Justes motifs. 186
21. *Moderationshof des Kantonsgerichts* Art. 29 Abs. 3 BV; Art. 25 aURPG; Art. 34 URPG; Art. 137 und 148 VRG – Wer als amtlicher Rechtsbeistand die Festsetzung seines Honorars erfolgreich vor dem Moderationshof anfight, hat Anspruch auf eine angemessene Parteientschädigung. 191

Poursuite pour dettes et faillite Schuldbetreibung und Konkurs

22. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 80 LP – La mainlevée définitive peut être accordée lorsque le jugement est rendu après le commandement de payer mais entre en force avant la requête de mainlevée définitive (consid. 2).
Art. 81 al. 1 LP – Le titre de mainlevée définitive ne peut être infirmé que par une stricte preuve du contraire, c'est-à-dire des titres clairs (consid. 3). 193

23. *Chambre des poursuites et faillites du Tribunal cantonal* Art. 132 al. 1 LP ; art. 545 al. 1 ch. 3 CO ; art. 12 et 14 al. 1 et 3 OPC – Réalisation de parts de communauté en cas de société simple. 196

Droit pénal et procédure pénale
Strafrecht und Strafprozessrecht

24. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 11 CP – Commission par omission. 198
25. *Cour d'appel pénal du Tribunal cantonal* Art. 11, 12 al. 3 et 125 CP – Lésions corporelles graves par négligence. 200
26. *Cour d'appel pénal du Tribunal cantonal* Art. 42 et 43 CP – Conditions à l'octroi du sursis partiel. 214
27. *Cour d'appel pénal du Tribunal cantonal* Art. 64 al. 7 aCP (= art. 48 let. d CP) – Atténuation de la peine. Repentir sincère que l'auteur manifeste par une collaboration exceptionnelle durant la procédure. 216
28. *Strafappellationshof des Kantonsgerichts* Art. 110 Ziff. 5 Abs. 1 und 251 StGB; Art. 321a und 957 ff. OR; Art. 127 Abs. 1 lit. a und 186 Abs. 1 DBG; Art. 160 DStG – Stellt das Erstellen eines inhaltlich unwahren Lohnausweises eine Urkundenfälschung dar? 222
29. *Cour d'appel pénal du Tribunal cantonal* Art. 29 let. c, 31, 32 al. 1 et 2, 33 al. 2, 197 al. 2 let. a CPP – Constitution de partie. Qualité du lésé pour agir en appel. Art. 32 al. 1 Cst. féd. ; art. 6 § 2 CEDH – Témoignage vicié. 226
30. *Strafkammer des Kantonsgerichts* Art. 228 und 229 Abs. 2 StPO; Art. 42 PolG; Art. 2 ff. des Beschlusses des Staatsrats vom 22. Dezember 1987 über die Gebühren der Kantonspolizei – Es besteht im Kanton Freiburg keine gesetzliche Grundlage, um einem Beschuldigten oder Verurteilten die Kosten der Bewachung von Hanffeldern durch die Polizei oder eine private Sicherheitsfirma aufzuerlegen. 231
31. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 242 CPP – Refus d'indemnité en cas de préjudice provoqué par le comportement blâmable du demandeur. 234
43. *Strafkammer des Kantonsgerichts* Art. 58 Abs. 1 und 242 Abs. 1 StPO; Art. 5 Ziff. 1 EMRK; Art. 31 BV; Art. 49 Abs. 1 OR – Unter spektakulären Umständen erfolgte, aber auf einer Verwechslung beruhende Verhaftung mit anschliessender Überführung und kurzer

- Einvernahme. Aktivlegitimation der Gesuchsteller. Vereinigung der Verfahren. Begriff des Freiheitsentzugs. Höhe der Genugtuung. 441
44. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 242 al. 1 CPP ; art. 49 CO – Fixation de l’indemnité à titre de réparation morale (consid. 3). Fixation de l’indemnité pour le préjudice subi en raison du prononcé de la faillite du requérant (consid. 6). 449
45. *Strafkammer des Kantonsgerichts* Art. 242 ff. StPO – Entschädigung bei Teilfreispruch. Genugtuung bei Anrechnung der Untersuchungshaft auf eine Verurteilung wegen eines anderen Delikts. 463
32. *Strafappellationshof des Kantonsgerichts* Art. 6 Ziff. 1 und 3 lit. d EMRK; Art. 29 Abs. 2 BV; Art. 4 und 219 ff. StPO – Rechtliches Gehör. Jede angeklagte Person hat das Recht, Fragen an Belastungszeugen zu stellen oder stellen zu lassen und die Ladung und Vernehmung von Entlastungszeugen unter denselben Bedingungen zu erwirken, wie sie für Belastungszeugen gelten. Folgen der Verweigerung dieses Rechtes. 240
33. *Cour d’appel pénal du Tribunal cantonal* Art. 36 DPMIn ; art. 8 al. 2 OMJPM ; art. 177 CP – Injure commise par un mineur. Prescription. 244

Droit administratif Verwaltungsrecht

Responsabilité civile des collectivités publiques / Haftung der Gemeinwesen

1. Art. 6 al. 1 LResp – Action en responsabilité contre l’Hôpital cantonal. Dès lors que l’existence d’une relation de causalité n’est pas établie, on peut laisser ouverte la question de savoir s’il y a eu acte illicite. Le droit interne actuel ne permet pas la réparation de la perte d’une chance. 31

Ecole et formation / Schule und Bildung

34. Art. 19 et 62 Cst. féd. ; art. 3 LES ; art. 20a ss LS – Enseignement spécialisé à domicile. Refus de la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu’à 20 ans et de l’affiliation partielle dans une classe ordinaire du CO. Compétence exclusive des autorités scolaires cantonales en la matière. Absence de circonstances spéciales justifiant une prolongation de la scolarité. En outre, l’affiliation au CO n’est pas adaptée (différence d’âge, rythme et structure de l’enseignement, etc.). 273

Affaires culturelles / Kulturelle Angelegenheiten

35. Art. 8 LAC ; art. 13 RELAC ; art. 66 CPJA ; art. 9 Cst. féd. – Subventions octroyées par l’Etat sous la forme d’un contrat de partenariat de création. Non-renouvellement du contrat basé sur une évaluation. La décision de l’autorité intimée est suffisamment motivée. Des lacunes ont été constatées par rapport au recours à un expert indépendant, mais celles-ci n’entraînent toutefois pas l’invalidation de toute la procédure d’évaluation qui repose sur d’autres éléments concluants. La décision n’est pas arbitraire et il n’y a pas de violation du principe de la bonne foi.

281

Pêche / Fischerei

2. Art. 94 al. 4 Cst. féd., art. 13 et 17 du Concordat sur la pêche dans le lac de Neuchâtel, art. 11 du Règlement y relatif, art. 3 et 44^{ter} LPêche – Droit régalien cantonal en matière de pêche. Refus d’organiser un examen pour l’obtention d’un permis de pêche professionnelle sur le Lac de Neuchâtel. Le recourant ne peut se prévaloir d’un droit et l’autorité se fonde sur des motifs objectifs et pertinents pour justifier son refus.

40

Voir aussi / siehe auch n° 12 (p. 146).

Droit fiscal

Steuerrecht

Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques / Einkommens- und Vermögenssteuer der natürlichen Personen

3. Art. 18 al. 1, 123, 124 al. 2, 126 al. 2 et 130 LIFD ; art. 19 al. 1, 154, 157 al. 2, 159 et 164 al. 2 LICD ; art. 7 al. 1 et 42 LHID – Revenu d’une activité indépendante non déclarée. Fardeau de la preuve. En l’espèce, éléments suffisants pour confirmer - en l’absence de preuve du contraire apportée par le recourant - l’existence d’un revenu estimé à 15’000 francs par an.
4. Art. 20 al. 1 LIFD ; art. 21 al. 1 LICD ; art. 7 al. 1 LHID – Distribution dissimulée de bénéfice par deux opérations liées entre elles : 1) renonciation d’une société anonyme à faire valoir une créance importante envers une société simple ; 2) vente de terrains par celle-ci, à un prix de faveur, à des actionnaires et proches de la société anonyme.
5. Art. 20 et 33 al. 1 let. a LIFD ; art. 21 et 34 al. 1 let. a LICD ; art. 7 al. 1^{ter} et 9 al. 2 let. a LHID – Assurance-vie mixte à prime unique financée par un emprunt. Déduction des intérêts de l’emprunt

47

48

admise seulement si l'opération ne constitue pas une évasion fiscale. Négation du caractère insolite, inadéquat ou anormal en présence de motifs justificatifs objectifs et clairs dont l'existence doit être appréciée au regard de trois critères principaux, à savoir le rapport entre la fortune nette et le montant de la prime unique, la mobilité de la fortune à disposition et la justification économique du contrat d'assurance conclu. Evasion fiscale niée en l'espèce.

66

6. Art. 33 al. 1 let. d et 205 LIFD ; art. 34 al. 1 let. d LICD ; art. 9 al. 2 let. d LHID ; art. 79a et 81 al. 2 LPP ; art. 2 et 54 let. a OPP 2 ; art. 1, 12 al. 2 et 22c LFLP – Prévoyance professionnelle. Déductions. L'assuré peut s'acquitter, sous forme d'acomptes, du rachat pour financer une cotisation d'entrée dans une nouvelle institution de prévoyance et du rachat d'une prestation de sortie versée à l'ex-conjoint. Ces acomptes ne constituent pas le remboursement d'une dette et sont déductibles du revenu imposable au moment de leur paiement à l'institution de prévoyance.

81

36. Art. 18 al. 3, 28 al. 1 et 58 al. 1 let. b LIFD ; art. 19 al. 3, 29 al. 1 et 100 al. 1 let. b LICD ; art. 7 al. 1 et 10 al. 1 let. a LHID – Ajustement de valeur. Terrain à bâtir acquis pour moitié en 1989 pour 105 francs le m² et pour moitié en 1994 pour 42,50 francs le m² et comptabilisé à son coût de revient dans le bilan d'entrée établi le 1^{er} janvier 2003 seulement. Refus de l'amortissement extraordinaire requis au 31 décembre 2003 pour tenir compte de la perte de valeur de ce terrain dont le prix actuel correspond à environ 45 francs le m². La valeur au bilan d'entrée constitue une survalueur dans la mesure où elle englobe tous les amortissements auxquels les contribuables n'ont pas pu procéder durant toutes les années où ils n'ont pas tenu de comptabilité.

292

37. Art. 33 al. 1 let. a LIFD ; art. 85 al. 1 CO – Déduction des intérêts passifs. En cas d'exécution forcée, lorsque le produit de réalisation ne permet de désintéresser que partiellement les créanciers, la délivrance d'un acte de défaut de biens après saisie ne saurait exclure toute déduction des intérêts. En pareil cas, le produit de réalisation sert à payer d'abord les frais et les intérêts avant la créance elle-même.

302

38. Art. 127 et 190 Cst. féd. ; art. 9, 23 let. f, 24 let. e, 33 al. 1 let. c, 45 let. a, 212 al. 1, 213 et 214 LIFD ; art. 133 al. 3 et 298a CC – Régime de la déduction des contributions d'entretien, ainsi que des déductions sociales pour enfants et barèmes en particulier en cas d'autorité parentale conjointe et de garde alternée des enfants.

307

39. Art. 33 al. 1 let. g, 35 al. 1 let. a, 212 al. 1, 213 al. 1 let. a et al. 2 LIFD ; art. 34 al. 1 let. g, 36 al. 1 let. a, al. 3 et al. 4 LICD ; art. 9

al. 2 let. g et al. 4 LHID – Déductions pour primes d'assurance-maladie et déduction sociale pour enfant majeur en formation. Lorsque le père verse une contribution d'entretien de 1'260 francs par mois à la mère de son enfant majeur en apprentissage, lequel gagne 900 francs par mois et vit chez sa mère, seul le père et non la mère peut prétendre à l'octroi de la déduction sociale pour enfant et à la déduction forfaitaire pour les primes d'assurance-maladie de cet enfant.

308

40. Art. 35 al. 1 let. a, 213 al. 1 let. a et al. 2 LIFD ; art. 36 al. 1 let. a, 3 et 4 LICD ; art. 9 al. 4 LHID – Déductions sociales pour enfants majeurs en formation. Octroi pour un enfant qui a certes gagné 29'519 francs de janvier à septembre, mais a commencé une formation d'infirmier au mois d'octobre, de telle sorte qu'il était à la charge de sa mère au 31 décembre de l'année concernée. Pour l'impôt cantonal, attribution à la mère de l'intégralité de la déduction pour un enfant dont le père n'assume qu'une part minime de l'entretien.

309

Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales / Gewinn- und Kapitalsteuer der juristischen Personen

7. Art. 23 al. 1 let. c LHID ; art. 97 al. 1 let. b et c LICD ; art. 104^{bis} à 106 LCo – Exonération de l'impôt sur le bénéfice et le capital des communes, paroisses ainsi que des autres collectivités territoriales du canton, et leurs établissements. En droit fribourgeois, il n'existe plus de commune bourgeoise, les bourgeoisies ayant été intégrées dans les communes politiques. La Régie des copropriétés bourgeoises constitue un établissement de droit public sui generis appartenant à la Commune de Fribourg et doit être exonéré.

94

Droits de mutation / Handänderungssteuern

41. Art. 4 lit. e, 7 lit. a und b HGStG; Art. 4 Abs. 3 GEG; Art. 4 BIG – Besteuerung der wirtschaftlichen Handänderung bei Übertragung der Aktienmehrheit einer Immobiliengesellschaft. Begriff der Immobiliengesellschaft. Aus den Materialien ergibt sich, dass der Gesetzgeber – unter Vorbehalt aussergewöhnlicher Umstände – nicht beabsichtigt hat, die Übertragung einer Betriebsgesellschaft zu besteuern, deren Hauptaktivum aus einer Liegenschaft besteht, welche als Grundlage für ihren Betrieb dient.

321

Impôt sur les successions et les donations / Erbschafts- und Schenkungssteuer

8. Art. 2, 4 al. 1 et 6 LE ; art. 10 al. 1 et 16b Tarif LE – Simulation de donations successives. Acte notarié portant sur une maison familiale, à teneur duquel une « part de communauté » sur cet

immeuble aurait été donnée successivement par le propriétaire à son épouse, puis par celle-ci à sa fille. Requalification conduisant à retenir, du point de vue du droit civil, l'existence d'une donation du propriétaire à la fille de son épouse.

109

Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole / Steuer zum Ausgleich der Verminderung des Kulturlandes

9. Art. 1 ff. KVStG – Die freiburgische Steuer zum Ausgleich der Verminderung des Kulturlandes ist eine Zwecksteuer und keine Ersatzabgabe. Deren Erhebung verstösst nicht gegen den Grundsatz der derogatorischen Kraft des Bundesrechts.

125

Contributions causales / Kausalabgaben

42. Art. 19 al. 1 et 2 LAT ; art. 3a, 7 al. 2, 11 et 60a LEaux ; art. 86 al. 1, 87, 98 al. 1, 99, 101 al. 1, 102 al. 1 et 2, 103 al. 1 LATeC ; art. 33 LALPEP – Contribution à l'équipement de détail d'une zone à bâtir en matière d'évacuation et d'épuration des eaux. Caractère justifié de l'intégration des immeubles concernés dans le périmètre de participation : les travaux réalisés ont en effet permis leur mise en conformité avec les exigences légales et constituent ainsi un avantage de nature patrimoniale pour la propriétaire. Illégalité d'un mode de calcul non conforme aux critères réglementaires. Refus de porter en déduction des contributions causales dues, les frais engagés par la propriétaire pour la construction, trente ans plus tôt, d'un système d'évacuation des eaux désormais obsolète.

339

Droit des assurances sociales
Sozialversicherungsrecht

Assurance-vieillesse et survivants / Alters- und Hinterlassenenversicherung

10. Art. 29^{septies} LAVS – Bonifications pour tâches d'assistance. Notion de ménage commun.

138

Assurance-invalidité / Invalidenversicherung

11. Art. 13 LPGA – Domicile et résidence habituelle. Incompétence *ratione loci* de la Cour des assurances sociales du Tribunal administratif pour statuer sur la rente d'invalidité d'un assuré domicilié au Portugal. Preuve en matière de domicile.

143

Procédure et juridiction administrative

Verwaltungsrechtspflege

Voies de droit / Rechtsmittel

12. Art. 16 al. 2 LAC et art. 114 CPJA – La décision relative aux subventions culturelles prise sur réclamation par le Conseil d'Etat est sujette à recours, nonobstant le texte de l'art. 16 al. 2 LAC.

146

SOMMAIRE / INHALTSVERZEICHNIS

Répertoire par articles / Gesetzesregister XVII

Abréviations / Abkürzungen XXVII

Articles / Abhandlungen

Gasser Fabien

La participation à une organisation criminelle active dans le trafic de stupéfiants 115

Mooser Michel

Le Tribunal fédéral ouvre davantage la porte du registre foncier – Note sur l’ATF 132 III 603 155

Bibliographie / Literaturanzeigen

CARLOS JAÏCO CARRANZA / SEBASTIEN MICOTTI, Code de procédure et de juridiction administrative fribourgeois annoté, Lausanne 2006 343

Jurisprudence / Rechtsprechung

Droit civil et procédure civile

Zivilrecht und Zivilprozessrecht

19. *I^e Cour d’appel du Tribunal cantonal* Art. 111 CC – Requête commune de divorce avec accord complet. Les règles de procédure instaurées par cette disposition sont importantes et l’on ne saurait, en ne les respectant pas, priver les parties des droits qu’elles leur confèrent. 133

20. *I^e Cour d’appel du Tribunal cantonal* Art. 111 ss CC – Principe de l’unité du jugement de divorce. L’action en partage de la copropriété des époux peut être renvoyée à une procédure séparée. Art. 205 al. 2 et 251 CC – Conditions de l’attribution à un époux d’un bien en copropriété. 137

58. *I^e Cour d'appel civil du Tribunal cantonal* Art. 114 ss CC ; art. 43 LACC ; art. 137 al. 2 let. f CPC – Dans l'action en divorce sur demande unilatérale, la tentative préalable de conciliation par le président de tribunal d'arrondissement est obligatoire ; il s'agit d'une condition de recevabilité de la demande. 345
21. *I^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 116 CC ; art. 43 LACC – Conversion d'une procédure unilatérale de divorce en une procédure sur requête commune. L'art. 43 LACC, en particulier son al. 5, n'est pas applicable dans ce cas. 141
59. *I^e Cour d'appel civil du Tribunal cantonal* Art. 132 et 291 CC – Atteinte au minimum vital du débiteur d'une pension alimentaire. Conditions et calcul de la quotité saisissable. 347
22. *I^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 54a al. 3 LACC – Mesures protectrices de l'union conjugale. Nature et conditions de recevabilité de l'appel institué par cette disposition. 144
61. *Chambre des tutelles du Tribunal cantonal* Art. 273 CC – Conditions mises à l'exercice du droit de visite d'un père détenteur d'un passeport étranger. Risque d'enlèvement de l'enfant. 352
62. *I. Zivilappellationshof des Kantonsgerichts* Art. 333 Abs. 1 ZGB – Von Kindern auf einer Schlittelpiste verursachter Unfall. Haftung des Familienhauptes. Voraussetzungen. 354
63. *Président du Tribunal civil de la Sarine* Art. 684 et 688 CC – Privation de vue et de luminosité causée par des sapins plantés sur le fonds voisin. Danger hypothétique représenté par ces arbres mesurant plus de vingt mètres. 360
64. *Autorité de surveillance du Registre foncier / Aufsichtsbehörde über das Grundbuch* Résumé des décisions rendues en 2005 et 2006 / Zusammenfassung der im 2005 und 2006 gefällten Entscheide.
- 64a. Art. 940 al. 2, 970 al. 2 CC 371
- 64b. Art. 965 ZGB und Art. 18 Abs. 2 lit. a und e GBV 371
- 64c. Art. 738 und 976 Abs. 1 ZGB 372
- 64d. Art. 54g al. 2, 54i al. 1 et 4 RELRF, art. 9, 10, 32 al. 1 à 3 LMO, art. 10 al. 2 RMO, art. 108 ss, 111m ORF 372
- 64e. Art. 977 CC, art. 98 ORF, art. 73 al. 1, 74 al. 2 LDFR 372
23. *II^e Cour civile du Tribunal fédéral* Art. 97 et 98 let. g, 104 let. a et 105 al. 2 OJ ; art. 102 al. 1 et 103 al. 4 ORF ; art. 75a al. 1 LRF – Voie de droit contre l'arrêt de la Cour d'appel civil statuant sur le recours formé contre la décision de l'autorité de surveillance du registre foncier.

- Art. 970 et 970a CC ; art. 106a ORF ; art. 3 Tit. fin. CC ; art. 19 al. 1 let. d LPD ; art. 75a al. 1 LRF – Consultation du registre foncier : droit d’obtenir la communication du prix de vente d’un immeuble. 148
65. *I^e Cour d’appel civil du Tribunal cantonal* Art. 968 CC – Mode d’inscription des servitudes au registre foncier. Seule l’inscription au feuillet du fonds servant est essentielle ; celle-ci doit désigner le fonds dominant, qui doit être déterminé ou déterminable. Indication « chemin selon plan » : technique simplifiée d’inscription des servitudes de passage touchant plusieurs fonds, en vigueur à l’époque dans les registres fonciers fribourgeois et consistant en un renvoi au plan cadastral en lieu et place de la désignation des fonds dominants. Validité des « chemins selon plan » ? Art. 737 et 739 CC – Détermination de l’étendue d’une servitude de passage. 373
24. *I. Zivilabteilung des Bundesgerichts* Art. 55 OR – Haftung des Geschäftsherrn für Schäden aus Produktmängeln. Befreiungsbeweis. Präzisierung der Rechtsprechung. 159
26. *II^e Cour d’appel du Tribunal cantonal* Art. 257d CO – Genèse de la loi et conditions d’application. 170
25. *Tribunal des baux de la Sarine* Art. 58, 256 al. 1, 257g al. 1, 259e CO – Présence d’une volière à pigeons sur la terrasse d’un immeuble locatif et responsabilité du bailleur et du propriétaire de l’immeuble. 161
30. *Moderationshof des Kantonsgericht* Art. 26 Abs. 1 und 3 AnwG; Art. 23 Abs. 1 AnwG von 1977; Art. 6 Ziff. 1 EMRK; Art. 30 BV; Art. 1 lit. e GOG; Art. 75 Abs. 2 lit. a ZPO; Art. 11, 12, 15 und 68 Abs. 2 StPO – Zuständigkeit des Moderationshofs für Streitigkeiten über anwaltliche Honorare und Auslagen in Strafangelegenheiten, die bis zur Beendigung des anwaltlichen Mandats einzig vom Untersuchungsrichter behandelt wurden. 185
29. *Cour de modération du Tribunal cantonal* Art. 2 al. 3 et 17 al. 1 et 2 TDep – Fixation du temps nécessaire à la rédaction du mémoire de réponse dans une affaire de bail lorsque l’avocat de l’intimé a défendu un autre locataire dans la même cause. Art. 32 al. 2 LTB ; art. 4 et 5 TDep ; art. 49, 52, 53, 86 à 88 CPC ; art. 9 Cst. féd. – Calcul de la valeur litigieuse et majoration des honoraires dus à titre de dépens en cas de consorité formelle simple en matière de bail. 178
67. *II^e Cour d’appel du Tribunal cantonal* Art. 1 LAJ ; art. 365 al. 1 CPC ; art. 29 al. 3 Cst. féd. – En règle générale, la décision relative

- à l'assistance judiciaire doit être rendue avant que le requérant ne poursuive la procédure et n'engage de frais importants. Dans l'intervalle, celui-ci peut raisonnablement penser que l'assistance judiciaire lui sera accordée (changement partiel de jurisprudence par rapport à l'arrêt publié *in* RFJ 2005 p. 46). 382
27. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 3, 137, 170 CPC – La capacité d'être partie que présuppose la capacité d'ester en justice est une condition de recevabilité à examiner d'office. Elle consiste dans la faculté de participer à un procès en qualité de partie. Le jugement rendu au terme d'une procédure dirigée contre une entité qui n'a pas d'existence juridique est nul. 173
66. *I. Zivilappellationshof des Kantonsgerichts* Art. 299a ZPO – Beschwerde gegen einen Entscheid des Erbenvertreters: Kognition des Appellationshofs. 381
60. *Chambre des tutelles du Tribunal cantonal* Art. 314 ch. 2 CC ; art. 27 LOT – En matière de protection de l'enfant, ni le droit fédéral, ni le droit cantonal ne permettent la restitution de l'effet suspensif une fois que celui-ci a été supprimé. 349
28. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 348 à 352, 366 CPC – La détermination par laquelle la partie défenderesse conclut au rejet d'une requête d'exécution vaut opposition. En matière d'exécution des jugements, l'appel est régi par la procédure sommaire, dont le délai pour recourir est de dix jours. Recours tardif en l'espèce. Art. 353 CPC – La voie de la réclamation est réservée au bénéficiaire d'un jugement qui se heurte soit à un refus d'exécuter, soit à une exécution défectueuse ou retardée de manière injustifiée. 175

Poursuite pour dettes et faillite Schuldbetreibung und Konkurs

69. *II^e Cour d'appel civil du Tribunal cantonal* Art. 80 LP – Mainlevée définitive. 386
31. *Schuldbetreibungs- und Konkurskammer des Bundesgerichts* Art. 93 Abs. 1 SchKG – Berechnung des betreibungsrechtlichen Existenzminimums. Grundbetrag für eine Schuldnerin, die mit ihrem erwerbstätigen volljährigen Kind eine Wohngemeinschaft bildet. Es handelt sich hierbei nicht um eine Hausgemeinschaft im Sinne von Ziffer I/3 der Richtlinien der Konferenz der Betreibungs- und Konkursbeamten der Schweiz. 187

68. *II^e Cour d'appel civil du Tribunal cantonal* Art. 25 ch. 2 let. a, 36, 174 al. 3 et 176 LP ; art. 20 al. 1 let. b, 25 et 31 LELP ; art. 269 et 365 al. 1 CPC ; art. 55 al. 1 LCA – Les dispositions de la procédure cantonale prévoyant la rédaction du jugement sur demande d'une partie sont inapplicables au prononcé de la faillite ; le jugement de faillite doit être rédigé d'office. 384
32. *II. Appellationshof des Kantonsgerichts* Art. 46 Abs. 2, 53, 152 und 192 SchKG – Bestimmung der örtlichen Zuständigkeit bei Konkursen ohne vorherige Betreuung. Art. 173a, 174, 192 und 194 Abs. 1 SchKG – Berücksichtigung echter Noven in der Berufung gegen Konkursdekrete ohne vorherige Betreuung? 190
33. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 334 al. 4 LP – Procédure du règlement amiable des dettes. La décision du juge qui octroie le sursis n'est pas publiée par voie officielle mais communiquée aux créanciers qui ont conclu un arrangement avec le poursuivi. 194

Droit pénal et procédure pénale Strafrecht und Strafprozessrecht

70. *Juge d'instruction* Art. 27, 174 et 322^{bis} CP – Responsabilité du titulaire du blog sur lequel sont publiés des commentaires attentatoires à l'honneur. 389
34. *Strafappellationshof des Kantonsgerichts* Art. 181 StGB – Die für das «Stalking» charakteristische Vielzahl von Einzelhandlungen sind regelmässig auf Antrag hin strafbar. Die Gesamtheit der Handlungen kann als Nötigung qualifiziert werden. Bei Rückzug der Strafanträge kommt der Nötigung gegenüber Antragsdelikten Vorrang zu. 198
35. *Cour d'appel pénal du Tribunal cantonal* Art. 9 al. 3 LAVI ; art. 21 al. 2 CPP et art. 44 al. 1 CO – Il doit être décidé de cas en cas si le juge pénal peut ou doit statuer sur une faute concomitante de la victime lors de l'adjudication de l'action civile dans son principe. 202
36. *Präsident der Strafkammer des Kantonsgerichts* Art. 12 Abs. 1, 16 Abs. 2, 80d und 80e lit. a IRSG; Art. 12 Abs. 2 und 3 IRSV; Art. 69 BStP; Art. 130 Abs. 4 und 6, 229 Abs. 1, 231 Abs. 1 und 237 Abs. 1 StPO – Entsiegelung von in einem internationalen Rechtshilfeverfahren in Strafsachen beschlagnahmten Computerdateien. Anwendbares Recht, zuständige Behörde, Verfahren und Kostenverlegung.

- Art. 110 Ziff. 5 und 321 StGB; Art. 79 Abs. 1 und 130 Abs. 4 StPO; Art. 9 und 12 Abs. 1 IRSG; Art. 69 und 77 BStP; Art. 730 OR – Kein Zeugnisverweigerungsrecht des Revisors in Verfahren der internationalen Rechtshilfe in Strafsachen. 207
71. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 152 al. 3 et 171 al. 2 let. a CPP – L'autorité de jugement reste valablement saisie de la cause par une ordonnance définitive et ne saurait se dessaisir en faveur du juge d'instruction en lui abandonnant la décision à prendre au terme des investigations complémentaires requises. 393
72. *Strafkammer des Kantonsgerichts* Art. 5 Ziff. 5 EMRK; Art. 13 Abs. 2 lit. a, 64 Abs. 1 und 2, 202 Abs. 1, 203 Abs. 1 und 242 ff. StPO; Art. 21 RKG – Unzulässigkeit einer Beschwerde an die Strafkammer nach erfolgter Haftentlassung mit dem einzigen Ziel, die Illegalität der Untersuchungshaft feststellen zu lassen; ein derartiges Feststellungsbegehren kann im Rahmen eines Entschädigungsgesuchs gestellt werden. 394
37. *Cour de modération du Tribunal cantonal* Art. 228 al. 1 CPP et art. 3 TPen – Définition des débours en procédure pénale. 212
73. *Strafkammer des Kantonsgerichts* Art. 242 ff. StPO; Art. 68 und 125 StGB; Art. 90 Ziff. 1 und 2 SVG – Legt der Sachrichter einer Verurteilung den gleichen Sachverhalt zugrunde wie der Untersuchungsrichter, qualifiziert jenen aber rechtlich anders, so liegt kein Teilfreispruch vor, der die Zusprechung einer Entschädigung allenfalls rechtfertigen könnte. 399
74. *Strafkammer des Kantonsgerichts* Art. 242 StPO; Art. 41 ff. OR; Art. 24 lit. a und 38 DStG; Art. 25 lit. g und 37 DBG – Berechnung des Schadenersatzes für den während der Dauer des Strafverfahrens erlittenen Erwerbsausfall. 403
75. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 242 CPP – Refus d'indemnité en raison d'un comportement blâmable du demandeur. 412
38. *Cour d'appel pénal du Tribunal cantonal* Art. 25 LAJ – Assistance judiciaire en matière pénale ; prise en charge par l'Etat de l'indemnité due à l'avocat d'office en cas de défense nécessaire d'un prévenu non indigent. Rémunération directe du défenseur d'office par l'Etat ou garantie de paiement subsidiaire de l'Etat ? Question laissée ouverte. 214

Droit administratif **Verwaltungsrecht**

Affaires communales / Gemeindegewesen

1. Art. 102 Abs. 1 RPBG; Art. 4 Abs. 3 und 33 Abs. 1 AGGSchG; Art. 8 Abs. 1 BV – Nichtgenehmigung eines Abwasserreglementes. Bei der Erhebung von Erschliessungsbeiträgen sind die Grundeigentümer gleich zu behandeln. 1
2. Art. 153 ff. GG; Art. 4 Abs. 1 VRG – Ein Antrag des Gemeinderats (Exekutive) an die Gemeindeversammlung (Legislative) ist keine Verfügung und mithin nicht anfechtbar. 8

Protection des données / Datenschutz

39. Art. 45 und 50 Abs. 1 VRG; Art. 10 Abs. 1 lit. a DSchG; Art. 19 Abs. 1 lit. a DSG, Art. 83^{bis} GG, Art. 28 SHG, Art. 10 Abs. 1 und 11 Abs. 3 ANAG – Die Sozialhilfebehörden der Gemeinden sind berechtigt, die Ausländerbehörden darüber zu informieren, dass ein Ausländer Sozialhilfe bezieht. Ein solches Vorgehen bedeutet keine Verletzung des Datenschutzgesetzes. 217

Aide aux victimes d'infractions / Opferhilfe

40. Art. 16 Abs. 3 OHG – Wenn ein Opfer sein Gesuch um Entschädigung und Genugtuung bei einer örtlich unzuständigen Behörde einreicht und die eigentlich zuständige Opferhilfestelle erst nach mehr als 5 Jahre mit der Angelegenheit betraut wird, gilt der Antrag als verwirkt. 221

Droit des constructions / Baurecht

3. Art. 193 LATeC – Lorsqu'après instruction, il apparaît qu'aucun des intérêts publics matériels justifiant la soumission des constructions à une procédure d'autorisation de police n'est menacé par les travaux entrepris sans permis, la tolérance de ces travaux ne pose aucun problème à l'ordre de la construction.
Art. 83 RELATeC – L'exigence de la signature de la demande de permis de construire par le propriétaire est une simple règle de procédure. 11

Circulation routière / Strassenverkehr

4. Art. 16c Abs. 2 lit. a und b SVG – Fahren mit einer qualifizierten Blutalkoholkonzentration. Festsetzung der Entzugsdauer, wenn dem Fahrzeuglenker in den vorangegangenen fünf Jahren der Führerausweis entzogen wurde, obwohl der Fall damals als leicht

zu qualifizieren war, aber eine erneute Verwarnung nicht in Frage kam. Es gilt der Grundsatz des milderer Rechts («lex mitior»).

15

Agriculture / Landwirtschaft

5. Art. 57 al. 1, 59 al. 1, 61 al. 1, 63, 70 al. 1 let. d OPD ; art. 2 al. 2 de l'ordonnance SRPA et son annexe 1 ; art. 170 LAgr ; art. 1 et 2 de l'arrêté d'exécution des législations fédérale et cantonale instituant des mesures de politique agricole – Paiements directs dans l'agriculture et contributions écologiques. Preuve du droit aux contributions pour sorties régulières en plein air des vaches et culture biologique.

21

Voir aussi / siehe auch n^{os} 18 et 56.

Droit fiscal Steuerrecht

Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques / Einkommens- und Vermögenssteuer der natürlichen Personen

6. Art. 26 et 27 al. 1 LIFD ; art. 27 et 28 al. 1 LICD ; art. 9 al. 1 LHID – Frais de perfectionnement professionnel. Distinction entre activités lucratives dépendante et indépendante. Les dépenses concernant un cours de composition, d'orchestration et de direction suivi dans un Conservatoire auprès d'un professeur réputé sont déductibles au titre de frais de perfectionnement professionnel en lien avec des activités de composition, de direction et de formation de directeurs d'ensembles musicaux. Il appartient au contribuable de prouver que les montants revendiqués correspondent à des dépenses effectives et nécessaires. S'agissant de l'impôt cantonal, le système – prévu par une ordonnance – qui revient à inclure les frais de perfectionnement et de reconversion professionnels à raison de 600 francs dans un forfait englobant les autres frais indispensables à l'exercice de la profession n'est pas conforme à la loi. Il en va de même de l'exclusion – par la même ordonnance – de toute déduction pour des frais de nourriture et de logement liés à une mesure de perfectionnement professionnel.
7. Art. 26 al. 1 let. a LIFD ; art. 27 al. 1 let. a LICD ; art. 9 al. 1 LHID – Frais de déplacement entre le domicile et le lieu de travail. En l'absence de nécessité, la déduction de tels frais liés à l'usage d'un véhicule privé doit être refusée lorsque le contribuable peut utiliser sans contrepartie un véhicule d'entreprise.
Art. 26 al. 1 let. d LIFD ; art. 27 al. 1 let. d LICD ; art. 9 al. 1 LHID – Frais de perfectionnement professionnel. Seuls les frais

32

- nécessaires sont déductibles. Les frais de déplacement liés à la préparation d'examens dans les locaux de l'employeur ne remplissent pas cette condition. La déduction de frais de matériel informatique et de téléphonie, fixée en tenant compte d'une part privée de 30%, peut être confirmée. Pour l'impôt cantonal, le système – prévu par une ordonnance – qui revient à inclure les frais de perfectionnement et de reconversion professionnels à raison de 600 francs dans un forfait englobant les autres frais indispensables à l'exercice de la profession n'est pas conforme à la loi. 52
8. Art. 16 al. 1, 17, 23 let. a et c et 38 LIFD ; art. 17 al. 1, 18, 24 let. a et c, 39 LICD ; art. 11 al. 3 LHID – Caractère de prévoyance prépondérant d'une indemnité de départ octroyée dans le cadre d'un licenciement collectif. Prise en compte des critères suivants, envisagés au moment de la fin des rapports de travail : âge, années de service, devoir contractuel de l'employeur, situation et perspectives professionnelles, état des avoirs de prévoyance déjà acquis, existence d'une lacune de prévoyance résultant du licenciement, importance du montant versé, but prévu explicitement par les parties ou destination objective de la prestation. 53
9. Art. 76 CPJA – Impôt fédéral direct : irrecevabilité, le revenu imposable étant inférieur à 0 franc.
 Art. 22 al. 2 LICD – Valeur locative d'une maison d'habitation. Calcul des unités de chambre : non-conformité de la table des instructions spéciales à la formule de conversion prévue par l'arrêté d'exécution. Confirmation du caractère habitable d'un hall. Confirmation de la qualification standard de l'aménagement.
 Art. 53 al. 3 et 54 al. 2 LICD ; art. 8 Cst. féd. – Valeur vénale d'une maison d'habitation. Confirmation du calcul effectué, également sous l'angle du principe d'égalité.
 Art. 5 al. 1, 9 et 127 al. 1 Cst. féd. – Droit du contribuable à la protection de la bonne foi et principes de la légalité et de l'indépendance des périodes fiscales : possibilité pour l'autorité d'examiner et d'apprécier les éléments imposables sans être tenue par des éventuelles décisions qu'elle aurait pu prendre précédemment en dérogation à la loi ou à ses dispositions d'exécution. 69
10. Art. 53 f. DStG; Art. 71 Abs. 1 StG; Art. 14 StHG – Steuerwert von Liegenschaften. Massgebender Kapitalisierungssatz bei einer gemischt genutzten Liegenschaft. 73
41. Art. 16 al. 1, 22 LIFD ; art. 17 al. 1, 23 LICD ; art. 7 al. 1 et 2 LHID – Prestation en capital provenant de la prévoyance. Comme les rentes viagères, la garantie de restitution de primes provenant d'une

assurance de rente viagère n'est imposable qu'à concurrence de 40% de son montant. 226

42. Art. 36 al. 1 let. g LICD ; art. 72c LHID – Même si le texte de l'art. 36 al. 1 let. g LICD ne prévoit pas expressément la limitation de la déduction sociale pour frais de garde des enfants au montant du revenu le plus bas réalisé par l'un ou l'autre conjoint, une telle limite est conforme à la volonté claire du législateur fribourgeois. 234

43. Art. 39 Abs. 2 StHG – Interkantonale Steuerauscheidung. Vereinfachungsgesetz und Ausführungsbestimmungen. Definitive Veranlagung des Kantons Freiburg als Liegenschaftskanton. Eine später erfolgte Veranlagung am Hauptsteuerdomizil vermag keine Revision der Veranlagung bzw. kein Nachsteuerverfahren für die davon betroffenen Elemente (insbesondere massgebender Satz sowie Aufteilung von Schulden und Schuldzinsen) zu rechtfertigen, sofern kein entsprechender Vorbehalt angebracht worden ist (Änderung der Rechtsprechung). 243

Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales / Gewinn- und Kapitalsteuer der juristischen Personen

44. Art. 135 al. 1, 2^{ème} phr., LIFD ; art. 48 al. 4 LHID ; art. 179 al. 2 LICD – Il n'y a pas modification de la taxation au détriment du contribuable (*reformatio in peius*) en présence d'une simple substitution de motifs.
Art. 60 let. c, 66 LIFD ; art. 24 al. 2 let. c, 26 LHID ; art. 102 let. c, 108 LICD – Méthode de calcul du bénéfice imposable d'une association. Nécessité d'opérer des distinctions entre trois catégories de ressources (cotisations, libéralités et recettes imposables) et entre les charges liées ou non à l'acquisition de recettes imposables. En l'espèce, comptabilité produite et autres éléments au dossier insuffisants pour déterminer si – et le cas échéant dans quelle mesure – certaines charges doivent être considérées comme liées à l'acquisition de recettes imposables. 247

45. Art. 89 LIC – Détermination du capital propre dissimulé à l'aide des lignes directrices de la circulaire n° 6 de l'AFC. Absence de preuve que le prêt accordé par une société-sœur est conforme aux conditions du marché pour la part excédant le montant déterminé conformément aux lignes directrices.
Art. 58 al. 1, 65 LIFD ; art. 84 al. 1, 85d LIC – Calcul de la reprise des intérêts relatifs au capital propre dissimulé sur la base de la situation existant à la fin de la période fiscale.
Art. 81 al. 3, 95 al. 1, 96 al. 1 CPJA ; art. 143 al. 1 LIFD ; art. 184 al. 3 LICD – L'effet dévolutif total du recours ne doit amener la Cour fiscale à procéder à une modification au détriment du

contribuable recourant en dehors du cadre du recours qu'en présence d'une erreur manifeste de droit ou de fait. L'absence de toute reprise de la commission de fiducie qui aurait dû être perçue par la recourante pour la mise à disposition de cédules hypothécaires en faveur d'une actionnaire constitue une inexactitude manifeste : distribution dissimulée de bénéfice admise. Quant au loyer versé par une actionnaire de la recourante pour l'immeuble loué à celle-ci, il n'apparaît d'emblée ni manifestement insuffisant pour maintenir la substance de ses actifs à long terme, ni manifestement inférieur à celui qui aurait pu être exigé d'un tiers : distribution dissimulée de bénéfice niée.

Art. 9 Cst. féd. – Le droit à la protection de la bonne foi ne permet pas d'exiger le maintien d'une pratique favorable non conforme à la loi.

Art. 127 al. 3 Cst. féd. – Le grief tiré de l'interdiction de la double imposition cantonale est manifestement mal fondé.

266

Perception de l'impôt / Steuerbezug

11. Art. 13 al. 2 LIFD ; art. 13, 144 al. 5 LICD – Responsabilité des époux pour le paiement de leur impôt global sur le revenu et la fortune. Dès que les époux vivent séparément en fait ou en droit, toute responsabilité solidaire est exclue. Cette exclusion ne vaut pas seulement pour les créances fiscales futures, mais aussi pour toutes les créances fiscales actuelles.

78

12. Art. 212 al. 1, 2 et 3 LICD ; art. 1 al. 4 LICo – Impôts communaux. Recouvrement. Remise. Irrecevabilité du recours demandant l'application analogique des dispositions cantonales sur la remise d'impôts à un plan d'assainissement accepté par le canton mais refusé par une commune. Le contribuable n'a aucun droit juridiquement protégé à obtenir de sa commune qu'elle accepte le rachat d'un acte de défaut de biens.

85

Impôt sur les gains immobiliers / Grundstückgewinnsteuer

46. Art. 43 let. e LICD ; art. 12 al. 3 let. e LHID – Report de l'imposition en cas de réinvestissement dans un immeuble également affecté au propre usage de l'aliénateur. Lorsque l'immeuble de remplacement est acheté en copropriété, un report n'est envisageable que pour la part que l'aliénateur acquiert en tant que propriétaire inscrit au registre foncier (condition de l'identité du contribuable). Dans la mesure où l'impôt sur les gains immobiliers est un impôt d'objet exigeant une imposition individuelle, il ne se justifie pas de tenir compte du fait que l'immeuble de remplacement est acquis par l'aliénateur en copropriété avec son conjoint.

267

47. Art. 43 lit. e DStG; Art. 12 Abs. 3 lit. e StHG – Steueraufschub bei Ersatzbeschaffung, Frist für die Ersatzbeschaffung. Gegenstand der Ersatzbeschaffung bei sukzessiven Liegenschaftskäufen und -verkäufen.

279

Droits de mutation / Handänderungssteuern

13. Art. 60 LDMG ; art. 151 al. 2 let. b et al. 3 let. a LICD ; art. 120 al. 2 let. b et al. 3 let. a LIFD – Prescription du droit de taxer. Le délai du droit de taxer n'est pas suspendu en l'absence d'une réquisition valable d'inscription au RF de l'immeuble adjudgé. Pas d'abus de droit à invoquer la prescription du droit de taxer lorsque le contribuable n'a pas adopté un comportement qui aurait empêché la taxation.

91

Impôts ecclésiastiques / Kirchensteuern

48. Art. 15 al. 1 Cst. féd. ; art. 49 al. 6 aCst. féd. ; art. 140, 141 et 143 Cst. cant. ; art. 6 al. 1, 12 al. 1 LEE ; art. 18 al. 1 Statut ecclésiastique – La liberté de conscience et de croyance garantie par la Constitution fédérale ne signifie pas que l'impôt ecclésiastique doit être spécialement affecté aux frais du culte proprement dits. L'impôt ecclésiastique n'est pas une contribution causale pour laquelle le principe de la couverture des frais doit être respecté. C'est un impôt spécial d'affectation dont le produit est destiné à la couverture, non pas uniquement des frais de culte, mais de l'ensemble des besoins financiers de la paroisse qui le prélève.

287

Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole / Steuer zum Ausgleich der Verminderung des Kulturlandes

14. Art. 3 Abs. 1 KVStG – Veräusserung eines Grundstücks, das teilweise in der Bauzone (507 m²) und teilweise in der Freihaltezone (593 m²) liegt. Unter den gegebenen Umständen (Zonenbeschreibung, Lage, Grösse und Preis der Parzelle) und angesichts der sich daraus ergebenden wahrscheinlichen Nutzung ist die Steuer auf dem ganzen Grundstück und nicht nur auf dem überbaubaren Teil geschuldet.

99

Taxes de séjour / Aufenthaltstaxen

15. Art. 18 ff., 26 und 27 TG – Die Bezahlung der Aufenthaltstaxe begründet keinen Anspruch auf eine individuell zurechenbare Gegenleistung oder auf Mitgliedschaftsrechte beim Verkehrsverein. Hingegen muss der Ertrag der Abgabe zur Deckung von Auslagen im überwiegenden Interesse der Gäste dienen. Überprüfung der Buchhaltung gemäss den erhobenen Rügen.

104

16. Art. 28 und 34 lit. a TG – Der Eigentümer einer Alphütte, der diese nicht im Hinblick auf die Bewirtschaftung der Alpweiden, sondern «aus Liebe zur Bergwelt» erworben hat, muss die pauschale Aufenthaltstaxe entrichten. Problematik der pauschalen Abgabebemessung.

105

Contributions de remplacement / Ersatzabgaben

49. Art. 43, 45 LPolFeu – Taxe d'exemption du service de défense contre l'incendie. Interprétation d'un règlement communal : pas d'exonération de la taxe pour les personnes qui sont inaptes au service en raison d'une maladie. Pas d'exonération non plus pour les conjoints des anciens sapeurs-pompiers qui ne sont plus astreints au service. Conformité de la réglementation communale avec les principes constitutionnels de l'égalité de traitement et de l'interdiction de l'arbitraire.

295

Voir aussi / siehe auch n^{os} 1, 55 et 57.

Droit des assurances sociales
Sozialversicherungsrecht

Assurance-vieillesse et survivants / Alters- und Hinterlassenenversicherung

50. Art. 16 Abs. 1 AHVG – Nachzahlung von Beiträgen. Verwirkungsfrist von fünf Jahren gilt auch, wenn die Nachzahlung gefordert wird, weil richterlich das Geburtsdatum vorverlegt worden ist. Es liegt eine unrechte Gesetzeslücke vor, in welche der Richter *in casu* nicht einzugreifen hat.

301

Assurance invalidité / Invalidenversicherung

51. Art. 13 et 26^{bis} LAI, ch. 459 Annexe OIC et ch. 1201 ss CMRM – Mesures médicales. Prise en charge par l'assurance-invalidité du traitement ostéopathe d'une petite fille souffrant de mucoviscidose.

306

Assurance-maladie / Krankenversicherung

52. Art. 65 KVG; Art. 10, 12, 14 Abs. 3 KVGG – Verbilligung der Krankenkassenprämien. Erhebliche Veränderung der Einkommensgrundlagen einer Person, die in den Genuss einer Prämienverbilligung kommt. Anspruchsberechtigung ist umgehend auf der Basis des veränderten Einkommens neu zu prüfen.

314

Assurance-accidents / Unfallversicherung

53. Art. 4 ATSG – Abbrechen eines Zahnes beim Essen eines mit Dekorationsperlen verzierten selbstgebackenen Kuchens (bûche de Noël). Ungewöhnlicher äusserer Faktor verneint. 321

Assurance-chômage / Arbeitslosenversicherung

54. Art. 8 al. 1 let. f, 15 al. 1 LACI – Inaptitude au placement d'un étudiant à plein temps auprès de la haute école de gestion (HEG) qui, au moment de son inscription au chômage, doit encore déposer son travail de diplôme et présenter sa soutenance. Le fait que l'enseignement a pris fin et que les examens finaux ont déjà eu lieu n'y change rien. En l'occurrence, il ne démontre pas avoir, par le passé, concilié vie professionnelle et études. 326

Allocations familiales cantonales / Kantonale Familienzulagen

17. Art. 17 LAFC – Le droit à l'allocation de formation professionnelle s'éteint définitivement à la fin du mois au cours duquel l'enfant a atteint l'âge de 25 ans révolus. 108

Procédure et juridiction administrative Verwaltungsrechtspflege

Compétence / Zuständigkeit

56. Art. 114 VRG – Übernahme der Pflegeheimkosten durch eine Gemeinde. Die Entscheide einer Bezirkskommission für Pflegeheime hinsichtlich der ausstehenden Kosten eines Pflegeheimbewohners können nicht mit Verwaltungsgerichtsbeschwerde angefochten werden; die Bezirkskommission ist zum Erlass einer solchen Verfügung nicht zuständig. 336

Délais / Fristen

57. Art. 140 Abs. 1 und 4 sowie 133 Abs. 1 DBG; Art. 180 Abs. 1 und 182 DStG; Art. 50 Abs. 1 StHG; Art. 27 Abs. 1 VRG – Die Beschwerdefrist beginnt grundsätzlich mit der Eröffnung des Einspracheentscheides und nicht erst nach Erhalt der entsprechend berechtigten Veranlagungsanzeige zu laufen. 339

Qualité pour recourir / Beschwerdebefugnis

18. Art. 76 VRG – Der behandelnde Arzt einer Sozialhilfeempfängerin ist nicht befugt, gegen einen Entscheid der Sozialkommission, die Behandlungskosten nicht zu übernehmen, Beschwerde zu führen. 110

Voies de droit / Rechtsmittel

55. Art. 130 al. 2, 132 LIFD ; art. 46 al. 3, 48 al. 2 LHID ; art. 164 al. 2, 176 al. 3 LICD – Conditions de recevabilité d’une réclamation contre une taxation d’office. En l’espèce, insuffisance de motivation de la réclamation qui ne contenait qu’une argumentation imprécise, non étayée et lacunaire.

332

Voir aussi / siehe auch n^{os} 2, 9, 39, 43, 44 et 45.

SOMMAIRE/INHALTSVERZEICHNIS

Répertoire par articles / Gesetzesregister XVII

Abréviations / Abkürzungen XXVII

Articles / Abhandlungen

Collaud Jean-Jacques

Le minimum vital élargi du droit de la famille 313

Hayoz Josef

Unentgeltliche Rechtspflege – Anmerkungen des Instruktionsrichters
zum Urteil des III. Verwaltungsgerichtshofs vom 27. April 2005 188

Jurisprudence / Rechtsprechung

Droit civil et procédure civile

Zivilrecht und Zivilprozessrecht

1. *I^{re} Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 140 et 176 CC –
Ratification d'une convention passée entre des époux dans le cadre
de mesures protectrices de l'union conjugale. 1
58. *I^{re} Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 122, 123, 140 et 141
CC – Divorce. Partage conventionnel des prestations de sortie.
Conditions auxquelles est soumise la ratification de la convention
par le juge. 329
2. *I^{re} Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 684 CC – Immissions
négatives. Conditions auxquelles une construction peut être
interdite sur la base de cette disposition.
Art. 684, 686 et 688 CC – Relations entre ces dispositions.
Art. 684 CC – Relations entre cette disposition et les règles de droit
public. 3

3. *Autorité de surveillance du Registre foncier / Aufsichtsbehörde über das Grundbuch* Résumé des décisions rendues en 2003 et 2004 / Zusammenfassung der im 2003 und 2004 gefällten Entscheide
- 3a. Art. 956 al. 2 et 975 al. 1 CC 7
- 3b. Art. 4 al. 1 ORF et 52 al. 4 LRF 8
4. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 16 CO – Sauf convention particulière, la forme réservée pour la conclusion du contrat ne s'applique pas à la modification du contrat. Cela n'exclut pas cependant que les parties réservent une forme particulière aussi (ou seulement) pour la modification contractuelle du contrat (consid. 3).
Art. 142 CO; art. 299a al. 3 et 130 al. 2 CPC – En droit fribourgeois, l'exception de prescription ainsi que les faits qui la justifient doivent être invoqués dans la réponse ou, au plus tard, au début de l'administration des preuves (consid. 4). 9
59. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 40a ss CO – Exercice du droit de révocation par acte concluant. 333
60. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 150 CO – La règle générale en droit des obligations est qu'une créance est divisible. Il en découle qu'en principe, une créance se répartit de plein droit entre les divers créanciers. 335
6. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 321a al. 1, 334, 335b al. 2, 336c al. 1, 337 CO; art. 35a al. 2 LTr – Résiliation immédiate pour justes motifs sans avertissement préalable. Une employée de nettoyage qui a temporairement chargé son mari de l'exécution de son travail, sans en informer son employeur, n'a pas violé gravement son obligation de fidélité envers ce dernier. 18
7. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 327c CO; art. 42 al. 2 CO – Remboursement des frais imposés au travailleur par l'exécution de son travail. Fardeau de la preuve des frais encourus. Convention dispensant le travailleur de fournir le détail et les justificatifs de ses frais. 22
8. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 337 CO – Même d'importance mineure, le vol commis par un travailleur au détriment de son employeur permet une résiliation immédiate du contrat de travail pour justes motifs sans avertissement préalable. 26
61. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 3, 268a al. 1, 269 à 271, 291 ss, 365 al. 1, 373 al. 3 et 390 al. 1 CPC; art. 47 LJP; art. 186 al. 5 CPP – Il suffit qu'une seule partie requière la rédaction pour que le juge soit obligé de rédiger le jugement motivé et de le

- notifier à chacune des parties qui pourront recourir sans avoir à requérir elles-mêmes la rédaction intégrale (consid. 1).
 Art. 130, 131 et 299a al. 3 CPC – Admission de nouveaux moyens de preuve produits en appel et modification des conclusions (consid. 2).
 Art. 64, 324b, 329b et 339a CO; art. 16 al. 2 LAA – Obligation de l'employé de restituer à l'employeur des prestations versées par l'assurance-invalidité pour une période pendant laquelle il a reçu le salaire. Fondement de la créance de l'employeur? Calcul de la couverture des prestations d'assurance. Etendue de la restitution (consid. 3 à 7). 338
62. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 335 al. 1 et 336 al. 1 let. a CO; art. 2 al. 2 CC – Licenciement abusif. Raisons inhérentes à la personnalité. Lien de causalité entre le motif répréhensible et le licenciement. Fardeau de la preuve.
 Art. 49, 336a et 343 al. 4 CO – Fixation de l'indemnité pour licenciement abusif. Relation avec l'indemnité pour tort moral et les dommages-intérêts dus à un autre titre. Etablissement des faits. 348
64. *I^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 4 et 8 LCA – Cas dans lesquels l'assureur est déchu du droit de se départir du contrat à la suite d'une réticence. 360
63. *I^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 727f CO – Dissolution d'une société anonyme qui n'a pas désigné d'organe de révision et n'a pas non plus avancé les frais de révision.
 Art. 708 CO; art. 86 al. 3 et 88a al. 2 ORC – Conditions de la révocation de la dissolution. 357
65. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 12, 17 al. 3 et 52 LPM – Action en constatation de la nullité d'une marque. Qualité pour agir et pour défendre à l'action. Péremption du droit à la marque pour cause de non-usage. 369
10. *Tribunal de cinq membres* Art. 53 ss LOJ – Façon de procéder en cas de demandes de récusation dilatoires et abusives ou manifestement mal fondées.
 Classement sans suite de demandes réitérées, de même nature, émanant de quérulents. 35
67. *II. Appellationshof des Kantonsgerichts* Art. 4 Abs. 1 ZPO – Verhältnis zwischen Prozesskostenvorschuss und unentgeltlicher Rechtspflege im Eheschutzverfahren; Dispositionsmaxime. 377
9. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 2 et 5 CL – La notion de matière contractuelle au sens de l'art. 5 ch. 1 CL est une notion autonome qui ne doit pas être interprétée par renvoi au droit interne

de l'un ou l'autre des Etats concernés. Le respect des finalités et de l'esprit de la Convention de Lugano exige une interprétation de son article 5 qui permette au juge national de se prononcer sur sa propre compétence sans être contraint de procéder à un examen de l'affaire au fond.

Art. 117 CO – Contrat de compte-courant.

28

66. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 24 al. 1 LFors; art. 115 LDIP; art. 5 ch. 1 CL; art. 347 ss CO – For du lieu du domicile en présence d'un contrat d'engagement de voyageur de commerce; notion du lieu où le travailleur accomplit habituellement son travail.

Art. 268a al. 1 let. e, 270 et 271 CPC – L'absence de signature sur l'exemplaire du jugement notifié à une partie, résultant d'une inadvertance, ne conduit pas à l'annulation du jugement.

372

69. *Cour de modération du Tribunal cantonal* Art. 24 al. 1 LAJ; art. 1 TAJ – Critères pour la fixation de l'indemnité équitable du défendeur d'office en matière pénale pour la seule procédure devant l'autorité de jugement.

385

15. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 2 al. 1, 2^{ème} phr., 5 al. 1, 8 al. 1 let. c, 9, 14 al. 1 LAJ; Art. 365 CPC – Obligation pour le juge de rendre sa décision relative à l'assistance judiciaire sans délai.

46

13. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 137 al. 2 let. i CPC – Notion de l'autorité de chose jugée.

40

14. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 293 CPC; art. 27 CC; art. 336 CO – Acquiescement à un jugement par acte concluant intervenant entre le prononcé du jugement et la notification de sa rédaction intégrale.

43

68. I. Appellationshof des Kantonsgerichts Art. 133 und 287 Abs. 1 ZPO – Rechtsfolgen des Streitabstands. Keine Widerklage im Berufungsverfahren (E. 1c).

Art. 2, 36, 40a, 130 Abs. 2 und 291 Abs. 2 ZPO; Art. 34 und 48 Abs. 3 OG – Anfechtbarkeit von prozessualen Zwischenentscheiden im Rahmen der Berufung (E. 2).

Art. 167 Abs. 4 und 200 ZPO – Grundsatz der richterlichen Fragepflicht (E. 3).

379

12. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 22 al. 2 LTB; art. 358 al. 1 CPC – Séparation des procédures d'expulsion et d'exécution de celle-ci.

39

5. *Cour de modération du Tribunal cantonal* Art. 274d al. 2 et 343 al. 3 CO; art. 32 al. 1 LTB; art. 37 LJP – En matière de bail, le

- principe de la gratuité de la procédure est aussi valable pour les litiges relatifs à des points accessoires du jugement, tels que les frais engendrés par un recours contre une fixation d'indemnité. 16
11. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 22 al. 2 LTB – Contrat comprenant des éléments du contrat de travail et du contrat de bail. Compétence du président du tribunal des baux pour connaître de la requête d'expulsion après la résiliation du contrat de travail. 37

Poursuite pour dettes et faillite Schuldbetreibung und Konkurs

16. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 56 et 63 LP; art. 19, 25 et 34 al. 1 LELP; art. 33 al. 1 et 2, 366 al. 2 CPC – Les règles sur les feries de poursuite s'appliquent en procédure de mainlevée. 48
17. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 82 LP; art. 20 et 21 LCA – Mainlevée provisoire pour une prime d'assurance échue. 49
70. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 82 LP – La collectivité publique peut requérir une mainlevée provisoire uniquement dans les cas où l'administration ne peut agir par voie de décision. 389
18. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 55 et 175 LP – Moment de l'ouverture et principe de l'unité de la faillite. Le juge saisi simultanément de plusieurs réquisitions de faillite statue sur chacune d'elles mais ne prononce qu'une seule fois la faillite, à la même heure pour tous les cas. 52
19. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 174 al. 1 et 191 LP – Le créancier n'a pas qualité pour recourir contre un jugement prononçant la faillite sur la base d'une déclaration d'insolvabilité. 54
71. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 174 LP – En plus des documents usuels pour rendre vraisemblable sa solvabilité, le débiteur doit produire un extrait du registre des poursuites, document indispensable pour évaluer sa solvabilité. 392
20. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 20 al. 1 et 2 LELP – La décision du juge du concordat fixant la rémunération du liquidateur n'est pas susceptible d'appel. 56

Droit pénal et procédure pénale

Strafrecht und Strafprozessrecht

21. *Juge d'instruction* Art. 100^{quater} al. 1 et 3 CP – Le fait de ne pas pouvoir établir quel employé circule avec le véhicule d'entreprise à une date déterminée constitue un manque d'organisation de l'entreprise. 59
77. *Cour d'appel pénal du Tribunal cantonal* Art. 73 et 80 ch. 2 CP; art. 19 LACP – Radiation anticipée d'une inscription au casier judiciaire. Compétence de la Cour d'appel pénal. Conditions lorsque la peine n'a pas été exécutée et est désormais prescrite. 413
22. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 127 CP – Mise en danger de la vie ou de la santé d'autrui. Pour que les conditions de l'exposition soient réalisées, il faut que le danger soit concret, brûlant, que la mise en danger soit intentionnelle. 61
23. *Strafappellationshof des Kantonsgerichts* Art. 1, 2 Abs. 1 und 2, 23 Abs. 1, 5. Satz ANAG; Art. 2 Abs. 1 ANAV; Art. 25 EKG – Im Kanton Freiburg ist der Beherberger verpflichtet, die Ankunft und den Wegzug eines der Anmeldepflicht unterstehenden Ausländers innerhalb von acht Tagen der Einwohnerkontrolle – und nicht der Fremdenpolizei – mitzuteilen. Das Beherbergen bzw. die Überlassung von Wohnraum an einen illegal in der Schweiz weilenden Ausländer erfüllt den Tatbestand des Erleichterns des rechtswidrigen Verweilens im Sinne von Art. 23 Abs. 1 5. Satz ANAG nur dann, wenn dadurch der behördliche Zugriff auf den Ausländer erschwert wird. 66
78. *Cour d'appel pénal du Tribunal cantonal* Art. 26 al. 1, 27 al. 1, 34 al. 3, 39 al. 1 let. a, 44 al. 1 et 90 ch. 1 LCR; art. 41b al. 1 et 2 OCR – Changement de voie à l'intérieur d'un carrefour à sens giratoire avec deux voies de circulation auquel deux voies parallèles aboutissent. 417
69. *Cour de modération du Tribunal cantonal* Art. 24 al. 1 LAJ; art. 1 TAJ – Critères pour la fixation de l'indemnité équitable du défenseur d'office en matière pénale pour la seule procédure devant l'autorité de jugement. 385
30. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 67 OSR; art. 4 al. 2 LAO; art. 11 LPol – Durant la phase de suivi d'une voiture pour en déterminer la vitesse, le port d'une veste civile par-dessus l'uniforme de gendarme n'est pas contraire à la loi. 105
28. *Juge d'instruction* Art. 10d LAVI – Classement pour des motifs d'opportunité : cas d'application de cette disposition. 98

29. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 10d LAVI; art. 161, 162 et 242 al. 1 CPP – La décision de classement pour des motifs d’opportunité fondé sur l’art. 10d LAVI est définitive et correspond à une décision de non-lieu au sens de l’art. 162 CPP; les motifs du classement dans l’intérêt de la victime sont sans pertinence quant à la responsabilité causale de l’Etat. 103
73. *Strafkammer des Kantonsgerichts* Art. 144 Abs. 2, 160 Abs. 1, 161 ff., 162 Abs. 1 lit. c und 206 Abs. 1 StPO – Die Nichtanhandnahme eines Verfahrens aus Gründen der Opportunität ist unzulässig. 399
74. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 161 et 162 CPP, art. 10c et 10d LAVI – Droit du prévenu à obtenir une décision définitive au terme d’une instruction qui pourrait être complète et évaluation des intérêts de l’enfant victime en tenant compte du but de protection de sa personnalité découlant de la LAVI. 402
75. *Cour d’appel pénal du Tribunal cantonal* Art. 165, 178 et 189 CPP; art. 1 LFE; art. 1 et 48 LDAI – Il ne peut être invoqué un nouveau chef de prévention en appel pour lequel l’accusé n’a pas été renvoyé en jugement. Le fait pour l’accusé de ne pas déposer d’observations au mémoire d’appel ne saurait être interprété comme une renonciation expresse à la modification formelle de la décision de renvoi. 407
25. *1^{re} Cour de droit public du Tribunal fédéral* Art. 18, 177 al. 1 let. b, 202 al. 1 et 2 let. b, 211 al. 1 et 212 al. 1 CPP – La décision concernant la récusation du Président du Tribunal pénal d’arrondissement, à la différence de celle du Juge d’instruction, est régie par le CPP; le rejet d’une telle demande de récusation n’est pas définitif sur le plan cantonal, dans la mesure où la procédure aboutit à un jugement susceptible d’appel et que le plaideur peut alors, dans le cadre de ce moyen de droit, contester la composition du tribunal qui a statué. 89
26. *Cour de cassation pénale du Tribunal fédéral* Art. 219 CPP – Interprétation de cette disposition. 92
72. *Cour d’appel pénal du Tribunal cantonal* Art. 32, 33, 197 al. 2 let. a et b CPP – Qualité du lésé en tant que partie pénale et/ou civile pour agir en appel. Art. 29 al. 2 et 32 al. 2 Cst. féd.; art. 6 § 3 CEDH; art. 178 CPP – Respect des droits de défense et principe de l’accusation. 395
27. *Cour de modération du Tribunal cantonal* Art. 65 al. 3, 228 ss et 238 al. 2 CPP; art. 24 al. 2 RTC – Voie de droit ouverte au créancier d’une indemnité contre la décision de fixation.

- Art. 85 al. 1, 86 et 91 CPP – Fixation de la rémunération d'un médecin pour un rapport écrit. Application du tarif TARMED? 94
24. *Strafkammer des Kantonsgerichts* Art. 242 Abs. 1 StPO; Art. 49 Abs. 1 OR – Genugtuung für Untersuchungshaft von acht Tagen, wenn das darauffolgende Strafverfahren von ganz aussergewöhnlichen Umständen begleitet ist.
Art. 242 StPO; Art. 22 aStPG; Art. 33 Abs. 1 und 40 Abs. 3 GBStP; Art. 29 Abs. 2 und 54 Abs. 1 AVIG; Art. 72 Abs. 1 ATSG – Schadenersatz für Lohnausfall aufgrund der Suspendierung eines Beamten ohne Lohnfortzahlung.
Art. 241 f. StPO; Art. 7 Abs. 3 PKT; Art. 2 Abs. 3 EntF; Art. 9 Abs. 3 Tarif VJ; Art 1 und 2 Abs. 1 RERB – Entschädigung von in der Stadt Freiburg niedergelassenen Rechtsanwälten für Fahrten innerhalb dieser Stadt. 70
76. *Strafkammer des Kantonsgerichts* Art. 229 Abs. 2 und 242 StPO; Art. 6 § 2 EMRK; Art. 32 Abs. 1 BV; Art. 41 und 54 Abs. 1 OR – Herabsetzung der Entschädigung wegen schuldhaftem Verhalten. Berücksichtigung einer verminderten Zurechnungsfähigkeit. 410

Droit administratif Verwaltungsrecht

Droits politiques / Politische Rechte

31. Art. 133 ff. GG – Gemeinderecht, Stimmrechtsbeschwerde. Gemeindefusion Cordast/Gurmels. Angebliche Verfahrensfehler bei einer Abstimmung sind unverzüglich in der Gemeindeversammlung geltend zu machen. Die Stimmbürger von Cordast wurden über den Gemeindezusammenschluss mit Gurmels in genügender Weise informiert. 107

Accès aux documents officiels / Zugang zu amtlichen Dokumenten

32. Art. 63 CPJA; art. 16 Cst. féd.; art. 19 al. 2 nouvelle Cst. cant. – Refus d'accès à des données d'une procédure close. La jurisprudence reconnaît le droit de consulter un dossier de manière indépendante, hors procédure, à celui qui rend vraisemblable un intérêt digne de protection. Ce droit ressortit aussi, s'agissant d'un dossier contenant des données personnelles, des législations cantonales sur la protection des données. Le droit d'accès aux données personnelles porte sur les données touchant la personne considérée. 121

Ecole et formation / Schule und Ausbildung

44. Art. 77 VRG – Die Abnahme von Prüfungen durch Eheleute, die Gattin als Examinatorin, der Gatte als Experte, ist unzulässig. Beurteilungsspielraum des Lehrers bei der Notengebung. 195

Droit des constructions / Baurecht

45. Art. 155 al. 2 et 167 LATeC – Même si une antenne de téléphonie mobile respecte le droit de l'environnement en ce qui concerne le rayonnement admissible, cette installation est également soumise aux règles ordinaires de police des constructions. Toutefois, les normes sur les hauteurs ne s'appliquent pas. L'impact excessif d'une antenne sur un site doit être réglé par l'application de la clause d'esthétique, étant entendu qu'il y a lieu d'appliquer cette disposition non seulement pour sauvegarder des lieux protégés ou des biens culturels reconnus, mais toute zone qui subit une atteinte incompatible avec son caractère propre. 205

Circulation routière / Strassenverkehr

33. Art. 16d al. 1 let. c, art. 17 al. 3, art. 16c al. 2 let. d LCR; art. 31 OAC – Retrait de sécurité du permis de conduire pour inaptitude caractérielle, suite à une expertise. Dès lors que la fixation du délai d'attente se fonde, en partie du moins, sur la faute commise par le conducteur et ses antécédents, la question de la *lex mitior* peut se poser. 127

Santé publique / Gesundheitswesen

34. Art. 27, 36, 94 et 95 Cst.; art. 2 LMI; art. 79, 80 et 85 LSan – Examen de la compatibilité de l'obligation d'obtenir une autorisation cantonale de pratique pour la médecine vétérinaire ainsi que de l'interdiction des accords, au sens de l'art. 85 LSan, avec la Cst., la LMI et la loi fédérale sur l'exercice des professions médicales. Refus d'élargissement de l'autorisation de pratique accordée à un médecin vétérinaire compte tenu de sa position de dépendance envers un employeur, fabriquant des médicaments pour des animaux dont il charge le praticien d'assurer le suivi médical. 137
46. Art. 35 et 55a LAMal; art. 6 de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 17.12.2002 d'application de l'art. 55a LAMal; art. 77 et 79 LSan; art. 3 du règlement du Conseil d'Etat du 21.11.2000 concernant les fournisseurs de soins et la Commission de surveillance – Professions de la santé. Autorisation de pratique. Qualité pour agir de santéuisse. Analyse de la conformité au droit fédéral et cantonal d'une autorisation de pratiquer la médecine à titre dépendant n'autorisant en revanche pas la facturation à charge de l'assurance

obligatoire. Conformité du droit cantonal au numerus clausus instauré par l'art. 55a LaMal lorsqu'il s'agit d'un médecin-assistant.

210

Voir aussi / siehe auch n° 57.

Droit fiscal Steuerrecht

Impôt sur le revenu des personnes physiques / Einkommenssteuer der natürlichen Personen

35. Art. 33 Abs. 1 lit. i DBG; Art. 34 Abs. 1 lit. i DStG; Art. 9 Abs. 2 lit. i StHG – Abzug von Zuwendungen an ausschliesslich gemeinnützige Institutionen; Sonderfall der juristischen Personen, welche teilweise gemeinnützige bzw. öffentliche und teilweise Kulturszwecke verfolgen.

149

47. Art. 18 al. 1 et 3, 58 al. 1 LIFD; art. 19 al. 1 et 3, 100 al. 1 LICD; art. 7 al. 1 LHID – Revenu d'une activité lucrative indépendante: effet d'une reprise fiscale opérée sur la valeur d'un actif dans le bilan de clôture d'un exercice comptable.

Art. 666, 960 al. 2 CO – Valeur réelle du stock de marchandises à la clôture des comptes en l'absence d'amortissement pour pertes de valeur alléguées.

Art. 29 al. 1 let. b LIFD; art. 30 al. 1 let. b LICD – Prise en considération du risque de perte sur stock par une provision ayant pour effet de réduire la valeur comptable des marchandises.

219

48. Art. 21 Abs. 1 lit. a und b, 22 Abs. 3 DBG; Art. 22 Abs. 1 lit. a und b DStG; Art. 7 Abs. 1 und 2 StHG – Unentgeltliches Wohnrecht (ganz oder teilweise), welches sich der Eigentümer bei der Übertragung einer Liegenschaft einräumen lässt (Vorbehaltsnutzung). Besteuerung des Eigenmietwertes (unter Abzug des allenfalls dem neuen Eigentümer periodisch entrichteten Entgeltes).

230

49. Art. 35 al. 1 let. a et b, 36 al. 2 LIFD; art. 36 al. 1 let. a et c et al. 3, 37 al. 3 LICD; art. 9 al. 4, 11 al. 1 LHID – Le parent divorcé d'enfants mineurs, avec qui il fait ménage commun une semaine sur deux, qui exerce son autorité parentale de manière conjointe avec l'autre parent et pour lesquels il ne verse ni ne reçoit de contribution d'entretien, ne peut pas bénéficier de la réduction du taux de l'impôt pour famille monoparentale lorsque son revenu est inférieur à celui de l'autre parent. Cette solution est conforme à la circulaire AFC n° 7 du 20.1.2000 relative à l'imposition en cas d'autorité parentale conjointe et à la jurisprudence du TF (ATF 131 II 553).

En outre, au niveau cantonal, il n'a pas droit non plus à la déduction sociale sur la fortune imposable pour famille monoparentale dans la mesure où il n'assume que la moitié et non l'essentiel de la charge d'entretien des enfants.

240

Voir aussi / siehe auch n^{os} 55 et 56.

Impôt sur les gains immobiliers / Grundstückgewinnsteuer

50. Art. 46 al. 1, 48 al. 1 et 3, 49 al. 1 LICD; art. 12 LHID – Fixation des dépenses d'investissement sur la base de la valeur fiscale fixée quatre ans auparavant et des impenses des quatre dernières années. Confirmation sur le principe de la pratique administrative selon laquelle la date du paiement doit être retenue pour fixer le moment auquel une impense est consentie, sous réserve d'un examen de l'ensemble des circonstances. Quelle période recouvrent les quatre dernières années au sens de la loi ?

249

Impôts communaux / Gemeindesteuern

36. Art. 2 al. 4 et art. 13 LICo; art. 62d LOGA; art. 10 al. 1 aLGar; art. 80 al. 2 et 3 LPP – Le régime fiscal réservé aux immeubles de la caisse de pension des fonctionnaires fédéraux est réglé par la LPP et non pas par la LOGA (ancienne LGar). En l'espèce, l'art. 2 al. 4 LICo qui autorise les communes à prélever la contribution immobilière sur les immeubles de la caisse de pension des fonctionnaires fédéraux ne viole pas le droit fédéral.
37. Art. 2 Abs. 1 und 5, Art. 13 GStG – Die auf kantonaler Ebene gewährte Steuerbefreiung einer juristischen Person zieht auch die Befreiung von der Liegenschaftsteuer nach sich soweit die Liegenschaften dem Zweck dienen, welcher der Steuerbefreiung zugrunde liegt.
38. Art. 23 f. GStG; Art. 3 lit. a, 42 Abs. 2 und 44 SpASG – Gesetzliche Grundlagen für die Erhebung einer besonderen Gemeindesteuer auf Spielapparaten (Bowling und Billard).

151

156

159

Droits de mutation / Handänderungssteuern

39. Art. 3 al. 1 let. a, 4 LDMG – Eu égard à la nature des droits de mutation, tous les transferts juridiques de la propriété immobilière sont imposés dans le canton de Fribourg et ce, même si la maîtrise économique de l'immeuble est limitée par un rapport de fiducie. Le redressement fiscal des éléments d'un bénéficiaire en raison d'une distribution dissimulée de celui-ci ne rend pas caduc le contrat de vente entre la société vendeuse et son administrateur acheteur.

164

Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole / Steuer zum Ausgleich der Verminderung des Kulturlandes

40. Art. 5 LIAA – La notion d'aliénateur vise le propriétaire de l'immeuble avant l'aliénation. Le fait que celle-ci intervienne dans le cadre d'une procédure de poursuite n'y change rien et la qualité d'aliénateur ne saurait être reconnue à l'office des poursuites chargé de l'administration de l'immeuble en cause.

174

Contributions causales / Kausalabgaben

51. Art. 3a et 60a LEaux; art. 33 LALPEP; art. 149 al. 3 LCo; art. 101 al. 1 LATeC – Règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux introduisant une taxe périodique de base:

- conformité aux principes de causalité et d'équivalence de la perception de la taxe auprès des propriétaires de terrains non construits, même si elle est destinée à couvrir une partie des frais financiers ainsi qu'une partie des frais d'exploitation;
- non-conformité au principe de causalité de l'exonération des voies et places publiques; toutefois absence de remise en cause de la conformité à ce principe des taxes périodiques de base effectivement prélevées, la commune prenant en charge un découvert excédant le produit de la taxe qui aurait dû être perçue pour les voies et places publiques;
- confirmation de la décision attaquée sous l'angle des principes conjugués de l'égalité et de la légalité.

Art. 10 al. 1, 81 al. 3, 95 al. 1 et 3, 118 CPJA – Recevabilité d'un nouvel argument juridique en procédure de recours s'il ne conduit pas à une extension de l'objet du litige.

Art. 149 al. 3 LCo – Violation du principe de non-rétroactivité des règlements du fait de la facturation de l'intégralité de la taxe périodique de base alors que celle-ci a été introduite par une disposition entrée en vigueur en cours d'année.

Art. 10 al. 2 et 3 CPJA; art. 103 al. 1 LATeC – Irrecevabilité d'un grief qui vise uniquement les modalités d'adoption de la norme sur laquelle la décision se fonde.

260

Contributions de remplacement / Ersatzabgaben

52. Art. 21 LICo; art. 43 à 45 LPolfeu; art. 76 let. a CPJA; art. 3 al. 2 LAS; art. 8 let. c de l'arrêté du Conseil d'Etat du 7.12.99 fixant les normes de calcul de l'aide matérielle de la loi sur l'aide sociale – Taxe d'exemption du service du feu. Exemption. La Croix-Rouge n'a pas qualité pour recourir contre le refus d'exempter du paiement de la taxe non pompier les personnes à l'assistance, la taxe en cause

n'entrant pas dans la définition légale des prestations d'assistance (question jugée à titre préjudiciel).

Autonomie communale. Le juge ne peut pas étendre les cas d'exemption aux personnes à l'assistance lorsque le règlement communal ne le prévoit pas.

284

Droit des assurances sociales

Sozialversicherungsrecht

Assurance-accidents / Unfallversicherung

53. Art. 1 ss LASA – Primes d'assurance à l'assurance scolaire cantonale obligatoire contre les accidents, conditions légales à leur perception.

290

54. Art. 1 al. 1, 6 al. 1 LAA; art. 4 LPGA – Notion d'accident. Existence d'un facteur extérieur extraordinaire dans le cas d'une soignante qui, en mobilisant une patiente, doit la retenir pour empêcher une chute du lit inévitable autrement.

293

Assurance-chômage / Arbeitslosenversicherung

41. Art. 17 al. 1 LACI; art. 26 OACI; art. 39 al. 1 LPGA – Preuve du respect d'un délai par l'assuré lorsque l'administration n'a pas conservé l'enveloppe contenant son envoi.

182

Procédure et juridiction administrative

Verwaltungsrechtspflege

Délais / Fristen

55. Art. 133, 140 al. 1 et 4 LIFD; art. 150 al. 4, 180 al. 1, 182 LICD; art. 50 al. 1 LHID; art. 30 al. 1 let. a CPJA – En matière d'impôt fédéral direct, la procédure de recours devant le Tribunal administratif est réglée par analogie en application des dispositions correspondantes du droit cantonal, sous réserve de dispositions contraires de droit fédéral. Les règles de procédure de la LICD et du CPJA sont donc applicables à titre subsidiaire.

Irrecevabilité du recours pour cause de tardiveté. En matière d'impôts directs, il n'y a pas de fêtes judiciaires à Pâques et à Noël, ni en droit fédéral ni en droit cantonal.

296

*Suspension de la procédure, devoir de collaboration du contribuable /
Suspension des Verfahrens, Mitwirkungspflichten*

56. Art. 42 Abs. 1 lit. a VRG; Art. 126 DBG; Art. 159 DStG; Art. 42 StHG – Suspendierung des Veranlagungs- bzw. Rechtsmittelverfahrens wegen eines noch hängigen Strafverfahrens? Das Recht, nicht gegen sich selber aussagen zu müssen, befreit den Steuerpflichtigen nicht von seiner Mitwirkungspflicht im Rahmen des Veranlagungsverfahrens. Hingegen kann allenfalls im Strafverfahren einredeweise ein Beweisverwertungsverbot für eigentliche selbstbelastende Aussagen geltend gemacht werden. 303

Effets du recours / Wirkungen der Beschwerde

57. Art. 84 und 88 VRG – Über Gesuche um aufschiebende Wirkung und um Erlass von vorsorglichen Massnahmen kann erst nach Eingang der Beschwerde entschieden werden. 309

Assistance judiciaire / Unentgeltliche Rechtspflege

42. Art. 29 Abs. 3 BV; Art. 29 Abs. 1 URPG – Auch im Verwaltungsverfahren (hier im kostenlosen Verfahren zur Beurteilung eines Gesuchs um Sozialhilfe) besteht ein grundsätzlicher Anspruch auf unentgeltliche Prozessführung beziehungsweise auf Beiordnung eines Rechtsanwaltes als unentgeltlicher Rechtsbeistand. 185
43. Art. 13 URPG – Das Gesuch um Erteilung der vollständigen unentgeltlichen Rechtspflege kann nicht vor dem Einreichen der Beschwerde, sondern nur gleichzeitig mit dieser oder allenfalls während des hängigen Verfahrens gestellt werden. 192

Voir aussi / siehe auch n^{os} 32, 41, 44, 51 et 52.

SOMMAIRE/INHALTSVERZEICHNIS

Répertoire par articles / Gesetzesregister XIII

Abréviations / Abkürzungen XIX

Communications / Mitteilungen

Répertoire pluriannuel sur Internet / Mehrjahresregister im Internet 130

Articles / Abhandlungen

Le nouveau droit de la fonction publique – Contributions résultant du colloque tenu lors de la Rencontre 2004 entre le Tribunal administratif et l'Université de Fribourg

Das neue öffentliche Dienstrecht – Beiträge zum Kolloquium anlässlich der Zusammenkunft des Verwaltungsgerichts und der Universität Freiburg von 2004

Avant-propos / Vorwort 131

Table des matières détaillée / Inhaltsverzeichnis 132

Minh Son Nguyen

Droit fédéral de la fonction publique : de la décision au contrat 136

Peter Hänni

Droits et devoirs des collaborateurs 151

Peter Helbling

Die Beendigung des Arbeitsverhältnisses beim Bund 168

Martine Morard

Les systèmes de rémunération applicables à la fonction publique : exemple du canton de Fribourg 201

Christian Pfammatter

Approche comparative des procédures suisses de la fonction publique 225

Jurisprudence / Rechtsprechung

Droit civil et procédure civile

Zivilrecht und Zivilprozessrecht

1. *Chambre des tutelles du Tribunal cantonal* Art. 276 al. 1 CC; LOT – Les frais d’une procédure de mesures protectrices (émoluments et frais d’expertise) ne font pas partie des frais d’entretien et ne peuvent pas être mis à la charge des parents en vertu de l’art. 276 al. 1 CC; la loi d’organisation tutélaire ne prévoit pas la possibilité d’allouer des dépens à une partie pour ses frais d’avocat ou de vacation. 1
2. *Chambre des tutelles du Tribunal cantonal* Art. 418 et 421 ch. 8 CC – Mandat confié par le curateur à un avocat. Celui-ci n’a pas à être autorisé à plaider par l’autorité tutélaire. Approbation du mandat par l’autorité tutélaire en vertu de son pouvoir d’instructions. Art. 12 LLCA – Interdiction de plaider en cas de conflit d’intérêts. 3
3. *II. Appellationshof des Kantonsgerichts* Art. 420 Abs. 2, 451-453 ZGB – Beschwerde gegen die Genehmigung der Schlussrechnung des Vormundes durch die Vormundschaftsbehörde. Wann gelten Genehmigung und Schlussrechnung als der bevormundeten Person zugestellt? 7
4. *II^e Cour d’appel du Tribunal cantonal* Art. 80 LP; art. 193 LDIP; art. 44 CA – Sentence déclarée exécutoire. Art. 81 LP; art. 120 CO; art. 148 al. 3 LDIP – Droit applicable à la novation. Inexigibilité de la dette compensante soumise à un concordat-sursis. Art. 27 al. 1 LDIP – Un concordat qui accorde un sursis au paiement de 20 ans et qui ne prévoit ni indexation, ni intérêts, ni garantie est contraire à l’ordre public suisse. Art. 166 ss LDIP – Application du principe de la territorialité au concordat. 11
5. *I. Appellationshof des Kantonsgerichts* Art. 107, 127 und 128 Ziff. 3 OR – Gemischter Vertrag oder zwei selbständige Verträge? Qualifikation und Bedeutung für die Verjährung. 18
6. *II^e Cour d’appel du Tribunal cantonal* Art. 264 al. 1 CO – Conditions d’application. 23
7. *II^e Cour d’appel du Tribunal cantonal* Art. 9 OLE – Application de cette disposition aussi pour le cas où l’autorité administrative a fixé de manière erronée le salaire minimum prévu par la convention collective de travail. 26

8. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 956 al. 2 CO; art. 28 et 29 CC; art. 3 let. d LCD – Etendue de la protection du nom conférée par ces dispositions et relations entre celles-ci.
Art. 9 al. 2 LCD – Conditions auxquelles un jugement peut être publié. 30
9. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 353 CPC – La réclamation ne vise pas l'ordonnance d'exécution du juge. Il s'agit d'une plainte contre celui-ci, motivée par son refus d'ordonner l'exécution ou par son attitude dilatoire.
Art. 288 al. 1, 291 al. 1 et 352 CPC; art. 22 al. 2 *in fine* LTB – Exclusion de l'opposition contre l'exécution des jugements d'expulsion rendus en matière de bail à loyer et de bail à ferme non agricole. Irrecevabilité de l'appel dirigé contre l'ordonnance d'exécution.
Art. 358 al. 1 et 35 CPC – Possibilité, pour le juge de l'exécution de l'expulsion, de prolonger le délai de déguerpissement, pour des motifs légitimes dûment établis. 36
10. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 17 LAJ – Subsidiarité de l'assistance judiciaire par rapport au devoir d'entretien et de la « proviso ad litem »; ses limites.
Art. 20 LAJ – Indemnisation du défenseur d'office en cas de transaction. 39

Poursuite pour dettes et faillite
Schuldbetreibung und Konkurs

11. *Chambre des poursuites et faillites du Tribunal cantonal* Art. 16 OPC – Application de la circulaire du Tribunal fédéral n° 17 du 1^{er} février 1926 sur le mode de réalisation, en faillite, des parts de propriété commune. 42
12. *Chambre des poursuites et faillites du Tribunal cantonal* Art. 17 et 250 LP – Objets respectifs de la plainte contre l'état de collocation et de l'action en contestation de cet état.
Art. 251 LP – Production tardive. Un retard important dans la production ne constitue en principe pas un abus de droit. 44
13. *Chambre des poursuites et faillites du Tribunal cantonal* Art. 279 al. 1 et 2 LP – Point de départ du délai pour le dépôt de la requête de mainlevée ou de l'action en reconnaissance de dette lorsque la poursuite en validation du séquestre a été frappée d'opposition avant la notification du procès-verbal de séquestre. 47

Droit pénal et procédure pénale

Strafrecht und Strafprozessrecht

14. *Cour d'appel pénal du Tribunal cantonal* Art. 117 CP – Homicide par négligence. Rupture du lien de causalité due au comportement de la victime. Conditions non réalisées en l'espèce.
Art. 34 CP – Etat de nécessité, non retenu. 50
15. *Cour d'appel pénal du Tribunal cantonal* Art. 146 CP – Tromperie, astuce et intention.
Art. 158 ch. 1 et 163 ch. 1 CP – Conditions d'application. 55
16. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 44 ch. 1 CP; art. 12 et 15 CPP – Le juge d'instruction n'est pas compétent pour ordonner un traitement psychiatrique demandé par un prévenu qui se trouve en détention préventive. Ce dernier a la faculté d'entreprendre les demandes nécessaires pour qu'un traitement psychiatrique soit mis en œuvre dans la mesure où ce traitement est compatible avec l'ordre et l'organisation de l'établissement dans lequel il est détenu. 65
17. *Präsident der Strafkammer des Kantonsgerichts* Art. 77 Abs. 2, 79, 80, 122, 123, 130, 229 Abs. 1 und 237 Abs. 1 StPO; Art. 27^{bis}, 111, 321 und 321^{bis} StGB; Art. 89 Abs. 1 und 90 Abs. 2 GesG – Beschlagnahme von Dokumenten bei einer Psychologin. Zuständigkeit des Präsidenten der Strafkammer, um endgültig über die Durchsichtung dieser Dokumente zu entscheiden. Keine Befreiung der Psychologin von der Zeugnispflicht im Falle eines Tötungsdelikts. Beschränkung der Durchsichtung. Kostentragung. 67
18. *Cour d'appel pénal du Tribunal cantonal* Art. 199, 200 et 214 CPP – La Cour d'appel pénal n'examine que les griefs expressément soulevés pour autant qu'ils fassent l'objet de conclusions suffisamment motivées et qu'ils soient intimement liés à elles. 73
19. *Strafappellationshof des Kantonsgerichts* Art. 20 Abs. 1, 21, 33 Abs. 2, 197 Abs. 2 lit. b, 216 Abs. 2, 240 und 241 StPO; Art. 111 Abs. 1 ZPO; Art. 3 Abs. 1 lit. f, 12 und 13 PKT – Voraussetzungen, unter denen der obsiegenden Zivilpartei im Berufungsverfahren Parteikosten zuzusprechen sind. In Betracht fallender Zeitraum. 75

Droit administratif

Verwaltungsrecht

Droit des constructions / Baurecht

20. Art. 176 RPBG; Art. 76 VRG – Die Gemeinde ist in Bausachen – hier Bau einer Mobilfunkantennenanlage – beschwerdelegitimiert. 78

Expropriation / Enteignung

31. Art. 5 LAT; art. 129 ss LEx – Expropriation matérielle. Interdiction temporaire de bâtir. Dépenses devenues inutiles.

1. La restriction de la faculté de construire ne constitue pas, en principe, un cas d'expropriation matérielle si l'immeuble se prête encore à une bonne utilisation économique.

Les mesures de protection du patrimoine bâti ne constituent un cas d'expropriation matérielle que si elles ne permettent pas de maintenir une utilisation de l'immeuble conforme à sa destination et un rendement convenable.

En l'espèce, la mise en périmètre non constructible de bâtiments, déjà construits, qui pourront être entretenus et réparés dans le futur, mais non transformés ou reconstruits, ne constitue pas un cas d'expropriation matérielle.

Le droit de construire des surfaces commerciales sur un niveau en lieu et place de logements sur 3 niveaux ne constitue pas non plus un cas d'expropriation matérielle lorsque la surface constructible théorique maximale est sensiblement la même.

2. L'interdiction de bâtir de fait pendant près de 10 ans en raison d'une révision partielle du PAL ne constitue pas une expropriation matérielle temporaire lorsque la procédure de révision s'est trouvée ralentie par le souci des parties de trouver une solution négociée et par des projets d'aménagement proposés par le propriétaire ou un tiers mais avec l'assentiment du propriétaire.

3. Faute d'expropriation matérielle, le paiement des frais et des investissements devenus inutiles en raison d'une révision partielle des plans d'affectation des zones ne peut être réclamé, la collectivité publique n'ayant donné aucune assurance sur le maintien de la réglementation en vigueur.

239

Aide sociale / Sozialhilfe

21. Art. 1 und 37 SHG; Art. 23 ff. PflHG – Ein Pflegeheim kann die nicht anders einbringbaren Kosten eines Heiminsassen nicht gemäss Sozialhilfegesetz von der Gemeinde beziehungsweise von der zuständigen Sozialkommission einfordern.

82

Voir aussi / Siehe auch n^{os} 28 à 30.

Droit fiscal
Steuerrecht

Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques / Einkommens- und Vermögenssteuer der natürlichen Personen

22. Art. 9 al. 1 LIFD; art. 3 al. 3 LHID; art. 66 al. 1 et 4 LICD – L'imposition séparée des époux suppose l'absence tant d'une demeure commune que d'une communauté des moyens d'existence ainsi qu'une certaine durée de la séparation. 84
23. Art. 25 let. f LICD; art. 7 al. 4 let. h LHID; art. 24 let. f LIFD – La solde du feu et les indemnités semblables sont exclues de l'impôt par définition – et non pas en vertu d'une disposition légale – pour autant qu'elles ne représentent que la compensation de frais. Les montants versés en plus représentent non pas le remboursement des frais liés aux charges de la fonction, mais le revenu provenant d'une activité accessoire. 85
32. Art. 25, 26 al. 1 let. b et al. 2, 34 LIFD; art. 26, 27 al. 1 let. b et al. 2, 35 LICD; art. 9 al. 1 LHID – Frais d'acquisition du revenu d'une activité lucrative dépendante. Lorsque le temps consacré à la formation est rémunéré par l'employeur et que cette formation génère à la fois un revenu et des frais, ce revenu doit être imposé à concurrence d'un montant net. 253
33. Art. 33 Abs. 1 lit. h DBG; Art. 34 Abs. 1 lit. h DStG; Art. 9 Abs. 2 lit. h StHG – Begriff der abzugsfähigen Krankheits-, Unfall- und Invaliditätskosten.
Art. 36 Abs. 1 lit. e und f DStG – Pauschalabzüge für erwerbstätige steuerpflichtige Personen im Rollstuhl und für die Kosten, welche durch die Hilflosigkeit der steuerpflichtigen Person verursacht werden.
Die ungedeckten (üblichen) Kosten für einen Rollstuhl können auch unter den allgemeinen Abzug für die effektiven Krankheits- und Invaliditätskosten fallen. 260
34. Art. 35 et 37 LCAP – Traitement fiscal des avances remboursables accordées au titre de l'encouragement à la construction et à l'accession à la propriété de logements. Régime transitoire permettant aux propriétaires d'immeubles ayant conclu un contrat portant sur des avances remboursables avant le 1^{er} janvier 1993 de conserver l'ancienne pratique selon laquelle ces avances reçues durant les dix premières années étaient comptabilisées comme revenus alors que les remboursements effectués les quinze années suivantes constituaient des charges déductibles.
Art. 210 et 211 LIFD; art. 64 et 67 LHID; art. 64 et 32 LICD – L'application de l'ancienne pratique ne change rien au fait qu'en

vertu du principe de périodicité et en l'absence de disposition légale permettant de tenir compte de pertes reportées lorsque le revenu imposable est lié uniquement à un objet immobilier faisant partie de la fortune privée, le remboursement d'avances lors d'une période fiscale déterminée ne peut en aucun cas être admis au titre de frais déductibles lors d'une période fiscale ultérieure, même si le remboursement n'a pas pu être pris en compte dans son intégralité lors de la période fiscale concernée.

269

Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales / Gewinn- und Kapitalsteuer der juristischer Personen

35. Art. 71 al. 1 LIC ; art. 13 al. 2, 2^{ème} phrase, de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 1992 concernant l'imposition des immeubles non agricoles – Valeur fiscale d'un terrain à bâtir appartenant à la fortune commerciale.

277

Impôt sur les gains immobiliers / Grundstückgewinnsteuer

24. Art. 46 Abs. 1, 48 Abs. 3 DStG; Art. 12 Abs. 1 StHG; Art. 54, 60 StG – Abzug der Aufwendungen, wenn der Erwerb mehr als 15 Jahre zurückliegt. Beweis der den Steuerwert übersteigenden Anlagekosten (Beweismittel, Beweisanforderungen, Mitwirkungspflicht, Voraussetzungen der Anordnung einer Expertise).

92

Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole / Steuer zum Ausgleich der Verminderung des Kulturlandes

25. Art. 25 und 33 Abs. 1 KVStG; Art. 213 Abs. 1 DStG; Art. 105 Abs. 1 lit. a und Abs. 3 VRG – Rechtskräftig festgesetzte Steuern können nur zurückgefordert werden, wenn sie auf Grund einer nichtigen Verfügung erhoben worden sind oder wenn ein Revisionsgrund gegeben ist. Ein Präjudiz, welches eine bisherige Praxis als rechtswidrig bezeichnet, stellt keinen Revisionsgrund dar. Offen gelassen, ob die freiburgische Gesetzgebung über die Ausgleichssteuer als bundesrechtswidrig zu betrachten sei.

105

Contributions causales / Kausalabgaben

37. Art. 8 et 9 Cst. féd.; art. 3a et 60a LEaux; art. 33 LALPEP – Taxe de base périodique fixée en fonction de la surface de la parcelle bâtie ou à bâtir et du nombre d'appartements; principes de l'égalité de traitement et de l'interdiction de l'arbitraire (respectés en l'espèce).

294

Impôt sur les véhicules automobiles / Besteuerung der Motorfahrzeuge

36. Art. 1, 2 et 7 al. 2 LIVA – La pratique administrative suivie par l'Office de la circulation et de la navigation qui consiste à fixer

l'imposition d'un véhicule à moteur électrique en lui attribuant une cylindrée fictive sur la base de la formule « puissance en kilowatts (puissance en CV x 1.36) x 196.35 x 0.3 = cylindrée équivalente » est arbitraire et contraire au principe de l'égalité.

279

Droit des assurances sociales Sozialversicherungsrecht

Assurance-maladie / Krankenversicherung

38. Art. 2 Abs. 3, 29 und 64 Abs. 7 KVG – Kostenbeteiligung der Versicherten bei Spontanabort (abortus incompletus) in der 14. Schwangerschaftswoche. 307

Assurance-chômage / Arbeitslosenversicherung

26. Art. 23, 59, 65, 66 LACI et art. 37 al. 4 let. a OACI – Assuré ayant bénéficié d'allocations d'initiation au travail. Examen des conditions d'un nouveau calcul du gain assuré. 108
27. Art. 51 Abs. 1 und Art. 53 AVIG – Anspruch auf Insolvenzenschädigung bei Pfändung des Arbeitgebers. Die 60tägige Frist beginnt ab dem Zustellungsdatum der Abschrift der Pfändungsurkunde zu laufen. 113

Procédure et juridiction administrative Verwaltungsrechtspflege

Droit d'être entendu / Rechtliches Gehör

28. Art. 66 lit. a und c VRG – Die Sozialkommission hat ihren Einspracheentscheid zu begründen und auf Gesuch des Einsprechers ihre personelle Zusammensetzung bekannt zu geben. 116

Voies de droit / Rechtsmittel

29. Art. 116 VRG – Das Verwaltungsgericht ist weder Aufsichtsbehörde über die Schlichtungsstelle für die Gleichstellung der Geschlechter im Erwerbsleben noch kann es als Beschwerdeinstanz deren «Verfügungen» beurteilen. 121
30. Art. 119 VRG – Sprungbeschwerde. Wenn die Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion (RUBD) einer Gemeinde im Rahmen einer Ortsplanung verbindliche Weisungen erteilt, sind die Voraussetzungen für eine Sprungbeschwerde gegeben. 126

Voir aussi / Siehe auch n^{os} 20, 24 et 25.

SOMMAIRE/INHALTSVERZEICHNIS

Répertoire par articles / Gesetzesregister XV

Abréviations / Abkürzungen XXV

Articles / Abhandlungen

Dreyer Dominique
LMI et Droit public cantonal (fribourgeois) 1

Hayoz Josef
Kostenfragen im Zusammenhang mit dem Baubewilligungsverfahren im
Kanton Freiburg 335

Waldmann Bernhard
Die Sprache im öffentlichen Vergabeverfahren 15

Jurisprudence / Rechtsprechung

Droit civil et procédure civile

Zivilrecht und Zivilprozessrecht

1. *I^{re} Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 115 CC – Mariage
fictif. Imputabilité du motif de divorce à un conjoint ou aux deux ? 33

36. *I. Appellationshof des Kantonsgerichts* Art. 4 und 176 Abs. 1
Ziff. 1 ZGB; Art. 299a Abs. 1 ZPO – Ermessen des
Eheschutzrichters bei der Festsetzung von Unterhaltsbeiträgen.
Überprüfung durch den Appellationshof. 225

37. *I^{re} Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 133 et 285 CC – Coût
de l'entretien des enfants. Maxime d'office. Prise en considération
des tabelles de l'Office de la jeunesse du canton de Zurich. 227

2. *I^{re} Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 580 al. 2, 567 al. 2 CC
– Point de départ du délai dans lequel l'héritier légal institué doit
requérir le bénéfice d'inventaire. 37

3. *I^{re} Cour d'appel civil du Tribunal cantonal* Art. 268 s. CPC –
Application de ces dispositions à la décision relative à la

- désignation d'un représentant de la communauté héréditaire ?
 Art. 602 al. 3 CC – Conditions de la désignation d'un tel représentant. 38
38. *III^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 641 al. 2 et 926 s. CC – Actions qui peuvent être intentées par le propriétaire pour obtenir l'expulsion de personnes occupant ses locaux sans son accord. Exclusion de l'action possessoire en cas de transfert de la possession par le propriétaire.
 Art. 22 al. 2 LTB – Délimitation des compétences du président du tribunal des baux et du juge civil ordinaire pour prononcer l'expulsion.
 Art. 350 s. CPC – Procédure d'exécution des jugements. Le juge saisi d'une requête d'exécution statue sans l'avoir, au préalable, communiquée à la partie défenderesse. Ce n'est qu'à la notification de la décision du juge que cette partie adverse peut faire opposition. 232
39. *I^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 646 à 654a et 741 al. 1 CC – Participation aux frais d'entretien d'une route. Application analogique des règles sur la propriété collective à la communauté des titulaires d'une servitude de passage. 236
40. *I^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 714 al. 1 CC – Conditions du transfert de la propriété mobilière.
 Art. 924 CC – Transfert de la possession par délégation. 244
41. *I^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 956 al. 1 et 975 CC; art. 103 s. ORF – Contestation d'une décision du conservateur du registre foncier. Délimitation des compétences du juge et de l'autorité de surveillance.
 Art. 960 et 972 CC; art. 66 al. 2 LRF – Conservateur du registre foncier saisi le même jour d'une réquisition d'inscription du transfert de propriété et d'une réquisition d'annotation d'une restriction du droit d'aliéner. Ordre de traitement de ces réquisitions. 251
5. *II. Appellationshof des Kantonsgerichts* Art. 82 SchKG; Art. 86 Abs. 1 und 87 Abs. 1 OR – Ohne andere Erklärung des Mieters, die – Parteiabrede vorbehalten – spätestens bei der Erbringung der Leistung zu erfolgen hat, tilgt eine Zahlung für Mietzinse ausserhalb eines Betreibungsverfahrens die fällige Mietzinsschuld bzw. bei mehreren fälligen Mietzinsen den jeweils früher verfallenen Mietzins. 48
43. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 253b al. 3 CO – Le tribunal des baux est compétent pour connaître des contestations portant sur l'interprétation du contrat de bail litigieux et sur les conséquences civiles d'une éventuelle violation des dispositions de droit public.

- Art. 257a al. 2 CO – Cette disposition s’applique aussi aux baux de logements subventionnés. 262
6. *II^e Cour d’appel du Tribunal cantonal* Art. 337d al. 3 CO – Nature du délai prévu par cette disposition. Règles régissant le calcul de ce délai. 52
44. *I^e Cour civile du Tribunal fédéral* Art. 335 CO – Modalités du congé. Congé donné par un organe d’une personne morale qui n’a pas la compétence de le prononcer. Conséquences de l’incertitude, du point de vue de la partie licenciée, quant à la validité de la résiliation. 266
45. *II^e Cour d’appel du Tribunal cantonal* Art. 335 et 336 CO; art. 2 al. 2 et 8 CC – Résiliation abusive du contrat de travail. Fardeau de la preuve du motif de congé. 271
4. *I^e Cour d’appel civil du Tribunal cantonal* Art. 153 al. 2 et 216 CO – Concession du droit d’emption à titre onéreux ou gratuit. Conséquence du non-exercice du droit d’emption dans le délai pour lequel il a été accordé. 40
 Art. 62 al. 2 CO – Restitution des acomptes versés en exécution d’une vente qui ne s’est pas réalisée.
NB : cet arrêt a été publié une deuxième fois par erreur en p. 254 (n° 42).
7. *II. Appellationshof des Kantonsgerichts* Art. 117 Abs. 1 lit. a und b sowie Art. 133 Abs. 3 ZPO; Art. 6 Abs. 1 GestG – Der Widerkläger kann zur Leistung einer Prozesskostensicherheit angehalten werden, wenn die Widerklage den Rahmen des durch die Klage gezeichneten Prozessgegenstands sprengt. Grundsätzlich ist für jeden Streitgenossen die Verpflichtung zur Leistung einer Sicherheit gesondert zu prüfen. Eine Nachlassstundung liefert hinreichenden Nachweis über die Zahlungsunfähigkeit. Bei der Festsetzung der Sicherheitsleistung sind auch die bereits verursachten Kosten zu berücksichtigen. 54
47. *Cour de modération du Tribunal cantonal* Art. 76 al. 2 et 128 CPC; art. 2 al. 2 TDep – Fixation globale. Détermination des dépens à fixer à la suite d’un jugement sur déclinatoire lorsque la cause est reprise en l’état: seules les opérations relatives au déclinatoire lui-même doivent être prises en considération. 285
8. *II^e Cour d’appel du Tribunal cantonal* Art. 376 et 299a CPC – Nature du recours prévu à l’art. 376 CPC et application des règles de la procédure d’appel (consid. 3). Droit d’auteur et légitimation active – Il est dans l’intérêt de l’auteur donneur de licence exclusive de conserver le choix d’agir

ou non en justice pour la protection de ses droits, sous réserve d'une réglementation contractuelle contraire (consid. 4).

Art. 10 al. 2 let. d LDA – Overspill et émission d'un nouveau signal. Le comportement actif de l'intimée consistant dans l'émission d'un nouveau signal, dont un élément spécifique (la publicité) est destiné au public suisse, s'apparente pour le moins à une diffusion distincte de la diffusion « d'origine » (consid. 6).

Art. 14 LCD; art. 28c al. 1 CC – Une baisse des recettes publicitaires est un préjudice pécuniaire réparable au fond sans difficultés majeures qui ne fonde pas la qualité pour demander des mesures provisionnelles (consid. 7).

59

46. *II. Appellationshof des Kantonsgerichts* Art. 1, 9 Abs. 1, 25 lit. a und c, 26 lit. a, 27 Abs. 2 lit. c, 59 und 65 Abs. 1 IPRG – Anerkennung eines kroatischen Scheidungsurteils. Beweislast für das Vorliegen eines Verweigerungsgrundes.

Art. 9 Abs. 2 IPRG; Art. 43 Abs. 1 EGZGB – Zeitpunkt der Rechtshängigkeit des Scheidungsverfahrens nach schweizerischem und kroatischem Recht.

Art. 26 lit. a, 27 Abs. 1, 64, 84 und 85 Abs. 1 IPRG; Art. 1, 3-5, 12 und 13 Abs. 1 und 3 MSA; Art. 123 und 125 ZGB – Anerkennung des Scheidungsurteils bezüglich der Nebenfolgen. Rechtsmissbrauch. Ordre public.

276

Poursuite pour dettes et faillite Schuldbetreibung und Konkurs

9. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 84 LP; art. 35 CPC – Procédure de mainlevée. Refus de renvoyer l'audience. Violation du droit d'être entendu.

72

48. *Schuldbetreibungs- und Konkurskammer des Kantonsgerichts* Art. 64 Abs. 1, 151 Abs. 1 und 153 Abs. 2 lit. b SchKG; Art. 169 ZGB – Zustellung des Zahlungsbefehls an den Ehegatten des Grundpfandschuldners.

289

49. *Chambre des poursuites et faillites du Tribunal cantonal* Art. 75 et 265a LP – Opposition et exception de non-retour à meilleure fortune. Relations entre ces deux moyens. Application du principe « *in dubio pro debitore* ».

292

50. *Chambre des poursuites et des faillites du Tribunal fédéral* Art. 93 LP – Saisie de salaire. Les impôts que paie le poursuivi ne sont pas une dépense indispensable au sens de l'art. 93 LP (confirmation de la jurisprudence et des lignes directrices pour le calcul du

- minimum d'existence en matière de poursuite). Une réglementation spéciale se justifie lorsque l'impôt est perçu à la source. 294
10. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 173a et 174 LP – Le recours en appel est ouvert contre une décision de première instance refusant l'ajournement de la faillite : changement de jurisprudence par suite d'une modification de la loi. 74
11. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 107, 108 et 242 LP; art. 1b du Règlement du Tribunal cantonal du 13 décembre 1982 sur son organisation interne et la manière de rendre ses décisions – Comme l'action en revendication dans le cours d'une faillite (art. 242 LP) ne diffère pas, par nature, de l'action en revendication dans le cadre d'une saisie (art. 107 s. LP), les recours en appel concernant ces deux genres d'actions relèvent de la II^e Cour d'appel civil, bien que l'art. 1b du Règlement ne prévoit pas expressément la compétence de cette cour pour les actions selon l'art. 242 LP. 76

Droit pénal et procédure pénale

Strafrecht und Strafprozessrecht

12. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 57 ch. 1 CP – Cautionnement préventif. 78
13. *Strafappellationshof des Kantonsgerichts* Art. 179^{septies}, 179^{octies} und 321^{er} StGB; Art. 3 Abs. 2 lit. f BÜPF; Art. 73 Abs. 2 und 212 Abs. 2 StPO – Willkürfreie Feststellung der Identität eines Chatroom-Teilnehmers. Anforderungen an die richterliche Genehmigung zur Überwachung der Internet-Kommunikation; Beweisverwertungsverbot. Art. 261^{bis} Abs. 2 und 4 StGB; Art. 221 StPO; Art. 16 Abs. 1, 36 und 191 BV – Rassendiskriminierungsmittels Chatroom-Beiträgen. Reformatio in peius. Meinungsfreiheit als Rechtfertigungsgrund. 80
51. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 187 et 191 CP – L'infraction n'est consommée que s'il y a eu un acte d'ordre sexuel. Définition de l'acte d'ordre sexuel. 297
18. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 7 al. 7, 12 al. 1 let. b et c, 61 LPE – Application en cas de nuisances sonores découlant de l'organisation d'un festival. 108
53. *Strafappellationshof des Kantonsgerichts* Art. 8 Abs. 1 lit. d und 19 Ziff. 1 BetmG; Art. 20, 36, 41 Ziff. 1, 59 und 66 StGB – Eventualvorsätzlicher Anbau und Verkauf von Hanfkraut zur Gewinnung von Betäubungsmitteln. Strafreduktion wegen vermeidbaren Verbotsirrtums. Festsetzung der Ersatzforderung. 302

54. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 8 CPP; art. 53 à 59 LOJ – Aucune voie de recours cantonale n'est prévue contre une décision de récusation rendue par un juge d'instruction.
Art. 9 Cst. féd. – Un avis préalable relatif à un changement de jurisprudence n'est pas nécessaire lorsque l'autorité se borne à constater l'inexistence d'une voie de recours. 312
- 54a. *1^{re} Cour de droit public du Tribunal fédéral* Arrêt du 13 octobre 2003. 316
58. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 10a à 10d LAVI; art. 53 CPP – Les parties ne peuvent pas exiger une copie de l'enregistrement vidéo de l'audition d'une victime LAVI. Toutefois, la procédure pénale fribourgeoise garantit la tenue d'un procès-verbal écrit même en cas d'enregistrement de l'opération. 331
14. *Strafkammer des Kantonsgerichts* Art. 10, 12, 15 Abs. 3, 16 und 19 Abs. 2 des Konkordats über die Rechtshilfe und die interkantonale Zusammenarbeit in Strafsachen; Art. 128 Abs. 3 StPO – Beschwerde gegen eine Hausdurchsuchung, die im Auftrag der Freiburger Behörden in einem anderen Kanton durchgeführt wurde. Zuständigkeit und anwendbares Recht; Übermittlung der Beschwerde von Amtes wegen. 90
15. *I. Öffentlichrechtliche Abteilung des Bundesgerichts* Art. 30 Abs. 1 BV; Art. 6 lit. c, 13 Abs. 1, 97 und 98 lit. d StPO – Befugnis der Strafkammer, im Rahmen eines bei ihr hängigen Beschwerdeverfahrens untersuchungsrichterliche Strafverfolgungshandlungen aufzuheben und durch eigene Anordnungen zu ersetzen.
Art. 6 Ziff. 1 EMRK; Art. 13 Abs. 1 und 26 BV; Art. 4 KV; Art. 122, 126 lit. b und 127 StPO – Hausdurchsuchung und Beschlagnahme von Hanfpflanzen als schwere Grundrechtseingriffe. Unzulässigkeit einer rückwirkenden Anordnung von Hausdurchsuchungen und Beschlagnahmen. 93
16. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 31 al. 1 et 2, 196 et 197 CPP; art. 96 LCR; art. 238 CP – Qualité de lésé.
Art. 28 al. 3 Cst. féd.; art. 21 al. 1 let. b et 162 al. 1 let. c ch. 1 CPP – L'application du principe de l'opportunité est subordonnée à l'existence d'une faute minime de l'auteur et à la condition que les conséquences de l'infraction soient insignifiantes. Le fait que la cause sera très vraisemblablement liquidée par ordonnance pénale et que les recourantes seront renvoyées à faire valoir leurs droits devant le juge civil ne permet pas d'aller à l'encontre du texte légal clair. 98

17. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 161 et 162 CPP – Distinction entre classement et non-lieu. Application du principe « *in dubio pro duriore* ». 104
52. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 307 CP; art. 197 al. 1 let. a CPP – L'évocation d'une créance future éventuelle ne suffit pas pour fonder la qualité pour agir contre le refus d'ouvrir l'action pénale lorsque l'infraction en cause protège l'intérêt collectif. 300
55. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 58 CP et art. 188 CPP – La confiscation est une mesure à l'encontre de laquelle le recourant peut former opposition; la voie du recours à la Chambre pénale n'est pas ouverte. 319
56. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 203 al. 2 CPP – Le délai de recours contre une ordonnance de refus d'ouvrir l'action pénale est de 30 jours.
Art. 149 al. 1 CPP – Lorsqu'une infraction est poursuivie sur plainte, le dossier est transmis au préfet pour qu'il tente de concilier le plaignant et le prévenu. 323
57. *Strafkammer des Kantonsgerichts* Art. 241 Abs. 1 und 242 Abs. 2 StPO; Art. 49 OR – Entschädigung der notwendigen Verteidigungskosten. Verweigerung einer Entschädigung für immateriellen Schaden. 325

Droit administratif Verwaltungsrecht

Personnel des collectivités publiques / Personal der Gemeinwesen

59. Art. 58 aStPG (neu: Art. 55 StPG) – Einem Lehrer, der sich frühzeitig pensionieren lässt, vorher aber einen unbezahlten Urlaub von einem Jahr bezogen hat, ist die Überbrückungsrente zu kürzen. 367

Aide aux victimes d'infractions / Opferhilfe

19. Art. 16 al. 2 LAVI, art. 45 al. 1 CPJA, art. 7 al. 2 et 8 al. 1 LALAVI – Maxime d'office et devoir de coopération de celui qui présente une requête d'indemnisation.
Art. 12 al. 2 LAVI, art. 47 et 49 CO – L'indemnisation du dommage et du tort moral prévue par la LAVI est subsidiaire et moins étendue que la réparation fondée sur le droit civil. 111

Droit des constructions / Baurecht

20. Art. 176 Abs. 2 RPBG – Im Baubewilligungsverfahren ist der Einsprecher grundsätzlich befugt, Beschwerde an das

Verwaltungsgericht zu erheben. Unterbleibt die Einsprache, kann sich ein Betroffener am Verwaltungsgerichtsverfahren nicht mittels Beiladung beteiligen. Das kantonale Verfahrensrecht kennt das Institut der Beiladung nicht.

118

Santé publique / Gesundheitswesen

60. Art. 77, 79, 80 GesG – Gesuch einer Zahnärztin mit einem Diplom «Doktor der Stomatologie» der Universität Belgrad/Serbien um eine Berufsausübungsbewilligung. Als Alternativen stehen offen: Tätigkeit als selbstständige oder unselbstständige Zahnärztin oder als Assistentin im Rahmen der Weiterbildung. Die Behörde handelt überspitzt formalistisch, wenn sie bei widersprüchlichem Verhalten der Gesuchstellerin deren genaue Absicht nicht abklärt.

375

Aide sociale / Sozialhilfe

21. Art. 29 al. 1 LASoc – Exigibilité du remboursement de l'aide matérielle suite au versement d'un capital constitué d'arrérages de rentes d'invalidité.

Art. 24 LASoc – Devoir d'informer de l'ancien bénéficiaire d'une aide matérielle qui se voit aborder par le service social prestataire en vue du remboursement de celle-ci.

Art. 45 CPJA et art. 4 LASoc – Admission du recours pour formalisme excessif et violation du devoir de diligence de l'autorité, lequel consiste à procéder aux investigations nécessaires à l'établissement des faits pertinents.

120

Institutions spécialisées / Spezialisierte Anstalten und Heime

22. Art. 22 LEMS et art. 19 REMS – Calcul des subventions des frais de l'accompagnement des établissements médico-sociaux pour personnes âgées : prise en compte de normes édictées par la Direction de la santé et des affaires sociales.

Art. 20 LEMS, art. 14 al. 1 et 2 REMS – Légalité du mode de fixation du prix de pension basé sur des montants forfaitaires tenant compte du degré de dépendance.

127

Droit fiscal
Steuerrecht

Impôt sur le revenu des personnes physiques / Einkommenssteuer der natürlichen Personen

23. Art. 36 al. 1 let. c LIC; art. 32 al. 2 LIFD – Les frais d'entretien d'immeubles sont déductibles au moment de leur paiement, et non pas au moment de l'échéance des factures.

136

24. Art. 45 StG – Bestimmung des Verkehrswertes einer Geschäftsliegenschaft bei deren Überführung in das Privatvermögen. Abweichung von der Gerichtsexpertise, in welcher der Verkehrswert ohne genügende Rechtfertigung unter dem Ertragswert festgesetzt wird. Ermittlung des relativen Landwertes auf der Grundlage des Neuwertes oder des Zeitwertes der Bauten ? 139

61. Art. 19 al. 4 LICD; art. 8 al. 1 LHID; art. 18 al. 4 LIFD; art. 191 Cst. féd. – Les amortissements récupérés lors de l'imposition de l'aliénation d'un immeuble agricole s'étendent aussi aux années durant lesquelles les exploitants agricoles propriétaires de cet immeuble ont été imposés selon les normes agricoles, même si les fermiers imposés comme eux à l'époque ne subiront jamais, eux, de reprise sur leur revenu imposable. La Cour fiscale ne peut pas procéder à un examen de la constitutionnalité (principe de l'égalité de traitement) de l'art. 19 LICD dans la mesure où cette dernière disposition constitue du droit harmonisé. 384

62. Art. 36 al. 4 et 63 LICD – Moment déterminant pour établir la situation personnelle du contribuable en vue de l'octroi des déductions sociales dans le système d'imposition *postnumerando*.
Art. 35 al. 1 let. a et b LIFD; art. 36 al. 1 let. a, c et al. 3 LICD – Conditions d'octroi de la déduction sociale pour enfant faisant un apprentissage ou des études et pour personne incapable d'assumer son entretien.
Art. 33 al. 1 let. g LIFD; art. 9 al. 2 let. g LHID; art. 34 al. 1 let. g LICD – Droit à la déduction des primes d'assurance-maladie pour enfant faisant un apprentissage ou des études et pour personne incapable d'assumer son entretien.
Art. 36 al. 2 LIFD; art. 11 al. 1 LHID; art. 37 al. 3 LICD – Application du barème pour personnes mariées et du taux pour famille monoparentale au contribuable séparé ou divorcé vivant en ménage commun avec des enfants ou des personnes nécessiteuses dont il assume pour l'essentiel l'entretien. 390

Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales / Gewinn- und Kapitalsteuer der juristischen Personen

25. Art. 56 let. g LIFD; art. 23 al. 1 let. f LHID; art. 81c al. 1 let. g LIC; art. 97 al. 1 let. g LICD; art. 2 LICo – Exonération pour but de pure utilité publique. 142

26. Art. 58 Abs. 1 lit. b, 62 Abs. 1, 63 Abs. 1 lit. b DBG; Art. 85a Abs. 1, 85b Abs. 1 lit. b StG; Art. 104 Abs. 1, 105 Abs. 1 lit. b DStG – (Ordentliche und ausserordentliche) Abschreibungen, Wertberichtigungen und Rückstellungen auf Liegenschaften.

Allgemeine Grundsätze, Beweislast, Tragweite des Periodizitätsprinzips. 161

27. Art. 59 Abs. 1, 63 Abs. 1 lit. a DBG; Art. 84a Abs. 1 lit. a, 85b Abs. 1 lit. b StG; Art. 101 Abs. 1 lit. a DStG – Voraussetzungen, unter denen Steuerrückstellungen angepasst werden können, falls die Veranlagungsbehörde geschäftsmässig nicht begründeten Aufwand aufrechnet. 178

Droits de mutation / Handänderungssteuer

63. Art. 4 let. e LDMG; art. 5 LIS – L'imposition des transferts économiques par cession de la majorité des actions ne concerne pas seulement les sociétés immobilières et les sociétés holding détenant des sociétés immobilières comme sociétés filiales (sociétés holding immobilières). Le législateur n'a pas visé ces deux types de sociétés uniquement, puisqu'il a précisé que l'acquisition d'une participation majoritaire aussi bien directe qu'indirecte dans une société immobilière doit être assimilée à un transfert économique donnant lieu au prélèvement des droits de mutation. L'expression « indirecte » ne peut donc se référer qu'à l'acquisition d'une participation majoritaire dans une société holding qui, sans être elle-même une société immobilière, détient une société immobilière. 406

Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole / Steuer zum Ausgleich der Verminderung des Kulturlandes

28. Art. 15 KVStG – Anspruch auf rechtliches Gehör im Veranlagungsverfahren. Der Grundbuchverwalter hat den Steuerpflichtigen zur Stellungnahme einzuladen, bevor er den Fall der Schätzungskommission unterbreitet.
Art. 8 KVStG – Ermittlung des Verkehrswertes eines Grundstücks. Bei der Schätzung ist soweit möglich nach der Vergleichsmethode vorzugehen; ergänzend können andere Hilfsmethoden berücksichtigt werden. 186

**Droit des assurances sociales
Sozialversicherungsrecht**

Assurance-invalidité / Invalidenversicherung

29. Art. 13 et 26^{bis} LAI, ch. 459 Annexe OIC et ch. 1201 ss CMRM – Mesures médicales. Prise en charge par l'assurance-invalidité du traitement ostéopathe d'une petite fille souffrant de mucoviscidose. 190

30. Art. 16 al. 1 et 2 let. c, 21 al. 1 et 2, 21^{bis} al. 2 LAI, art. 14 RAI, art. 2 et 9 OMAI – Perfectionnement professionnel et conditions pour la prise en charge des frais supplémentaires. Moyens auxiliaires et prestations de remplacement, en l’occurrence prestations de services spéciaux de tiers. 194
31. Art. 24 et 25 LAI et art. 21 al. 3 RAI – Assuré effectuant un stage de réadaptation à plein temps et qui pourvoit lui-même à sa nourriture et à son logement. Le supplément de réadaptation doit être servi en sus de l’indemnité journalière et n’est pas englobé dans la réduction de l’indemnité totale. 199

Prestations complémentaires / Ergänzungsleistungen

64. Art. 3b Abs. 1 lit. b ELG; Art. 16c Abs. 1 und 2 ELV – Aufteilung des Mietzinses auf mehrere Bewohner, wenn die Ergänzungsleistungsbezügerin nicht alleine wohnt. In casu erfolgt ausnahmsweise keine Aufteilung, weil die Tochter unentgeltlich Pflegeleistungen erbringt und die Mutter aus diesem Grund nicht in ein Pflegeheim eingewiesen werden muss. 418

Prévoyance professionnelle / Berufliche Vorsorge

32. Art. 26 LPP – En matière de prestations sur-obligatoires de l’assureur, une rente d’invalidité du 2^{ème} pilier peut être remplacée par une rente de vieillesse, même d’un montant inférieur. 205

Assurance-maladie / Krankenversicherung

65. Art. 26 LAMal et art. 12 let. o ch. 2 OPAS – Mesures médicales de prévention. Examen des conditions légales de la prise en charge par l’assurance obligatoire des soins d’une mammographie de dépistage. 421

Assurance-accidents / Unfallversicherung

33. Art. 40 et 84 LAA, art. 83, 86 et 89 OPA – Cas d’un assuré exclu de son activité de boulanger en raison d’une maladie professionnelle. L’indemnité de transition prévue par l’OPA entre en concours avec les prestations de l’assurance-chômage, mais disparaît si des indemnités journalières sont allouées par l’assurance-invalidité. 209
66. Art. 6 Abs. 1 UVG – Schleudertrauma: Wenn ein Gutachter bei der Frage nach den Folgen einer Schleudertraumaverletzung in genereller Art und Weise angibt, dass es grundsätzlich unter einer bestimmten Geschwindigkeitsveränderung bei der Kollision keine bleibenden gesundheitlichen Probleme gibt, so steht das in

Widerspruch zur Rechtsprechung des EVG und auf dieses Gutachten kann diesbezüglich nicht abgestellt werden. 426

Assurance-chômage / Arbeitslosenversicherung

34. Art. 22 al. 1 LACI, art. 34 al. 1 OACI, art. 20 al. 1 et 2 LAFC et art. 12 al. 1, 2 et 4 RAFC – Supplément pour allocations familiales. Application des règles de la loi et du règlement cantonaux sur les allocations familiales. L'assouplissement des règles de fractionnement dans le cas d'une personne salariée assumant seule la charge d'un ou de plusieurs enfants et exerçant une activité lucrative à 25% au moins profite également aux chômeurs. 216

67. Art. 8, 10, 11, 22, 23 LACI; art. 27, 34 OACI; art. 2 CC – Droit à l'indemnité journalière nié durant les vacances de l'entreprise. Abus de droit admis. Indemnisation des jours sans contrôle tenant compte de l'indemnité de vacances acquise avant celles-ci dans le cadre du gain intermédiaire. Droit et calcul du supplément dû au titre des allocations familiales. 428

Allocations familiales cantonales / Kantonale Familienzulagen

68. Art. 6, 9 al. 2, 12 et 40 LAFC et art. 14 al. 1 RAFC – Allocations familiales pour personnes sans activité lucrative de condition modeste. Homme à la fin de son délai cadre d'indemnisation de l'assurance-chômage qui retrouve une activité après trois mois. Qualité pour agir de la commune. 435

69. Art. 8, 20 FZG und Art. 12 ARFZG – Anspruchskonkurrenz auf die kantonalen Familienzulagen unverheirateter, teilzeitlich tätiger Eltern, denen die gemeinsame elterliche Sorge übertragen wurde. Analoge Anwendung der für verheiratete Eltern vorgesehenen Prioritätenordnung sowie der entsprechenden vom Bundesgericht bestimmten Koordinationsregel. 439

**Procédure et juridiction administrative
Verwaltungsrechtspflege**

Délais / Fristen

35. Art. 30 Abs. 2, 79 Abs. 2, 120 Abs. 2 und 3 VRG – Der vorsorgliche Führerausweisenzug ist ein Zwischenentscheid, der innert 10 Tagen mit Verwaltungsgerichtsbeschwerde beim Verwaltungsgericht angefochten werden kann. Wird der Entscheid während des Stillstands der Fristen (Gerichtsferien) eröffnet, beginnt die Rechtsmittelfrist nach dem Ende des Stillstandes zu

laufen, wobei der erste Tag nach dem Stillstand nicht mitgezählt wird.

222

Voir aussi / Siehe auch n^{os} 19, 20, 21 et 28.

SOMMAIRE/INHALTSVERZEICHNIS

Répertoire par articles / Gesetzesregister XVII

Abréviations / Abkürzungen XXVII

Communications / Mitteilungen 1

Articles / Abhandlungen

Epiney Astrid

Le champ d'application de la LPrD et le droit d'accès à des « notes personnelles » en matière scolaire – Note sur l'arrêt du Tribunal administratif du canton de Fribourg du 17 décembre 2002 434

Favre Michel

Le non-lieu prononcé pour des motifs d'opportunité : pratique des juges d'instruction 225

Papaux Alexandre

Droit scolaire et territorialité des langues : bilan critique de la jurisprudence récente du Tribunal fédéral 3

Pichonnaz Pascal / aMarca Jean-Christophe

Mendacium pro veritate habetur ? Le triomphe de la vérité judiciaire sur la justice matérielle : correctifs procéduraux. Commentaire de l'ATF 127 III 496 23

Jurisprudence / Rechtsprechung

Droit civil et procédure civile

Zivilrecht und Zivilprozessrecht

36. *I^{re} Cour d'appel civil du Tribunal cantonal* Art. 111 al. 2 CC – Nature juridique de cette disposition. But et forme de la confirmation écrite des époux. 231

37. *I. Appellationshof des Kantonsgerichts* Art. 137 und 173 ff. ZGB; Art. 33 GestG; Art. 74 Abs. 2 Ziff. 1 OR; Art. 39 Abs. 2 EGZGB; Art. 33 Abs. 4^{bis}, 40a Abs. 2, 369 und 376 ZPO – Vom

- Zivilgerichtspräsidenten während des Scheidungsverfahrens erlassene vorsorgliche Massnahmen sind auch dann mit Beschwerde beim Zivilgericht anzufechten, wenn die Scheidung in einem anderen Kanton hängig ist. 235
2. *II^e Cour civile du Tribunal fédéral* Art. 743 CC – Principe de l’indivisibilité de la servitude. Multiplication de la servitude à la suite de la division du fonds dominant.
Art. 738 CC – Détermination de l’assiette et du contenu de la servitude. 53
38. *Autorité de surveillance du registre foncier / Aufsichtsbehörde über das Grundbuch* Résumé des décisions rendues en 2001 et 2002 / Zusammenfassung der im 2001 und 2002 gefällten Entscheide
- 38a. Art. 964 al. 1 CC 238
- 38b. Art. 972, 966 CC et art. 24 ORF; art. 955, 965 et 966 CC 238
- 38c. Art. 14 Abs. 3 und 20 Abs. 2 GBG, Art. 736, 738 und 976 ZGB 239
39. *II^e Cour d’appel du Tribunal cantonal* Art. 257e et 853 CO – Parts sociales et garantie de loyer. 240
40. *II^e Cour d’appel du Tribunal cantonal* Art. 324a CO – Obligation de l’employeur de verser le salaire pour un temps limité en cas d’empêchement du travailleur. Adoption par les tribunaux fribourgeois de l’échelle bernoise. Conditions auxquelles un régime dérogatoire est considéré comme équivalent au système légal.
Art. 27 et 28 CC; art. 20 al. 2 et 328 CO; art. 38 al. 3 LTr – Nullité de la clause d’un règlement d’entreprise prévoyant, en cas de maladie, une réduction du salaire du travailleur pour une période variant en fonction de la durée de l’incapacité de travail. 244
41. *II^e Cour d’appel du Tribunal cantonal* Art. 1 al. 2 CC; art. 625 al. 2, 626 ch. 6, 629 al. 1, 640 al. 2 et 3 ch. 3, 641 ch. 10, 725 ss, 727f al. 1 et 2, 729b et 743 al. 2 CO; art. 190 al. 1 ch. 2, 192 et 193 al. 1 et 2 LP; art. 2 des dispositions finales de la loi fédérale du 4 octobre 1991 sur la révision du droit des sociétés anonymes; art. 22 al. 2, 28 al. 2 et 3, 78 al. 1 let. c ORC; art. 144 LOJ – Lacune de la loi à combler. Lorsqu’une société anonyme n’a pas été en mesure de désigner un organe de révision, malgré la sommation du préposé au registre du commerce, et qu’elle n’a pas non plus effectué l’avance des frais de révision, le juge doit pouvoir prononcer la dissolution de cette société aussi sur requête du préposé au registre du commerce en sa qualité de représentant des créanciers et des tiers. 249
42. *II. Appellationshof des Kantonsgerichts* Art. 1 Abs. 2 ZGB; Art. 625 Abs. 2, 626 Ziff. 6, 629 Abs. 1, 640 Abs. 2 und 3 Ziff. 3,

- 641 Ziff. 10, 725 ff., 727f Abs. 1 und 2, 729b und 743 Abs. 2 OR; Art. 190 Abs. 1 Ziff. 2, 192 und 193 Abs. 1 und 2 SchKG; Art. 2 der Schlussbestimmungen des Bundesgesetzes vom 4. Oktober 1991 über die Revision des Aktienrechts; Art. 22 Abs. 2, 28 Abs. 2 und 3, 78 Abs. 1 lit. c HRegV; Art. 144 GOG – Richterliche Lückenfüllung. Ernennet eine Aktiengesellschaft trotz Mahnung des Handelsregisterführers keine neue Revisionsstelle und leistet sie auch den für die richterliche Ernennung der Revisionsstelle geforderten Vorschuss für die Kosten der Revision nicht, so kann der Richter die Gesellschaft auch auf Antrag des Handelsregisterführers als Vertreter der Gläubiger und Dritter auflösen. 254
4. *Instruktionsrichter des II. Appellationshofes* Art. 59 Abs. 1 und 2 MSchG; Art. 28c ZGB; Art. 367 Abs. 2 und 368 Abs. 2 ZPO – Vorsorgliche Massnahmen. Verwechslungsgefahr zwischen SwisClima und Swiss Clima. Nachteilsprognose. Die vorläufige Vollstreckung von Klagen auf Änderung einer bestimmten Firma ist grundsätzlich unzulässig. 60
6. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 33 al. 4^{bis} et 76 CPC – Déclinatoire et transmission d'office d'un acte au tribunal compétent. 69
7. *Cour de modération du Tribunal cantonal* Art. 2 al. 3, 4 et 5 al. 1 TDep – Faut-il englober les frais de pourparlers transactionnels dans les dépens supportés par la partie qui succombe? 72
45. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 18 al. 1 let. d et al. 2 LELP; art. 3 al. 1 let. b et g, art. 4 et 5 TDep – Procès en collocation. La valeur litigieuse déterminante pour fixer la cognition de la Cour l'est aussi pour arrêter le mode de fixation des honoraires d'avocat dus à titre de dépens. 267
46. *Cour de modération du Tribunal cantonal* Art. 39 al. 2 LACC; art. 2 al. 1 et 4 TDep – Fixation des dépens. Art. 43 al. 5 LACC; art. 76 al. 2 et 128 CPC – La réintroduction de l'action en séparation de corps après le délai de trois mois dès l'échec de la conciliation n'a pas pour effet la reprise de la cause en l'état. 269
47. *Cour de modération du Tribunal cantonal* Art. 2 al. 2, 3 al. 1 let. b, 3 al. 2, 4, 5, 6 et 13 al. 1 TDep; art. 18 al. 2 LELP; art. 299a CPC – Fixation des dépens en matière de contestation de l'état de collocation. Détermination de la valeur litigieuse. 271
44. *Cour de modération du Tribunal cantonal* Art. 17 al. 2 LAJ et art. 1 TAJ – Fixation de l'indemnité globale équitable et obligation de motiver la décision. 263

3. *I^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 173 et 292 CPC; art. 117 s. CC – Recours contre un jugement partiel sur le fond. La décision de limiter les débats à la question de principe de la séparation de corps contredit le principe de l'unité du jugement de séparation de corps. 57
43. *Président du Tribunal civil de la Sarine* Art. 5 ch. 2, 27, 28, 31, 32, 33 al. 3, 46 ch. 1 et 47 ch. 1 CL – Exécution d'un jugement statuant sur le partage des expectatives de prévoyance professionnelle. 260
1. *I^e Cour civile du Tribunal fédéral* Art. 32 al. 2 LTB, art. 3 TDep – Fixation des dépens lorsque la cause relève de la juridiction des baux. 49
5. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 31 LTB; art. 102, 103, 106 al. 2 CPC; art. 396 CO – Pouvoirs de représentation devant la juridiction des baux. 68

Poursuite pour dettes et faillite Schuldbetreibung und Konkurs

48. *Schuldbetreibungs- und Konkurskammer des Kantonsgerichts* Art. 83, 85a und 118 SchKG – Bei Betreibungen wegen einer Forderung aus Mietvertrag begründet die Einreichung der Aberkennungsklage bei der örtlich zuständigen Schlichtungsbehörde deren Rechtshängigkeit. Ob die Pfändung definitiven oder provisorischen Charakter hat, ist vom Betreibungsamt erst im Zeitpunkt des Pfändungsvollzugs zu entscheiden und auf der Pfändungsurkunde zu vermerken. 277
49. *Schuldbetreibungs- und Konkurskammer des Kantonsgerichts* Art. 88 und 154 SchKG – Rückzug des Rechtsvorschlags. Unbeachtlichkeit einer dem Amt vom Gläubiger unterbreiteten Rückzugserklärung des Schuldners. 280
8. *Chambre des poursuites du Tribunal cantonal* Art. 92 et 93 LP – Détermination de la quotité saisissable : calcul sur l'ensemble des revenus insaisissables et relativement saisissables du débiteur. 74
10. *Chambre des poursuites du Tribunal cantonal* Art. 89 ss, 96 et 99 LP – Notion de saisie. Nature juridique de l'avis concernant une saisie de créance. Art. 117 ss CPC – Sûretés en espèces. Propriété de celles-ci après leur dépôt auprès de l'autorité judiciaire. Le tiers créancier n'a aucun droit sur la somme déposée à titre de sûretés dans le procès auquel il est étranger. 77

50. *Chambre des poursuites du Tribunal cantonal* Art. 91 LP – Obligation de renseigner du débiteur. Principe de l'indépendance juridique de la société et de son propriétaire économique. Cas dans lesquels il est fait abstraction de cette indépendance pour tenir compte de la réalité économique (transparence ou levée du voile corporatif). 282
51. *Chambre des poursuites du Tribunal cantonal* Art. 93 LP – Les primes du 3^{ème} pilier font partie des dépenses nécessaires à prendre en compte dans le calcul du minimum d'existence d'un indépendant. 284
52. *Chambre des poursuites du Tribunal cantonal* Art. 98 à 104 LP – Mesures de sûreté. Cas dans lesquels des mesures de sûreté à des fins investigatoires peuvent être prises par l'office des poursuites. 285
9. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 174 al. 2 ch. 2 LP – Consignation par le débiteur, à l'intention du créancier, du montant en poursuite auprès de l'autorité judiciaire supérieure. Délai de consignation. Moment auquel celle-ci est réputée intervenue. 76

Droit pénal et procédure pénale **Strafrecht und Strafprozessrecht**

20. *Strafappellationshof des Kantonsgerichts* Art. 57 StGB; Art. 21 aEGStGB; Art. 110 Abs. 2, 182 Abs. 1 lit. c, 187 Abs. 2 lit. b und 217 lit. c StPO – Zur Anordnung einer Friedensbürgschaft gemäss Art. 57 StGB ist die mit der Sache befasste Behörde zuständig, demnach auch der Strafappellationshof im Rahmen eines Berufungsverfahrens. Die Friedensbürgschaft kann nicht zugunsten öffentlichrechtlicher Einrichtungen, wie etwa der Universität, angeordnet werden. 112
53. *Juge d'instruction* Art. 58, 125 CP – Confiscation d'un chien ayant mordu quatre personnes. Détenteur en état d'ébriété. Lésions corporelles simples. Révocation d'un précédent sursis et quotité de la peine. 287
54. *Juge d'instruction* Art. 146 CP – La tromperie ne suffit pas; il faut encore qu'elle soit astucieuse, condition non réalisée en l'espèce. 289
55. *Juge d'instruction* Art. 179quater CP – Cette disposition ne s'applique pas au correspondant d'une chaîne de télévision qui filme une personne contre son gré dans un lieu public, en l'occurrence devant la porte d'entrée du tribunal. 292
56. *Strafappellationshof des Kantonsgerichts* Art. 192 StGB – Diese Bestimmung findet keine Anwendung auf eine Beschuldigte, deren

- Bewegungsfreiheit im Zeitpunkt der sexuellen Handlung überhaupt nicht eingeschränkt ist. 293
18. *Strafkammer des Kantonsgerichts* Art. 53, 84 f., 97a, 102, 102a und 112 Abs. 3 und 4 UVG; Art. 55 und 57 UVV; Art. 125 Abs. 1 aUVV; Art. 3 lit. e und f, 14, 16 Abs. 1 und 19 DSG; Art. 22 VDSG; Art. 320 StGB – Voraussetzungen, unter denen das UVG-Durchführungsorgan Personendaten durch Dritte bearbeiten lassen darf, ohne seine Schweigepflicht zu verletzen. Abgrenzung der Datenbearbeitung durch Dritte im Auftrag des Durchführungsorgans von jener im Auftrag Privater und von der Datenbekanntgabe. 103
13. *Strafappellationshof des Kantonsgerichts* Art. 51 Abs. 2 und 92 SVG – Die Verletzung der Meldepflicht stellt nicht in jedem Fall auch eine Führerflucht dar. Art. 13 URPG; Art. 40 Abs. 2 StPO – Die unentgeltliche Rechtspflege des Geschädigten im Strafprozess endet mit dem Abschluss des kantonalen Verfahrens. 84
58. *Strafappellationshof des Kantonsgerichts* Art. 6 Ziff. 2 EMRK; Art. 32 Abs. 1 BV – Anwendung der Beweiswürdigungsregel "in dubio pro reo" bei einem Verkehrsunfall mit tödlichem Ausgang. Art. 71, 72 Ziff. 2 und 109 StGB; Art. 90 Ziff. 1 SVG; Art. 215 Abs.1, 220 und 229 StPO – Die Verjährung ist vom Strafappellationshof von Amtes wegen zu berücksichtigen; von der inzwischen eingetretenen Verjährung des Delikts ist im Dispositiv Vormerk zu nehmen, und die erstinstanzlichen Verfahrenskosten sind dem Staat zu überbinden. 299
57. *Strafkammer des Kantonsgerichts* Art. 251, 253 und 317 StGB; Art. 31 Abs. 1 und 197 Abs. 1 lit. a StPO; Art. 261 ff. ZPO – Geschädigtenstellung und Beschwerdelegitimation bei Urkundendelikten, insbesondere bei der Erschleichung einer falschen Beurkundung. Falschbeurkundung durch Affidavits? 295
60. *Cour d'appel pénal du Tribunal cantonal* Art. 53 et 54 CPP – Conditions de validité du procès-verbal. Art. 29 al. 1 Cst. féd. – Nullité du procès-verbal et formalisme excessif. 312
17. *Tribunal de cinq membres (art. 57 al. 1 let. g LOJ)* Art. 56 al. 1 et 2, 57 al. 1 let. g et 59 LOJ; art. 29 al. 2 Cst. féd.; art. 4 al. 2 let. d CPP – Récusation de la majorité des membres d'une section du Tribunal cantonal, mode de procéder, droit d'être entendu. Art. 116 al. 1 CPP; art. 30 al. 1 Cst. féd.; art. 6 CEDH; art. 53 let. c LOJ – L'examen des rapports périodiques de détention ne constitue

pas un motif de récusation lors de la procédure de recours contre le refus de mise en liberté.	99
59. <i>Strafkammer des Kantonsgerichts</i> Art. 27 und 36 BV; Art. 19 BetmG; Art. 4 Abs. 2 lit. f und 110 CPP – Fortdauernder, umfangreicher Verkauf von Hanf mit hohem THC-Gehalt in einem Hanfladen. Die Schliessung des Hanfladens durch den Untersuchungsrichter wegen Wiederholungsgefahr ist mit der Strafprozessordnung vereinbar und verletzt die Wirtschaftsfreiheit nicht.	305
15. <i>Chambre pénale du Tribunal cantonal</i> Art. 144, 145 al. 2, 150, 151 ch. 1, 153 let. b, 162 al. 2 et 197a CPP – Instruction qualifiée : notion de l’ouverture d’enquête en cas de mort d’homme.	89
11. <i>I^e Cour de droit public du Tribunal fédéral</i> Art. 219 et 42 ss CPP; art. 29 al. 2 Cst.; art. 6 § 3 CEDH – Répétition en appel des preuves déjà administrées, droit d’être entendu. Conditions.	80
12. <i>Strafappellationshof des Kantonsgerichts</i> Art. 20 Abs. 3, 211 Abs. 2 und 215 Abs. 1 StPO; Art. 291 ff. und 296 Abs. 1 ZPO; Art. 139 und 143 ff. GOG – Im Strafverfahren kann die Berufung auf den Urteilsspruch im Zivilpunkt beschränkt werden; die Anschlussberufung ist zulässig.	82
19. <i>Chambre pénale du Tribunal cantonal</i> Art. 208 CPP – Dès le moment où la demande de relief est admise, le juge ne peut plus statuer sur l’exécution du jugement rendu par défaut car il n’existe plus (consid. 1). Art. 110 CPP – Détention préventive et risque de fuite (consid. 2).	109
21. <i>Strafappellationshof des Kantonsgerichts</i> Art. 160, 165 f., 171 Abs. 2 lit. a, 189, 190 Abs. 2, 194, 202 f. und 211 Abs. 1 StPO – Der Zwischenentscheid der urteilenden Behörde, die Angelegenheit wegen Nichtigkeit der Überweisungsverfügung an den Untersuchungsrichter zurückzuweisen, kann weder mit Berufung noch mit Beschwerde angefochten werden.	114
14. <i>Cour d’appel pénal du Tribunal cantonal</i> Art. 229 al. 1, 228 al. 2 CPP – Mise à la charge du condamné de la totalité des frais d’expertise, qui font partie des débours.	86
16. <i>Chambre pénale du Tribunal cantonal</i> Art. 242 al. 1 et 72 CPP; art. 5 CEDH – Octroi d’une indemnité à titre de réparation du tort moral causé par une arrestation de moins de 24 heures, mais accompagnée de circonstances exceptionnelles. Art. 242 al. 2 CPP; art. 49 CO; art. 13 Cst. féd.; art. 20a let. b aCPP – Préjudice important subi en raison d’un autre acte de procédure (en l’espèce visite domiciliaire et surveillance téléphonique).	

Conditions d'octroi d'une indemnité à titre de réparation du tort moral.

91

61. *Strafappellationshof des Kantonsgerichts* Art. 94-97 und 103-106 IRSG; Art. 70, 72 Ziff. 2, 73, 146, 167 und 348 StGB; Art. 41 Abs. 1 und 212 Abs. 2 lit. c StPO – Prüfung der Zulässigkeit der Vollstreckbarerklärung (Exequatur) bei Betrug und Gläubigerbevorzugung, begangen in Liechtenstein, sowie der Rechtskraft des ausländischen Urteils. Zuständigkeit.

315

Droit administratif Verwaltungsrecht

Personnel des collectivités publiques / Personal der Gemeinwesen

22. Art. 8 Abs. 3 BV – Gleichstellung von Mann und Frau, Anspruch auf gleichen Lohn für gleichwertige Arbeit. Die Einreihung der Kindergärtner/innen sowohl in die Lohnklasse 10 als auch in die Lohnklasse 9, und jene der Handarbeits- und Hauswirtschaftslehrer/innen in die Gehaltsklasse 14 waren und sind nicht diskriminierend.

119

Marchés publics / Öffentliches Beschaffungswesen

24. Art. 15 al. 2 AIMP – L'interprétation du Tribunal administratif qui revient à appliquer le délai de 10 jours prévu à l'art. 15 al. 2 AIMP indifféremment aux procédures de recours devant le préfet et, en cas de double degré de juridiction (marchés publics communaux), à celles devant le Tribunal administratif n'est pas arbitraire (consid. 3).

Art. 9 Cst. féd. – Même représentée par un avocat fribourgeois, la recourante pouvait se fier à l'indication erronée du délai de recours de 30 jours figurant dans la décision du préfet. L'autorité de recours ne pouvait donc pas déclarer son recours irrecevable en estimant qu'elle aurait dû rectifier d'office l'erreur du préfet, ou plutôt sa mauvaise compréhension ou interprétation de la législation applicable (consid. 4).

158

Affaires communales / Gemeindewesen

63. Art. 154 LCo; art. 60a LEaux; art. 101 s. LATeC – Contrôle abstrait d'un règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux. Distinction entre la taxe de raccordement, qui sert à financer la construction initiale de l'équipement, et la taxe de base d'utilisation, qui sert à financer le renouvellement de l'équipement.

325

Fondations / Stiftungen

23. Art. 84 et 87 CC; art. 31 LACC et art. 9 du règlement sur la surveillance des fondations de droit privé – Même proche de l'Eglise catholique et dirigée par des ecclésiastiques, une fondation, dont le but est exclusivement social, doit être assujettie à surveillance. Les principes de la bonne foi et de la confiance n'empêchent pas l'assujettissement 80 ans après l'inscription de la fondation au RC. Non-rétroactivité des effets de la décision. Désignation d'un organe indépendant de contrôle des comptes. 151

Droit foncier rural / Bäuerliches Bodenrecht

25. Art. 9, 61, 66, 83, 84 BGG – Für den Erwerb eines landwirtschaftlichen Gewerbes braucht es die Bewilligung der Kantonalen Behörde für Grundstückverkehr. Beschwerdebefugnis des Pächters. Die Voraussetzungen zur Selbstbewirtschaftung sind bei einem Ingenieuragronom gegeben. Rückweisung der Angelegenheit an die Vorinstanz mit der Weisung, den Erwerbspreis neu zu bestimmen. 165
26. Art. 9, 61, 66, 83, 84 BGG – Festsetzung des zulässigen Erwerbspreises. 176

Ecole et formation / Schule und Ausbildung

62. Exigences quant à la composition d'un jury d'examen. 321

Droit fiscal Steuerrecht

Impôt sur le revenu des personnes physiques / Einkommenssteuer der natürlichen Personen

27. Art. 36 al. 1 let. c LIC; art. 32 LIFD – Frais d'entretien d'immeuble. Lorsqu'un revêtement existant est remplacé par un matériau plus durable, sans que cela entraîne des frais supplémentaires, il n'y a pas lieu de procéder à une répartition entretien – plus-value. 184
28. Art. 36 Abs. 1 lit. b StG; Art. 33 Abs. 1 lit. a DBG – Bloss fällig gewordene, aber unbezahlte Schuldzinsen können dann nicht in Abzug gebracht werden, wenn die Zinsschuld noch innerhalb der Berechnungsperiode erlassen wird. 185
29. Art. 28 al. 1 et 29 al. 1 let. b et c LIFD; art. 36 al. 1 let. d LIC – Terrain agricole acquis en 1986 et comptabilisé dans le bilan d'entrée au 1.1.1993 à sa valeur fiscale (moins de 1/10 du prix

d'achat). En 1999, fixation du prix licite à environ 2/3 du prix d'achat. Amortissement extraordinaire équivalent à la différence entre le prix d'acquisition du terrain et son prix licite: cela n'est pas admissible, du moment que le terrain a été comptabilisé à sa valeur fiscale et qu'il n'y a pas lieu de corriger le bilan sur ce point.

190

64. Art. 32 al. 2 LIFD; art. 36 al. 1 let. c LIC – Frais d'entretien d'immeubles, pratique Dumont: lorsqu'ils vont dans ce sens, les critères définis dans l'arrêt du 12 mai 2000 (RFJ 2000 p. 169) créent une présomption que l'entretien a été négligé; la preuve du contraire peut cependant être apportée. Dans le cas d'espèce, les recourants sont parvenus à renverser la présomption.

334

65. Art. 68 al. 1 LHID; art. 63 al. 3 LICD – Imposition d'un gain de loterie réalisé le 1^{er} janvier 2001, lorsque le domicile est transféré dans le canton de Vaud dans le courant de l'année 2001. Fribourg et Vaud ayant des systèmes d'imposition dans le temps différents, il y a partage de la compétence fiscale. Le gain de loterie constitue un revenu non périodique soumis à un impôt annuel entier dans le canton compétent pour l'imposer.

343

Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales / Gewinn- und Kapitalsteuer der juristischen Personen

66. Art. 151 StG; Art. 836 ZGB – Besondere Beziehung der gesicherten Steuerforderung zum belasteten Grundstück. Da nach freiburgischem Recht auch eine Steuerforderung, welche nicht auf einem Wertzuwachsgeinn, sondern auf einem Ertrag aus dem Grundstück beruht, mit dem gesetzlichen Pfandrecht gesichert werden kann, kommt es nicht darauf an, ob das Einkommen oder der Gewinn auf eine (konjunkturelle) Wertsteigerung zurückzuführen ist. Massgebend ist einzig, ob auch die Steuer auf dem Ertrag ihre Grundlage ausschliesslich in der Tatsache des Grundeigentums hat, so dass die besondere Beziehung zum Grundstück gegeben ist. Dies kann auch bei wieder eingebrachten Abschreibungen der Fall sein (Erw. 3).

Ein gesetzliches Grundpfandrecht für die Kapitalsteuer ist auch dann unzulässig, wenn das Grundstück das einzige Aktivum des Gesellschaftsvermögens darstellt (Erw. 5).

Anforderungen an die Rügen, mit denen Bestand und Umfang der gesicherten Steuerforderung angefochten werden; Beweislast (Erw. 6)

348

Impôt sur les gains immobiliers / Grundstückgewinnsteuer

30. Art. 43 lit. b DStG; Art. 12 Abs. 3 lit. b StHG – Begriff des (steueraufschiebenden) Eigentumswechsels unter Ehegatten im Zusammenhang mit dem Güterrecht. 197
67. Art. 174 al. 3 LICD – L'office des poursuites ayant l'obligation d'administrer l'immeuble saisi, c'est à lui qu'appartient le droit de former une réclamation. La réclamation déposée par le créancier saisissant est irrecevable. 362

Impôt anticipé / Verrechnungssteuer

68. Art. 29 ff. VStG – Die zurückzuerstattende Verrechnungssteuer trägt vor dem allgemeinen Fälligkeitstermin keinen Vergütungszins. 369

Impôt spécial des immeubles appartenant aux sociétés, associations et fondations / Besondere Besteuerung der Immobilien von Gesellschaften, Vereinen und Stiftungen

32. Art. 1 al. 2 et 2 al. 1 et 2 LIS – Le fait que l'ensemble des actionnaires soient également locataires de la majeure partie des locaux de leur société ne peut pas être assimilé à une utilisation personnelle qui justifierait l'exonération de l'imposition spéciale. Les demandes d'exemption de l'imposition spéciale demeurent du ressort du Conseil d'Etat malgré le renvoi général de l'art. 9 LIS à la LICD. 207

Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole / Steuer zum Ausgleich der Verminderung des Kulturlandes

69. Art. 8 al. 2 LIAA; art. 19 LAT; art. 4 LCAP; art. 87 LATeC – Frais d'équipement de détail et de construction; sont déductibles les frais d'études de réalisation et de planification lorsqu'ils ont apporté une plus-value à l'immeuble. 373

Contributions causales / Kausalabgaben

31. Art. 76 Abs. 2 GBG – Der Grundstückserwerb im Rahmen eines Erbvorbezuges gilt nicht als Erwerb dinglicher Rechte im Erbgang. Art. 77 Abs. 1 lit. a GBG – Mangels eines Preises ist die geschuldete verhältnismässige Gebühr auf dem angegebenen Wert, aber mindestens auf dem Steuerwert und nicht auf dem geschätzten Verkehrswert zu berechnen. 201

Voir aussi / Siehe auch n° 63 (p. 325).

Impôt sur les véhicules automobiles / Besteuerung der Motorfahrzeuge

33. Art. 10 al. 1 LGar; art. 105 al. 4 LCR; art. 13 LOP – En vertu de la LGar, la Poste est exonérée des impôts cantonaux. Cela vaut aussi pour l'impôt sur les véhicules automobiles, car ni la législation fédérale sur la circulation routière, ni celle sur l'organisation de la Poste ne contient de disposition pouvant servir de base légale à l'imposition. 210

Taxes de séjour / Aufenthaltstaxen

34. Art. 28 et 29 LT – Au vu des travaux préparatoires de la loi sur le tourisme, il faut admettre que les personnes effectuant une retraite spirituelle sont également soumises à la taxe, et ce même lorsqu'elles sont hébergées à titre gratuit. 216

Droit fiscal pénal / Steuerstrafrecht

35. Art. 177 et 180 LIFD; art. 222 et 225 LICD – Soustraction d'impôt s'agissant d'époux: un conjoint ne peut commettre de soustraction qu'à l'égard de ses propres éléments imposables. 220

Droit des assurances sociales
Sozialversicherungsrecht

Allocations pour perte de gain / Erwerbssersatzordnung

70. Art. 7 EOG; Art. 8 EOv – Ausrichtung von Zulagen für Betreuungskosten an Versicherte, welchen infolge des Militärdienstes Kosten für die externe Kinderbetreuung entstehen. Es ist nicht zulässig, wenn die Kasse diesen Anspruch mit dem Argument verneint, dass der erwerbstätige andere Elternteil der Kinder die Betreuungsaufgaben während des Militärdienstes der versicherten Person übernehmen muss. 380

Assurance-chômage / Arbeitslosenversicherung

71. Art. 24 al. 1 LACI – La "lacune" salariale de 20% résultant de l'indemnisation seulement partielle de la CNA durant la période d'incapacité de travail du recourant ne peut pas être prise en considération comme gain intermédiaire fictif. 386
72. Art. 30 al. 1 let. d LACI – L'absence à une journée d'information prévue durant le délai de résiliation du contrat de travail d'un futur chômeur n'est pas passible de suspension. 392
73. Art. 30 al. 1 let. d LACI – Une absence délibérée (pour cause de maladie) n'est pas comparable à un défaut involontaire. Aussi n'y a-

t-il pas de raison d'appliquer la jurisprudence – valable en cas d'oubli, de confusion de date ou d'inattention – consistant à examiner le sérieux du comportement antérieur de l'assuré.

En refusant moins de trois jours après le début de sa maladie de fournir un certificat médical l'attestant, l'assuré n'a fait que respecter les usages en la matière valant également en assurance-chômage, selon lesquels l'obligation de le fournir n'existe en règle générale qu'à partir du quatrième jour d'absence.

396

74. Art. 14 al. 1 let. b LACI – Libération – pour cause de maladie – des conditions relatives à la période de cotisation d'un assuré mis au bénéfice de mesures de réadaptation professionnelles de l'AI, ces mesures faisant obstacle à une reprise d'activité possible à 50% dans un travail adapté.

402

75. Art. 65 LACI – Lorsqu'en violation des engagements pris envers l'assurance-chômage, l'employeur met fin prématurément à une mesure d'initiation au travail accordée à un chômeur, l'autorité peut considérer que la mesure dans son entier n'a plus de sens car trop courte et annuler la décision initiale d'octroi des allocations d'initiation au travail en exigeant de l'employeur le remboursement total des montants qui lui ont été alloués, nonobstant le fait qu'il a déjà versé certains salaires au chômeur.

408

Allocations familiales cantonales / Kantonale Familienzulagen

76. Art. 20 al. 1 LAFC et 12 al. 2 RAFC – Allocations pour enfant partielles. Musicien engagé comme organiste, rémunéré à la tâche, auprès de différentes paroisses, et comme professeur de musique remplaçant auprès d'une institution scolaire cantonale. Calcul de l'allocation partielle dans ses différentes activités, en partie sur la base du Barème de l'ancien Département des affaires sociales, à défaut de tarif.

415

77. Art. 8 Abs. 2 FZG – Anspruchskonkurrenz zwischen Personen die einen Anspruch auf Zulagen infolge von bescheidenen wirtschaftlichen Verhältnissen und jenen, welche Anspruch aufgrund der Erwerbstätigkeit haben. Es gibt keinen Vorrang des Anrechts derjenigen Personen welche die Zulage aufgrund der Erwerbstätigkeit beziehen können. Somit findet die Prioritätenordnung von Art. 8 Abs. 2 FZG auf diese Fälle Anwendung.

420

Procédure et juridiction administrative
Verwaltungsrechtsplege

Droit d'être entendu / Rechtliches Gehör

78. Art. 63 s. CPJA – Le droit d'être entendu, tel que réglé par le droit cantonal de procédure administrative, consacre la possibilité de consulter le dossier, par la demande de copies des pièces y figurant, même lorsque le processus de décision a pris fin.

427

Voir aussi / Siehe auch n° 24 (p. 158), n° 32 (p. 207).

SOMMAIRE/INHALTSVERZEICHNIS

Répertoire par articles / Gesetzesregister XV

Abréviations / Abkürzungen XXV

Articles / Abhandlungen

Baumann Felix

Die Rekurskommission der Universität Freiburg – Organisation, Verfahren und ausgewählte Fragen 235

Brodard Maurice

La révocation de l'assistance judiciaire (sous l'angle de la procédure fédérale administrative) 1

Göksu Tarkan

Über Sinn und Unsinn kantonaler Verfassungsgerichtsbarkeit 107

Macheret Augustin

Liberté de la langue et territorialité dans l'école publique – Note concernant l'arrêt du Tribunal fédéral du 2 novembre dans la cause Amrein 375

Wilson Barbara

Une application relativisée du principe de territorialité – Quelques remarques sur les arrêts du Tribunal fédéral du 2 novembre 2001 et du Tribunal administratif du canton de Fribourg du 15 mars 2001 380

Jurisprudence / Rechtsprechung

Droit civil et procédure civile

Zivilrecht und Zivilprozessrecht

2. *Chambre des tutelles du Tribunal cantonal* Art. 397d CC – Le droit fribourgeois ne prévoit pas de recours à la Chambre des tutelles du Tribunal cantonal contre les décisions de libération. 41

45. *1^{re} Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 125 et 126 CC – Principe de l'allocation d'une contribution d'entretien après le

	divorce ; durée et montant de celle-ci. Principes de l'indépendance financière et de la solidarité des ex-époux.	293
1.	<i>II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal</i> Art. 36 let. f CA ; art. 4 LACA – Pouvoir de cognition de la Cour statuant sur recours en nullité. Art. 41 CO – Restaurant et parking extérieur attenants à un terrain de golf. Client du restaurant atteint, sur le parking, par une balle de golf tirée par un joueur. Responsabilité du joueur. Règles de l'étiquette. Art. 41 et 58 CO – Responsabilité du propriétaire du terrain de golf et de l'exploitant de celui-ci. Mesures de sécurité qui peuvent être exigées d'eux. Art. 97 CO – Responsabilité de l'exploitant du restaurant ? Art. 41 CO ; art. 229 CP – Responsabilité de l'architecte du golf.	23
46.	<i>I^e Cour d'appel du Tribunal cantonal</i> Art. 26 al. 1 LCR – Principe de la confiance. Seul celui qui s'est comporté réglementairement peut se prévaloir de ce principe. Cas dans lequel cette limitation n'est pas applicable.	299
4.	<i>II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal</i> Art. 299a CPC ; art. 19 al. 1 et 20 al. 2 LALBFA – Cognition de la Cour d'appel. Calcul de la valeur litigieuse. Art. 18 al. 1 CO ; art. 203 CPC – Interprétation du contrat. Art. 26 LBFA – Délai pour demander la prolongation du bail.	45
47.	<i>II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal</i> Art. 269, 269a let. c et e CO ; art. 16 OBLF – Le rendement brut au sens de l'art. 269a let. c CO ne comprend pas l'adaptation de l'investissement initial à l'inflation.	302
48.	<i>Tribunal civil de la Sarine</i> Art. 319 al. 1 CO – Contrat de travail. Rapport de subordination. Eléments plaidant en faveur de l'existence d'un tel rapport.	306
3.	<i>I^e Cour d'appel du Tribunal cantonal</i> Art. 4 al. 1 CPC – Principe de disposition et demande tendant à l'allocation de diverses créances de nature contractuelle : pas de compensation, contrairement à ce qui est admis entre divers postes de dommage reposant sur la même cause.	44
49.	<i>II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal</i> Art. 75 CPC – Il n'existe pas d'obligation pour les parties de soulever le déclinatoire dans la procédure de conciliation, ni pour le juge conciliateur de statuer sur le déclinatoire. Si ce magistrat se prononce sur sa compétence, sa décision ne préjuge pas celle du tribunal sur sa propre compétence.	

- Art. 83 LP ; art. 155 CPC – Notion d’ouverture d’action. Application à la procédure de conciliation du code de procédure civile fribourgeois. 312
5. *II^e Cour d’appel du Tribunal cantonal* Art. 1 ss LAJ ; art. 163 CC ; art. 403 CO – Mandataire commun constitué dans une procédure de divorce sur requête commune: conditions de l’octroi de l’assistance judiciaire. 51
6. *Cour de modération du Tribunal cantonal* Art. 11 let. c LAJ – Seules les opérations nécessaires au procès sont couvertes par l’assistance judiciaire. Interdiction, pour le défenseur d’office, de facturer les autres opérations au bénéficiaire. Art. 29 al. 2 Cst. féd. – L’autorité de fixation qui entend écarter certaines opérations figurant sur la liste de frais de l’avocat n’a en principe pas à procéder à une audition complémentaire de ce dernier. 53
7. *Cour de modération du Tribunal cantonal* Art. 14 al. 2 LAJ ; art. 12 et 14 al. 2 TDep – Fixation de l’indemnité globale équitable du défenseur d’office dans une procédure devant le Tribunal cantonal. Compétence de la section ou de son président ? 55

Poursuite pour dettes et faillite
Schuldbetreibung und Konkurs

12. *Chambre des poursuites du Tribunal cantonal* Art. 8a al. 3 et 4 LP – Exceptions au droit de consultation des procès-verbaux et registres des offices des poursuites et des offices des faillites. Extinction du droit. 69
50. *I^e Cour d’appel du Tribunal cantonal* Art. 85, 85a et 86 al. 1 LP – Annulation de la poursuite en procédure sommaire et accélérée, action en répétition de l’indu : il n’est pas admissible, pour la même créance, d’introduire deux actions séparées et de réclamer deux fois le même montant. Art. 86 al. 3 LP ; art. 63 al. 1 CO ; art. 2 et 8 CC ; art. 203, 294 al. 2 let. c et 299 al. 1 CPC – Si les règles de la bonne foi oblige la partie défenderesse à coopérer à la procédure probatoire, il appartient à la partie demanderesse, dans l’action en répétition de l’indu de prouver l’inexistence de la dette. Libre appréciation des preuves par le juge de première instance et contrôle par la Cour saisie d’un appel ordinaire. 316
13. *Chambre des poursuites du Tribunal cantonal* Art. 193 CC – Protection des créanciers contre les conséquences préjudiciables

- pouvant résulter d'un changement de régime matrimonial ou d'une liquidation entre époux.
 Art. 91 al. 3 et 4 LP – Devoir de renseigner du débiteur et des tiers. 71
11. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 174 al. 2 LP – Solvabilité du débiteur en faillite : conditions d'admission. 69
9. *Chambre des poursuites du Tribunal cantonal* Art. 47 OELP ; art. 84 et 97 OAOF – La fixation de la rémunération de l'administration spéciale par l'autorité de surveillance doit intervenir avant le dépôt du tableau de distribution définitif et du compte final et, partant, avant la requête de clôture de la faillite adressée au juge. Critères de fixation. Pouvoir de l'autorité de surveillance de réduire d'office la facture de l'administration spéciale, même lorsque celle-ci lui est soumise après le dépôt du tableau de distribution définitif et du compte final.
 Art. 262 LP ; art. 39 et 85 OAOF – Les frais d'inventaire, d'administration et de réalisation des biens remis en gage ne peuvent pas être mis à la charge de la masse. Ils doivent être prélevés sur le produit de la réalisation de ces biens. 61
10. *Chambre des poursuites du Tribunal cantonal* Art. 13 et 237 al. 2 et 3 LP – Conditions auxquelles la décision de l'assemblée des créanciers désignant une administration spéciale peut être annulée d'office par l'autorité de surveillance.
 Art. 47 OELP – Conditions auxquelles l'autorité de surveillance peut fixer une rémunération spéciale pour l'administration de la faillite. 66

Droit pénal et procédure pénale Strafrecht und Strafprozessrecht

51. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 146 CP ; art. 40 LCA – Distinction entre l'aspect pénal et l'aspect civil de la fraude à l'assurance. 322
52. *Strafkammer des Kantonsgerichts* Art. 151 und 173 ff. StGB; Art. 160 aStGB; Art. 2, 3 lit. a und 23 UWG; Art. 85a SchKG; Art. 28 ff. ZGB – Die Einleitung einer Betreibung über eine Summe, von welcher der Gläubiger weiss, dass sie nicht geschuldet ist, erfüllt weder den Tatbestand der arglistigen Vermögensschädigung noch jenen der Kreditschädigung oder eines Ehrverletzungsdelikts und stellt auch keinen unlauteren Wettbewerb dar. Dem Betriebenen stehen einzig die Rechtsbehelfe der betreibungsrechtlichen Feststellungsklage und des zivilrechtlichen Persönlichkeitsschutzes zur Verfügung. 330

53. *Cour de cassation pénale du Tribunal fédéral* Art. 19 ch. 1 LStup – L’analyse du chanvre, en tant qu’elle permet de déterminer sa teneur en THC et, partant, son effet psychotique, est sans doute le moyen le plus adéquat et le plus sûr pour établir s’il peut être consommé comme stupéfiant ; il ne s’agit toutefois que d’un moyen de preuve parmi d’autres. La réalisation de l’élément objectif de l’infraction peut aussi être admise sur la base d’un ensemble d’éléments ou d’indices convergents propres à l’établir de manière suffisante. 333
54. *Strafkammer des Kantonsgerichts* Art. 24 Abs. 1, 26 Abs. 1, 161 ff., 165 ff., 171 Abs. 1 lit. a, 184, 189, 190 und 202 Abs. 1 StPO – Überprüfung der örtlichen Zuständigkeit in einer vom Untersuchungsrichter nach Einsprache gegen den Strafbefehl wieder eröffneten Untersuchung. Abgrenzung der Zuständigkeiten des Untersuchungsrichters, der Strafkammer sowie ihres Präsidenten. Art. 346 StGB – Gerichtsstand bei schriftlichen Ehrverletzungsdelikten. 337
8. *I^e Cour de droit public du Tribunal fédéral* Art. 37 al. 3 CPP ; art. 24, 26 et 27 LAJ ; art. 14 al. 2 TDep – Exclusion du recours à la Cour de modération contre les décisions de la Cour d’appel pénal prises en vertu de l’art. 27 LAJ. 57
14. *Cour d’appel pénal du Tribunal cantonal* Art. 35, 36, 37 al. 1 et 3, 241 CPP, art. 22 ch. 5 aCPP ; art. 30 et 31 LAJ – Dans la mesure où le recourant est assisté d’un défenseur d’office, les frais nécessités par sa défense doivent être indemnisés en application de la loi sur l’assistance judiciaire, et non pas sur la base du Tarif des indemnités de partie en matière pénale. 76
15. *Strafkammer des Kantonsgerichts* Art. 110 Abs. 1 StPO – Haftgründe. Begriff der Flucht- und Kollusionsgefahr. Die Freiburgische Strafprozessordnung kennt den Haftgrund der Aufrechterhaltung der öffentlichen Ordnung nicht. 78
16. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 116 al. 1 let. b et 119 al. 1 CPP – Contrôle de la détention préventive et exécution anticipée de peine. Art. 5 CEDH, art. 31 al. 1 Cst. féd., art. 110 al. 1 CPP – La détention préventive doit reposer sur un des motifs énumérés exhaustivement par la loi. 84
17. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 156 CPP ; art. 72 ch. 2 al. 1 CP – Information du prévenu, mise en prévention et interruption de la prescription. 87

56. *Cour d'appel pénal du Tribunal cantonal* Art. 183 al. 1 CPP – Le délai de notification de trente jours est un délai d'ordre, dont la violation ne constitue pas une cause de nullité absolue du jugement. Art. 6 ch. 1 CEDH – Appréciation du caractère raisonnable de la durée d'une procédure. Art. 165 CPP – Contenu de la décision de renvoi en jugement. 343
55. *Cour d'appel pénal du Tribunal cantonal* Art. 174 al. 1 et 2, 210 et 218 al. 2 CPP – Jugement par défaut. Appel interjeté par une autre partie que le condamné. Arrêt par défaut de la Cour d'appel. Demande de relief en appel. Si la demande est admise, l'arrêt par défaut tombe. Le condamné peut alors demander le relief du jugement par défaut du tribunal. S'il l'obtient, l'appel interjeté devient sans objet ; en revanche, s'il ne l'obtient pas, la Cour doit à nouveau statuer sur l'appel. 342
18. *Strafkammer des Kantonsgerichts* Art. 229 Abs. 2 und 242 StPO; Art. 43 aStPO; Art. 49 OR; Art. 6 Ziff. 2 EMRK; Art. 32 Abs. 1 BV; Art. 19 Abs. 1 und 320 Ziff. 1 StGB – Voraussetzungen der Zusprechung einer Entschädigung für materiellen und immateriellen Schaden wegen einer "anderen Prozesshandlung". Anforderungen an den Beweis. Kausalzusammenhang. Verweigerung der Entschädigung bei fehlerhaftem Verhalten sowie wegen Unangemessenheit. 94
19. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 242 et 243 al. 1 CPP – Le droit à être indemnisé aux conditions légales existe aussi en cas de décision de classement. 99
57. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 242 al. 2 CCP ; art. 41, 49, 54 al. 1 CO ; art. 6 al. 2 CEDH ; art. 2 al. 2 CC – Indemnité de partie. Conditions d'octroi. 347

Droit administratif Verwaltungsrecht

Marchés publics / Öffentliches Beschaffungswesen

58. Art. 41 al. 2 RMP – Modification du règlement cantonal sur les marchés publics : il est désormais possible, pour un même ouvrage dont la valeur globale n'atteint pas le seuil prévu par l'accord intercantonal sur les marchés publics, d'avoir plusieurs marchés de construction parallèles, chaque marché étant alors soumis à ses propres seuils pour ce qui concerne le choix de la procédure d'adjudication. 355

Changement de nom / Namensänderung

22. Art. 30 CC – L'intérêt affectif, moral et spirituel de l'enfant au changement de nom prévaut en l'espèce sur l'intérêt public à l'immutabilité du nom et l'intérêt privé du père à conserver un lien juridique avec son enfant. 122

Ecole et formation / Schule und Ausbildung

23. Art. 21 al. 1 Cst. cant. ; art. 9 LS – Refus de changement de cercle scolaire pour raisons de langue. Dans le cas d'espèce, le principe de la territorialité des langues prévaut sur la liberté de la langue ; aucun motif particulier ne justifie d'autoriser l'élève domicilié dans une commune francophone à fréquenter l'école alémanique d'un autre cercle scolaire [*arrêt infirmé par le Tribunal fédéral, cf. n° 59*]. 132

24. Art. 62, 63 al. 2 et 66 Cst. féd. ; art. 1 de la Convention européenne relative à l'équivalence des diplômes donnant accès aux établissements universitaires – Reconnaissance des diplômes de fins d'études supérieures délivrés par une école étrangère. L'Université de Fribourg dispose d'un large pouvoir d'appréciation pour juger si un diplôme étranger doit être reconnu comme suffisant pour en admettre le titulaire à l'immatriculation. La Convention européenne sur l'équivalence des diplômes n'est pas un traité immédiatement exécutoire. 143

25. Art. 12 LBPF – Bourse d'étude. Prise en compte des possibilités financières des parents. 151

59. Art. 18 Cst. féd. ; art. 21 Cst. cant. ; art. 9 LS – Changement de cercle scolaire pour raison de langue. Relation entre la liberté de la langue et le principe de la territorialité [*arrêt du Tribunal fédéral infirmant l'arrêt n° 23*]. 366

Protection des biens culturels / Kulturgüterschutz

60. Art. 13 al. 3 LPBC ; art. 8 RELPBC – Subside pour les frais de conservation et de restauration des biens culturels. Obligation de tenir compte de l'évolution du chantier et des découvertes qui y sont faites. Indépendance entre la décision sur le subside et celle sur le permis de construire. 384

Aménagement du territoire / Raumplanung

61. Art. 8, 18, 26 RPG; Art. 47, 53 RPBG – Schaffung besonderer Zonen zur Erhaltung bestehender Kleinsiedlungen (Weiler). Ein Einzelgebäude, das über 80 Meter von den nächsten Häusern, die

zusammen einen Weiler bilden, entfernt ist, kann nicht dieser Kleinsiedlung zugewiesen werden. 386

Droit des constructions / Baurecht

62. Art. 88b LATeC, art. 83 al. 2 RELATec – Création d'un sentier public. La procédure de permis de construire des équipements prévue par l'art. 88b LATeC peut être engagée sans l'accord des propriétaires des fonds concernés ; en revanche, le préfet doit examiner une condition supplémentaire tenant à l'utilité publique et à l'intérêt public du projet selon l'art. 2 al. 1 LEx. 393

Circulation routière / Strassenverkehr

26. Art. 16 al. 3 let. a LCR ; art. 4a let. b OCR – Retrait obligatoire du permis de conduire en raison d'un excès de vitesse de 70 km/h hors d'une localité. Non prise en considération d'une exécution anticipée du retrait. 155

Aide sociale / Sozialhilfe

27. Art. 3, 4, 9, 10 SHG – Fall einer bedürftigen Person, die in ein Heim untergebracht wird. Die entsprechenden Kosten sind von der Wohnsitzgemeinde der bedürftigen Person und nicht etwa vom Heim oder von den Trägern des Heims zu übernehmen. 160

Améliorations foncières / Bodenverbesserungen

20. Art. 96 al. 2 LAF, art. 17 ss LR – Changement de statut d'un chemin requis par une commune dans un remaniement parcellaire. Désaffectation possible par décision de la commune ou du Conseil d'Etat. 100
21. Art. 85 et 110 LAF – Attribution à une commune, sans indemnité, d'un chemin privé desservant une zone à bâtir incluse dans le périmètre d'un remaniement parcellaire. 102

**Droit fiscal
Steuerrecht**

Impôt sur le revenu des personnes physiques / Einkommenssteuer der natürlichen Personen

28. Art. 21 Abs. 1 lit. b, 33 Abs. 1 lit. a und b DBG; Art. 30 Abs. 1 lit. a, 36 Abs. 1 lit. b StG – Baurechtszinsen im Zusammenhang mit einer selbstbewohnten Liegenschaft stellen keine abzugsfähigen Schuldzinsen oder dauernde Lasten dar. Hingegen ist der

Baurechtssituation bei der Festsetzung des Eigenmietwertes Rechnung zu tragen.	165
63. Art. 28 al. 1 et 29 al. 1 let. b et c LIFD ; art. 36 al. 1 let. d LIC – Ajustement de la valeur comptable au 31 décembre 1998 de deux unités hôtelières acquises en 1989 : lorsqu’il est démontré que la valeur réelle d’un immeuble est largement inférieure à sa valeur comptable, il y a lieu d’en tenir compte par un ajustement de valeur (amortissement extraordinaire ou correction de valeur), sans que l’on doive attendre la réalisation de l’immeuble.	396
64. Art. 27 al. 1 et 34 let. d LIFD ; art. 36 al. 1 let. a et 39 let. a LIC – Frais d’entretien d’un immeuble agricole : en l’espèce, la pratique consistant à n’admettre la déduction, au-delà de la première tranche de 10’000 francs, que de la moitié des frais de rénovation, n’est pas contestable.	402
<i>Impôt sur la fortune des personnes physiques / Vermögenssteuer der natürlichen Personen</i>	
29. Art. 75 Abs. 2 StG – Steuerwert nicht kotierter Aktien.	167
<i>Impôts ecclésiastiques / Kirchensteuern</i>	
31. Art. 12 et 13 LEE ; art. 12 Constitution de l’Eglise évangélique réformée ; art. 15 Cst. féd. ; art. 9 CEDH – Assujettissement à l’impôt paroissial. Sous l’angle de l’impôt ecclésiastique, les formalités de sortie de l’Eglise évangélique réformée sont compatibles avec la Constitution fédérale. La jurisprudence appliquée sous l’empire de l’article 49 al. 6 aCst. féd. est encore applicable sous l’empire de l’art. 15 nCst. féd.	175
<i>Impôt sur les gains immobiliers / Liegenschaftsgewinnsteuer</i>	
65. Art. 59 al. 2 let. d LIC – Conditions auxquelles une dépense effectuée par un tiers constitue une impense déductible.	406
<i>Droits de mutation / Handänderungssteuer</i>	
30. Art. 9 let. e 2 ^e par. LDMG – Exonération des droits de mutation en cas de restructurations d’entreprises : condition de l’absence de transfert du pouvoir de disposer économiquement des immeubles, dans le cas d’une fusion par combinaison.	171
66. Art. 16 HGStG; Art. 1 HGStB – Bemessungsgrundlage bei einer Grundstücksübertragung mit periodischen Gegenleistungen. Delegation der Befugnis zur Festlegung der Kapitalisierungssätze; Anforderungen an die gesetzliche Grundlage.	415

Impôt spécial sur les immeubles appartenant aux sociétés, associations et fondations / Besondere Besteuerung der Immobilien von Gesellschaften, Vereinen und Stiftungen

32. Art. 3 LIS – L'acquéreur d'immeubles ayant appartenu à des sociétés tombées en faillite ne peut déduire des droits de mutation que l'impôt spécial effectivement payé. 176

Impôt sur les véhicules automobiles / Besteuerung der Motorfahrzeuge

67. Art. 5 al. 2 LIVA – Conditions d'une exonération en faveur des infirmes indigents. 421

Contribution de remplacement / Ersatzabgaben

33. Art. 45 Abs. 2 des Feuerpolizeigesetzes; Art. 8 f. BV □
Feuerwehrpflichtersatz. Es liegt grundsätzlich in der Kompetenz der Gemeinden, von einer Ersatzbefreiung infolge Zugehörigkeit zur Kantonspolizei abzusehen. 179

Taxes de séjour / Aufenthaltstaxen

68. Art. 31 f. TG; Art. 36 RTG – Réglementswidrigkeit einer Tarifierhöhung, welche über den blossen Teuerungsausgleich hinausgeht. 429

Voir aussi / Siehe auch n° 42, 43, 44.

Droit des assurances sociales
Sozialversicherungsrecht

Assurance-vieillesse et survivants / Alters- und Hinterlassenenversicherung

69. Art. 29^{septies} LAVS et art. 52g RAVS – Bonifications pour tâches d'assistance. Notion de ménage commun. Assurée qui prend soin de sa mère gravement impotente et qui habite à l'autre extrémité du village. 430

Assurance-invalidité / Invalidenversicherung

34. Art. 21 LAI, art. 14 RAI et art. 2 OMAI – Un verticalisateur n'est remboursé par l'AI au titre de moyen auxiliaire que s'il est destiné à la réadaptation professionnelle. 182

Assurance-maladie / Krankenversicherung

35. Art. 3 al. 1 et 2 LAMal ; art. 2 OAMal – Pour que des ressortissants français domiciliés en Suisse soient exemptés de l'obligation de

- s'assurer en Suisse contre le risque maladie, il ne suffit pas que leur couverture d'assurance à l'étranger soit équivalente ou qu'il en résulte pour eux une double charge. Il faut encore qu'ils soient obligatoirement assurés en vertu du droit étranger. 187
36. Art. 39 al. 1 let. e et 41 LAMal – La prise en charge par le canton de Fribourg des frais supplémentaires engendrés par une hospitalisation hors canton, dépend notamment de l'existence d'une indication médicale précise. Or la volonté pour un patient de suivre son médecin traitant, lequel l'a soigné pendant des années et qui change de canton, ne saurait constituer une telle indication. 192
37. Art. 52 al. 1 let. b LAMal et art. 73 OAMal – Refus, par l'assurance obligatoire des soins, de prendre en charge les frais du médicament Sandoglobulin dispensé à une assurée atteinte de sclérose en plaques. Médicament figurant dans la liste des spécialités publiée par l'OFAS, mais assorti d'une limitation à certaines indications médicales. Cette limitation ne sort pas du cadre de la délégation du législateur et n'est pas contraire à l'art. 8 Cst. Critère économique. 197
70. Art. 2 Abs. 3, 29 und 64 Abs. 7 KVG – Die soziale Krankenversicherung hat die bei einem in der 14. Schwangerschaftswoche eingetreten Spontanabort (abortus incompletus) angefallenen Spital- und Behandlungskosten vollumfänglich, d.h. ohne Kostenbeteiligung der Versicherten zu übernehmen. 434

Assurance-chômage / Arbeitslosenversicherung

38. Art. 11 al. 3 LACI – Perte de travail à prendre en considération dans le cas d'un assuré employé par une agence de travail intérimaire. Lorsque l'employeur ne s'est pas engagé à fournir une certaine durée d'occupation, il s'agit de travail intérimaire proprement dit et la perte de travail subie doit être prise en considération. 202
39. Art. 29 al. 1 et 30 al. 1 et 3, 4^e phrase LACI – Subrogation de la caisse de chômage dans les droits de l'assuré et suspension provisoire de son droit à l'indemnité pour chômage fautif. La suspension est caduque, respectivement la sanction ne peut plus être exécutée, six mois après le début du délai de suspension. Le fait que la caisse soit appelée à verser l'indemnité, en raison des doutes quant aux droits découlant du contrat de travail, ne signifie pas que le droit de l'assuré à l'indemnité ne peut pas être suspendu. 206
40. Art. 30 al. 1 let. d et 30 al. 3 LACI – Refus d'assignation motivé par un oubli d'envoi de l'offre de services. La jurisprudence fédérale, selon laquelle il n'y a pas lieu de suspendre pour comportement inadéquat un assuré qui a manqué un entretien de contrôle par

- erreur ou inattention, dans la mesure où il prouve, par son comportement en général, qu'il prend ses obligations de chômeur et de bénéficiaire de prestations très au sérieux, n'est pas applicable en cas de refus d'assignation. 211
41. Art. 30 al. 1 let. e LACI – L'assuré qui ne transmet ses preuves de recherches de travail qu'à l'occasion d'un recours dirigé contre une décision de suspension, et ce malgré les avertissements de sanction de son ORP, viole son obligation de fournir spontanément des renseignements. Il doit être suspendu en application de l'art. 30 al. 1 let. e LACI, non de l'art. 30 al. 1 let. c. 217
71. Art. 15 et 71a LACI – Aptitude au placement d'une assurée ayant perçu 60 indemnités spécifiques, qui veut reporter le début de son activité indépendante et se mettre dans l'intervalle à la disposition du marché de l'emploi. But visé par les indemnités spécifiques. 441
72. Art. 30 al. 3 LACI et art. 45 al. 1 let. a OACI – Une décision prise au-delà du délai de péremption de six mois portant sur l'exécution de la suspension ne peut plus être exécutée. Examen de l'exécution anticipée de cette sanction : la pratique de la Caisse d'assurance-chômage, consistant à exécuter immédiatement des suspensions avant même qu'elles ne soient fondées juridiquement par voie décisionnelle, ne peut pas être admise ; aussi ces suspensions amorties préventivement ne peuvent servir d'exécution anticipée d'une autre sanction prise en dehors du délai de péremption. 447
- Allocations familiales cantonales / Kantonale Familienzulagen*
73. Art. 20 LAFC et art. 12 RAFC – Allocations pour enfant. Fractionnement de l'allocation. Calcul en fonction du temps de travail. Activité de maman de jour à temps partiel. 452

Procédure et juridiction administrative Verwaltungsrechtspflege

Etablissement des faits / Feststellung des Sachverhalts

42. Art. 45 s. CPJA ; art. 29 al. 4 LDMG – Libre appréciation des preuves. Un rapport de la Commission d'estimation peut remplacer une expertise, à moins qu'il existe des indices concrets et sérieux qui en diminuent la valeur probante. Tel est le cas lorsqu'une partie s'en prend au rapport officiel avec des arguments exposés par d'autres experts. 221

Voies de droit / Rechtsmittel

43. Art. 130 Abs. 1 StG – Eröffnet der Liegenschaftskanton gestützt auf die am Hauptsteuerdomizil vorgenommene interkantonale Steuerauscheidung eine berichtigte Einschätzungsanzeige, so können nicht nochmals alle Veranlagungselemente mit Einsprache angefochten werden.

226

Rectification et rappel d'impôt / Berichtigung und Nachsteuer

44. Art. 113 al. 1 et 159 al. 1 LIC – Lorsque, par erreur, l'impôt communal a été calculé au taux de 90% de l'impôt cantonal (au lieu de 100%, la modification du taux étant restée lettre morte), le solde ne peut être perçu par le biais de la correction d'une décision entrée en force ou du rappel d'impôt.

229

SOMMAIRE/INHALTSVERZEICHNIS

Répertoire par articles / Gesetzesregister XV

Abréviations / Abkürzungen XXV

Articles / Abhandlungen

Baumann Felix

Die Untersuchungshaft im Freiburger Strafprozess 1

Berset Bernard

Améliorations foncières – Législation et jurisprudence *Numéro spécial
hors volume*

Hänni Peter

Nature et objectifs d'une constitution cantonale /
Funktionen und Ziele einer neuen Kantonsverfassung 123 / 133

Jurisprudence / Rechtsprechung

Droit civil et procédure civile

Zivilrecht und Zivilprozessrecht

36. *I^e Cour d'appel civil du Tribunal cantonal* Art. 7b al. 1 et 2 Tit. fin. CC – Procès en divorce pendants : application du droit nouveau. Entrée en force des points du jugement non attaqués en appel et sans lien matériel étroit avec des questions à trancher : si les prestations de sortie doivent être partagées, le réexamen du montant de la contribution d'entretien du conjoint s'impose, même si celle-ci n'a pas été remise en cause par le recours.
Art. 140 al. 1 et 2 CC ; art. 23 ss, 28, 29 s. CO et art. 8 CC – Ratification de la convention sur la liquidation du régime matrimonial : conditions de la prise en considération de l'erreur entachant la convention ou du caractère manifestement inéquitable de celle-ci.
Art. 120 al. 1, 122 al. 1 et 2, 123 al. 1 et 2, 125 al. 1, 125 al. 2 ch. 8, 125 al. 3, 141 al. 3, 142 al. 1, 163 CC – Prévoyance

professionnelle : partage des prestations de sortie et fixation de la contribution d'entretien.	241
37. <i>Chambre pénale du Tribunal cantonal</i> Art. 720 al. 1 et 2, 721 al. 1 et 722 al. 1 et 2 CC ; art. 312 LACC – Choses trouvées : droits et devoirs de l'inventeur.	255
38. <i>Autorité de surveillance du registre foncier</i> Art. 65 LRF – Légalisation des signatures apposées sur les pièces produites au registre foncier. Art. 963 al. 1 CC – Le contrat constitutif de servitude ne confère au bénéficiaire qu'une créance tendant à la constitution de la servitude. Art. 781 al. 1 CC – Admissibilité d'une servitude «d'automates».	257
39. <i>Aufsichtsbehörde über das Grundbuch</i> Art. 965 ZGB – Der Grundbuchverwalter kann die Eintragung nicht verweigern, wenn die für die einzelnen Grundstücke angegebenen Werte möglicherweise nicht richtig sind, aber der Gesamtkaufpreis stimmt.	260
40. <i>Autorité de surveillance du registre foncier / Aufsichtsbehörde über das Grundbuch</i> Résumé des décisions rendues en 2000 / Zusammenfassung der im 2000 gefällten Entscheide	
40a. Art. 959 al. 1 CC	263
40b. Art. 197, 240, 204 al. 1 LP, art. 545 al. 1 ch. 3 CO	263
40c. Art. 70 GBG	264
40d. Art. 10 Abs. 1 GG	264
40e. Art. 965 ZGB	264
1. <i>I^e Cour d'appel civil du Tribunal cantonal</i> Art. 41 CO – Responsabilité du notaire.	53
2. <i>II^e Cour d'appel civil du Tribunal cantonal</i> Art. 269, 269a et 270 al. 1 let. a CO – Contestation du loyer initial, contrainte.	55
3. <i>I^e Cour d'appel civil du Tribunal cantonal</i> Art. 40a CPC – Point de départ du délai fixé par un acte judiciaire notifié pendant les suspensions.	58
4. <i>II. Zivilappellationshof des Kantonsgerichts</i> Art. 37 Abs. 1 KSG – Zeitpunkt der Zustellung einer eingeschriebenen Sendung. Beginn des Fristenlaufs. Zurückbehaltungsauftrag. Art. 40a Abs. 1 lit. c ZPO – Berechnung der Frist, die während der Ferien still steht.	59
4a. <i>Bundesgericht (I. Zivilabteilung)</i> Urteil vom 29. November 1999.	62

41. *II^e Cour d'appel civil du Tribunal cantonal* Art. 89 al. 2 LOJ ; art. 17 al. 1 LJP ; art. 6 ch. 1 CEDH ; art. 30 al. 1 Cst. féd. ; art. 343 CO ; art. 267 al. 2 CPC – Conséquence de l'irrégularité de la composition d'un tribunal et de l'indication erronée de la date du jugement. 265
42. *I^e Cour d'appel civil du Tribunal cantonal* Art. 36 al. 1, 109 al. 3, 130, 131, 160 al. 1, 194 al. 1 CPC ; art. 1 et 363 ss, 367 al. 1 et 368 CO – Conséquences générales du défaut d'avance de frais en temps utile et effets sur l'exception de prescription, sur l'avis des défauts et sur les autres conditions de l'action en garantie. Art. 367 al. 1, 370 al. 3 CO ; art. 130 al. 1 et 2, 161, 193 al. 3, 194 al. 1 CPC – Avis des défauts. Art. 4 al. 2, 5 al. 2, 111 ss, 114, 299a al. 3, 130 al. 1 et 2, 158 al. 1 let. d et e, 161 al. 1 let d. et e, 167 al. 4 et 200 al. 2 CPC ; art. 208 et 368 al. 1 CO ; art. 8 CC – S'agissant des frais d'avocat antérieurs au procès dans le domaine du contrat d'entreprise, le demandeur doit alléguer le dommage, le rapport de causalité et la faute de l'entrepreneur. 269
9. *Cour de modération du Tribunal cantonal* Art. 25 LAJ – L'activité de l'avocat consistant à interjeter recours contre une décision refusant l'assistance judiciaire parce que la demande est dénuée de chance de succès doit être rémunérée en cas d'admission du recours. 74
46. *Cour de modération du Tribunal cantonal* Art. 17 al. 2 LAJ – Obligation pour le juge de motiver sa décision de fixation de l'indemnité de défenseur d'office. 290
43. *II^e Cour d'appel civil du Tribunal cantonal* Art. 8 CC ; art. 203, 259 al. 2 et 270 let. d CPC – Fardeau de la preuve, droit à des moyens de preuve déterminés, appréciation anticipée des preuves, moyen de preuve complémentaire. Art. 32 al. 1 2^e phr. LTB ; art. 111 al. 4 CPC – Sort des frais d'expertise. 280
44. *I^e Cour d'appel civil du Tribunal cantonal* Art. 303, 305 al. 3 CPC – L'instruction est la tâche spécifique des juges de première instance. La juridiction de recours n'instruit qu'à titre exceptionnel. 283
45. *I^e Cour d'appel civil du Tribunal cantonal* Art. 2, 11 al. 2, 16 et 19 de la Convention de la Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants ; art. 367 ss CPC – La procédure de mesures provisionnelles est la seule procédure apte à réaliser les objectifs de la convention. 284
- 45a. *II^e Cour civile du Tribunal fédéral* Arrêt du 18 avril 2000. 288

Poursuite pour dettes et faillite Schuldbetreibung und Konkurs

5. *Chambre des poursuites du Tribunal cantonal* Art. 712a al. 1, 812 al. 2 et 972 al. 1 CC ; art. 142 LP ; art. 73 ss et 104 al. 2 ORFI – Immeuble constitué en propriété par étages. Relation de priorité dans le temps entre les droits réels restreints grevant l'immeuble de base et les parts de propriété par étages? Conséquence, pour le droit réel restreint grevant l'immeuble de base, de la double mise à prix d'une part de propriété par étages. 63
6. *II^e Cour d'appel civil du Tribunal cantonal* Art. 174 al. 1 et 2 LP ; art. 20 al. 2 LELP ; art. 302 al. 1 et 366 al. 1 let. c aCPC ; art. 299a al. 2 let. b, 300 al. 3, 301 al. 5 CPC – L'interrogatoire des parties et l'audition de témoins sont incompatibles avec l'art. 174 al. 2 LP. Malgré le silence de la loi, la Cour peut statuer sans débats. 68
7. *Chambre des poursuites du Tribunal cantonal* Art. 10 et 241 LP – Application des règles sur la récusation à l'administration spéciale de la faillite. Conséquence de la violation de ces règles. 69
8. *II^e Cour d'appel civil du Tribunal cantonal* Art. 260 LP, art. 63 al. 2 OAOF – Lorsque les créanciers de la faillite ont renoncé à suivre au procès au fond, la créance est considérée comme reconnue et les créanciers n'ont plus le droit d'attaquer son admission à l'état de collocation.
Art. 265 al. 1 et 82 LP – Si le débiteur failli n'a pas lui-même reconnu la créance, l'acte de défaut de biens pour le montant impayé doit le mentionner et ce n'est que s'il a reconnu la créance que l'acte de défaut de biens vaut reconnaissance de dette. 72
47. *Chambre des poursuites du Tribunal cantonal* Art. 231 al. 3 et 256 al. 1 à 4 LP – Mode de réalisation en cas de liquidation sommaire. 293
48. *Chambre des poursuites du Tribunal cantonal* Art. 243 LP ; art. 80 LCA – Clause bénéficiaire et exécution forcée. 296
49. *II^e Cour d'appel civil du Tribunal cantonal* Art. 19 al. 1 let. k et al. 2, 31 et 34 LELP ; art. 278 LP – Procédure de recours contre une ordonnance de séquestre. 298

Droit pénal et procédure pénale Strafrecht und Strafprozessrecht

10. *Cour d'appel pénal du Tribunal cantonal* Art. 320 CP – Secret de fonction et principe de collégialité.
Art. 173 CP – Atteinte à l'honneur dans le domaine politique. 75

12. *II^e Cour d'appel civil du Tribunal cantonal* Art. 29, 31 al. 4, 32 al. 1, 34, 40 al. 1 et 42 ss CPP – Droits procéduraux du lésé qui s'est constitué partie pénale.
Art. 1 et 8 LAJ – Conditions de l'octroi de l'assistance judiciaire à la partie pénale. 87
13. *II^e Cour d'appel civil du Tribunal cantonal* Art. 40 al. 2 CPP ; art. 12 LAJ – Le lésé peut requérir l'assistance judiciaire et la loi sur l'assistance judiciaire est applicable par analogie. Voie de recours ouverte contre la décision de refus ou de retrait de l'assistance judiciaire rendue par le juge. 91
51. *Präsident der Strafkammer des Kantonsgerichts* Art. 29 Abs. 3 BV; Art. 20, 21, 31 Abs. 2, 33, 35, 36 und 40 StPO; Art. 1 Abs. 1 und 8 Abs. 1 lit. c URPG; Art. 3 Abs. 4 OHG – Gewährung der unentgeltlichen Rechtspflege an Geschädigte im Strafverfahren. Voraussetzungen. 302
11. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 4 al. 2 let. d, 42 let. b et 43 al. 1 let. c CPP – Le droit d'être entendu comporte le droit de consulter le dossier ; ce droit peut être restreint ou supprimé lorsque cela est exigé notamment par le bon déroulement de la procédure. 83
52. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 52, 96 et 171 al. 1 CPP – Elimination de pièces du dossier pénal qui concernent exclusivement l'enquête dirigée contre une personne initialement soupçonnée, mais ayant entre-temps été mise au bénéfice d'un non-lieu. 305
53. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 6 et 8 CEDH ; art. 130 al. 4, 134 ss CPP ; art. 20a ss aCPP – Conditions auxquelles la surveillance des télécommunications professionnelles d'un avocat peut être ordonnée. 308
50. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 144 al. 2 CPP – Le juge d'instruction chargé de l'ouverture de la procédure doit, préalablement à la décision, examiner d'office, en premier lieu, si les faits portés à sa connaissance constituent une infraction.
Art. 304, 306 et 307 CP – Conditions d'application. 299
15. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 11 al. 1, 154 al. 1 CPP – Conditions auxquelles le juge d'instruction peut confier des tâches particulières à des collaborateurs qualifiés de son office. 97
16. *Kassationshof des Bundesgerichts* Art. 170 Abs. 1 und 2 StPO – Grundsatz der Öffentlichkeit. Voraussetzungen eines teilweisen oder vollständigen Ausschlusses. 99

14. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 13 ch. 2 let. a, 114 al. 3, 202 ss, 115 al. 2 et 3, 196 CPP et art. 8 LAVI – Le recours contre la mise en détention préventive ou la mise en liberté n’est ouvert qu’au prévenu ou au Ministère public. 93
54. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 43 al. 3, 152 al. 1 et 2, et 202 al. 2 let. a CPP – Le refus du juge d’instruction d’ordonner une seconde expertise psychiatrique ne peut en principe pas faire l’objet d’un recours à la Chambre pénale. 310
17. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 86, 88, 89 et 242 à 245 CPP ; art. 49 CO – Indemnisation de la personne appelée à fournir des renseignements et susceptible d’être mise en prévention. 101
18. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 186 al. 4 et 243 al. 1 CPP – La notification du jugement motivé n’est pas une condition de recevabilité de la demande tendant à la réparation du préjudice subi. 103
19. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 240, 241 et 242 CPP ; art. 137 ss CPJA, art. 1 TInd ; art. 2 al. 2 TDep – Nature et conditions d’octroi de l’indemnité relative aux frais nécessités par la défense des intérêts devant la dernière instance cantonale (consid. 1b).
 Art. 243 CPP ; art. 6 ch. 1 CEDH – Obligation de tenir des débats? (consid. 2b).
 Art. 17 ss et 20 aCPP ; art. 145 al. 1, 150 s. et 242 al. 1 CPP ; art. 2 let. b et 31-37 LPol ; art. 41 CO ; art. 5 ch. 5 CEDH – Opérations matérielles d’enquête, enquête préliminaire. L’illicéité n’est pas une condition de l’indemnité. Facteurs de réduction. Sous réserve de réduction pour fait du demandeur, la réparation est complète (consid. 3).
 Art. 41 ss, 49 CO ; art 4 et 5 al. 2 TDep – Critères d’appréciation du tort moral subi, réparation du dommage. Fixation des honoraires de l’avocat, y compris pour la procédure d’indemnisation devant la Chambre pénale (consid. 4 à 6). 104
55. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 242 al. 1 CPP – Demande en réparation : comportement fautif. 312

Droit administratif Verwaltungsrecht

Marchés publics / Öffentliches Beschaffungswesen

20. Art. 1^{er} de l’ordonnance concernant le brevet fédéral d’ingénieur géomètre, art. 1 al. 1 LMI, art. 7 al. 2 let. c. et 93 al. 2 LMC et

art. 84 LAF – La loi cantonale sur les mensurations cadastrales ne peut pas être invoquée pour interdire à un ingénieur géomètre d'un autre canton l'accès à un marché public visant la direction technique d'un remaniement parcellaire sous prétexte que l'intéressé n'a pas un domicile dans le canton.

143

Ecole et formation / Schule und Ausbildung.

56. Art. 15 und 16 Abs. 3 des Reglements über den Erwerb des Lizentiats und des Doktorats der Rechtswissenschaft der Universität; Art. 6, 77 Abs. 2 und 89 Abs. 2 VRG – Verfügungscharakter von Prüfungsnoten. Überprüfungsbefugnis der Rekurskommissionen der Rechtswissenschaftlichen Fakultät und der Universität bei Rechtsmitteln gegen die Beurteilung schriftlicher Prüfungen. Kompensation der eingeschränkten Überprüfbarkeit schulischer Leistungsbeurteilungen. Vorgehen bei sachlich nicht nachvollziehbaren negativen Prüfungsentscheiden. Formelle und materielle Fehler bei der Ermittlung der Punktzahl einer schriftlichen Prüfung. Wahrung des rechtlichen Gehörs des Beschwerdeführers.

318

57. Art. 79 Abs. 1 lit. a und e der Universitätsstatuten; Art. 9 Ziff. 1, 26 und 27 der Statuten der Wirtschafts- und Sozialwissenschaftlichen Fakultät – Zuständig für die Behandlung von Einsprachen gegen Prüfungsentscheide sind weder der Fakultätsrat noch der Dekanatsrat der Wirtschafts- und Sozialwissenschaftlichen Fakultät, sondern einzig die Mitglieder der Professorenschaft.

Art. 30 BV; Art. 86 Abs. 3 und 97 Abs. 1 VRG; Art. 49 Abs. 4 der Statuten der Wirtschafts- und Sozialwissenschaftlichen Fakultät – Eine Person kann weder an der Instruktion noch an der Beurteilung einer Einsprache gegen einen Entscheid mitwirken, an dessen Erlass sie beteiligt war; auch nicht, indem sie sich bei der Abstimmung der Stimme enthält.

Art. 77 Abs. 2, 95 Abs. 2 und 3 VRG – Prüfungsbefugnis der Rekurskommission bezüglich der Rüge der Verletzung dieser Verfahrensvorschriften; Rechtsfolge bei Gutheissung der Beschwerde.

325

58. Art. 62 Cst. féd., art. 8 LS et art. 13 RLS – La résidence habituelle d'un élève doit être reconnue lorsque celui-ci séjourne tous les jours ouvrables, nuitées comprises, en un autre lieu qu'à son domicile civil et quels qu'en soient ses motifs.

331

Voir aussi / Siehe auch n° 73.

Aménagement du territoire / Raumplanung

21. Art. 16, 22 Abs. 2, 24, 25 RPG; Art. 58 BGG – Entlassung landwirtschaftlicher Gebäude aus der Landwirtschaftszone. Ein solches Verfahren unterliegt der Koordinationspflicht. 152

Améliorations foncières / Bodenverbesserungen

Voir l'article de Bernard Berset (Améliorations foncières – Législation et jurisprudence, RFJ 2000 Numéro spécial hors volume), dont une grande partie est consacrée à l'exposé des principales décisions rendues durant les trente dernières années dans ce domaine, d'abord par la Commission d'arbitrage en matière d'améliorations foncières (de 1970 à 1990), puis par la Commission de recours en matière d'améliorations foncières (de 1991 à 1999).

Droit fiscal Steuerrecht

Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques / Einkommens- und Vermögenssteuer der natürlichen Personen

22. Art. 30 Abs. 1 lit. a und Abs. 2 StG; Art. 21 Abs. 1 lit. b DBG; Art. 10 BGG; Art. 36 f. LPG; Anhang I zur VBB; Pachtzinsverordnung – Festsetzung des Mietwertes landwirtschaftlicher Wohnungen. 156
23. Art. 30 Abs. 1 lit. a, 50 StG; Art. 21 Abs. 1 lit. b BdBSt; Art. 776 ZGB – Das einmalige Entgelt für die Einräumung eines Wohnrechtes stellt kein Einkommen aus Vermögen (Kapitalabfindung für wiederkehrende Leistungen) dar; vielmehr liegt eine steuerneutrale Vermögensumschichtung (Teilveräusserung) vor. 163
24. Art. 36 al. 1 let. c, 38 LIC ; art. 32 LIFD – Frais d'entretien d'immeuble et destinés à économiser l'énergie. La pratique Dumont est applicable en cas d'avancement d'hoirie. Elle n'est applicable qu'en cas de rattrapage de l'entretien négligé : critères pour définir un entretien négligé et conséquences sur la déduction des frais en cause. Le contribuable a la liberté de choisir le mode de déduction (frais forfaitaires ou effectifs) pour chaque période et pour chaque immeuble. Déductibilité des frais d'avocat au titre de frais d'entretien d'immeuble. 169
25. Art. 36 al. 1 let. c, 38 LIC ; art. 32 LIFD – Régime des frais d'entretien de jardin. 178

26. Art. 29 al. 1 let. c, 36 al. 1 let. e, 45, 46 LIC – Les pertes enregistrées dans l’activité indépendante ne peuvent pas être compensées avec la prestation en capital (imposée séparément) versée en remplacement de la perte de gain subie par le contribuable en raison d’un accident. 180

59. Art. 21 al. 1 let. b LIFD ; art. 30 al. 1 let. a LIC – Valeur locative d’une villa abritant une piscine. A l’instar de la valeur locative de droit fédéral, la valeur locative cantonale ne saurait être fixée à une valeur supérieure à la valeur objective conforme aux règles du marché. Moyen de preuve : expertise de la valeur locative du marché. 335

Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales / Gewinn- und Kapitalsteuer der juristischen Personen

60. Art. 56 lit. g DBG; Art. 16 Ziff. 2 und 3 BdBSt; Art. 23 Abs. 1 lit. f StHG; Art. 81c lit. g StG; Art. 21 lit. c aStG – Steuerbefreiung wegen Verfolgung öffentlicher Zwecke. 338

60a. Art. 56 let. g LIFD ; art. 16 ch. 2 et 3 AIFD ; art. 23 al. 1 let. f LHID ; art. 81c let. g LIC ; art. 21 let. c aLIC – Exonération en raison de la poursuite de buts de service public. 349

61. Art. 206 LIFD – Droit transitoire. Dès lors que les fondations de famille n’étaient pas astreintes à tenir des livres et qu’elles n’étaient ainsi pas assujetties à l’impôt sur les bénéfices en capital de l’ancien droit, elle ne peuvent, par voie de conséquence, pas être soumises à l’impôt sur les bénéfices extraordinaire de l’art. 206 al. 2 LIFD. 359

Impôt sur les gains immobiliers et la plus-value / Liegenschaftsgewinn- und Mehrwertsteuer

27. Art. 129 Abs. 2 StG; Art. 656 Abs. 1, 963 Abs. 1, 972 Abs. 2 ZGB – Die Frist für die Verwirkung des Veranlagungsrechts beginnt mit dem Tagebucheintrag zu laufen. 184

Droits de mutation / Handänderungssteuern

63. Art. 75 LE ; art. 44 LDMG ; art. 836 CC – L’hypothèque légale de droit cantonal, valable sans inscription et destinée à garantir les droits de mutation perçus lors d’un transfert économique (actions d’une SI), n’est pas contraire au droit fédéral. 363

Droits d’enregistrement / Einregistrierungsgebühren

62. Art. 76 let. i al. 2 LE – L’exonération pour but d’utilité publique ne saurait en principe être accordée à une institution, dont les buts sont certes d’utilité publique, mais dont les moyens devraient être jugés

inadéquats par rapport aux buts poursuivis, porteraient atteinte à d'autres biens juridiques dont l'Etat a aussi pour but de promouvoir le développement et surtout le respect ou encore entraveraient les efforts de l'Etat lui-même dans la poursuite des mêmes buts. 360

Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole / Steuer zum Ausgleich der Verminderung des Kulturlandes

64. Art. 1 ff. KVStG – Erbteilung als teilweise steuerpflichtiges Veräußerungsgeschäft. Im Falle einer Weiterveräußerung kann die Steuer allenfalls noch auf dem bisher unbelastet gebliebenen Eigentumsanteil erhoben werden (Präzisierung der Rechtsprechung). 370

Contributions causales / Kausalabgaben

65. Art. 4 aCst. féd., art. 8 et 9 Cst. féd. – Taxe de raccordement aux canalisations publiques. Principes d'équivalence et d'égalité de traitement. Admissibilité du seul critère du nombre d'appartements? 373

Taxes de séjour / Aufenthaltstaxen

66. Art. 28 s. LT – On ne saurait considérer comme hôte et assujettir au paiement d'une taxe de séjour pour résidence secondaire le propriétaire qui vient d'hériter d'un immeuble qu'il laisse inoccupé dans le but de le vendre. 379

**Droit des assurances sociales
Sozialversicherungsrecht**

Assurance-vieillesse et survivants / Alters- und Hinterlassenenversicherung

28. Art. 5 Abs. 5 AHVG; Art. 8^{bis} AHVV – Geringfügige Entgelte aus Nebenerwerb; Voraussetzungen die erfüllt sein müssen, damit sie von der Beitragserhebung ausgenommen werden können. 188

29. Art. 52 LAVS – Actions en réparation du dommage dirigées contre un associé-gérant d'une Sàrl et l'un de ses employés non inscrit au RC, mais agissant pour elle avec pouvoir décisionnel. Admission de la qualité d'organe matériel. 193

67. Art. 1 Abs. 2 lit. c AHVG; Art. 2 Abs. 1 lit. b und c AHVV – Beitragsstatut des französischen Verkaufspersonals einer schweizerischen Gesellschaft, das an Verkaufsmessen in der Schweiz tätig war. Prinzip des Vertrauensschutzes wegen unrichtigen behördlichen Auskünften. 381

68. Art. 52 LAVS – Action en réparation du dommage. Conditions de l’obligation de payer les cotisations sur des salaires non versés ainsi que pour une période postérieure à l’ouverture de la faillite. 393

Assurance-invalidité / Invalidenversicherung

30. Art. 50 LAI ; art. 85^{bis} RAI – Versement de l’arriéré d’une rente au tiers ayant fait une avance. Créance de l’ex-employeur. Refus de l’assurée de consentir à la compensation. Notion de prestations versées contractuellement ou légalement. 203

Prestations complémentaires / Ergänzungsleistungen

31. Art. 2 al. 2 let. a LPC – Notion de séjour ininterrompu. 208

Assurance-maladie / Krankenversicherung

69. Art. 65 Abs. 1 KVG; Art. 11 Abs. 2 KVGG – Gesetzeswidrige Praxis der Ausgleichskasse, den Prämienverbilligungsanspruch immer im Rahmen der Familie zu prüfen, wenn eine Person in Ausbildung unter 25 Jahre alt ist. Eine Person in Ausbildung hat, wenn sie keinen Unterhaltsanspruch gegen die Eltern hat, auch unter 25 Jahren ein selbstständiges, familienunabhängiges Anrecht auf Prüfung der Prämienverbilligung. 401

Assurance-accidents / Unfallversicherung

32. Art. 6 LAA ; art. 9 OLAA – Notion d’accident. Facteur extraordinaire. Fracture d’une molaire en débouchant une gourde avec les dents lors d’une course à vélo. 212
70. Art. 37 LAA – Réduction des prestations suite à un accident provoqué en commettant un délit, nonobstant une exemption de poursuite sur le plan pénal (art. 66bis CP). 406

Assurance-chômage / Arbeitslosenversicherung

33. Art. 13 al. 2^{bis} LACI – Bonus éducatif. Une période éducative de six mois suffit. Peu importe quand elle se déroule, pourvu que cela soit durant le délai-cadre de cotisation de deux ans. 216
34. Art. 65 LACI – Des allocations d’initiation au travail ne peuvent être refusées aux fins d’exécuter une suspension dans l’exercice du droit à l’indemnité. 221
35. Art. 95 al. 1 LACI en relation avec l’art. 15 al. 1 LACI – Un administrateur unique employé de sa propre société ayant perçu des indemnités journalières en sa qualité de personne assimilée à un employeur est tenu de les restituer. Péremption partielle du droit à la restitution (délai relatif d’une année) ; dies a quo de ce délai en

cas d'inscription de l'assuré au registre du commerce. Négation du droit à la protection de la bonne foi, faute de dispositions prises par l'assuré, sur lesquelles il ne pourrait revenir sans subir de désavantage.

225

71. Art. 17, 30 al. 1 let. a LACI ; art. 44 al. 1 let. c OACI – Suspension du droit aux indemnités. Notion de contrat vraisemblablement de longue durée. Un contrat de travail intérimaire, même s'il est conclu pour une durée indéterminée, reste un emploi précaire et ne saurait être considéré comme de « longue durée ».

414

72. Art. 66a LACI – Allocations de formation. Exception à la limite d'âge. But des directives.

418

Procédure et juridiction administrative Verwaltungsrechtspflege

Motifs de recours / Beschwerdegründe

73. Art. 28 al. 1 et 29 al. 1 CPJA – Irrecevabilité d'un grief totalement nouveau, formulé pour la première fois lors du dépôt des contre-observations.

Art. 77 al. 2 CPJA ; art. 38 al. 2 du règlement concernant les diplômes d'enseignement dans les classes enfantines, les classes primaires et les classes d'économie familiale et d'activités créatrices manuelles – Nature de la réclamation et pouvoir de cognition de l'autorité de réclamation. Le Tribunal administratif examine librement si cette autorité a procédé à un examen approfondi du cas.

424

Assistance judiciaire / Unentgeltliche Rechtspflege

74. Art. 8 al. 1 let. c LAJ ; art. 29 al. 3 Cst. féd. – Désignation d'un défenseur d'office capable de plaider à l'assistance judiciaire gratuite totale en droit des assurances sociales. Exigence, introduite par la nouvelle loi cantonale fribourgeoise sur l'assistance judiciaire, de justifier notamment de la titularité d'un brevet d'avocat.

430

SOMMAIRE/INHALTSVERZEICHNIS

Répertoire par articles / Gesetzesregister XVII

Abréviations / Abkürzungen XXV

Communication / Mitteilung

Le site Internet de l'Etat de Fribourg / Die Internet-Site des Staates
Freiburg 105

Articles / Abhandlungen

Loertscher Denis

La langue du procès intenté à l'Etat devant le juge de la capitale (art. 63
CPC) (note à propos de l'article d'Alexandre Papaux) 28

Mooser Michel

Les actes de cautionnement : exigences de forme selon le droit
fribourgeois (note sur l'arrêt de la Cour d'appel du Tribunal cantonal du
28 octobre 1998, n° 39) 260

Papaux Alexandre

La langue judiciaire en procédure civile fribourgeoise 1

Pfammatter Christian

Les autorisations de séjour tranchées définitivement par le canton –
jurisprudence fribourgeoise 291

Terrapon Pascal

Tribunal des baux : survol d'une décennie de procédure fribourgeoise 207

Jurisprudence / Rechtsprechung

Droit civil et procédure civile

Zivilrecht und Zivilprozessrecht

1. *I^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 158 ch. 5 CC – Pension d'un conjoint fixée par convention lors de la séparation de corps. Conditions et but de la ratification de la convention par le juge.
Art. 151 al. 1, 153 al. 2, 163 al. 1 CC – Conditions de la modification de cette pension. Influence de l'action en divorce introduite ultérieurement ? 33
2. *I^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 680 al. 2, 687, 688, 697 CC – Restrictions de la propriété foncière résultant des dispositions relatives aux plantations et aux clôtures. Renonciation du bénéficiaire à l'exercice de son droit, voire renonciation au droit lui-même. 36
3. *Autorité de surveillance du registre foncier* Art. 9, 680 al. 1, 937 al. 1, 970 al. 3 et 971 CC ; art. 30d et 30e LPP ; art. 50 LCAP – La mention d'une restriction de droit public n'empêche pas la constitution d'un nouveau droit de gage, également sous la forme de l'augmentation de capital d'une cédule hypothécaire antérieure à la mention. 39
36. *I^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 41 CO – Notion de dommage matériel. Dommage total et dommage partiel, en particulier aux automobiles. La privation de jouissance d'un véhicule n'est pas indemnisée si elle ne correspond pas à une diminution patrimoniale effective.
Les frais encourus dans une procédure pénale constituent un élément du dommage dans la mesure où ils ne peuvent pas être compensés dans cette procédure. 229
37. *I^e Cour civile du Tribunal fédéral* Art. 259b let. a CO – Défaut grave et délai convenable pour y remédier. 234
4. *II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 4 al. 2, 5, 130, 200 al. 2, 298 CPC – Les litiges résultant du contrat de travail dont la valeur litigieuse dépasse 20'000 francs sont soumis à la maxime des débats. Dispositions applicables (consid. 3).
Art. 321c al. 3 CO – Rétribution des heures de travail supplémentaires (consid. 4).
Art. 329a al. 1, 329c al. 1, 329d al. 2, 339 al. 1 et 341 al. 1 CO – Droit aux vacances du travailleur (consid. 7).

- Art. 75, 102, 104 et 323 CO – Intérêt moratoire sur une créance d’heures supplémentaires et pour vacances non prises (consid. 10). 42
38. *Cour de modération du Tribunal cantonal* Art. 394 al. 3 CO ; art. 111 CPC – Les propres frais d’avocat d’une partie ne constituent pas des dépens, mais la rémunération d’un mandat. 239
39. *Cour d’appel du Tribunal cantonal* Art. 493 al. 2 CO – La déclaration de cautionnement doit revêtir la forme authentique lorsque la caution est une personne physique.
Art. 45 ss LN ; art. 12 RN – Exigences pour la forme authentique d’un acte notarié et de ses annexes, en particulier d’une formule bancaire préimprimée.
Art. 2 al. 2 CC – Abus de droit à se prévaloir d’un vice de forme. 240
5. *Cour de cassation civile du Tribunal cantonal* Art. 833 ch. 5, 871 al. 1, 874 al. 1, 888 al. 2, 889 et 891 CO – Société coopérative : responsabilité individuelle des associés et obligation d’opérer des versements supplémentaires. Action en annulation d’une décision de l’assemblée générale. 47
40. *Chambre du Registre du commerce du Tribunal cantonal* Art. 21 Cst. cant. ; art. 7 ORC – L’inscription dans le registre du commerce du district de la Sarine doit être opérée en français. Les pièces justificatives peuvent être produites en allemand s’il n’en résulte pas une entrave au droit de consultation des tiers. 263
6. *Cour civile du Tribunal cantonal* Art. 956 al. 2 CO, art. 28 et 29 CC, art. 13 et 3 LPM, art. 3 let. d LCD – Dans l’application et dans la détermination du champ d’application respectif de ces différentes normes, il n’y a pas de hiérarchie entre elles (consid. 4).
Art. 956 al. 2 CO – Qualité pour agir (consid. 5a).
Art. 956 CO – Pour que le titulaire de la raison de commerce puisse se prévaloir d’un droit exclusif d’utilisation fondé sur la priorité de son inscription, il est décisif que sa raison ait figuré au registre du commerce au moment où le tiers a décidé de prendre la désignation critiquée. Il importe peu, à cet égard, que sa raison ait une fois été inscrite ou qu’elle le sera à nouveau ultérieurement (consid. 5b).
Art. 944 al. 1, 946, 951, 956 CO, art. 45 et 46 ORC – La désignation d’un lieu-dit n’est pas légalement protégée dans le cadre du droit sur les raisons de commerce. Son utilisation ne peut être considérée comme illicite que si elle contrevient aux dispositions protectrices du droit exclusif d’un tiers à la raison sociale (consid. 5c).
Art. 29 CC – Le droit au nom est un droit strictement personnel. Il s’éteint avec l’extinction de la personne, soit la mort de la personne physique ou la dissolution de la personne morale (consid. 5d).

	Art. 956 CO – Abus de droit (consid. 5e).	50
9.	<i>I^e Cour civile du Tribunal fédéral</i> Art. 3 al. 2 et 54 al. 2 CL – Compétence. Art. 5 ch. 1 CL ; art. 59 Cst. – Réserve formulée par la Suisse. Art. 17 CL – Convention attributive de juridiction.	67
8.	<i>I^e Cour d'appel du Tribunal cantonal</i> Art. 9 al. 1 et 13 TDep. – Les dépens qui doivent être fixés pour une procédure déterminée doivent correspondre aux prestations effectuées par l'avocat dans cette procédure.	66
42.	<i>I^e Cour d'appel du Tribunal cantonal</i> Art. 5 al. 2 let. a et al. 4 TDep – Dans le procès entre époux (divorce ou séparation de corps), le travail de l'avocat relatif aux pensions doit toujours être honoré sans égard à la valeur litigieuse.	268
7.	<i>II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal</i> Art. 299a al. 1 et 2 CPC ; art. 139 LOJ ; art. 25, 26 al. 3, 28 à 30 LJP – Saisie d'un litige se rapportant à un contrat de travail, la Cour d'appel revoit librement la cause en fait et en droit, sans égard à la valeur litigieuse.	64
41.	<i>I^e Cour d'appel du Tribunal cantonal</i> Art. 294 al. 2 let. c CPC – Exigences quant à la motivation de l'appel.	268

**Poursuites pour dettes et faillite
Schuldbetreibung und Konkurs**

44.	<i>Chambre des poursuites du Tribunal cantonal</i> Art. 83 al. 2 LP ; art. 299 al. 1 CPC ; art. 19 al. 1 let. b et al. 2 LELP – Moment à partir duquel commence à courir le délai pour intenter action en libération de dette. Solutions différentes selon le caractère ordinaire ou extraordinaire du recours contre la décision de mainlevée. Nature de l'appel en procédure fribourgeoise. Art. 88 al. 2 LP – Contenu de l'attestation que doit produire, à l'appui de la réquisition de continuer la poursuite, le créancier en possession d'une ordonnance de mainlevée provisoire.	272
43.	<i>Chambre des poursuites du Tribunal cantonal</i> Art. 35 et 138 al. 2 LP ; art. 29 al. 2 ORFI – Le nom du débiteur n'a pas à être mentionné dans les annonces de ventes aux enchères publiques d'immeubles qui paraissent dans la presse locale.	270
11.	<i>II^e Cour d'appel du Tribunal cantonal</i> Art. 20 al. 1 let. b, 20 al. 2, 25, 31, 33 LELP ; art. 137 al. 2, 299a al. 2 let. b, 360 ss, 361, 364 al. 3 CPC – Règles régissant la procédure de faillite et cognition de la Cour.	

- Art. 166 et 167 LP – Portée de l’octroi d’un sursis au débiteur et du consentement du créancier au report de l’ouverture de la faillite. 80
12. *II^e Cour d’appel du Tribunal cantonal* Art. 174 al. 2 LP – Lorsque le débiteur invoque un fait nouveau (paiement, consignation, retrait de la réquisition de faillite) postérieur au jugement de première instance, il doit en plus rendre vraisemblable sa solvabilité, au plus tard jusqu’à l’expiration du délai de recours. 82
10. *Chambre des poursuites du Tribunal cantonal* Art. 13, 14 et 17 LP ; art. 13 LELP – Compétence de la Chambre des poursuites et des faillites comme autorité de surveillance.
Art. 2 al. 2 CC ; art. 252 LP – Liquidations des faillites de sociétés d’un groupe appartenant à un actionnaire unique. Portée du principe de la dualité juridique entre la société anonyme et l’actionnaire unique.
Art. 285 LP – Révocation des actes accomplis entre sociétés de groupe. 72
45. *II^e Cour d’appel du Tribunal cantonal* Art. 304 al. 2, 305, 306, 307, 172 ch. 3, 174 LP ; art. 20 al. 2, 25, 31ss LELP ; art. 130, 131, 299a al. 2, 303, 366 CPC – Règles régissant la procédure d’homologation du concordat et cognition de la Cour. Admissibilité des faits nouveaux antérieurs et/ou postérieurs au jugement de première instance pour autant qu’ils aient été invoqués dans le délai de recours.
Art. 306 al. 2 ch. 1^{bis} LP – L’homologation du concordat n’est possible que si le dividende prévisible est supérieur au dividende présumé en cas de faillite. 277

Droit pénal et procédure pénale Strafrecht und Strafprozessrecht

13. *Strafappellationshof des Kantonsgerichts* Art. 54 ff. aStPO ; Art. 32 Abs. 2, 33 und 46 Abs. 2 des Gesetzes vom 18. September 1997 zur Anpassung der kantonalen Gesetzgebung an die Strafprozessordnung – Vor dem 1. Dezember 1998 eingereichte Kassationsbeschwerden sind vom Strafappellationshof nach dem alten Recht zu instruieren und zu beurteilen.
Art. 19a und 19b BetmG – Die Qualifikation von 12 g Marihuana als nicht geringfügige Menge verletzt Bundesrecht nicht.
Art. 1 Abs. 2 lit. a Ziff. 4, 8 Abs. 1 lit. d, 19 Ziff. 1 Abs. 1 BetmG ; Art. 1 Abs. 1 lit. a BetmV-BAG mit Anhang a ; Art. 3 und 6 Abs. 1 Saatgut-Verordnung ; Art. 4 der Sortenkatalog-Verordnung mit Anhang 4 ; Art. 58 StGB – Die Einziehung von Hanfpflanzen ist nur zulässig, wenn sie durch eine strafbare Handlung

- hervorgebracht wurden oder zur Begehung einer strafbaren Handlung bestimmt waren. 84
48. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 31, 41, 44, 46 et 49 LJPM – Jurisdiction pénale des mineurs : Qualité pour recourir du Ministère public. 288
46. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 45, 46, 48 CPP – Dans l'arrondissement de la Sarine, le prévenu germanophone dispose, aux conditions légales, d'un véritable droit subjectif, limité uniquement par l'interdiction générale de l'abus de droit, à l'utilisation de l'allemand comme langue de la procédure, sans égard à ses connaissances plus ou moins bonnes de la langue française.
Art. 240, 241 CPP – L'indemnité de partie n'est accordée que si les conditions de l'art. 241 CPP sont réunies. 283
14. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 91 et 131 CPP – Expertise ou examen physique et mental : droit des parties.
Art. 240 et 241 al. 3 CPP – Dépens : conditions d'allocation. 87
15. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 223 al. 1 let. a et 227 al. 2 CPP ; art. 26 al. 2 let. a OAC – Conditions de la demande de révision d'un jugement ou d'une autre décision judiciaire finale entrées en force, y compris d'une ordonnance pénale. 92
47. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 45 al. 4, 167 ss, 177 et 202 CPP ; art. 16 et 20 aCPP – Les décisions sur récusation ne sont pas susceptibles de recours à la Chambre pénale. 286
16. *Chambre pénale du Tribunal cantonal* Art. 229 al. 2 CPP – Conditions d'application (consid. 2 – 4).
Art. 242 al. 1 CPP – Celui qui, nonobstant le prononcé d'un non-lieu, a été condamné aux frais, ne peut être obligé de présenter une demande motivée en réparation du dommage qu'il a subi dans les trente jours alors que précisément la possibilité d'obtenir la réparation du préjudice dépend du sort qui sera réservé au recours interjeté contre la condamnation aux frais (consid. 5). 94

Droit administratif Verwaltungsrecht

Contrôle des habitants / Einwohnerkontrolle

49. Art. 23 EKG – Niederlassung und Aufenthalt von Schweizer Bürgern. Die Gemeinde ist nicht befugt, Personen zu veranlassen, den Heimatschein in der Gemeinde zu hinterlegen. Der

Veranlagungsort (Steuerdomizil) ist von der kantonalen
Steuerverwaltung zu bestimmen. 309

Marchés publics / Öffentliches Beschaffungswesen

18. Art. 14 Abs. 1, 17 IVöB – Die Beschwerde gegen den
Zuschlagsentscheid hat von Amtes wegen keine aufschiebende
Wirkung. Wenn die Frage der Nichtigkeit eines Vertrages, der
während der Rechtsmittelfrist abgeschlossen wurde, noch nicht
geprüft wurde, ist der Beschwerde, sofern sie nicht als von
vornherein offensichtlich unbegründet und haltlos zu bezeichnen
ist, die aufschiebende Wirkung zu erteilen. 115

51. Art. 15 al. 1 let. i RMP – L’absence de l’indication des critères
d’adjudication dans les documents d’appel d’offres constitue une
violation du principe de la transparence. On ne peut pas admettre
que le silence de l’adjudicateur sur ce point signifie que seul le prix
sera pris en considération. 332

52. Art. 15 al. 1 let. i RMP – L’adjudicateur viole le principe de la
transparence s’il omet d’indiquer dans les documents d’appel
d’offres les facteurs de pondération pris en considération pour
mettre en oeuvre les critères d’adjudication. 336

*Responsabilité des collectivités publiques et de leurs agents / Haftung
der Gemeinwesen und ihrer Amtsträger*

50. Art. 6 LResp ; art. 15 de la loi sur les préfets – Il entre dans les
compétences du préfet de promouvoir la culture dans son district,
notamment en s’engageant à récolter des fonds pour un film. Il ne
peut cependant garantir officiellement le versement d’une partie du
budget d’un film s’il n’a pas déjà en mains la somme promise. En
faisant croire à ses partenaires qu’ils disposaient d’un budget
équilibré alors que tel n’était pas le cas, le magistrat a commis un
acte illicite qui relève de l’art. 6 LResp. 317

Ecole et formation / Schule und Ausbildung

17. Art. 68 MSG – Der Besuch einer Mittelschule (Gymnasium) ist
nicht unentgeltlich. Der Staat Freiburg kann nicht verpflichtet
werden, für das Schulgeld einer Schülerin aus der Stadt Freiburg
aufzukommen, die im Kanton Bern ein Gymnasium besucht, selbst
dann nicht, wenn ein gleicher oder ähnlicher Schultyp im Kanton
Freiburg nicht angeboten wird. 109

Protection des biens culturels / Kulturgüterschutz

53. Art. 20 LPBC – Mise sous protection du château de Praz par le biais
d’une mesure d’aménagement du territoire. Obligation de moduler

le degré de protection de l'objet en fonction de sa valeur culturelle réelle. 338

Aménagement du territoire / Raumplanung

54. Art. 15 LAT ; art 95 CPJA – Surdimensionnement de la zone à bâtir. Conséquence de la maxime de disposition lorsque le recourant n'a pas conclu à l'annulation globale du PAL, mais uniquement au classement de ses terrains. 342

55. Art. 18 und 19 RPG – Eine im Rahmen der Ortsplanung ausgeschiedene Campingzone hat über eine genügende Zufahrt zu verfügen. 344

Expropriation / Enteignung

56. Art. 5 al. 2 LAT, art. 129 ss LEx – Le rejet d'une demande d'indemnité pour expropriation matérielle en raison de la constitution d'une zone réservée n'exclut pas l'examen d'une nouvelle demande d'indemnité pour expropriation matérielle temporaire lorsque la zone réservée est remplacée ultérieurement par un plan d'aménagement définitif. Rejet de la demande aux motifs pris que l'interdiction temporaire de bâtir n'a pas été assez longue. Conditions d'octroi d'une indemnité pour expropriation matérielle en cas de révision du plan d'aménagement communal (rappel de la jurisprudence fédérale). Si le plan d'aménagement antérieur, même approuvé après l'entrée en vigueur de la LAT, ne respecte pas les principes matériels de cette loi, le plan d'aménagement révisé adopté régulièrement constitue la première mesure de classement n'entraînant en principe aucune obligation d'indemniser. En l'absence de toute expropriation formelle ou matérielle, les frais d'étude antérieurs à la mise à l'enquête publique du PAL révisé sur la base de la LAT ne peuvent en principe être indemnisés, sauf circonstances particulières, par le Juge de l'expropriation. 345

**Droit fiscal
Steuerrecht**

Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques / Einkommens- und Vermögenssteuer der natürlichen Personen

19. Art. 27 Abs. 1 StG ; Art. 21 Abs. 1 lit. c BdBSt ; Art. 20 DBG – In den Miet- und Pachtzinsen enthaltene Entschädigungen für die Wertverminderung des zum Gebrauch überlassenen Mobiliars stellen grundsätzlich keinen Vermögensertrag dar. 123

20. Art. 71 StG – Begriff des Verkehrswertes einer Liegenschaft. Der steuerlich massgebende Verkehrswert entspricht dem (aktuellen) Marktwert. Von einem rechtsgeschäftlich zu Stande gekommenen Preis kann nur, aber immerhin dann abgewichen werden, wenn er nicht das Ergebnis des freien Marktes ist. Beweislast. 126
57. Art. 27 al. 2 LIC ; art. 21 al. 2 AIFD ; art. 16 al. 2 LIFD – Concubinage. Les prestations en nature (pension, logis, argent de poche, etc.) que reçoit un concubin en contrepartie de la tenue du ménage ne sont pas imposables (changement de jurisprudence). 356
58. Art. 22, 38 al. 1 et 33 al. 1 let. e LIFD ; art. 29 let. b, 36 al. 1 let. g et 46 LIC ; art. 81 al. 2, 82 et 83 LPP – Impôt sur les prestations en capital du 3^e pilier a. L'absence de déduction des cotisations au 3^e pilier a dans le chapitre de l'impôt sur le revenu ordinaire – pour quelque motif que ce soit – ne conduit pas à une diminution corollaire de la prestation en capital imposable. 364
59. Art. 30 Abs. 1 lit. a und Abs. 2 StG – Eigenmietwert einer Campingparzelle. 365
60. Art. 43 LIC ; art. 45 s. LIFD – Taxation intermédiaire pour cessation d'activité lucrative. La contribution destinée au rachat d'années d'assurances 2^e pilier est un élément touché par le motif de taxation intermédiaire. Si le revenu de l'activité lucrative n'est plus pris en considération dans le calcul, la déductibilité des cotisations à la prévoyance (y compris le rachat) est logiquement aussi supprimée (brèche de calcul). 368
- Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales / Gewinn- und Kapitalsteuer der juristischen Personen*
21. Art. 36 Abs. 1 lit. e, 85 Abs. 1 aStG – Verlustvortrag. Voraussetzungen, unter denen die Festsetzung eines Verlustes für die nachfolgenden Steuerperioden verbindlich ist. 137
22. Art. 1, 54, 73, 76, 81, 161 LIFD ; art. 743 et 745 CO – Détermination du capital propre des sociétés de capitaux et des sociétés coopératives qui sont en liquidation à la fin d'une période fiscale. 140
61. Art. 1 let. e et f, 10, 96 LIC ; art. 13 et 14 CDI-F – En cas de soumission volontaire au régime ordinaire d'imposition dans le but d'obtenir le dégrèvement de l'impôt français à la source sur les redevances de licence, il y a lieu d'appliquer, en principe, la méthode indirecte conformément à la pratique du Service cantonal des contributions. 369

62. Art. 151 al. 1 LIC ; art. 81 aLIC – La limitation de la garantie à l'impôt dû « pour l'année courante et pour les deux années précédentes » se rapporte à l'impôt sur le revenu. Elle n'est pas applicable à l'impôt spécial au sens de l'art. 81 aLIC, pour lequel seule la prescription ordinaire de 5 ans est applicable. 376

Impôt à la source des personnes physiques et morales / Quellensteuer für natürliche und juristische Personen

23. Art. 86 al. 1 LIFD ; art. 79d al. 1 LIC – Seules les déductions comprises dans le barème ne peuvent plus être prises en considération individuellement. Le contribuable peut donc demander une déduction supplémentaire pour des intérêts passifs qui ne sont pas compris dans les forfaits pris en compte dans la calculation du barème. 144

Impôt sur les gains immobiliers et la plus-value / Liegenschaftsgewinn- und Mehrwertsteuer

24. Art. 51 let. c LIC – La prorogation de l'imposition en cas d'aliénation à des fins de remaniement parcellaire ou de remembrement agricole suppose nécessairement l'existence d'un échange et non pas seulement la participation au remaniement ou remembrement. 152
63. Art. 59 al. 2 let. g, 60 et 62 LIC – Selon le principe des conditions comparables, le contribuable ne peut déduire comme impense un dédit pour bail à ferme et pour un bail à loyer que pour autant que les restrictions liées aux baux à ferme et à loyer en question aient influencé la valeur fiscale de l'immeuble au moment de la fixation déterminante pour l'imposition et que le dédit ait, par la suite, apporté une plus-value à l'immeuble. De plus, un tel dédit ne peut être assimilé à des commissions et frais de courtage au sens de l'art. 62 let. b LIC. 379

Perception de l'impôt / Steuerbezug

25. Art. 148 LIC ; art. 213 LP – Un trop perçu d'acomptes pour l'année postérieure à la faillite ne peut pas être compensé avec les créances produites dans la faillite. 154

Impôts communaux / Gemeindesteuern

27. Art. 2, 13 et 41 al. 1 LICP/LICo ; art. 81c LIC – Contribution immobilière. Conditions de l'exonération (*in casu* réalisées pour une fondation exploitant un home médicalisé). 169

Droits de mutation / Handänderungssteuern

26. Art. 12, 29 al. 1 et 4 LDMG ; art. 14 let. b, 16, 41 LE ; art. 71 LIC ; art. 8 LIAA – Notion de la valeur vénale d'un immeuble. La valeur vénale déterminante pour l'imposition est la valeur actuelle du marché. L'autorité fiscale ne saurait s'écarter du prix stipulé que (mais tout de même!) dans l'hypothèse où celui-ci n'est pas le résultat du marché libre. Fardeau de la preuve.

155

Droits d'enregistrement / Einregistrierungsgebühren

64. Art. 138 LP ; art. 49 al. 1 let. b ORFI – Forclusion du créancier fiscal. Les dettes fiscales garanties par hypothèque légale de droit cantonal exigibles au jour de la vente doivent être produites à l'état des charges lors de la réalisation de l'immeuble sous peine de forclusion (précision de la jurisprudence publiée *in* RFJ 1994 p. 404).

Art. 74 al. 2 LE – Notion d'exigibilité en droit fiscal. La disposition (dont la teneur est identique à celle de l'art. 131 LIC) doit être lue et interprétée de la manière suivante : la réclamation et le recours suspendent le caractère exécutoire de la créance mais non le cours de l'intérêt moratoire.

385

Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole / Steuer zum Ausgleich der Verminderung des Kulturlandes

65. Art. 4 al. 3 et 8 al. 1 LIAA – Assiette de l'impôt en cas d'octroi d'un droit de superficie : capitalisation de la rente de superficie en fonction des tables STAUFFER/SCHAETZLE et selon le taux prévu par l'art. 1 ADMG comme étant l'expression du prix d'aliénation.

393

Contributions causales / Kausalabgaben

28. Art. 18 du règlement de la commune de Bas-Vully du 12 mai 1987 relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux – Fixation de la taxe en fonction de la seule surface utilisable du bâtiment lorsque le fond est exclusivement agricole ou maraîcher. Notion de fonds exclusivement agricoles et maraîchers. En exigeant le caractère exclusivement maraîcher du bien-fonds et non pas seulement des bâtiments qui y sont érigés, l'art. 18 al. 2 du règlement écarte de son champ d'application les bâtiments et les installations fixes destinés à l'entreposage et au conditionnement de produits, fussent-ils maraîchers, construits indépendamment de toute production maraîchère sur le terrain en cause.

173

29. Art. 33 LALPEP – Tableau de répartition des frais d'évacuation des eaux usées. Obligation de participer du superficiaire niée en regard

de l'art. 33 LALPEP. Confirmation du principe que seul le propriétaire ou l'usufruitier peuvent être astreints à participer. 174

30. Art. 4 Cst. féd. – Taxe de raccordement au réseau d'évacuation et d'épuration des eaux usées. Perception de la taxe par application du règlement se fondant sur le coût devisé du projet. Modification du règlement pour tenir compte d'un devis plus élevé. Recours du propriétaire assujéti à la taxe de raccordement supplémentaire. Définition de la prestation supplémentaire (complément de la jurisprudence publiée *in* RFJ 1998 p. 447). 174

Taxes de séjour / Aufenthaltstaxen

66. Art. 29 let. a LT – Cette disposition, qui n'exonère du paiement de la taxe que les personnes domiciliées sur le territoire de la commune où est perçue la taxe, a été clairement voulue par le législateur. Elle ne contient pas de lacune qui autoriserait à étendre l'exonération au territoire des communes incluses dans le cercle d'une société de développement et n'est pas contraire au principe de l'égalité de traitement. 394

Droit des assurances sociales
Sozialversicherungsrecht

Assurance-vieillesse et survivants / Alters- und Hinterlassenversicherung

31. Art. 9 al. 1 LAVS ; art. 6^{bis}, 17, 23^{bis}, 23^{ter} al. 2 let. a RAVS – Cotisation spéciale sur bénéfices en capital. Application de l'art. 23^{ter} RAVS pour le calcul de la cotisation due par les hoirs d'un indépendant qui, avec ses associés, vend, encore de son vivant et âgé de plus de 50 ans, les derniers immeubles dont la société en nom collectif est propriétaire. 177
32. Art. 52 LAVS – Action en réparation du dommage. Examen des conditions d'une délégation générale de compétences d'un ex-administrateur au profit d'une société fiduciaire chargée de la gestion d'une SA, sous l'empire de l'ancien droit régissant la société anonyme et depuis la modification des dispositions sur la SA. En l'occurrence, le transfert de compétence – non valable au vu de la loi et des statuts de la société – ne permet pas à l'administrateur d'échapper à sa responsabilité d'employeur. 181

Assurance-invalidité / Invalidenversicherung

33. Art. 12 de la convention de sécurité sociale entre la Suisse et le Portugal – Les cotisations acquittées en France par une ressortissante portugaise ne peuvent être prises en compte dans le

calcul d'une rente suisse d'invalidité, ni en vertu de ladite convention, ni en vertu du droit européen. 189

Assurance-chômage / Arbeitslosenversicherung

34. Art. 24 al. 3 LACI – Un stage professionnel (d'aide soignante en l'occurrence) qui ne vise pas un but lucratif, mais revêt essentiellement un caractère de perfectionnement, ne donne pas lieu à la compensation de la perte de gain par l'assurance-chômage, même s'il ne fait pas véritablement partie d'une formation de base. Conformité du gain intermédiaire aux usages professionnels et locaux, principe de la protection de la bonne foi. 194

35. Art. 30a LACI – Privation du droit aux prestations. Cette sanction suppose dans tous les cas l'existence préalable d'une suspension en application de l'art. 30 al. 1 let. d LACI. Notification : il incombe à l'autorité qui a rendu une décision de prouver le moment de sa notification. 201

SOMMAIRE/INHALTSVERZEICHNIS

Répertoire par articles / Gesetzesregister XVII

Abréviations / Abkürzungen XXVII

Articles / Abhandlungen

Kolly Gilbert

La constitution du Tribunal cantonal fribourgeois il y a 150 ans 1

Kolly Gilbert

L'appel en procédure pénale fribourgeoise 273

Pahud de Mortanges René / Siffert Rino

Das Zivilgesetzbuch für den Kanton Freiburg und seine Bedeutung für die heutige Rechtsprechung 247

Rey Benoît

La loi fribourgeoise sur la responsabilité civile des collectivités publiques et de leurs agents : quelques considérations 365

Schmid Niklaus

Einziehung von Hanfpflanzen während einer laufenden Strafuntersuchung (Kommentar zu den Entscheiden der Anklagekammer des Kantonsgerichts vom 25. Juli 1997, Nr. 6, und des Kassationshofes des Schweizerischen Bundesgerichts vom 24. November 1997, Nr. 6a) 91

Tercier Pierre

A propos d'une limitation du droit de réponse (note sur l'arrêt de la Cour civile du Tribunal cantonal du 13 février 1998, n° 30) 314

Bibliographie / Literaturanzeigen

Damien PILLER / Claude POCHON, Commentaire du Code de procédure pénale du canton de Fribourg, du 14 novembre 1996, Fribourg 1998 363

Jurisprudence / Rechtsprechung

Droit civil et procédure civile

Zivilrecht und Zivilprozessrecht

1. *Tribunal civil de la Sarine* Art. 137 CPC – Compétence du juge civil pour examiner la validité de normes édictées par des associations sportives ?
Art. 27 al. 2 CC ; art. 6 du Concordat sur l'arbitrage – Conditions de validité de l'adhésion à une clause arbitrale contenue dans les statuts d'une association.
Art. 58 et 61 Cst. féd. – Un tribunal arbitral qui est l'organe d'une association ayant qualité de partie au procès offre-t-il des garanties suffisantes d'impartialité et d'indépendance ?
Art. 27 al. 2, 28 ss et 70 al. 2 CC – Légitimation passive en matière d'actions en protection de la personnalité. Droits de la personnalité du sportif. Atteinte aux droits de la personnalité de joueuses de basketball consistant dans le refus de leur club, motivé par un litige l'opposant à un autre club, de leur délivrer une lettre de sortie et dans le refus de la Fédération suisse de basketball de leur délivrer une licence. Illicéité de cette atteinte malgré l'acceptation préalable par les joueuses de la réglementation de la Fédération. 51
30. *Cour civile du Tribunal cantonal* Art. 28g et 28h CC – Protection de la personnalité : droit de réponse. Conditions d'exercice du droit. 305
31. *Cour civile du Tribunal cantonal* Art. 177, 280 al. 2, 289 al. 2 et 291 CC ; art. 92 et 93 LP – Avis aux débiteurs et minimum vital du débiteur d'aliments. 318
32. *II^e Cour civile du Tribunal fédéral* Art. 24 al. 1 ch. 4 CO – Admissibilité de l'erreur sur un fait futur : niée en l'espèce. 321
2. *Cour civile du Tribunal cantonal* Art. 336 al. 1 let. d et al. 2 let. a CO – Congé-représailles et congé signifié en raison de l'appartenance ou de la non-appartenance à un syndicat ou en raison de l'exercice conforme au droit d'une activité syndicale. Fardeau de la preuve du motif du licenciement. Incidence de divers motifs de résiliation en concours, dont l'un est illicite. 68
33. *Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 335 CO – Quand une lettre de congé est-elle reçue ? 323

35. *Président de la II^e Cour d'Appel du Tribunal cantonal* Art. 2 let. a LPM – Conditions auxquelles des désignations génériques peuvent s'imposer comme marques et bénéficié de la protection légale. L'exclusion de la protection peut être invoquée par voie d'exception.
Art. 3 let. d LCD – Droit d'imiter les produits d'autrui. Restrictions à ce droit. 326
3. *Cour de modération du Tribunal cantonal* Art. 101 CPC ; art. 36 al. 2 et 3 LJP ; art. 22 ch. 1 al. 2 et 3 CPP ; art. 14 al. 1 CPJA – Représentation des parties en justice. Monopole réservé aux avocats indépendants. Exceptions en procédure prud'homale. Pouvoir de représentation dénié à une fiduciaire employant un avocat breveté.
Art. 111, 114 CPC – Les frais d'intervention d'une fiduciaire en procédure prud'homale ne donnent pas droit à des dépens. 71
5. *Cour de modération du Tribunal cantonal* Art. 15 al. 2 et 29 LAJ – Délai de recours contre une décision de fixation de l'indemnité de défenseur d'office en matière pénale. Force probante du sceau postal. Preuve du contraire. 76
4. *Appellationshof des Kantonsgerichts* Art. 137 Abs. 2 und 291 Abs. 2 ZPO – Zulässigkeit einer Klage aus Vergleich, wenn vor einem anderen Richter eine Klage aus dem dem Vergleich zugrundeliegenden Rechtsverhältnis hängig ist. 75
34. *Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 369 al. 4 et 376 al. 1 CPC – Possibilité de recourir à la Cour d'appel contre l'ordonnance rendue par son président ou un autre juge délégué.
Art. 156 al. 2 CC – La contribution d'entretien de l'enfant peut aussi être maintenue au-delà de l'âge de la majorité. 324

Poursuite pour dettes et faillite Schuldbetreibung und Konkurs

36. *Chambre des poursuites du Tribunal cantonal* Art. 712a al. 1 et 812 al. 2 CC ; art. 142 LP ; art. 73 ss et 104 al. 2 ORFI – Lorsque l'immeuble entier, constitué en propriété par étages, est grevé de servitudes et que seules certaines parts d'étage sont grevées de gages antérieurs, l'office ne peut, en cas de réalisation des parts, limiter la double mise à prix aux parts grevées desdits gages.

- Art. 134 al. 2 et 139 LP ; art. 52 ORFI – Conditions auxquelles les conditions de vente peuvent être modifiées après leur dépôt. 332
37. *Chambre des poursuites du Tribunal cantonal* Art. 169 et 230 LP ; art. 35 OAOF – L’octroi de l’assistance judiciaire en matière de poursuite pour dettes et faillites ne dispense pas le requérant de justifier d’un patrimoine réalisable au sens de l’art. 230 LP. 335

Droit pénal et procédure pénale **Strafrecht und Strafprozessrecht**

6. *Anklagekammer des Kantonsgerichts* Art. 6 Ziff. 1 EMRK ; Art. 4 BV ; Art. 58 StGB – Das Einziehungsverfahren gemäss Art. 58 StGB unterliegt den Verfahrensgarantien von Art. 6 Ziff. 1 EMRK ; die Staatsanwaltschaft hat Parteistellung.
Art. 58 StGB ; Art. 3 Abs. 1 und 3, 8 Abs. 1 lit. d BetmG ; Art. 3 lit. d BetmV ; Art. 5 BetmV-BAG ; Kreisschreiben des Bundesamtes für Landwirtschaft vom August 1996 "Merkmale zum Hanfanbau in der Schweiz" ; Art. 17 Ziff. 1 und 2, 20 Ziff. 1 und 25 Ziff. 1 StPO – Einziehungsbeschlagnahme von Kulturen nicht-THC-armen Naturhanfs durch den Untersuchungsrichter im Rahmen einer hängigen Strafuntersuchung. 78
- 6a. *Bundesgericht (Kassationshof)* Urteil vom 24. November 1997 87
38. *Strafkassationshof des Kantonsgerichts* Art. 63 StGB ; Art. 19 Ziff. 1 und 2 BetmG – Strafzumessung beim gewerbs- und bandenmässigen Befördern, Einführen und Verkaufen von 14 Kilogramm Heroin. 337
39. *Strafkassationshof des Kantonsgerichts* Art. 68 Ziff. 2 StGB – Zusatzstrafe zu einer im Ausland ausgesprochenen Strafe. 340
40. *Cour de cassation pénale du Tribunal cantonal* Art. 70 et 72 ch. 2 al. 1 CP – Acte d’instruction interruptif de la prescription de l’action pénale. 344
41. *Strafkassationshof des Kantonsgerichts* Art. 23 Ziff. 3 StPO – Anklagegrundsatz.
Art. 19 Ziff. 2 lit. c BetmG – Begriff der Gewerbmässigkeit. Ein schwerer Fall setzt voraus, dass der Täter einen grossen Bruttoumsatz oder einen erheblichen Nettoerlös erzielt.
Art. 63 StGB – Grundsätze der Strafzumessung, Herabsetzung der Strafe nach Wegfall eines von mehreren Qualifikationsmerkmalen. 347

- 41a. *Bundesgericht (Kassationshof)* – Urteil vom 19. Juni 1998 über die Nichtigkeitsbeschwerde. 352
- 41b. *Bundesgericht (Kassationshof)* – Urteil vom 19. Juni 1998 über die staatsrechtliche Beschwerde 353
7. *Chambre d'accusation du Tribunal cantonal* Art. 29 CPP ; art. 8 al. 1 LAVI – Droit de la victime de participer aux actes d'instruction. 100
42. *Cour de cassation pénale du Tribunal cantonal* Art. 4 Cst. féd. et art. 6 CEDH ; art. 40 ch. 1 et 54 ss CPP – Devoir d'aide et d'information du juge au regard du principe de l'équité du procès. 357
43. *Cour de cassation pénale du Tribunal fédéral* Art. 2 al. 1 et 8 al. 1 let. c LAVI ; art. 270 al. 1 PPF – Qualité de victime ou de lésé pour se pourvoir en nullité. 359
8. *Strafkassationshof des Kantonsgerichts* Art. 39 Ziff. 1 StPO – Beweiswürdigung. Gründe, die zur Anordnung eines Gutachtens über die Glaubwürdigkeit einer angehörten Person führen können. 101

Droit administratif Verwaltungsrecht

Police des étrangers / Fremdenpolizei

9. Art. 55 Abs. 2 StGB ; Art. 8 Ziff. 2 EMRK – Probeweiser Aufschub der Landesverweisung. Bei einem 46-jährigen, seit 16 Jahren mit einer Schweizerin verheirateten Drogenhändler, der mehrfach und massiv straffällig geworden ist, rechtfertigt sich der probeweise Aufschub der Landesverweisung nicht. Eingereichte bzw. noch einzureichende Begnadigungsgesuche sowie eine Beschwerde gegen das Strafurteil bei der Europäischen Kommission für Menschenrechte sind nicht zu berücksichtigen. 103
44. Art. 32 let. f OLE – La décision sur le point de savoir si l'étudiant étranger va vraisemblablement quitter la Suisse au terme de son séjour d'études dépend d'un pronostic sur le comportement futur de l'intéressé. Pour statuer, l'autorité doit prendre en considération tous les indices à disposition, notamment la situation politique, économique et sociale du pays de provenance de l'étudiant comme aussi le comportement de ce dernier et sa situation personnelle et familiale. 381

Personnel des collectivités publiques / Personal der Gemeinwesen

11. Art. 8g LStP – Prolongation d’une suspension de confirmation. Lorsque l’autorité dispose de toutes les informations nécessaires pour décider si un fonctionnaire doit ou non être confirmé à son poste, il est disproportionné de retarder la prise de décision pour entendre des témoins dont il est évident qu’ils n’apporteront rien de plus au dossier.

114

45. Art. 8e LStP – Non-confirmation d’un fonctionnaire. Indépendamment d’une formation adéquate, un enseignant doit disposer des qualités personnelles et pédagogiques indispensables à l’accomplissement d’une tâche marquée par l’importance des relations humaines. En raison de la relation privilégiée que l’enseignant entretient avec les enfants qui lui sont confiés, il est indispensable que sa personnalité et son comportement soient à la hauteur de la tâche et inspirent pleine confiance.

385

Voir aussi / Siehe auch n° 29 (p. 244).

Responsabilité civile des collectivités publiques / Haftung der Gemeinwesen

10. Art. 6 HGG ; Art. 78-80 VRV – Transportbegleitung durch Polizeikräfte. Es liegt keine Amtspflichtverletzung vor, wenn der Polizei der Fahrweg nicht ausdrücklich vorgeschrieben wird und der Fahrer des Ausnahmetransportfahrzeugs von der von ihm vorher rekonoziierten Fahrtstrecke abweicht und sich in der Folge ein Unfall bei einer zu knappen Unterführung ereignet.

107

Avocats / Anwälte

46. Art. 33 BV ; 5 UebBestBV ; Art. 1 bis 4 BGBM ; Art. 16^{bis} und 17 AnwG – Ein Anwalt, der über das Bernische Fürsprecherpatent verfügt und im Kanton Bern den Eid oder das Gelöbniß ablegte, braucht für die Berufsausübung im Kanton Freiburg nicht nochmals den Eid oder das Gelöbniß abzulegen.

389

Ecole et formation / Schule und Ausbildung

12. Art. 12 des Reglements der Rekurskommission ; Art. 95 Abs. 2 und 3 VRG ; Art. 17 Abs. 1 und 3, Art. 20 des Reglements für den Erwerb des Lizentiats der Wirtschafts- und Sozialwissenschaften – Aufgrund der beschränkten Prüfungsbefugnis der Rekurskommission kann die Gutheissung einer Prüfungsbeschwerde (von Ausnahmen wie Korrekturen rein rechnerischer Art abgesehen) einzig zur Aufhebung des

angefochtenen Entscheids und zum Recht auf Wiederholung der Prüfung resp. des Prüfungsblocks führen.

Art. 9 Abs. 1 der Detailvorschriften zum Reglement für den Erwerb des Lizentiaten der Wirtschafts- und Sozialwissenschaften – Eine durch den Examinator einzig per Aushang an der Türe des Prüfungsraumes bekanntgegebene, reglementarisch nicht vorgesehene Vorverschiebung einer mündlichen Prüfung um 2 Std. 20 Min. kann einen ungünstigen Einfluss auf das Prüfungsergebnis haben und ist unzulässig.

119

13. Art. 4 und 31 BV – Anspruch eines behinderten Kandidaten auf Anpassung des Prüfungsablaufs an seine Behinderung. Bedingungen.

124

Aménagement du territoire / Raumplanung

15. Art. 45 LATeC – Création d'une zone de golf. Pesée des intérêts en présence.

135

Protection de l'environnement / Umweltschutz

14. Art. 7, 11, 13 et 15 LPE ; art. 2, 7 s., 13 ss, 38, 40 et 43 s. OPB – Nuisances sonores provoquées par un établissement public.

127

Aide sociale / Sozialhilfe

47. Art. 4 BV ; Art. 3, 5, 24 SHG – Wer materielle Hilfe beantragt, ist verpflichtet, auch über die finanziellen Verhältnisse seiner Lebenspartnerin Auskunft zu geben. Im Konkubinatsverhältnis bestehen zwar keine gegenseitigen gesetzlichen Unterhaltspflichten. Für das Sozialhilferecht ist indessen davon auszugehen, dass die Partner eines stabilen Konkubinats sich gegenseitig unterstützen.

396

Accueil de la petite enfance / Betreuung von Kindern im Vorschulalter

48. Art. 3 al. 1 LStA – L'obligation faite aux communes de subventionner des structures d'accueil de la petite enfance n'existe qu'en relation avec l'obligation parallèle de couvrir les besoins de leur population dans ce domaine. Si une commune a pris les dispositions nécessaires pour couvrir les besoins de sa population en concluant des conventions de subventionnement avec des institutions précises, voire en créant et en gérant de nouvelles structures d'accueil, elle n'a pas l'obligation de subventionner d'autres institutions selon le gré et les préférences des parents.

402

49. Art. 3 LStA – Irrecevabilité du recours d'un parent contre la décision de subvention accordée par la commune à une structure

d'accueil. Portée du délai transitoire de deux ans prévu à l'art. 8 RStA.

411

Commerce du bétail / Viehhandel

16. Art. 13 et 20 LFE ; art. 36 OFE ; Concordat sur le commerce de bétail ; Arrêté d'exécution de la loi sur le commerce de bétail – Le trafic d'animaux, notamment de l'espèce bovine, est soumis au contrôle de la police des épizooties. Le fait d'acquérir du bétail et de le placer auprès de tiers constitue-t-il un commerce du bétail qui nécessite une patente ?

143

Droit fiscal
Steuerrecht

Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques / Einkommens- und Vermögenssteuer der natürlichen Personen

17. Art. 30 Abs. 1 lit. a StG ; Art. 21 Abs. 1 lit. b DBG – Voraussetzungen, unter denen eine Wohnung für die Festsetzung des Eigenmietwertes als landwirtschaftliche Liegenschaft betrachtet wird.

148

18. Art. 41 al. 4, 42 et 96 AIFD ; art. 42, 43 et 124 LIC – Principes régissant la détermination de la base de calcul du revenu imposable lors du début d'une activité lucrative indépendante pour la période de taxation initiale d'une part et la période qui suit d'autre part.

151

19. Art. 100 Abs. 1 lit. c VRG ; Art. 140 StG – Einzelrichterkompetenz aufgrund des Streitwertes.

Art. 76 lit. a VRG – Schutzwürdiges Interesse obwohl der Streitwert Null beträgt (indirekte Bedeutung der Veranlagung).

Art. 71 StG – Steuerwert einer Liegenschaft ; Ermittlung des Verkehrswertes.

158

50. Art. 29 al. 1 let. a, 35, 36 et 37 LIC ; art. 21 al. 1 let. a, 22 AIFD ; art. 26 à 33 LIFD – Frais d'acquisition du contribuable au chômage.

415

Taxation d'office / Ermessenveranlagung

20. Art. 130 Abs. 2 und 132 Abs. 3 DBG ; Art. 46 Abs. 3 und 48 Abs. 2 StHG ; Art. 92 Abs. 1 BdBSt ; Art. 120 StG ; Art. 81 Abs. 3 VRG – Voraussetzungen und Wirkungen der Ermessenveranlagung nach altem und neuem Bundesrecht sowie nach kantonalem Recht.

165

21. Art. 130 al. 2, 132 al. 3 et 140 al. 3 LIFD ; art. 46 al. 3 et 48 al. 2 LHID ; art. 92 al. 1 AIFD ; art. 120 LIC – Conditions et conséquences de la taxation d’office en droit fédéral ancien et nouveau ainsi qu’en droit cantonal dans le cas d’un agriculteur qui n’a pas produit ses bilans et comptes de pertes et profits. Fixation du revenu agricole à l’aide des coefficients expérimentaux. 173

Perception de l’impôt / Steuerbezug

51. Art. 120 ff. OR ; Art. 265 Abs. 2 SchKG – Verrechnung. Allgemeine Grundsätze. Der Staat ist nicht berechtigt, eine Verlustscheinforderung mit einem (später infolge zu hoher Anzahlungen entstandenen) Anspruch auf Steurrückerstattung zu verrechnen und so den Steuerpflichtigen der Einrede des mangelnden neuen Vermögens zu berauben. 418
- 51a. Arrêt en français dans une cause analogue. 421

Impôt destiné à compenser la diminution de l’aire agricole / Steuer zum Ausgleich der Verminderung von Kulturland

52. Art. 8 Abs. 2 KVStG ; Art. 19 Abs. 1 RPG ; Art. 4 WEG ; Art. 87 RPBG – Begriffe der Groberschliessung und der Detailerschliessung. 423

Contributions causales / Kausalabgaben

53. Art. 21 Abs. 1 lit. b und c VRG – Die blossе Aktionärseigenschaft oder Mitgliedschaft bei einem Verein stellt noch keinen Ausstandsgrund dar ; vielmehr wird zusätzlich ein besonderes persönliches Interesse an der Sache vorausgesetzt. Begriff der früheren Tätigkeit in der Sache. Art. 4 BV ; Art. 13 TWG ; Art. 102 RPBG ; Art. 84 GG – Wasseranschlussgebühr. Erfordernis der gesetzlichen Grundlage. 426
54. Art. 4 Cst. féd. ; art. 101, 103, 104 et 201 LATeC – Rappels de la notion de contribution publique (consid. 4a) et de la nécessité d’une base légale (consid. 4b) ; adaptation du règlement communal à la LATeC et rapports entre le droit cantonal et le droit communal (consid. 4c) ; prescription (péremption) du droit de taxer ; point de départ du délai : notion de réalisation des travaux au sens de l’art. 104 al. 1 LATeC ; durée du délai en cas de silence de la loi (consid. 5) ; moment auquel doit intervenir la mise à l’enquête au sens de l’art. 103 LATeC (consid. 6) ; détermination du débiteur de la taxe dans le temps au sens de l’art. 104 al. 3 LATeC (consid. 6e) ; principes de l’équivalence et de la couverture des frais

(consid. 7), de la bonne foi (consid. 8) et de l'égalité de traitement (consid. 9).

432

55. Art. 4 Cst. féd. – Taxe de raccordement complémentaire aux canalisations publiques. Lorsqu'une commune ne fournit aucune prestation nouvelle en matière d'épuration, le fait de contraindre également les propriétaires dont les immeubles sont déjà raccordés constitue un cas de rétroactivité proprement dite. Les principes régissant son admissibilité doivent dès lors être respectés. De simples considérations d'ordre fiscal ou de respect d'égalité de traitement ne suffisent pas à admettre l'effet rétroactif.

En revanche, la perception d'une charge de préférence complémentaire auprès de propriétaires de fonds raccordables, parce qu'elle vise un état de fait durable, constitue un cas de rétroactivité improprement dite qui n'est pas soumis à la fourniture de prestations nouvelles en matière d'épuration.

447

Taxes de séjour / Aufenthaltstaxen

56. Art. 34 LT – La taxe forfaitaire est un impôt annuel.

451

Contributions de remplacement / Ersatzabgaben

57. Art. 11 LTEM ; art. 10 OTEM (aujourd'hui : LTEO et OTEO) – Taxe d'exemption du service militaire (aujourd'hui : taxe d'exemption de l'obligation de servir) : la part d'un revenu extraordinaire (gain de loterie) imputable à l'épouse n'est pas soumise à la taxe.

453

Droit fiscal pénal / Steuerstrafrecht

22. Art. 162 LIC ; art. 129 al. 3 AIFD – Complicité de soustraction fiscale. Droit d'être entendu ; accès au dossier de l'auteur principal et secret fiscal.

183

Droit des assurances sociales Sozialversicherungsrecht

Assurance-vieillesse et survivants / Alters- und Hinterlassenenversicherung

23. Art. 5 al. 2, 9 al. 1 LAVS ; art. 39 RAVS – Cotisations paritaires arriérées. Qualification des revenus de l'activité lucrative d'un médecin-chef du service d'anesthésiologie d'un hôpital de district, pour ce qui concerne celle déployée en division privée et mi-privée.

Modification d'une décision passée en force. Protection de la bonne foi.	189
24. Art. 11 al. 2 LAVS ; art. 32 RAVS ; art. 15 LA-AVS/AI – Remise du paiement de la cotisation minimum. Conditions d'octroi.	204
25. Art. 52 LAVS ; art. 82 al. 1 RAVS – Conditions de la prescription de l'action en réparation du dommage. Existence d'un dommage. Art. 5 al. 2, 9 al. 1, 12 al. 1 LAVS – La rémunération d'un courtier doit être considérée en matière d'AVS comme étant le revenu d'une activité indépendante.	209
58. Art. 4 al. 1 et 2 de la convention de sécurité sociale italo-suisse ; art. 1 al. 1 let. b LAVS – Cotisations paritaires arriérées sur l'ensemble de la rémunération que perçoit le vice-président, domicilié à l'étranger, du conseil d'administration d'une firme ayant son siège en Suisse.	457
59. Art. 5 al. 2, 9 al. 1, 12 al. 1 LAVS – Activité dépendante / Activité indépendante. Critères de distinction.	462
60. Art. 18 al. 2, 22 ^{bis} LAVS – 10 ^e révision de l'AVS et rente complémentaire pour l'épouse (dispositions transitoires).	469
61. Art. 12 Abs. 1 und 52 AHVG – Schadenersatzklage gegen die ehemaligen Organe der zahlungsunfähigen schweizerischen Zweigniederlassung einer ausländischen Gesellschaft. Es liegt kein Schaden vor, wenn die sozialversicherungsrechtliche Arbeitgeberqualität der Muttergesellschaft zukommt und diese selbst zahlungsfähig ist.	472

Assurance-invalidité / Invalidenversicherung

62. Art. 2, 36 LAI ; art. 3 al. 1 et 2 let. a, 29 ^{bis} al. 1 LAVS ; art. 52 ^{ter} al. 1 RAVS ; art. 12 al. 3 de la convention de sécurité sociale Suisse-Portugal et art. 13 al. 2 de l'avenant à ladite convention – Les cotisations versées à la sécurité sociale portugaise par un ressortissant de ce pays entre l'âge de 13 et 17 ans n'entrent pas dans le calcul de la rente AI suisse à laquelle il peut prétendre.	477
--	-----

Prestations complémentaires / Ergänzungsleistungen

26. Art. 3 al. 1 let. f LPC ; art. 17 al. 4 OPC – Valeur vénale d'un immeuble ; dessaisissement.	219
--	-----

Assurance-maladie / Krankenversicherung

27. Art. 125 al. 2 CO – Compensation des dettes de prestations avec des créances de cotisation avant l'entrée en vigueur de la nouvelle LAMal. 229
28. Art. 102 al. 2 LAMal et art. 26 LAMA – Droit transitoire : démission donnée par l'assuré en 1996. Assurance complémentaire d'hospitalisation auprès de l'assureur social et assurance complémentaire auprès de l'assureur privé : examen de l'existence d'une éventuelle surassurance. 235
63. Art. 14 al. 1 de l'ordonnance III concernant les prestations des caisses-maladie (abrogée par l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 1996, de la nouvelle LAMal) – Notion de maladie dans la LAMA et la LAMal. Rapport de causalité naturelle. Etude de l'origine d'une incapacité de travail : accident ou maladie. In casu, l'origine des nécroses de la tête fémorale et de la coxarthrose du recourant est traumatique. 482
64. Art. 6^{bis} al. 2 LAMA ; art. 61 al. 2 LAMal ; art. 16 al. 3, 1^{re} phrase LAVS – Restitution de la différence de cotisations d'assurance de base existant entre celles payées par l'assuré selon le tarif genevois et celles qu'il aurait dû régler selon le barème fribourgeois. Question du moment du transfert de domicile dans le canton de Fribourg à élucider. Renvoi de la cause à la caisse intimée sur ce point. 490
65. Art. 41 LAMal – Prise en charge des frais d'hospitalisation hors canton. Conditions. Autorités cantonales compétentes pour rendre les décisions ad hoc en la matière. 497

**Procédure et juridiction administrative
Verwaltungsrechtspflege**

Droit d'être entendu / Rechtliches Gehör

29. Art. 57 ss CPJA – Portée du droit d'être entendu dans le cadre d'une enquête administrative. 244

Voir aussi / Siehe auch n° 22 (p. 183).

Voir aussi / Siehe auch n° 19 (p. 158), n° 20 (p. 165), n° 21 (p. 173), n° 53 (p. 426).

SOMMAIRE/INHALTSVERZEICHNIS

Répertoire par articles / Gesetzesregister XVII

Abréviations / Abkürzungen XXVII

Articles / Abhandlungen

Chablais Alain / Sallin Jean-Marc

Le versement d'intérêts moratoires en droit des assurances sociales 313

Hohl Fabienne

L'expulsion de locataires de baux d'habitations et de locaux commerciaux 43

Nouveau Stoffel Dominique

La protection des données – Avis rendus du 1^{er} juillet 1996 au 30 juin 1997 207

Schoenenweid André

Introduction au nouveau code de procédure pénale 1

Jurisprudence / Rechtsprechung

Droit civil et procédure civile

Zivilrecht und Zivilprozessrecht

38. *Président du Tribunal de la Sarine* Art. 45 al. 1 CC; art. 50 al. 3 et 130 al. 1 ch. 4 et 10 OEC; art. 2 et 28 LEC – Entrée en force du jugement de divorce. Rectification de l'inscription à l'état civil du jugement de divorce qui n'est pas entré en force. 221

39. *Cour civile du Tribunal cantonal* Art. 157 et 277 al. 1 CC; art. 13c Tit. fin. CC – Action en modification du jugement de divorce. Portée de l'art. 13c Tit. fin. CC. Art. 157, 277 al. 2 et 279 al. 1 CC; art. 88 CPC – Compétence du juge de l'action en modification du jugement de divorce. Qualité pour agir de l'enfant majeur. Conditions de la jonction de l'action alimentaire à l'action en modification du jugement de divorce. 223

40. *Vormundchaftskammer des Kantonsgerichts* Art. 397f Abs. 2 ZGB; Art. 124p Abs. 3 und 124q EGZGB; Art. 3 des Staatsratsbeschlusses vom 30. Dezember 1980 betreffend die unentgeltliche Rechtspflege im Bereich der fürsorgerischen Freiheitsentziehung – Einzige Voraussetzung für die Beigabe eines amtlichen Rechtsbeistandes im Verfahren der fürsorgerischen Freiheitsentziehung ist die Bedürftigkeit des Gesuchstellers.

226

1. *Aufsichtsbehörde über das Grundbuch* Art. 404 Abs. 3 und 421 Ziff. 1 ZGB – Der Vollzug der Auflagen, die die Erbschaft eines Mündels enthält, wie auch die Auslieferung der im Zeitpunkt des Erbgangs fälligen Vermächtnisse, erfordern keine Zustimmung der vormundschaftlichen Behörden.

Art. 18 GBV – Mit Ausnahme der gesetzlichen Suspendierungen hat der Gesuchsteller kein Recht, sein Begehren nach dessen Einreichung zu vervollständigen.

63

2. *Appellationshof des Kantonsgerichts* Art 659 und 662 ZGB; Art. 44 Abs. 2 SchlT; Art. 202 EGZGB; Art. 14 Abs. 3, 17 Abs. 3, 29 Abs. 3, 36 und 85 Abs. 1 GBG – Grundeigentum, das durch Bildung neuen Landes oder ausserordentliche Ersitzung erworben wurde (nach dem 1. Januar 1912), ist mit der Einführung des eidgenössischen Grundbuches im Kanton Freiburg nicht aufgehoben worden.

Art. 3 des Grossratsdekrets vom 28. Mai 1869 – Eigentumsverhältnisse an Land, das durch Senkung des Seewasserspiegels anlässlich der ersten Juragewässerkorrektion (1868 – 1891) entstanden ist.

Art. 659, 664 und 944 ZGB; Art. 17 und 44 Abs. 1 SchlT; Art. 202 Abs. 1 und 206 EGZGB; Art. 370 aEGZGB; Art. 98 Abs. 2 GBG – Eigentumsverhältnisse an neuem, nach dem 1. Januar 1912 gebildetem Uferland. Bedingungen für den originären Erwerb dieses Landes durch Private.

Art. 662 ZGB; Art. 202 EGZGB; Art. 7 Abs. 1 und 12 Abs. 2 ÖSG – Keine Ersitzung von Grundstücken, die zu den öffentlichen Sachen gehören. Grenzen solcher Grundstücke an Seeufern.

Art. 662 Abs. 1 und 941 ZGB – Ausserordentliche Ersitzung von Land, das infolge der zweiten Juragewässerkorrektion neu gebildet wurde.

Art. 111 ff. ZPO – Parteientschädigung der Staatsanwaltschaft, die in einer vermögensrechtlichen Streitigkeit den Staat vertritt.

66

3. *Cour civile du Tribunal cantonal* Art. 731 ss, 734, 781, 964, 975 ss CC; art. 59 LRF; art. 103 ORF; art. 134 ss, 143 LOJ; art. 356 CPC – Action en rectification du registre foncier tendant à la radiation de l’inscription d’une servitude d’exploiter. Compétence matérielle de l’autorité saisie.
Art. 75 al. 3 et 77 al. 2 CPC – Recours contre un jugement final rendu par un juge incompétent et compétence de la Cour d’appel pour connaître de la cause au fond : changement de jurisprudence. 78
41. *Aufsichtsbehörde über das Grundbuch* Art. 965 ZGB; Art. 59 Abs. 3 RPBG; Art. 60 BGBB – Der Grundbuchverwalter ist nicht befugt zum Entscheid über die Frage, ob ein von der Baudirektion verfügtes und im Grundbuch angemerktes Zerstückelungsverbot durch eine spätere Ausnahmegewilligung der Behörde für Grundstückverkehr dahinfällt. 227
42. *Cour d’appel du Tribunal cantonal* Art. 18 CO – Action en rectification du registre foncier tendant à la radiation de l’inscription d’une servitude d’exploiter; volonté réelle des parties, condition résolutoire, complètement d’une clause contractuelle [*un recours en réforme contre cet arrêt a été admis par le Tribunal fédéral le 21 avril 1998*]. 230
43. *Cour d’appel du Tribunal cantonal* Art. 41 al. 1, 47 et 328 CO – Responsabilité de l’employeur. Rapport de causalité en cas de manquement à un devoir de surveillance. 240
44. *Cour d’appel du Tribunal cantonal* Art. 41 al. 1 CO – Le médecin traitant a l’obligation de donner des renseignements exacts lorsqu’il établit un certificat médical. 246
5. *Zivilgerichtshof des Kantonsgerichts* Art. 259b OR – Voraussetzungen einer Schadenersatzpflicht bei Mängeln der Mietsache. Art. 274d Abs. 3 OR – Untersuchungsmaxime im Mietrecht. 89
6. *Cour civile du Tribunal cantonal* Art. 271a al. 1 let. c CO – Portée de cette disposition. 93
45. *Cour civile du Tribunal cantonal* Art. 33 LTB – Recevabilité. Intérêt juridique au recours. Compétence pour statuer au fond. Art. 20 CO et art. 147 aCP – La conclusion d’un contrat de bail pour un loyer anormalement bas n’est pas de soi illicite et, partant, nulle.

Art. 1 et 18 CO – Conditions de la simulation.

Art. 808 ss, 812 al. 1 et 2, 959 CC; art. 142 et 285 ss LP; art. 50 et 104 ORFI; art. 259 et 260 aCO; art. 261 al. 2 let. a, 261b al. 2, 266d et 266g CO – Réalisation du gage. Protection du créancier-gagiste contre un acte juridique dépréciatif de la valeur du gage antérieurement constitué. Transfert légal du bail selon le nouveau droit. Double mise à prix. Effet de l'adjudication après la deuxième mise à prix : le bail n'est pas caduc de plein droit, mais l'acquéreur est en droit de résilier le bail, annoté ou non, en observant le délai légal pour le prochain terme légal de congé. Nécessité d'un congé valable.

250

46. *1^{re} Cour civile du Tribunal fédéral* Art. 269d CO; art. 19 OBLF – Validité d'une formule agréée par le canton sous l'empire de l'Arrêté fédéral du 30 juin 1972 instituant des mesures contre les abus dans le secteur locatif.

263

4. *Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 20 al. 1 et 412 al. 1 CO – L'absence de l'autorisation requise par la législation genevoise de ceux qui font métier d'intermédiaires pour la conclusion de prêts reste sans effets sur le contrat de prêt auquel cet intermédiaire n'est pas partie ni n'a agi comme auxiliaire du prêteur.

84

7. *Cour civile du Tribunal cantonal* Art. 274d al. 3 CO – Portée de cette disposition devant le premier juge et en instance de recours.

96

47. *Zivilgerichtshof des Kantonsgerichts* Art. 4 ZPO; Art. 30 Bst. b und 32 Abs. 1 GGG; Art. 343 Abs. 2 OR – Zulässigkeit von Teilklagen im gewerbegerichtlichen Verfahren. Negative Feststellungswiderklage. Rechtsmissbräuchliche Einreichung von Teilklagen.

267

52. *Kantonsgericht* Art. 5 ÜbBest. BV; Art. 9^{bis} Abs. 1 AnwG; Art. 1 Abs. 2 Bst. a, Art. 2 Abs. 1, Art. 3 und 4 BGBM – Für die Erteilung einer besonderen Bewilligung zur Ausübung des Anwaltsberufes dürfen keine Verfahrenskosten verlangt werden.

279

53. *Cour civile du Tribunal cantonal* Art. 166 CO; art. 11 al. 3, 29 et 55 LACI; art. 85 al. 2 et 277 CPC – Subrogation légale de la caisse-chômage. Substitution de parties. Défaut.

281

8. *Cour civile du Tribunal cantonal* Art. 173, 174 et 292 CPC – Action en diminution de loyer. Exception de rendement insuffisant

- soulevée par le bailleur. Possibilité de limiter les débats et de rendre un jugement séparé sur l'admissibilité d'une telle exception ? 97
48. *Appellationshof des Kantonsgerichts* Art. 130 Abs. 2, 131 Abs. 1 und 3, 137, 161 Abs. 1 Bst. c ZPO – Eine Widerklage kann nur bis zum Ablauf der Frist zur Klageantwort erhoben werden. 271
49. *Appellationshof des Kantonsgerichts* Art. 294 Abs. 2 Bst. c ZPO – Mangelnde Begründung der Berufung. Art. 158 Abs. 1 Bst. c ZPO; Art. 22 FZG – Anforderungen an das Rechtsbegehren auf Uebertragung eines Teils der Freizügigkeitsleistung der Pensionskasse. 273
50. *Moderationshof des Kantonsgerichts* Art. 1 Abs. 1, 14 ff. PKT; Art. 114 Abs. 1 ZPO; Art. 7 Abs. 2 ZivKT – Der Rekurs gemäss Art. 14 ff. PKT ist auch zulässig gegen die Festsetzung der Reisekosten der Parteien. 275
51. *Cour civile du Tribunal cantonal* Art. 321 al. 2 CPC; art. 36 al. 1, 46, 47 al. 2, 51 al. 1 let. a OJ – Calcul de la valeur litigieuse en procédure de recours. 277

Poursuite pour dettes et faillite Schuldbetreibung und Konkurs

54. *Chambre des poursuites du Tribunal cantonal* Art. 13 al. 1 et 14 LP; art. 13 et 17 LELP; art. 27 LStP; art. 153 ss RPE – Etendue du pouvoir de surveillance et du pouvoir disciplinaire de la Chambre. 285

Droit pénal et procédure pénale Strafrecht und Strafprozessrecht

55. *Cour de cassation pénale du Tribunal cantonal* Art. 41 ch. 1 al. 1 CP; art. 90 ch. 1 et 2 et 91 al. 1 LCR – Sursis à l'exécution de la peine en cas de réitération de conduite en état d'ivresse. 287
56. *Cour de cassation pénale du Tribunal cantonal* Art. 64 CP – Atténuation de la peine lorsqu'un temps relativement long s'est écoulé depuis l'infraction et que le délinquant s'est bien comporté. Art. 2 al. 2 et 337 CP – La règle de la *lex mitior* s'applique en matière de délai de prescription. 290

57. *Strafkassationshof des Kantonsgerichts* Art. 72 StGB; Art. 53 Ziff. 4 - 6, 54 Ziff. 1, 64 Ziff. 1 StPO; Art. 53 MStG; Art. 156 MStP; Art. 167 MStGO; Art. 6 EMRK – Die Auffassung, gemäss der die Verfolgungsverjährung zwischen der Ausfällung eines Abwesenheitsurteils und der Wiedereinsetzung ruht (sog. Ruhetheorie), ist nicht bundesrechtswidrig.
Art. 52 Ziff. 1 und 3, 53 Ziff. 1 StPO – Ein nach einer nicht ordnungsgemässen Ediktalladung gefälltes und später infolge Wiedereinsetzung aufgehobenes Abwesenheitsurteil hemmt den Lauf der Verfolgungsverjährung nicht. 292
10. *Chambre d'accusation du Tribunal cantonal* Art. 122 et 231 CP – La personne séropositive qui entretient des relations sexuelles non protégées avec un partenaire qu'elle a informé de sa maladie est-elle punissable ? 103
58. *Chambre d'accusation du Tribunal cantonal* Art. 122 ss CP – Protection de l'intégrité corporelle de l'embryon par le droit pénal ? Art. 122 al. 3 et 125 al. 2 CP – Notion de l'atteinte grave à l'intégrité corporelle. 298
59. *Cour de cassation pénale du Tribunal cantonal* Art. 292 CP; art. 193, 197 et 199 LATEC – Application de l'art. 292 CP au refus de se soumettre à une décision de l'autorité fondée sur la loi et les règlements sur l'aménagement du territoire. 300
9. *Anklagekammer des Kantonsgerichts* Art. 269d, 270b, 270e, 274e Abs. 1 und 2, 274f Abs. 1 OR; Art. 325^{bis} Abs. 3, 326^{bis} StGB – Beharren des Vermieters auf einer Mietzinserhöhung, ohne nach gescheitertem Einigungsversuch den Richter anzurufen. Parteirollenverteilung. Objektive und subjektive Strafbarkeitsvoraussetzungen. 99
11. *Chambre d'accusation du Tribunal cantonal* Art. 22 ch. 5 CPP; art. 6 ch. 3 let. b et e CEDH – Droit du défenseur d'office de recourir à un interprète dans ses contacts avec son client. 105
62. *Chambre d'accusation du Tribunal cantonal* Art. 2 al. 1 et 8 al. 1 let. b LAVI; art. 28 al. 2, 53 LJPM; art. 29 CPP – Victime au sens de la LAVI. Qualité pour recourir à la Chambre d'accusation contre une ordonnance de non-lieu rendue par le juge informateur de la chambre pénale des mineurs. 308

61. *Anklagekammer des Kantonsgerichts* Art. 4 BV – Akteneinsicht; Verweigerung des Rechts auf Akteneinsicht im Interesse des Zeugenschutzes. 306
12. *Cour de cassation pénale du Tribunal cantonal* Art. 39 ch. 7 et 40^{bis} CPP – Nécessité de mentionner dans le procès-verbal de l’ouverture du jugement l’indication du délai pour demander la rédaction intégrale de celui-ci. 108
13. *Cour de cassation pénale du Tribunal cantonal* Art. 4 Cst. féd.; art. 40 ch. 2 CPP – Possibilité d’invoquer la violation de droits constitutionnels dans le cadre d’un recours en cassation pénale. 109
60. *Cour de cassation pénale du Tribunal cantonal* Art. 54 ss, 58 ch. 1, 60 ch. 1 et 64 ch. 1 CPP; art. 270 al. 2 PPF – Nature juridique du recours en cassation pénale. Effet sur le cours de l’action pénale. (Changement de jurisprudence). 303
14. *Cour de cassation pénale du Tribunal cantonal* Art. 43 ch. 1 CPP; art. 8 al. 1 let. c LAVI – Rejet du recours de la victime contre un jugement d’acquiescement. Droit du prévenu de prétendre à une indemnité à la charge de l’Etat pour ses frais de défense devant la Cour ? 110

Droit administratif Verwaltungsrecht

Droits politiques / Politische Rechte

63. Art. 161 et 164 LEDP – Election complémentaire au Conseil communal. Le retrait d’une candidature avant le premier tour de scrutin est valable si la volonté du candidat de se retirer est clairement exprimée. 339

Statut du personnel de l’Etat / Dienstverhältnis des Staatspersonals

Voir / Siehe n° 37 (p. 201).

Marchés publics / Öffentliches Beschaffungswesen

15. Art. 13 de l’Accord intercantonal sur les marchés publics – L’autorité d’adjudication, liée par les principes généraux du droit administratif et en particulier par le principe de la proportionnalité, ne peut pas invoquer une informalité insignifiante pour écarter un soumissionnaire.

Art. XIII ch. 4 let. a de l'Accord OMC sur les marchés publics – Un cas de dumping justifie l'exclusion du soumissionnaire s'il apparaît que l'entreprise n'est pas en mesure techniquement, économiquement ou financièrement de réaliser l'ouvrage au prix offert ou si la différence de prix s'explique par un acte illicite. Précautions que doit prendre l'adjudicateur en cas de dépôt d'une soumission anormalement inférieure aux autres.

113

Droit des constructions / Baurecht

16. Art. 193 LATeC – En cas de construction illégale, il est possible de forcer le constructeur (qui refuse d'entamer une procédure de permis de construire a posteriori) de produire des plans de l'ouvrage illicite, signés par un architecte agréé, et de soumettre la construction à la procédure d'enquête publique. Le but de cette procédure ne visera pas à l'octroi ou au refus du permis de construire, mais à informer en détail l'autorité sur l'ouvrage illicite de manière à lui permettre de prononcer en toute connaissance de cause les mesures destinées au rétablissement de l'état de droit.

119

Circulation routière / Strassenverkehr

17. Art. 6 SVG, Art. 95 SSV, Art. 9 RekG – Eine Strassenreklame, die 2,7 Kilometer vom Standort des Betriebes, für welchen Werbung betrieben wird, aufgestellt wird, ist eine Fremd- und nicht eine Eigenreklame.

123

Santé publique / Gesundheitswesen

18. Art. 57 LPS et art. 25 RELPS – Autorisation pour un médecin de vendre des médicaments (propharmacie).

127

Aide sociale / Sozialhilfe

64. Art. 4 LASoc – Notion d'aide matérielle et conditions d'octroi. Art. 3 et 5 LASoc et art. 1 RELASoc – L'aide matérielle vise à remédier à une situation d'indigence concrète et actuelle et n'est pas accordée, en principe, pour régler des dettes.

343

64a. Tribunal fédéral – Arrêt du 20 octobre 1997

348

Etablissements publics / Öffentliche Gaststätten

19. Art. 38 und 39 GTG – Einem Wirt, der wegen Gewalt gegen Beamte, Drohung und Beschimpfung zu zwei Monaten Gefängnis verurteilt wird und der mehrmals die Schliessungszeiten (Polizeistunde) seines Betriebs nicht einhält, ist das Wirtpatent zu entziehen.

131

65. Art. 49 al. 1, 51 al. 4 LED – Le préfet peut autoriser l'ouverture d'un établissement public soumis à la patente A, B ou C jusqu'à trois heures du matin le samedi et le dimanche à condition que le bénéficiaire serve des menus chauds jusqu'à deux heures du matin.
Art. 68 RELED – Le préfet peut autoriser l'ouverture nocturne d'un établissement en tenant compte notamment de son emplacement, de sa capacité d'accueil et de sa réputation (al. 1). L'autorisation est délivrée pour une période d'une année au plus, au terme de laquelle le préfet procède à son réexamen (al. 2). Lorsque plusieurs établissements sont susceptibles de bénéficier de l'autorisation, il organise un système de rotation (al. 3). 350

Droit fiscal Steuerrecht

Impôt sur le revenu des personnes physiques / Einkommensteuern der natürlichen Personen

20. Art. 22 al. 1 let. a AIFD; art. 36 al. 1 let. a LIC – Notion de « frais nécessaires à l'acquisition du revenu ». Une formation d'ostéopathe pour un physiothérapeute doit être considérée comme une nouvelle formation et non pas comme un perfectionnement englobant les efforts pour maintenir une formation déjà acquise ainsi que pour obtenir de meilleures connaissances dans l'exercice d'une même profession. 137
21. Art. 22 al. 1 let. a AIFD; art. 36 al. 1 let. a LIC – Frais d'acquisition de l'administrateur d'une société anonyme. Les prestations en dommages-intérêts et frais de procès payés par l'administrateur d'une société anonyme sont des frais d'acquisition du revenu lorsqu'il existe un rapport étroit entre le dommage donnant lieu à réparation et l'activité du contribuable. 139
22. Art. 37 Abs. 1 lit. c StG; Art. 26 Abs. 1 lit. c DBG – Ausgaben für die Betreuung eines Kindes während der arbeitsbedingten Abwesenheit der Eltern sind Lebenshaltungskosten und nicht abzugsfähige Gewinnungskosten. 146
23. Art. 81 Abs. 3 VRG – Begriff der unzulässigen neuen Begehren.
Art. 40 Abs. 1 lit. d StG; Art. 35 Abs. 2 lit. b DBG – Voraussetzungen des Unterstützungsabzuges im Konkubinatsverhältnis. 146

24. Art. 151 al. 1 LIC – La limitation de la garantie à l'impôt dû « pour l'année courante et pour les deux années précédentes » se rapporte à l'impôt sur le revenu. Elle doit être comprise comme une règle fixant le délai de prescription pour faire valoir l'hypothèque légale. 148
66. Art. 22 al. 1 let. d AIFD; art. 36 al. 1 let. b LIC – Les intérêts passifs peuvent être déduits du revenu brut s'ils sont échus et exigibles dans la période de calcul indépendamment du fait qu'ils sont effectivement payés ou non. 356
67. Art. 26 LIFD; art. 37 LIC – Déduction pour frais supplémentaires de séjour hors du domicile. Sous réserve du marché immobilier, le contribuable qui séjourne en semaine hors de son domicile principal peut déduire au plus le loyer usuel d'un studio au lieu de séjour. Les frais des repas à l'extérieur sont déductibles selon que les locaux loués comportent une cuisine ou non. 359
68. Art. 43 Abs. 1 lit. b StG; Art. 45 lit. b DBG – Zwischenveranlagungsgrund des Berufswechsels. Abgrenzung vom blossen Stellenwechsel. 362
69. Art. 43 StG; Art. 42 und 96 BdBSt – Zwischenveranlagungsereignisse bei Ehegatten. Die Ehegattenbesteuerung gebietet, dass Einkommensvermehrung und -verminderung durch Erwerbsaufnahme des einen und Reduktion des Beschäftigungsgrades des anderen Ehegatten gesamthaft betrachtet werden, sofern ein adäquater Kausalzusammenhang gegeben ist. 365
- Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales / Gewinn- und Kapitalsteuer der juristischen Personen*
25. Art. 81c Abs. 1 lit. b StG; Art. 23 Abs. 1 lit. c StHG; Art. 56 lit. c DBG; Art. 16 Ziff. 2 BdBSt; Art. 59 Abs. 1 ZBG; Art. 27 AGZGB; Art. 4, 5 und 107 ff. GG; Art. 4 BV – Steuerbefreiung öffentlich-rechtlicher Anstalten (in casu einer regionalen Sparkasse). 150
70. Art. 83 Abs. 2 lit. b aStG; Art. 49 Abs. 1 lit. b BdBSt – Verdeckte Gewinnausschüttung (geldwerte Leistung). In casu verneint bei der Finanzierung eines Wintergartens durch die Betriebsgesellschaft, welche eine Restaurantliegenschaft von ihren Aktionären gemietet hatte; Amortisation der Anlagekosten 367
71. Art. 206 al. 2 et 3 LIFD, art. 172b al. 2 et 3 LIC – Droit transitoire. Notion de bénéfices extraordinaires. 370

Droits d'enregistrement / Einregistrierungsgebühren

26. Art. 4 Abs. 3 GEG – Erwerben mehrere Personen aufgrund einer gemeinsamen Abrede insgesamt die überwiegende Mehrheit der Aktien einer Immobiliengesellschaft, so liegt eine steuerbare Handänderung vor. 155

Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole / Steuer zum Ausgleich der Verminderung von Kulturland

27. Art. 1 ss LIAA – Pronostic. Les conditions de la perception sont données lorsqu'au moment de l'aliénation un tissu d'indices sérieux permet d'affirmer qu'un changement d'affectation est imminent ou se produira très vraisemblablement dans un avenir prévisible. Indices à prendre en compte. 156

28. Art. 8 Abs. 2 KVStG; Art. 4 BV – Die Regelung, wonach nur die (bereits entstandenen) Kosten der Detailerschliessung und nicht auch jene der Groberschliessung von der Berechnungsgrundlage ausgenommen werden, ist zwar sachlich fragwürdig, aber nicht geradezu verfassungswidrig. 159

Contributions causales / Kausalabgaben

72. Art. 33 LALPEP – Taxes de raccordement aux canalisations publiques. Une répartition du coût de construction des canalisations publiques entre les propriétaires fonciers, calculée en fonction de la surface du bien-fonds, n'est admissible en regard des principes d'équivalence et d'égalité de traitement que lorsqu'elle s'applique à des terrains dont l'affectation est semblable et les indices d'utilisation homogènes (précision de la jurisprudence parue *in* RFJ 1992 p. 181 ss). 376

Contributions de remplacement / Ersatzabgaben

29. Art. 4 Abs. 2 BV; Art. 43 ff. des Gesetzes vom 12. November 1964 betreffend die Feuerpolizei und den Schutz gegen Elementarschäden (SGF 731.0.1); Art. 21 GPStG – Eine Ungleichbehandlung von Mann und Frau hinsichtlich der Bezahlung von Feuerwehrpflichtersatz ist verfassungswidrig (vgl. BGE 123 I 56). 162

Taxes de séjour / Aufenthaltstaxen

30. Art. 28 s. LT – Notion d'hôte. La personne en séjour professionnel régulier n'est pas soumise au paiement de la taxe de séjour. 162

Voir aussi / Siehe auch n° 80 (p. 419), n° 81 (p. 422), n° 82 (p. 425).

Droit des assurances sociales
Sozialversicherungsrecht

Assurance-vieillesse et survivants / Alters- und Hinterlassenenversicherung

31. Art. 5 al. 2 et 12 al. 1 LAVS – Critères de distinction entre activité dépendante et indépendante; cas d'une aide-infirmière, d'une garde-malade ou d'une dame de compagnie. 176
32. Art. 8 et 9 al. 2 LAVS; art. 22 et 24 RAVS – Refus d'appliquer la méthode extraordinaire de perception des cotisations dans le cas où, à la suite d'une séparation, l'exploitant d'un café doit remplacer sa femme par un nouvel employé. 171
33. Art. 9 Abs. 2 lit. d Satz 2 AHVG – Aufrechnung der persönlichen Beiträge bei der Ermittlung des Einkommens aus selbständiger Erwerbstätigkeit. 175
34. Art. 9 Abs. 4 und 85 Abs. 2 lit. a AHVG, Art. 23 Abs. 4 AHVV – Entschädigungen für Erfinderpatente: Erwerbseinkommen oder Kapitalertrag. Bei der beitragsrechtlichen Qualifikation ist die Ausgleichskasse nicht an die Angaben der Steuerbehörde gebunden. Auferlegung der Gerichtskosten wegen leichtsinniger Prozessführung. 176
73. Art. 1 al. 1 let. a LAVS – Etranger entré irrégulièrement en Suisse puis y purgeant une peine privative de liberté pour commission d'une infraction pénale: assujettissement à l'AVS au regard de l'exigence du domicile en Suisse. 380
74. Art. 52 LAVS; art. 82 al. 1 RAVS – Péremption de l'action en réparation du dommage: connaissance du dommage avant le dépôt de l'état de collocation, en cas de refus d'homologation d'un concordat ordinaire. 383

Assurance-invalidité / Invalidenversicherung

75. Art. 4 LAI – Survenance de l'invalidité et moyens auxiliaires (appareil acoustique).

- Art. 6 aLAI et art. 9 LAI, art. 3, 12 et 15 de la Convention de sécurité sociale entre la Confédération Suisse et la République française – Conditions d’assurance. 391
76. Art. 36 et 41 LAI – Calcul de la rente en cas de révision du droit à celle-ci, notamment en cas d’augmentation du degré d’invalidité. 398
- Assurance-accidents / Unfallversicherung*
77. Art. 3 LAA – Conditions d’assurance. Bonne foi; portée d’un renseignement inexact de l’assureur. 401
78. Art. 15 LAA, art. 22 al. 4 et 24 al. 2 OLAA – Salaire déterminant. Rechute et ouverture du droit à la rente plus de cinq ans après l’apparition de la maladie professionnelle : salaire déterminant dans le cas d’un étranger ayant le statut de saisonnier au moment de l’apparition de la maladie professionnelle, mais étant titulaire d’une autorisation d’établissement au moment de l’ouverture du droit à la rente. 411

Assurance-chômage / Arbeitslosenversicherung

35. Art. 31 al. 3 let. a et 95 al. 1 LACI – Indemnités en cas de réduction de l’horaire de travail. Caractère contrôlable de l’horaire de travail. Reconsidération; conditions. Restitution de prestations indues. Protection de la bonne foi. 184
- 35a. Tribunal fédéral des assurances – Arrêt du 29 avril 1997 194

Allocations familiales cantonales / Kantonale Familienzulagen

36. Art. 44 LAFC et art. 52 LAVS – L’art. 52 LAVS, qui institue une action en réparation du dommage, n’est pas applicable en matière d’allocations familiales cantonales par le biais du renvoi de l’art. 44 LAFC. 197
79. Art. 7 LAFC – Notion d’enfant recueilli. 415

Procédure et juridiction administrative
Verwaltungsrechtspflege

Compétence / Zuständigkeit

37. Art. 6 EMRK; Art. 51b Abs. 2 GBSStP – Gehaltsansprüche eines Beamten gegen den Staat gelten als zivilrechtliche Ansprüche. Streitigkeiten darüber unterliegen der richterlichen Beurteilung. 201

Voies de droit / Rechtsmittel

80. Art. 120 al. 2 CPJA – Les décisions incidentes de suspension de procédure rendues en première instance ne sont susceptibles d'un recours séparé auprès du Tribunal administratif que si elles sont de nature à causer un préjudice irréparable à une partie. Partant, un recours qui ne soulève pas ce grief est irrecevable. 419

81. Art. 132 LIFD; art. 130d al. 3 LIC – Contenu de la réclamation en matière d'impôt cantonal et d'impôt fédéral direct (motivation et conclusions). 422

Révision, reconsidération / Revision, Wiedererwägung

82. Art. 157 al. 1 let. b LIC – Restitution d'un impôt payé; nécessité d'une modification préalable de la taxation entrée en force.
Art. 104 ss CPJA; art. 143 LIC – Révision et reconsidération en matière fiscale. Délai de nonante jours pour invoquer un motif de révision. 425

Voir aussi / Siehe auch n° 23 (p. 146), n° 34 (p. 176), n° 35 (p. 184).

SOMMAIRE/INHALTSVERZEICHNIS

Répertoire par articles / Gesetzesregister XVII

Abréviations / Abkürzungen XXIX

Communications / Mitteilungen

Cinq ans déjà ... 305

Schon fünf Jahre ... 307

Articles / Abhandlungen

Louis Bourgnicht

La responsabilité de la banque pour gestion de fortunes 1

Jacques Meyer

La fin du bail lors de la double mise à prix 10

Markus Julmy

Quelques aspects pratiques de l'autorité parentale prolongée (art. 385 al. 3 CC) en rapport avec l'autorité tutélaire 15

Pierre Crausaz

La nouvelle loi fribourgeoise sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers (LDMG) 81

Alain Ribordy

Le canton de Fribourg peut-il accorder des droits civiques aux étrangers sans modifier sa constitution ? 197

Marco Borghi

L'extension du droit de vote aux étrangers dans le canton de Fribourg (note sur l'article de M^e Alain Ribordy) 218

Gilbert Kolly

Des feries dans les procédures judiciaires cantonales en matière de poursuite pour dettes et de faillite 222

<i>Jean-Baptiste Zufferey</i>	
La loi fribourgeoise sur la protection des données (présentation générale à la lumière des premières expériences)	240
<i>Dominique Nouveau Stoffel</i>	
La protection des données – Avis rendus du 1 ^{er} juillet 1995 au 30 juin 1996	247
<i>Pierre-Robert Gilliéron</i>	
A propos du paiement d'acomptes sur les loyers et fermages en cas de pluralité des créanciers gagistes poursuivants (note sur les arrêts de la Chambre des poursuites du Tribunal cantonal du 6 février 1996, n° 56, et du Tribunal fédéral du 16 avril 1996, n° 56a)	282
<i>Joseph Hayoz</i>	
Das Klageverfahren vor dem Verwaltungsgericht des Kantons Freiburg	309
<i>Luc Vollery</i>	
Décisions du Conseil d'Etat et article 6 CEDH : vers une garantie générale de l'accès au juge ?	324
<i>Hubert Müntz</i>	
Rechtsprechung als Dienstleistung – Gedanken eines lesenden Zeitgenossen	338

Jurisprudence / Rechtsprechung

Droit civil et procédure civile

Zivilrecht und Zivilprozessrecht

1. *Autorité de surveillance du registre foncier* Art. 67 al. 1 LRF – Pouvoirs de représentation.
Art. 658 al. 1 et 666 al. 1 CC – Les immeubles inscrits au nom d'une société anonyme radiée du registre du commerce ne peuvent être assimilés à des choses sans maître.
Art. 664 al. 3 CC et art. 206 al. 2 LACC – Les immeubles immatriculés comme biens sans maître deviennent propriété de l'Etat. 26
2. *Aufsichtsbehörde über das Grundbuch* Art. 776 Abs. 3 ZGB; Art. 21 Abs. 1 KV; Art. 49 Abs. 2 NG – Beurkundung eines Wohnrechtes; nach dem massgebenden französischsprachigen Text von Art. 49 Abs. 2 NG ist das belastete Grundstück immer gemäss Grundbuchauszug zu beschreiben. 29
3. *Cour civile du Tribunal cantonal* Art. 253a al. 2 et 274 ss CO – Les litiges concernant un bail relatif à un appartement de vacances

loué pour trois mois au plus sont soumis aux procédures et juridictions ordinaires.	31
4. <i>Cour civile du Tribunal cantonal</i> Art. 327a CO – Toute stipulation d’une indemnité forfaitaire qui ne correspond à aucuns frais du travailleur doit être considérée comme une part intégrale du salaire.	33
5. <i>Cour civile du Tribunal cantonal</i> Art. 329d CO – Indemnité due à un travailleur étranger en situation irrégulière pour le temps nécessaire à la recherche d’un nouvel emploi en cas de résiliation de contrat.	35
6. <i>Cour d’appel du Tribunal cantonal</i> Art. 33 et 100 LCA – Vol dans une voiture : vol simple ou vol avec effraction. Interprétation des conditions générales d’assurances.	36
7. <i>Cour de modération du Tribunal cantonal</i> Art. 84 et 111 ss CPC – Dans le cas où tous les héritiers répudient la succession, la procédure ne peut pas continuer faute de partie succédant au défunt; il ne peut alors être alloué de dépens en faveur ou à charge d’une partie inexistante.	41
8. <i>Cour de modération du Tribunal cantonal</i> Art. 14, 16 TDep; art. 116 CPC – Qualité pour agir dans les contestations relatives aux dépens. Art. 643, 737 CO; art. 66 al. 2 ORC – Effet de la radiation d’une société anonyme au registre du commerce sur les actes accomplis par elle ou à son encontre et sur les jugements prononcés dans les causes où elle était partie.	42
9. <i>Cour de modération du Tribunal cantonal</i> Art. 155 CPC; art. 14 al. 1 TDep; art. 736 ss CO; art. 85 al. 2 CPC; art. 207 al. 1 LP; art. 63 al. 2 et 3 OAOF – Effets de la faillite sur la qualité pour recourir, sur le pouvoir de disposer du droit litigieux et sur la durée de validité de l’acte de non-conciliation.	44
10. <i>Cour de modération du Tribunal cantonal</i> Art. 15 al. 2 LAJ, art. 15 al. 2 TDep – Délai de recours.	46
11. <i>Cour civile du Tribunal cantonal</i> Art. 320 al. 1 CPC – La Cour civile est compétente pour ordonner l’exécution provisoire du jugement attaqué. Conditions de fond.	47
12. <i>Président du Tribunal civil de la Sarine</i> Art. 697 al. 4 CO; art. 1 LACO; art. 179 ss et 367 ss CPC – Procédure applicable. Mesures provisionnelles exclues en l’espèce.	49
49. <i>Autorité de surveillance du registre foncier</i> Art. 656 al. 2, 665 al. 2, 963 al. 2 CC, art. 18 ORF – Acquisition de la propriété foncière par jugement; pouvoir de contrôle du conservateur.	257

50. *Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 8 CC, art. 201 et 367 al. 1 CO – Contrats de vente et d'entreprise. Immédiateté de l'avis des défauts; fardeaux de la preuve et de l'allégation. 260
51. *Cour civile du Tribunal cantonal* Art. 336 al. 1 let. d CO – Congé-vengeance ou congé-représailles. Conditions réalisées en l'espèce. 262
52. *Cour civile du Tribunal cantonal* Art. 77 al. 1 CPC; art. 34 et 35 LJP; art. 343 al. 1 CO – Déclinatoire prononcé en raison de l'augmentation des conclusions en cours d'instance. Voie et délai de recours contre la seule partie du jugement relative aux dépens. 266
53. *Cour civile du Tribunal cantonal* Art. 2 al. 1 de la Convention de Lugano du 16 septembre 1988, art. 21 al. 3 et 121 al. 3 LDIP – Portée de ces dispositions. 267
54. *Cour de modération du Tribunal cantonal* Art. 15 al. 2 LAJ; art. 1 al. 2 de l'arrêté du 30 janvier 1996 concernant les indemnités allouées aux défenseurs d'office – Montant déterminant pour la recevabilité du recours du défenseur d'office contre la décision du président du tribunal fixant l'indemnité globale équitable. 273
55. *Cour de cassation civile du Tribunal cantonal* Art. 5, 48, 73 LPP – Pouvoir des institutions de prévoyance de rendre des décisions ? 274

Poursuite pour dettes et faillite Schuldbetreibung und Konkurs

13. *Chambre des poursuites du Tribunal cantonal* Art. 49a ch. 2 OFLP – Fixation par l'autorité de surveillance de la rémunération de l'administration spéciale de la faillite.
Art. 235, 236, 237 LP – Conditions auxquelles une administration spéciale peut être désignée.
Art. 36, 170, 174, 176, 221 al. 1 LP – Compétence du juge de la faillite d'ordonner des mesures conservatoires. 53
56. *Chambre des poursuites du Tribunal cantonal* Art. 95 et 114 ORI/ORFI, art. 806 et 817 al. 1 CC, art. 157 al. 3 et 219 al. 3 LP – Paiement d'acomptes sur les loyers et fermages en cas de pluralité des créanciers gagistes poursuivants. 277
- 56a. *Tribunal fédéral* Arrêt sur le recours de l'un des créanciers poursuivants. 280
- Voir aussi / Siehe auch n° 9 (p. 44)* Art. 207 al. 1 LP; art. 63 al. 2 et 3 OAOF.

Droit pénal et procédure pénale
Strafrecht und Strafprozessrecht

14. *Cour de cassation pénale du Tribunal cantonal* Art. 251 et 253 CP – Rapport entre l’art. 253 CP et le droit pénal fiscal cantonal. 57
15. *Anklagekammer des Kantonsgerichts* Art. 6 Ziff. 1 EMRK – Grundsatz der Verfahrensbeschleunigung. Art. 17 ff. StPO – Aufgaben des Untersuchungsrichters. 59
16. *Chambre d’accusation du Tribunal cantonal* Art. 6 § 3 let. d CEDH; art. 22 ch. 5 CPP – Droit du défenseur de participer aux actes d’instruction. 61
17. *Cour de cassation pénale du Tribunal cantonal* Art. 43 ch. 4 CPP – Les délais prévus par cette disposition sont des délais péremptoires. 66
18. *Cour de cassation pénale du Tribunal cantonal* Art. 40bis ch. 1, 54 ch. 2 et 55 ch. 1 CPP – Le point de départ des délais successifs de rédaction et de recours découle pour toutes les parties, y compris pour le Ministère public dans les causes où il n’a pas comparu, de la première requête de rédaction intégrale. Toutes les parties doivent être immédiatement informées par le greffe du tribunal du dépôt d’une requête de rédaction et de la date de sa réception par le greffe. 69
19. *Strafkassationshof des Kantonsgerichts* Art. 56 und 57 Ziff. 4 StPO – Verfahren vor dem Strafkassationshof. Verzicht auf eine mündliche Verhandlung. Art. 53 Ziff. 3 und 11 Ziff. 3bis Abs. 6 StPO; Art. 147 Bst. b PVV – Ordnungsgemässe Zustellung eines Urteils. Art. 53 Ziff. 5 und 13 Ziff. 6 StPO – Auslegung und Anwendung dieser Bestimmungen. 71
20. *Chambre d’accusation du Tribunal cantonal* Art. 32, 47 al. 1, 54 al. 3 LJPM – Intervention du Ministère public aux débats devant le juge des mineurs. 77
57. *Cour de cassation pénale du Tribunal cantonal* Art. 292 CP, art. 193 et 199 LATeC – Nul ne peut être obligé, sous la menace de sanctions pénales, de demander une autorisation; seule la violation de l’interdiction peut, le cas échéant, être réprimée. 286
58. *Chambre d’accusation du Tribunal cantonal* Art. 21 ch. 8 CPP – Mise en prévention d’un plaignant. Art. 19 ch. 2 CPP – Le juge d’instruction a l’obligation de rendre tout prévenu attentif à son droit de refuser de répondre aux questions.

- Art. 6 CEDH – Droit du prévenu d’être assisté de son mandataire lors de sa comparution devant le juge d’instruction? 289
59. *Cour de cassation pénale du Tribunal cantonal* Art. 33 ch. 7 et 8 CPP, art. 2, 8 et 9 LAVI – La victime au sens de la loi fédérale sur l’aide aux victimes d’infractions ne peut exercer de recours contre le jugement civil rendu par le juge pénal dans le procès par adhésion que selon les règles de la procédure civile. 293
60. *Strafkassationshof des Kantonsgerichts* Art. 58 Ziff. 1 und 2 StPO; Art. 125 StGB – Prüft der Strafkassationshof einzig die richtige Anwendung des materiellen Rechts, so berücksichtigt er die in erster Instanz unbestrittenen, aber im Urteil nicht festgestellten aktenkundigen Tatsachen. 297
61. *Anklagekammer des Kantonsgerichts* Persönliche Freiheit; Art. 46 BGR – Recht des Untersuchungsgefangenen auf Besuch von nahen Familienangehörigen. Einschränkung dieses Rechts. 299
62. *Strafkassationshof des Kantonsgerichts* Art. 22, 40 Abs. 1, 48 BSG; Art. 44 Abs. 1 BSV – Vortrittsregeln unter Schiffen. Begriff des Begegnens. Allgemeine Sorgfaltpflicht. 301

Droit administratif Verwaltungsrecht

Droits politiques / Politische Rechte

63. Art. 31^{bis}, 31^{ter} und 31^{quater} GABR – Die im Kanton Freiburg gewählte Lösung zur finanziellen Hilfeleistung an die politischen Parteien hat keinen Einfluss auf die Willensbildung des Wahlberechtigten.
Art. 29 Abs. 2^{bis} GABR – Schliessen zwei politische Gruppierungen ein Wahlbündnis ab und tritt zum zweiten Wahlgang nur noch ein Kandidat dieser Listenverbindung zur Wahl an, ist es zulässig, dass die Staatskanzlei dem Stimmvolk trotzdem zwei gedruckte Wahllisten mit dem gleichen Kandidaten zustellt.
Art. 129 und 131 VRG – Bei Stimmrechtsbeschwerden können grundsätzlich keine Verfahrenskosten erhoben werden. 359

Droits des fonctionnaires / Beamtenrecht

64. Art. 55 LStP – Suppression de poste en cours de période administrative. En raison de la dissolution de la Mutualité scolaire au 31.12.1993, les postes de travail auprès de cette assurance ont été supprimés. Dans la mesure où l’Etat a offert au recourant un poste similaire dans l’administration de l’assurance privatisée

nouvellement créée, il se justifie, en l'espèce, d'apprécier la situation comme un cas analogue à celui énoncé par l'art. 55 al. 1, 1^{re} phrase LStP, de considérer que le fonctionnaire n'a pas fait l'objet d'un licenciement et qu'il n'a par conséquent pas droit à une indemnité.

64a. *Tribunal fédéral* – Arrêt du 4 septembre 1996

369

379

Bail à ferme agricole / Pachtrecht

23. Art. 7 und 8 LPG – Verkürzung der gesetzlichen Mindestpachtdauer für einzelne Grundstücke von sechs auf drei Jahre. Ist der Pächter 65 Jahre alt und die Nachfolge für die Übernahme des Betriebes nicht geregelt, kann die Pachtdauer herabgesetzt werden.

104

24. Art. 43 LPG, Art. 24 AGLPG – Im Kanton Freiburg ist allein das Landwirtschaftsdepartement zuständig, den für einzelne Grundstücke vereinbarten Pachtzins anzufechten. Bewilligungsbehörde ist die Kantonale Behörde für Grundstückverkehr. Diese handelt nur auf Einsprache hin.

109

Aide aux victimes d'infractions / Opferhilfe

25. Art. 3 al. 2 et al. 4 LAVI – Demande d'aide immédiate, sous forme d'avance de frais et d'honoraires d'avocat, qui s'inscrit dans le cadre d'une procédure pénale. Les centres de consultation doivent prendre en charge les frais d'avocat dès lors que les conditions mises à l'octroi de l'assistance judiciaire de par le droit cantonal et la jurisprudence du Tribunal fédéral sont remplies. Si tel n'est pas le cas, le centre doit fonder sa décision sur la situation personnelle de la victime.

La fortune inférieure à 10'000 francs dont dispose une personne handicapée au bénéfice de prestations complémentaires à sa rente AI, constitue une réserve de secours qui ne saurait s'opposer à l'octroi de l'aide fondée sur la LAVI.

114

Ecole et formation / Schule und Ausbildung

65. Art. 13 Abs. 2 des Ergänzungsgesetz zum Universitätsgesetz, Art. 89 Abs. 2 der Universitätsstatuten, Art. 11 des Reglements der Rekurskommission – Zuständigkeit der Rekurskommission, Beschwerdebefugnis.

Art. 28 Abs. 1 und 59 Abs. 2 der Universitätsstatuten, Art. 13 Abs. 2 und 34 Abs. 1 der Statuten der Philosophischen Fakultät, Art. 16 Abs. 2, 22 und 24 des Lizentiatsreglements der Philosophischen Fakultät, Art. 3 Ziff. 1 des Doktoratsreglements der Philosophischen Fakultät – Zulässigkeit einer Beschwerde, die sich gegen die genügende Note einer Lizentiatsarbeit richtet.

Art. 77 Abs. 2 VRG, Art. 12 des Règlements der Rekurskommission – Prüfungsbefugnis der Rekurskommission bezüglich der Bewertung von Prüfungen und schriftlichen Arbeiten. 384

Aménagement du territoire / Raumplanung

21. Art. 48 LATeC – Conditions pour admettre que l’implantation d’une entreprise de transport au coeur d’une localité est conforme à l’affectation de la zone centre-village. 99

Assurance des bâtiments / Gebäudeversicherung

22. Art. 60, 65 und 66 GVG – Die Gebäudeversicherung bezahlt bei Wiederaufbau eines vollständig zerstörten Gebäudes höchstens die Versicherungssumme und beim Nichtwiederaufbau den Verkehrswert, höchstensfalls den Ersatzwert. 99

Circulation routière / Strassenverkehr

Voir / Siehe n° 47 (p. 189).

Aide sociale / Sozialhilfe

66. Art. 3 SHG – Bei der Festsetzung des Betrages der Sozialhilfe sind die Kosten der Wohnungsmiete anhand des Mietvertrages zu ermitteln und voll anzurechnen, sofern und solange keine günstigere Wohnung vermittelt werden kann, die der Situation der Betroffenen gerecht zu werden vermag. Mietet der Sozialhilfeempfänger von sich aus eine Wohnung und weiss er von vornherein, dass er die Mietkosten nicht wird bezahlen können, dann hat er die Notlage selbst verschuldet. Dafür hat das Gemeinwesen nicht einzustehen. 388

Loteries / Lotterien

26. Art. 10 des Beschlusses vom 19. Dezember 1972 betreffend die Lotterien, Tombolas, Lottos und andere öffentliche Glücksspiele – Am Ostermontag darf grundsätzlich kein Lotto durchgeführt werden. Eine Praxisänderung ist dem Rechtsuchenden vorher anzukündigen. 120

**Droit fiscal
Steuerrecht**

Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques / Einkommens- und Vermögenssteuer der natürlichen Personen

27. Art. 67, 70, 71 et 77 LIC; ACE du 3 février 1987 concernant l’imposition des immeubles agricoles – La valeur fiscale d’un

- immeuble agricole affermé doit être calculée en fonction de la valeur de rendement possible de l'immeuble et non pas en fonction du rendement effectif. 123
28. Art. 30 Abs. 1 lit. a StG; Art. 21 Abs. 1 lit. b BdBSt – Vermietung einer Liegenschaft zu einem Vorzugsmietzins an einen nahen Verwandten. Für die Einkommensbesteuerung ist grundsätzlich der erzielte Mietzins und nicht der Mietwert massgebend (Änderung der Rechtsprechung).
Art. 71 StG – Steuerwert der zu einem Vorzugszins vermieteten Liegenschaft. Für die Ermittlung des Ertragswertes ist nicht auf den tatsächlich erzielten Mietzins, sondern auf den möglichen Ertrag (Eigenmietwert) abzustellen. 127
29. Art. 30 al. 1 let. c LIC; art. 21 al. 1 let. c AIFD, art. 2 al. 1 CC – Distribution dissimulée de bénéfice. Bonne foi. L'apparente contradiction entre les décisions du Service cantonal des contributions d'admettre la déduction de l'impôt complémentaire résultant de la reprise de ristournes non comptabilisées au chapitre de la SA et de refuser pareille déduction au chapitre de l'actionnaire ne viole pas le principe de l'interdiction du comportement contradictoire, ni le fait pour le même Service de s'écarter du montant (inférieur) des ristournes fixé par l'Administration fédérale des contributions parce qu'il refuse à juste titre la compensation entre le bénéfice dissimulé et l'apport dissimulé. 131
67. Art. 21 al. 1 let. c et d AIFD; art. 28 al. 1 let. d (ancienne et nouvelle version), e et f, 30 al. 1 let. c LIC – Liquidation partielle indirecte. 393
68. Art. 21 al. 1 let. c AIFD; art. 30 al. 1 let. c LIC – Le remboursement en espèces d'un certificat d'option ("money back option") doit être imposé comme rendement de fortune, même si le certificat d'option est détaché de l'obligation. 393
69. Art. 21 let. c aLIC, art. 81c let. h, 36 al. 1 let. m, 39 let. d LIC; art. 22 al. 1 let. f AIFD; art. 33 al. 1 let. i, 59 let. c LIFD – Déduction de libéralités à des institutions de pure utilité publique.
Art. 36 al. 1 let. b, 33 let. a, 39 let. b, 31 let. b LIC; art. 22 al. 1 let. d AIFD; art. 328 CC – Déduction de charges durables résultant d'obligations légales. Les charges durables résultant de l'art. 328 CC ne sont déductibles ni en droit fédéral ni en droit cantonal. 399
70. Art. 20 f. aStG, Art. 81c, 36 Abs. 1 lit. m StG; Art. 33 Abs. 1 lit. i DBG; Art. 9 Abs. 2 lit. i StHG – Abzug von Zuwendungen an ausschliesslich gemeinnützige Institutionen. 406

Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales / Gewinn- und Kapitalsteuer der juristischen Personen

30. Art. 3 ch. 2 et 55 al. 2 AIFD; art. 15 et 23 de la Convention du 9 septembre 1966 entre la Confédération suisse et la République française en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et la fortune – Droit fiscal international. Imposition des gains en capital sur la fortune immobilière (in casu bénéfice de réévaluation). 135
31. Art. 46 Abs. 2, Art. 4 BV; Art. 89 StG – Interkantonales Steuerrecht. Zulässigkeit der Minimalbesteuerung einer unterkapitalisierten Gesellschaft durch den Liegenschaftskanton. Voraussetzungen der steuerlichen Erfassung einer Unterkapitalisierung nach freiburgischem Recht. 137
71. Art. 24 Abs. 2 lit. b und Abs. 1 lit. b StHG; Art. 84b lit. b und 172d StG, Art. 81 aStG – Wegzugsteuer. Der Kanton Freiburg verfügt über keine gesetzliche Grundlage, um bei Wegfall der Steuerhoheit zu Lasten früherer Erträge gebildete stille Reserven zu besteuern. 410
72. Art. 83 al. 1 let. c aLIC; art. 49 al. 1 let. c AIFD – Remploi. Admissibilité du remploi "rétroactif". 414

Droits d'enregistrement / Einregistrierungsgebühren

32. Art. 4 Abs. 3 GEG – Erwerben mehrere Personen aufgrund einer gemeinsamen Abrede insgesamt die überwiegende Mehrheit der Aktien einer Immobiliengesellschaft, so liegt eine steuerbare Handänderung vor (in casu gemeinsames Vorgehen bejaht). 140
33. Art. 27 al. 2 LE – Cette disposition prévoit un rapport de solidarité entre les "nouveaux possesseurs" s'agissant du paiement des droits de mutation. L'absence de production de la créance garantie par hypothèque légale dans l'état des charges n'est pas une exception que peut faire valoir le débiteur à l'encontre de l'Etat. Le débiteur solidaire ne saurait être subrogé aux droits de l'Etat découlant de l'hypothèque légale. 146

Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole / Steuer zum Ausgleich der Verminderung des Kulturlandes

73. Art. 1 ff. KVStG – Die Rechtsprechung zu Art. 2 EGEgg bleibt grundsätzlich auch unter dem neuen Recht von Bedeutung. Die Voraussetzungen für die Erhebung der Steuer zum Ausgleich der Verminderung des Kulturlandes können bezüglich eines bestimmten Grundstücks grundsätzlich nur einmal erfüllt sein. Erbteilung als steuerpflichtiges Veräusserungsgeschäft. Begriff des Kulturlandes. 415

Contributions causales / Kausalabgaben

74. Art. 76 al. 1 let. a ch. 1, 77 al. 1 let. a et al. 2 LRF; art. 954 CC; art. 4 Cst. féd. – Nature des émoluments perçus pour les inscriptions au registre foncier. Principes de la couverture des frais et de l'équivalence. 420

Taxes de séjour / Aufenthaltstaxen

34. Art. 25 TG – Kantonale und örtliche Aufenthaltstaxe für Zweitwohnungen. Im Falle eines Nutzniessungsverhältnisses bzw. Wohnrechtes ist (sofern die übrigen Voraussetzungen erfüllt sind) der Nutzniesser und nicht der Eigentümer taxpflichtig oder für das Inkasso verantwortlich. 151
35. Art. 25 ss LT; art. 28 RT – Taxes cantonale et locale de séjour pour les bateaux habitables. Un bateau disposant de deux couchettes d'une largeur de 30 à 50 cm ne peut pas être considéré comme habitable. 152
36. Art. 33 Abs. 1 lit. d TG – Die Bestimmung über die pauschale Steuererhebung gilt nicht für Liegeplätze an Bojen. 152

Contribution de remplacement des abris PC / Ersatzbeiträge für Zivilschutzbauten

37. Art. 3 et 6 de l'Ordonnance sur les constructions de protection civile – Notion de pièce habitable. 153

Droit des assurances sociales Sozialversicherungsrecht

Assurance-vieillesse et survivants / Alters- und Hinterlassenenversicherung

38. Art. 5 al. 2 LAVS – L'indemnité versée aux enfants ou petits-enfants qui vivent en ménage commun avec leurs parents ou grands-parents et leur consacrent leur travail ou leur revenu (Lidlohn au sens de l'art. 334 al. 1 CC) constitue un salaire déterminant soumis à cotisations. 156
39. Art. 10 al. 1 LAVS, art. 28 RAVS – Prise en compte de la fortune de l'épouse pour le calcul des cotisations de son conjoint sans activité lucrative. Le régime matrimonial et le fait que l'époux tire effectivement profit de cette fortune ou pas ne sont pas déterminants.
Il n'y a pas inégalité de traitement entre hommes et femmes à l'art. 3 al. 2 let. b LAVS qui exempte de cotisations uniquement les

épouses d'assurés lorsqu'elles n'exercent pas d'activité lucrative et non pas leurs conjoints.	160
75. Art. 5 al. 2, 9 al. 1, 12 al. 1 LAVS – L'avocat-stagiaire désigné personnellement par l'Etat comme défenseur d'office en matière pénale a le statut d'indépendant.	425
<i>Assurance-accidents / Unfallversicherung</i>	
40. Art. 6 LAA, art. 9 OLAA – La piqûre d'une tique, par laquelle est transmise la maladie de Lyme, est un accident au sens de la loi.	165
<i>Assurance-chômage / Arbeitslosenversicherung</i>	
41. Art. 59, 60 und 61 AVIG, Art. 85 AVIV – Kosten für Lehrmittel zur autodidaktischen Weiterbildung eines Arbeitslosen können nicht durch die Arbeitslosenversicherung übernommen werden.	166
<i>Allocations familiales cantonales / Kantonale Familienzulagen</i>	
42. Art. 5 let. b, 17 LAFC et art. 10 al. 1 et 3 RAFC – Allocation de formation professionnelle en cas d'études musicales: conditions d'octroi.	168
43. Art. 5 let. b, 17 LAFC et art. 10 al. 1 et 3 RAFC – Allocation de formation professionnelle en cas d'études d'ingénieur: conditions d'octroi. Art. 39 al. 1 et 40 al. 1 LAFC, art. 4 al. 1 et 79 al. 1 CPJA – Existence d'une décision attaquable.	172
44. Art. 11 et 12 LAFC – Paiement direct des allocations pour enfant en mains d'un tiers, ici l'époux séparé: base légale et conditions.	177
45. Art. 13 LAFC – Portée de la reconnaissance d'un enfant sur le droit de réclamer le paiement des allocations familiales arriérées. Prescription. Utilisation des allocations familiales conformément à leur but. Versement en mains d'un tiers.	182
46. Art. 8 al. 2 et 22 al. 1 LAFC – Une personne sans activité lucrative dont le conjoint exerce une activité lucrative indépendante a droit aux allocations familiales cantonales selon l'art. 22 al. 1 LAFC, les conditions du concours de droit, au sens de l'art. 8 al. 2 LAFC, n'étant pas réalisées dans cette hypothèse.	186
<i>Voir aussi / Siehe auch n° 48 (p. 192).</i>	

Procédure et juridiction administrative
Verwaltungsrechtspflege

Droit d'être entendu, notification d'une décision / Rechtliches Gehör, Eröffnung eines Entscheides

47. Art. 4 Cst., art. 8 CC et art. 57 CPJA – Retrait du permis de conduire. Notification de l'avis d'ouverture de procédure, fardeau de la preuve, droit d'être entendu. 189

Pouvoir d'examen / Bindung an andere Entscheide

48. Art. 25 LP, art. 30^{bis} al. 3 let. c LAMA – Mesure dans laquelle le juge administratif, appelé à connaître d'un recours dirigé contre une décision de cotisations d'assurance-maladie, est lié par une décision antérieure de mainlevée d'opposition. 192

Indemnité de partie / Parteientschädigung

76. Art. 111 et 137 CPJA; art. 70 al. 3 et 64 PA – En droit fribourgeois, la procédure de recours pour défaut de décision ne connaît pas l'allocation d'une indemnité de partie. 436

Voir aussi / Siehe auch n° 43 (p. 172), n° 63 (p. 359) et n° 65 (p. 384).

SOMMAIRE/INHALTSVERZEICHNIS

Répertoire par articles / Gesetzesregister XVII

Abréviations / Abkürzungen XXXI

Communications / Mitteilungen 1

Articles / Abhandlungen

Jörg Schmid

Das Recht auf Auskunft über Datenbearbeitung nach Art. 8 DSGVO –
Privatrechtliche Fragen 3

Pierre Tercier

Créanciers hypothécaires c. locataires ? (note sur l'arrêt de la Chambre
des poursuites du Tribunal cantonal du 28 novembre 1994, n° 2) 29

Fabienne Hohl

A propos de la compétence matérielle et des voies de recours en
matière d'expulsion du locataire selon l'art. 274g CO (note sur l'arrêt
de la 1^{re} Cour civile du Tribunal fédéral du 12 septembre 1994, n° 4) 43

Jean-Baptiste Zufferey

Les rapports entre la revision, la reconsidération et le recours ordinaire 131

Pierre Zappelli

La détention préventive dans le canton de Fribourg 239

Dominique Nouveau Stoffel

La protection des données: avis rendus du 1^{er} septembre 1994 au 30
juin 1995 252

Pierre Tercier

La croix et la bannière (note sur l'arrêt de la Cour d'appel du Tribunal
cantonal du 21 octobre 1994, n° 47) 276

Bernard Pochon

Construction et expropriation: coordination des procédures 317

Jurisprudence / Rechtsprechung

Droit civil et procédure civile

Zivilrecht und Zivilprozessrecht

1. *Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 667 al. 2, 730 al. 2, 737 al. 1, 741, 782 ss CC – Le propriétaire du fonds dominant n'est pas tenu de par la loi de participer aux frais de construction d'un ouvrage qui profite aussi au propriétaire du fonds grevé.
Art. 114 CPC – Dépens de la partie non représentée par un avocat. 19
2. *Chambre des poursuites du Tribunal cantonal* Art. 812 al. 1 et 2 CC; art. 138 al. 1 ch. 3 et 142 LP; art. 50, 56 et 104 ORI; art. 259 al. 1 (anc.) et 260 (anc.) CO; art. 261 al. 1 et al. 2 let. a, 261b al. 1 et 2, 290 CO – Réalisation du gage. Protection du créancier-gagiste contre un acte juridique dépréciatif de la valeur du gage antérieurement constitué. Transfert légal du bail selon le nouveau droit. Double mise à prix d'un immeuble grevé d'un bail de longue durée, non annoté au registre foncier, dont l'existence est de nature à léser le créancier antérieur. 23
3. *Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 197 CO – Notions de défaut et de qualité promise. 36
4. *I^{re} Cour civile du Tribunal fédéral* Art. 274g CO; art. 44 à 46, 48 al. 1 et al. 2 let. a, 84 al. 2 et 87 OJ – Irrecevabilité du recours de droit public et du recours en réforme contre la décision du président du tribunal, rendue en procédure ordinaire, de rejeter la requête en annulation du congé et de prononcer l'expulsion du locataire. Les cantons doivent admettre la recevabilité d'un recours ordinaire dans les causes qui pourraient faire l'objet d'un recours en réforme au Tribunal fédéral. 40
5. *Mietgericht für den Sense- und Seebezirk* Art. 25 Abs. 1, 26 Abs. 1 MGG; Art. 180 Abs. 1, 182 Abs. 2 ZPO; Art. 274a OR – Ein Rechtsbegehren, das weder vor der Schlichtungsstelle noch in der Eingabe an das Mietgericht, sondern erst in der Verhandlung vor dem Mietgericht gestellt und begründet wird, ist verspätet.
Art. 269 f., 270a Abs. 1 OR; Art. 13, 16 VMWG – Herabsetzung des Mietzinses infolge einer Hypothekarzinssenkung. Berechnung nach der relativen Methode.
Art. 269a lit. c OR; Art. 18 VMWG – Der Vermieter kann sich auch im Falle eines Begehrens um Mietzinsherabsetzung nur dann auf eine Mietzinsreserve im Sinne einer nicht kostendeckenden Bruttorendite berufen, wenn er beim Abschluss des Mietvertrages einen entsprechenden ausdrücklichen und klaren Vorbehalt angebracht hat. 48

6. *Mietgericht für den Sense- und Seebezirk* Art. 274b Abs. 1 lit. a OR; Art. 83 Abs. 2 SchKG; Art. 23–25 MGG; Art. 75 Abs. 2 ZPO – Die Gerichtsstandsbestimmung von Art. 274b Abs. 1 lit. a OR geht im Kanton Freiburg der Gerichtsstandsbestimmung von Art. 83 Abs. 2 SchKG auch dann vor, wenn sich der Mieter auf einen Prozess vor einem örtlich unzuständigen Mietgericht einlässt. 55

7. *Mietgericht für den Sense- und Seebezirk* Art. 25 Abs. 1, 32 Abs. 2 MGG; Art. 117 Abs. 1 lit. a ZPO – Hat die klagende Partei ihren Wohnsitz nicht in der Schweiz, so kann sie auch im Verfahren vor dem Mietgericht zur Leistung einer Sicherheit für die voraussichtlichen Prozesskosten verpflichtet werden. 57

8. *Cour civile du Tribunal cantonal* Art. 128 ch. 3, 321c al. 3, 329 CO et art. 8 de l'arrêté du 26 septembre 1988 établissant le contrat-type de travail dans l'agriculture – Interdiction de la compensation en argent des congés hebdomadaires. Exception à la fin des rapports de travail. 59

9. *Appellationshof des Kantonsgerichts* Art. 97 Abs. 1, 99 Abs. 2 und 3, 44 Abs. 1 und 321e OR – Wer als geschäftsführender Direktor eines Unternehmens für die vertragliche Regelung seiner Altersvorsorgeversicherung zuständig ist, hat keinen Anspruch auf Schadenersatz durch den Arbeitgeber, wenn er versäumt hat, den Versicherungsvertrag seinem neuen Arbeitsvertrag anzupassen, und dadurch bei Beendigung des Arbeitsverhältnisses infolge mangelnder Freizügigkeit einen Schaden erleidet.
Art. 195 ZPO, Art. 24 und 26 OR; Art. 130 Abs. 2 und 302 Abs. 2 ZPO, Art. 42 Abs. 2 OR – Widerruf eines auf selbstverschuldetem Irrtum beruhenden Geständnisses betreffend die Schadenshöhe.
Erweist sich aufgrund des Widerrufs eines Geständnisses und des verspäteten Vorbringens von Beweismitteln über die tatsächliche Schadenshöhe die Höhe des ziffernmässig nachweisbaren Schadens als nicht bewiesen, führt dies zur Abweisung der Klage. 60

10. *Zivilgerichtshof des Kantonsgerichts* Art. 321e Abs. 2 OR – Herabsetzung der Haftung des Arbeitnehmers für grobe Fahrlässigkeit bei erhöhtem Berufsrisiko ? Frage offengelassen. 65

11. *Cour civile du Tribunal cantonal* Art. 324a et 324b CO – Obligation de l'employeur de verser le salaire pour un temps limité en cas d'empêchement du travailleur. Libération résultant de l'existence d'une assurance obligatoire. Exception non valable en cas d'assurance-maladie collective perte de gain. 66

12. *Cour de modération du Tribunal cantonal* Art. 4 al. 1, 111 al. 1 et 114 CPC – Attribution de dépens malgré l'absence d'un chef de conclusions à ce sujet. 68

13. *Zivilgerichtshof des Kantonsgerichts* Art. 179 ff. ZPO – Die Widerklage ist im Verfahren vor dem Einzelrichter nicht zulässig, ausser dieser erkläre das ordentliche Verfahren als anwendbar. 70
14. *Appellationshof des Kantonsgerichts* Art. 294 Abs. 2 lit. b und c, 302 Abs. 2, 130 Abs. 2 ZPO; Art. 55 Abs. 1 lit. b und c OG – Enthält eine Berufungsschrift weder ein zahlenmässig beziffertes oder bezifferbares Rechtsbegehren noch eine Begründung, so ist auf die Berufung nicht einzutreten. Art. 159 Abs. 2 und 294 Abs. 3 ZPO – Rückweisung einer Klageschrift im Berufungsverfahren. 73
15. *Cour de modération du Tribunal cantonal* Art. 14 al. 2 et 15 al. 1 LAJ – Exigences quant à la motivation de la décision soumise au contrôle de la Cour de modération. Art. 4 LAJ – Examen des justes motifs de la récusation du défenseur désigné. 75
16. *Appellationshof des Kantonsgerichts* Art. 4 BV; Art. 1 und 2 URPG – Gesetzliche Anforderungen an ein Gesuch um Gewährung der unentgeltlichen Rechtspflege. Folgen bei Missachtung. Art. 25 URPG – Kosten des Verfahrens. 78
17. *Tribunal cantonal* Art. 20 et 29 LAV; art. 6 et 21 des Us et coutumes du barreau fribourgeois; art. 321 ch. 1 et 2 CP – Secret professionnel de l’avocat. Conditions auxquelles ce dernier peut en être délié par l’autorité de surveillance. Levée refusée pour un procès en paiement d’honoraires. 81
46. *Appellationshof des Kantonsgerichts* Art. 34 Abs. 2 und 4, 38 Abs. 1 lit. e des Bundesbeschlusses vom 28. September 1934 über vorübergehende rechtliche Schutzmassnahmen für notleidende Bauern; Art. 75 Abs. 1, 82 und 83 Abs. 2 LEG; Art. 61 Abs. 2 GBV; Art. 976 ZGB – Zuständigkeit und Verfahren für die Löschung einer aufgrund dieses Bundesbeschlusses im Grundbuch vorgemerkten, zeitlich unbeschränkten Verfügungsbeschränkung. 263
47. *Cour d’appel du Tribunal cantonal* Art. 1 al. 1 LRChF – Responsabilité de l’entreprise de chemin de fer pour le dommage corporel résultant d’une collision entre un véhicule à moteur et un train. Conditions auxquelles l’entreprise peut se libérer. Répartition du dommage en cas de rencontre de responsabilités. Art. 28 LCR, art. 3 al. 1 de la loi fédérale concernant la police des chemins de fer, art. 93 al. 5 OSR – Comportement que doit adopter l’usager de la route devant un passage à niveau non gardé. Art. 19 LCF – Mesures que doit prendre l’entreprise de chemin de fer pour assurer la sécurité du trafic routier.

- Art. 6 al. 2 de l'ordonnance sur la signalisation des passages à niveau – Interprétation de cette disposition. 265
48. *Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 58 CO – Travaux sur une route nationale. Conditions auxquelles la responsabilité du canton est engagée en cas de dommage subi par un automobiliste. 283
Art. 4 LCR, art. 80 OSR – Signalisation d'un chantier autoroutier.
49. *Zivilgerichtshof des Kantonsgerichts* Art. 267 Abs. 1 OR, Art. 271 Abs. 2 aOR – Nutzung einer Werkhalle durch den Mieter während fünf Jahren für den Zweck der Lagerung und Bearbeitung von Futtermittelzusätzen. Normale Abnützung der Mietsache ? 287
50. *Cour civile du Tribunal cantonal* Art. 343 al. 4 CO, art. 48 al. 3 LJP, art. 321 al. 1 CPC – Maxime d'office dans les litiges relevant du contrat de travail. Conditions auxquelles la cause peut être renvoyée au premier juge pour instruction. 289
51. *1^{re} Cour civile du Tribunal fédéral* Art. 86 al. 1 et 87 OJ; art. 119, 120 et 366 al. 1 CPC – Recevabilité du recours de droit public. Art. 4 Cst. – Notion d'arbitraire. 292
Art. 160 al. 2, 107 à 110, 117, 119 al. 1, 362 al. 2, 13 al. 3 et 15 CPC – Effet de la requête aux fins de sûretés sur le délai imparti pour l'avance des frais judiciaires ? Forme des requêtes et mémoires.
52. *Cour civile du Tribunal cantonal* Art. 1 LAJ – Une requête d'assistance judiciaire ne peut être déposée avant l'ouverture d'une action en justice. 298
53. *Moderationshof des Kantonsgerichts* Art. 3 Ziff. 3, 20 URPG; Art. 107 f., 111 und 114 lit. a ZPO; Art. 5 ZivKT – Gerichtsgebühren und allgemeine Auslagen werden der obsiegenden Partei auch dann hälftig belastet, wenn die unterliegende und zur Zahlung der Gerichtskosten verurteilte Partei im Genuss der unentgeltlichen Rechtspflege steht. Diese kann je nach Kostenverteilung verpflichtet sein, der obsiegenden Partei Gerichtskosten zurückzuerstatten. 300

Droit pénal et procédure pénale Strafrecht und Strafprozessrecht

18. *Chambre d'accusation du Tribunal cantonal* Art. 150 et 151 CP – Relation entre ces deux dispositions. Application de la seconde au passager qui frustre le chauffeur de taxi du prix de la course. 86
19. *Chambre d'accusation du Tribunal cantonal* Art. 20d ch. 3, 20e CPP, art. 66^{quinquies} PPF, art. 13 CEDH – Sort des enregistrements

résultant de la surveillance téléphonique. Droit du prévenu, du suspect ou du tiers chez qui la surveillance s'est exercée d'être informés après coup des motifs, du mode et de la durée de celle-ci. Art. 17, 20a CPP, art. 179^{octies} CP, art. 21b LACP – Conditions auxquelles le juge d'instruction peut ordonner la surveillance de la correspondance téléphonique du prévenu ou du suspect. Art. 20b CPP, art. 66 al. 1^{bis} PPF, art. 321 CP – Conditions auxquelles le juge d'instruction peut ordonner la surveillance de la correspondance téléphonique d'un tiers.

88

20. *Strafkassationshof des Kantonsgerichts* Art. 4 BV, Art. 6 Ziff. 1 EMRK – Vorweggenommene Beweiswürdigung. Prozessleitende Entscheide erwachsen nicht in Rechtskraft. Das Gericht kann jederzeit auf Antrag oder von Amtes wegen darauf zurückkommen. Art. 31 Ziff. 2, 37 Ziff. 1 StPO – Verwertbarkeit der Protokolle einer Telefonabhörung, bei der die Tonbandaufnahmen nicht mehr bestehen.

Art. 20a StPO – Verwertbarkeit eines Zufallsfundes zulasten eines Dritten aufgrund einer in einem anderen Kanton angeordneten Telefonüberwachung.

Art. 20c StPO – Voraussetzung für die Telefonüberwachung in einem anderen Kanton.

Art. 19 Ziff. 1 Abs. 6 BetmG – Begriff des «Anstalten treffen».

Art. 63, 68 StGB – Es verstösst nicht gegen die Unschuldsvermutung, beharrliches Leugnen als strafscharfend zu berücksichtigen.

94

21. *Chambre d'accusation du Tribunal cantonal* Art. 26 ch. 4 CPP, art. 5 § 4 CEDH – Requête de prolongation de la détention préventive formulée avant, mais décision de la Chambre intervenant après l'expiration de la durée autorisée. Conséquences.

Art. 5 § 4 CEDH, art. 4 Cst. féd. – Détermination du Ministère public sur une requête de mise en liberté. Droit d'être entendu du prévenu. Pouvoir de cognition de la Chambre d'accusation.

102

22. *Strafkassationshof des Kantonsgerichts* Art. 40 Ziff. 1, 40^{bis} Ziff. 1, 54 Ziff. 1 und 55 Ziff. 1 StPO – Berechnung der Frist für die Einreichung einer Kassationsbeschwerde gegen ein Urteil des Polizeirichters oder des Zuchtgerichts gemäss Art. 40^{bis} Ziff. 1 StPO.

Art. 40 Ziff. 1 StPO – Gegenstand einer Kassationsbeschwerde kann nur ein Strafurteil sein, d.h. ein Entscheid, der sich im Rahmen eines kontradiktorischen Verfahrens über den Strafanspruch des Staates ausspricht.

105

23. *Cour de cassation pénale du Tribunal cantonal* Art. 56 ch. 1 CPP – La Cour de cassation statue sans débats lorsqu'elle est unanime à admettre l'irrecevabilité du recours. 108
24. *Strafkassationshof des Kantonsgerichts* Art. 23 Abs. 1 JSRG, Art. 58 Abs. 1 BV, Art. 6 Ziff. 1 EMRK – Anspruch auf einen unbefangenen und unparteiischen Richter. Personalunion Ermittlungsrichter und Präsident der Jugendstrafkammer. Art. 10, 11, 82 ff. StGB – Anwendbarkeit der Art. 10 und 11 StGB im Jugendstrafrecht. 108
25. *Chambre d'accusation du Tribunal cantonal* Art. 4 et 58 Cst. féd., art. 6 CEDH, art. 12 et 17 ch. 1 CPP, art. 54 let. c LOJ, art. 6 LOJP – Récusation d'un juge d'instruction n'exerçant pas de fonction juridictionnelle. Dispositions applicables. Motifs de récusation. 113
26. *Chambre d'accusation du Tribunal cantonal* Art. 83 EIMP – Voie de droit ouverte contre une décision de clôture passée en force lorsqu'est alléguée une violation du principe de la spécialité. Procédure à suivre par le juge d'instruction lorsqu'un tel grief est soulevé en cours de procédure d'entraide. Art. 21 al. 3, 79 al. 1 et 4, 83 EIMP, art. 12 al. 1 LAEIMP – Recours contre une décision incidente rendue dans le cadre de la procédure d'entraide. Qualité pour recourir. 116
27. *Anklagekammer des Kantonsgerichts* Art. 3 Abs. 4, 8 und 10 OHG, Art. 22 Ziff. 4 StPO, Art. 1 und 8 URPG, Art. 3 lit. c und 5 AGOHG – Ersucht ein Opfer im Sinne des OHG während des Untersuchungsverfahrens um die Bezeichnung eines amtlichen Rechtsbeistandes, so findet das URPG keine Anwendung. Zuständig für das Gesuch ist der Kantonale Sozialdienst. 121
54. *Chambre d'accusation du Tribunal cantonal* Art. 22 CPP, art. 6 § 1 CEDH et art. 7 al. 1 LAVI – Assistance d'un défenseur, équité du procès et égalité des armes dans la procédure d'instruction. 303
55. *Chambre d'accusation du Tribunal cantonal* Art. 25 CPP – Annulation d'office par la Chambre d'accusation d'une ordonnance d'un juge d'instruction incompétent à raison du lieu. 306
56. *Chambre d'accusation du Tribunal cantonal* Art. 26 ch. 4 et 27 CPP – Lorsque le maintien en détention préventive n'est plus motivé que par le risque de fuite, la libération provisoire doit être ordonnée si l'inculpé verse des sûretés pour garantir sa comparution ultérieure. Eléments déterminants pour fixer le montant des sûretés. 307
57. *Chambre d'accusation du Tribunal cantonal* Art. 59, 60 CPP, art. 397 CP – La révision n'est ouverte, en faveur du Ministère

public et du condamné, que pour permettre d'annuler un jugement de condamnation ou d'acquiescement.

La loi ne prévoit pas la possibilité de reconsidérer un arrêt de la Chambre d'accusation rendu sur recours et entré en force. 310

58. *Cour de cassation pénale du Tribunal cantonal* Art. 30 LAJ, art. 152 OJ – Principes régissant la fixation de l'indemnité du défenseur d'office pour la procédure devant la Cour de cassation. 311

Poursuite pour dettes et faillite Schuldbetreibung und Konkurs

28. *Appellationshof des Kantonsgerichts* Art. 182 SchKG, Art. 1007 OR, Art. 35 ZPO – Zulässigkeit von Einreden in einer Wechselbetreibung; fehlende Möglichkeit, die in Anwendung von Art. 182 Ziff. 4 SchKG gesetzte Hinterlegungsfrist zu verlängern. 126

59. *Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 25 ch. 1, 250 al. 4 LP; art. 18 al. 1 let. d, 25, 30 al. 1 LELP, art. 382 al. 2 CPC – Procédure accélérée. Délai de recours contre un jugement de collocation. Art. 3 al. 1 let. g et al. 2, art. 4 et 5 TDep – Détermination de la valeur litigieuse dans un procès en collocation. Influence sur la voie de recours et la fixation des honoraires dus à titre de dépens. 314

Droit administratif Verwaltungsrecht

Police des étrangers / Fremdenpolizei

60. Art. 13 Abs. 1 lit. h BVO – Für die Umwandlung der Saison- in eine Jahresaufenthaltsbewilligung ist das Bundesamt für Ausländerfragen zuständig. 326

Statut du personnel de l'Etat / Dienstverhältnis des Staatspersonals

29. Art. 22 al. 1 LStP – Le transfert provisoire d'un collaborateur peut être ordonné en lieu et place de sa suspension provisoire. Art. 22 al. 2 LStP – Pour être considérée comme valablement fixée, la durée de la mesure provisoire doit être suffisamment déterminable et sa durée prévisible raisonnable. 150

Aménagement du territoire, droit des constructions / Raumplanung, Baurecht

30. Art. 15 LAT – Besoin en terrains industriels. Critères à prendre en considération, notamment nécessité de tenir compte de la disponibilité réelle des parcelles. 156
31. Art. 18 und 19 RPG – Eine im Rahmen der Ortsplanung ausgeschiedene Campingzone hat über eine genügende Zufahrt zu verfügen. 160
32. Art. 48 LATeC – Conditions pour admettre que l'implantation d'une entreprise de transport au coeur d'une localité est conforme à l'affectation de la zone centre-village. 162
61. Art. 15 LAT – Besoin en terrains à bâtir résidentiels. Critères à prendre en considération. Méthode des tendances. 328
62. Art. 63 al. 1 RELATeC – Augmentation de la distance aux limites du fonds en cas de construction d'un long bâtiment de plus de 5 mètres de haut. Méthode de calcul de cette hauteur. Interprétation s'écartant du sens littéral. 332

Protection de l'environnement / Umweltschutz

33. Art. 5 und 32 Abs. 1 SchAV; Art. 13 Abs. 2 lit. a, 14 und 17 Abs. 3 LSV; Ziff. 1 Abs. 3 Anh. 7 LSV; Art. 11 Abs. 2 und 16 Abs. 4 USG; Art. 124 ff. MO – Schiessstand, in welchem die Alarmwerte überschritten werden und dessen Sanierung ausgeschlossen ist. Annahme eines Notfalls, der die Schliessung der Anlage rechtfertigt. 165

Aide sociale / Sozialhilfe

63. Art. 3 SHG – Unterstützung durch den Sozialdienst bei Selbstverschulden. Eine Herabsetzung der Fürsorgeleistung ist nur bei Rechtsmissbrauch möglich. 337

Circulation routière / Strassenverkehr

34. Art. 16, 17, 31 SVG – Entzug des Führerausweises wegen Konsums von Betäubungsmitteln. Spuren von Haschisch im Urin genügen für sich allein nicht, Fahrunfähigkeit anzunehmen und den Entzug des Führerausweises anzuordnen. 166

Droit fiscal

Steuerrecht

Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques / Einkommens- und Vermögenssteuer der natürlichen Personen

35. Art. 6 Abs. 1 und 2 lit. a, 8, 10 Abs. 1 und 71 StG; Art. 3 Ziff. 3 lit. a, 20 Abs. 1 lit. a, 24, 31 und 44 BdBSt; Abkommen vom 11. August 1971 zwischen der Schweizerischen Eidgenossenschaft und der Bundesrepublik Deutschland zur Vermeidung der Doppelbesteuerung auf dem Gebiete der Steuern vom Einkommen und vom Vermögen.
Beschränkte Steuerpflicht infolge Grundeigentums im Kanton Freiburg. Bewertung von in der Bundesrepublik Deutschland gelegenen Grundstücken für die Zuweisung von Schulden und Schuldzinsen (sowie im Hinblick auf den Progressionsvorbehalt). 169
64. Art. 42 und 124 Abs. 1 StG – Gegenwartsbemessung bei Beginn der Steuerpflicht (Gewinnungskosten, Abzüge für besondere Aufwendungen). 341
65. Art. 21 al. 1 let. d et 43 AIFD; art. 28 al. 1 let. d et e et 45 LIC – Critères d'attribution d'un bien à la fortune commerciale ou à la fortune privée. 341
66. Art. 21 al. 1 let. a, 22 al. 1 let. a et 22^{bis} al. 1 let. c AIFD; art. 28 al. 1 let. a et b et 36 al. 1 let. a LIC – Notion et déductibilité des « pots-de-vin ». 345

Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales / Gewinn- und Kapitalsteuer der juristischen Personen

36. Art. 83 LIC, art. 49 AIFD – Cédules hypothécaires constituées par la SA pour garantir les crédits bancaires accordés aux (futurs) actionnaires pour l'achat des actions. Contre-prestation usuelle pour les risques encourus par la SA et les avantages procurés aux actionnaires fixée à un taux minimal de 1,2 % par année. 180
67. Art. 49 al. 1 let. b AIFD; art. 83 al. 2 let. b (anc.) LIC – Admissibilité d'une commission de courtage qu'une société verse à son actionnaire. 351
68. Art. 151 StG; Art. 836 ZGB – Das gesetzliche Grundpfandrecht gemäss Art. 151 StG erfasst insbesondere auch Reingewinne und Mehrwerte aus der Veräusserung von Grundstücken, welche der ordentlichen Gewinn- oder Einkommenssteuer unterliegen. 355

Impôt sur les gains immobiliers et la plus-value / Liegenschaftsgewinn- und Mehrwertsteuer

69. Art. 56 et 59 LIC – Notion d’impenses (frais afférents à une aliénation ayant prorogé l’imposition). 360

Droits d’enregistrement / Einregistrierungsgebühren

37. Art. 68 LE – La restitution de droits d’enregistrement régulièrement perçus lors d’un transfert immobilier suppose que la cause juridique du transfert était nulle ab ovo. En revanche, l’annulation ou la modification subséquente, avec effet ex nunc, d’un transfert de propriété valide ne donne pas lieu à restitution. L’autorité fiscale est en principe liée par la constatation, dans le jugement d’un tribunal civil, de la nullité d’un acte de transfert. A défaut, l’autorité fiscale examine librement si l’acte est invalide. 186

38. L’acte par lequel l’acquéreur rétrocède au vendeur l’immeuble dont il n’a pas été en mesure de payer le prix est soumis aux droits d’enregistrement. Le non-paiement du prix de vente ne constitue en effet pas un motif de nullité du premier transfert. Les deux transferts reposent donc sur une cause juridique valide et sont soumis aux droits d’enregistrement. 192

70. Art. 4 GEG; Art. 3 lit. a Abs. 2, Art. 6 und 9 Tarif zum GEG – Auflösung von Gesamteigentum. 364

71. Art. 10 al. 2 Tarif LE – Notion de l’héritier légal favorisé. 368

Voir aussi / Siehe auch n° 45 (p. 227).

**Droit des assurances sociales
Sozialversicherungsrecht**

Assurance-vieillesse et survivants / Alters- und Hinterlassenenversicherung

39. Art. 4, 113 Abs. 3 und 114^{bis} Abs. 3 BV; Art. 25 Abs. 1, 42 Abs. 1 und 2, 43 Abs. 1 AHVG; Art. 48 AHVV; Art. 163 ZGB – Berechnung der Mutterwaisenrente. Art. 48 AHVV widerspricht dem neuen Eherecht nicht. Ein allfälliger Verstoss gegen Art. 4 Abs. 1 und 2 BV ist durch Art. 25 Abs. 1 AHVG abgedeckt. 194

Prestations complémentaires / Ergänzungsleistungen

72. Art. 17a ELV und lit. a der Übergangsbestimmungen zur Änderung der ELV vom 12. Juni 1989 – Anrechnung von Verzichtvermögen. 375

Prévoyance professionnelle / Berufliche Vorsorge

40. Art. 23 und 73 Abs. 2 BVG – Anspruch auf Invalidenrente. Eintritt der invalidisierenden Arbeitsunfähigkeit. Reformatio in peius. 200

Assurance-maladie / Krankenversicherung

41. Art. 2 al. 1 let. a LAMA, art. 2 LCAM, art. 1 RCAM – Affiliation des étrangers à l'assurance-maladie. Conditions. 211
42. Péremption des cotisations d'assurance-maladie. Dispositions applicables en l'absence de dispositions topiques figurant dans la loi ou les statuts. 216
43. Art. 12 al. 2 LAMA, art. 21 al. 1 O III sur l'assurance-maladie – La kératotomie radiaire n'est pas prise en charge obligatoirement par les caisses-maladie. 219
73. Art. 14 al. 1 LAMA, art. 11 al. 1 et 2 LCAM – Prestations légales obligatoires en cas de grossesse et d'accouchement. 381
74. Art. 19^{bis} al. 4 et 5 LAMA – Conditions de prise en charge intégrale des frais d'hospitalisation en cas d'accouchement dans un autre canton. 385

Assurance-chômage / Arbeitslosenversicherung

75. Art. 9, 13, 14 et 23 al. 2 LACI – Durée du droit aux indemnités journalières et détermination du gain assuré d'un chômeur après deux périodes d'apprentissage. 389
76. Art. 14 al. 1 let. a LACI – Libération des conditions relatives à la période de cotisation. 394

Allocations familiales fédérales dans l'agriculture / Eidgenössische Familienzulagen in der Landwirtschaft

77. Art. 5 LFA – Activité agricole indépendante principale ou accessoire ? Droit aux allocations familiales selon la LFA des exploitants agricoles exerçant cette activité à titre accessoire. 397

Allocations familiales cantonales / Kantonale Familienzulagen

44. Art. 21 al. 2 et 3, 22 al. 1 LAFC – Conditions d'application. 223
78. Art. 7 LAFC – Enfants donnant droit aux allocations familiales. 400
79. Art. 8 al. 2 LAFC – Concours de droit entre la mère à qui sont confiés les enfants pour leur garde et leur entretien et le parâtre. 402
80. Art. 8 Abs. 2 FZG – Anspruchskonkurrenz auf Familienzulagen zwischen dem leiblichen Vater und dem Stiefvater. 406

Procédure et juridiction administrative Verwaltungsrechtspflege

Application du droit dans le temps / Intertemporales Recht

81. Art. 10 al. 1 CPJA – Modification du droit entre le moment du dépôt d'une demande et le moment où l'autorité statue. 412

Révision, reconsidération / Revision, Wiedererwägung

45. Art. 118 CPJA, art. 130 LIC – Les décisions du Service cantonal des contributions sur demande en révision ou en reconsidération peuvent faire directement l'objet d'un recours au Tribunal administratif.
Art. 104 et 105 CPJA, art. 143 LIC – Révision et reconsidération en matière fiscale. 227

Voir aussi / Siehe auch n° 40 (p. 200).

Bibliographie / Literaturanzeigen

Heinrich Frank, Steuern im Mittelalter – Weltliche und kirchliche Geld-, Sach- und Arbeitsleistungen, besonders in Freiburg i. Üe. 237

Jean-Marc Vionnet, Organisation des autorités fiscales et procédure fiscale (Fiches juridiques suisses). 237

SOMMAIRE/INHALTSVERZEICHNIS

Répertoire par articles / Gesetzesregister XV

Abréviations / Abkürzungen XXVII

Articles / Abhandlungen

Gérard Piquerez

Le concordat sur l'entraide judiciaire et la coopération intercantonale en matière pénale 1

Gilbert Kolly

Zu den Verfahrensrechten der Opfer von Straftaten (Art. 8 OHG) im freiburgischen Strafprozess 32

Fabienne Hohl

A propos de la consorité et de l'obligation de fournir des sûretés (note sur la décision du Tribunal civil de la Sarine, du 23 novembre 1993, n° 6) 74

Jacques Meyer

L'avocat fribourgeois face au secret de l'instruction (commentaire à propos de l'arrêt de la Chambre d'accusation du Tribunal cantonal, du 1^{er} février 1994, n° 14) 102

Martine Morard

La garantie d'emploi du fonctionnaire cantonal fribourgeois en cas de suppression de poste 125

Fabienne Hohl

L'avis des défauts de l'ouvrage: Fardeau de la preuve et fardeau de l'allégation 235

Dominique Nouveau Stoffel

La protection des données: Avis rendus du 1^{er} septembre 1993 au 31 août 1994 274

Denis Loertscher

A propos de la langue de la procédure pénale dans le district de la Sarine (note sur l'arrêt de la Chambre d'accusation du Tribunal cantonal du 21 mars 1994, n° 54) 328

Jurisprudence / Rechtsprechung

Droit civil et procédure civile

Zivilrecht und Zivilprozessrecht

1. *Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 60 al. 3 let. g LCo – Signification de l'expression «soutenir un procès». Art. 294 al. 2 let. b CPC – Portée de cette disposition. Art. 58 al. 1 CO; art. 679 CC; art. 674 à 677 CC – Qualification du responsable (le «propriétaire»). Extension. Exceptions. Défauts de construction et d'entretien; pluies exceptionnelles, force majeure. 55
2. *Zivilgerichtshof des Kantonsgerichts* Art. 269a lit. c OR, 15 Abs. 1 VMWG – Missbräuchliche Mietzinserhöhung im Hinblick auf die Erzielung einer kostendeckenden Bruttorendite bei Neubauten, wenn im Mietvertrag kein entsprechender Vorbehalt angebracht wurde. 62
3. *Cour civile du Tribunal cantonal* Art. 329d al. 1 et 2 CO – Conditions auxquelles l'indemnité de vacances peut être incluse dans le salaire horaire. 65
4. *Cour civile du Tribunal cantonal* Art. 337 CO – Résiliation du contrat avec effet immédiat; employé d'une entreprise de montage d'échafaudages sujet au vertige. 67
5. *Cour de modération du Tribunal cantonal* Art. 86 CPC – Recours de certains des consorts. Art. 143 al. 1 et 403 al. 1 CO – En cas de mandat constitué conjointement, la solidarité n'a pas d'effets à l'égard du débiteur des dépens. Fixation des dépens pour l'activité du mandataire commune à deux causes. 69
6. *Tribunal civil de la Sarine* Art. 117 al. 1 let. a CPC – Obligation du demandeur domicilié à l'étranger de fournir des sûretés à la partie adverse pour les dépens présumés du procès. Créanciers cessionnaires de la masse en faillite (art. 260 LP) agissant comme consorts. 71
7. *Kantonsgericht* Art. 9, 113 Abs. 2, 334 ZPO – Eine Ordnungsbusse kann nicht wie ein Kostenentscheid gemäss Art. 113 Abs. 2 ZPO selbständig angefochten werden (Änderung der Rechtsprechung). Die Nichtigkeitsbeschwerde von Art. 334 ZPO steht gegen Entscheide über Ordnungsbussen nicht offen. 79
8. *Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 291 al. 1 CPC – Recevabilité de l'appel contre une décision de radiation.

- Art. 186 et 190 al. 2 CPC – Défaut du demandeur, cité à comparaître personnellement, à l’audience à laquelle il est représenté par son mandataire. 81
9. *Cour de modération du Tribunal cantonal* Art. 15 al. 2 LAJ et art. 15 al. 1 TDep; art. 25 LAJ – Délai de recours. Procédure sommaire.
 Art. 14, 15, 16 et 17 LAJ. Principes qui régissent la fixation de l’indemnité globale équitable due au défenseur d’office.
 Art. 4 al. 1 LAJ – En matière civile, seul un avocat peut être commis d’office. Incidence de la délégation de certaines tâches à un stagiaire sur la fixation de l’indemnité d’office.
 Art. 25 LAJ – Gratuité de la procédure. 83
43. *Président du Tribunal civil de la Sarine* Art. 45 CC – Rectification d’une inscription d’état civil concernant la date de naissance: possession d’état. 287
44. *Aufsichtsbehörde über das Grundbuch* Art. 948 Abs. 1 ZGB, Art. 12, 14 und 26 GBV – Reihenfolge der Eintragungen bei mehreren zusammenhängenden Anmeldungen. Nach Abweisung einer Anmeldung Eintragung der übrigen ?
 Art. 779a und 943 Abs. 2 ZGB, Art. 7 und 20 GBV – Eintragung eines selbständigen und dauernden Baurechts zugunsten des Eigentümers als Dienstbarkeit und Aufnahme als Grundstück.
 Art. 9 GBV – Eintragung einer Baurechtsdienstbarkeit ohne Dienstbarkeitsplan, wenn das ganze Grundstück belastet ist.
 Art. 7 und 9 Abs. 3 GBV, Art. 50 GBG, Art. 46 ARGBG, Art. 31 Abs. 1 lit. a und 104 KVG - Aufnahme eines Baurechts als Grundstück nur bei Vorliegen eines Mutationsverbals. 289
45. *Autorité de surveillance du registre foncier* Art. 24 al. 2 et 103 al. 1 ORF – Communication de la décision de rejet; moment à partir duquel court le délai de recours en cas de notification irrégulière.
 Art. 103 al. 1 ORF, art. 27 ss CPJA – Respect du délai de recours.
 Art. 965 CC, art. 15 ss ORF – Décision judiciaire de mesures provisionnelles ordonnant l’inscription provisoire d’une hypothèque légale des artisans et entrepreneurs, rendue contre une personne qui n’est plus propriétaire de l’immeuble à grever au moment où la décision parvient au registre foncier; rejet de la réquisition. 294
46. *Autorité de surveillance du registre foncier* Art. 2 al. 1, 3 al. 4, 6 al. 1 LDFR et 16 LAT – Notion d’immeuble agricole.
 Art. 73 à 79, 81 et 84 LDFR – Procédure suivie par le conservateur saisi d’une réquisition portant sur un gage collectif grevant un immeuble dont le caractère agricole est douteux.

Art. 86 al. 1 let. b LDFR – Les immeubles non agricoles situés en dehors de la zone à bâtir qui ne sont pas soumis à la LDFR font l'objet d'une mention au registre foncier.

Art. 69 à 72 LRF, 115 ORF, 105 al. 2 OJ – Admissibilité des nova par l'Autorité de surveillance.

Art. 966 al. 1 CC, 24 et 24a ORF – A l'exception des cas de suspension légaux, le requérant n'a aucun droit à compléter la réquisition après son dépôt. 298

47. *Cour civile du Tribunal cantonal* Art. 274f al. 1 CO – Le délai pour saisir le juge en cas d'échec de la tentative de conciliation est un délai de procédure, non de péremption. Son inobservation entraîne l'irrecevabilité de l'action, non la déchéance du droit de procéder à nouveau. 302

48. *Zivilgerichtshof des Kantonsgerichts* Art. 337 f., 337b Abs. 1, 337c Abs. 1 und 2 OR – Fristlose Auflösung des Arbeitsverhältnisses durch den Arbeitnehmer bei Zahlungsunfähigkeit des Arbeitgebers. 306

49. *Zivilgerichtshof des Kantonsgerichts* Art. 337 und 337c Abs. 3 OR – Fristlose Entlassung aus wichtigen Gründen. Stillschweigende Zustimmung des Arbeitnehmers ? 309

50. *Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 121 CC, 37 al. 2 LACC, 111ss CPC, 139 CPJA – Le Ministère public n'a pas droit à des dépens dans un procès en annulation de mariage. 312

51. *Cour de modération du Tribunal cantonal* Art. 404 CO – Répudiation du mandat par l'avocat en temps inopportun. Réparation du dommage subi par le mandant du fait que des dépens ne lui ont pas été alloués au motif qu'il a procédé sans l'assistance d'un avocat. 313

52. *Cour d'appel du Tribunal cantonal* Art. 111 al. 3 CPC – Répartition des dépens en cas d'admission d'une action en désaveu de paternité introduite par l'enfant. 317

Voir aussi / Siehe auch n° 18 (p. 117) Art. 130 al. 1 et 2, 302 al. 2 et 366 CPC.

Droit pénal et procédure pénale Strafrecht und Strafprozessrecht

10. *Cour de cassation pénale du Tribunal cantonal* Art. 80 ch. 2 et 41 ch. 4 CP, art. 19 et 16 LACP – Compétence pour ordonner la radiation anticipée d'une peine ferme ou d'une peine assortie du sursis.

- Art. 80 ch. 2 al. 2 et 81 al. 1 CP – Point de départ du délai de radiation en cas de peine compensée par la détention préventive ou extraditionnelle subie. Analogie avec la remise de peine par voie de grâce. 89
11. *Cour de cassation pénale du Tribunal cantonal* Art. 13 ch. 1, 40bis ch. 1 et 55 ch. 1 CPP, art. 37 CPC, art. 1 let. a de la loi du 24 novembre 1859 concernant la sanctification des dimanches et fêtes, art. 1 let. d de la loi du 11 février 1965 relative à l’expiration des délais – Délai de recours dont l’expiration tombe sur le jour de la Fête-Dieu. 91
12. *1^{re} Cour de droit public du Tribunal fédéral* Art. 13 ch. 1 et 2, 40 ch. 1, 40bis ch. 1, 55 ch. 1 CPP – Computation du délai de recours. 92
13. *Cour de cassation pénale du Tribunal cantonal* Art. 22 ch. 1 al. 2 CPP, art. 33 al. 1 Cst. féd., art. 29 al. 2 OJ, art. 158 let. g et 159 al. 2 CPC – En procédure pénale fribourgeoise, la représentation et l’assistance des justiciables est réservée aux avocats et aux avocats-stagiaires. Une compagnie d’assurance de protection juridique n’est pas habilitée à former opposition à une ordonnance pénale. Cette opposition ne doit pas être déclarée irrecevable sans qu’un délai convenable ait été accordé pour corriger le vice. 95
14. *Chambre d’accusation du Tribunal cantonal* Art. 22 ch. 1 et 2 CPP – Fondement et étendue du droit du mandataire étranger de rendre visite à sa mandante détenue préventivement, dont la défense pénale est assumée par un mandataire autorisé selon le droit cantonal. Droit d’être entendu, restrictions à la libre consultation du dossier et secret de l’enquête. 98
15. *Chambre d’accusation du Tribunal cantonal* Art. 29 ch. 1 CPP – A qualité pour recourir toute personne directement touchée par une mesure ou une décision du juge d’instruction ou du préfet (changement de jurisprudence; cf. ég. art. 8 al. 1 let. b LAVI). 105
16. *Cour de cassation pénale du Tribunal cantonal* Art. 52 ch. 1 CPP – Conditions de la notification par voie édictale. Art. 53 ch. 4 et 6 CPP, art. 6 CEDH – La volonté du législateur n’était pas de limiter le nombre de reliefs, mais d’éviter des abus en n’accordant un deuxième relief ou un relief ultérieur qu’à certaines conditions. C’est à l’accusation qu’il appartient d’établir que le condamné par défaut a voulu se soustraire à la poursuite pénale. 108
17. *Cour de cassation pénale du Tribunal cantonal* Art. 63 CPP, art. 5 et 6, 7 et 9 à 11 du Tarif des frais judiciaires en matière pénale – Compétence pour fixer les frais pénaux. Recours en cassation

- pénale ou réclamation et recours à la Cour de modération (art. 63 ch. 8 CPP). 113
53. *Cour de cassation pénale du Tribunal cantonal* Art. 99 ch. 3 CP – Conditions auxquelles l’autorité de jugement peut ordonner qu’un jugement rendu à l’encontre d’un adolescent ne sera pas inscrit au casier judiciaire. 321
54. *Chambre d’accusation du Tribunal cantonal* Art. 21 al. 1 Cst. cant., art. 5 § 2 et art. 6 § 3 let. a et e CEDH, art. 3 et 5 de la loi du 21 mai 1987 modifiant l’organisation de la justice pénale (droit transitoire) – Langue de la procédure d’enquête dans le district de la Sarine. Directives de la Chambre d’accusation du 29 juillet 1993. 324
55. *Strafkassationshof des Kantonsgerichts* Art. 21 Ziff. 4 und 8, Art. 36 Ziff 3, 5 und 8 StPO – Verwertbarkeit von Aussagen im Strafprozess, wenn der Zeuge, Anzeiger oder Kläger vor der Einvernahme nicht auf die Wahrheitspflicht und die Möglichkeit einer Beeidigung aufmerksam gemacht worden ist (Änderung der Rechtsprechung). 332

Poursuite pour dettes et faillite Schuldbetreibung und Konkurs

18. *II^e Cour civile du Tribunal fédéral* Art. 302 al. 2 et 130 al. 1 et 2 CPC ; art. 366 CPC ; art. 174 et 185 LP ; art. 182 ch. 3 LP – Principe de la simultanéité et présentation de nouveaux moyens en appel. Application au recours contre la décision relative à l’opposition dans la poursuite cambiaire des principes qui régissent la recevabilité des nova dans la procédure de recours contre le jugement de faillite. La recevabilité des nova - quelle qu’en soit la nature - dans la procédure de recours contre la décision sur l’opposition dans la poursuite cambiaire ressortit-elle exclusivement au droit cantonal de procédure ? 117
19. *Cour de cassation civile du Tribunal cantonal* Art. 68 al. 1 Tarif LP, art. 1 al. 3 et 3 let. b et g TDep – Fixation de l’indemnité équitable à titre de dépens. 122
56. *Chambre des poursuites et faillites du Tribunal cantonal* Art. 46 al. 1, 51 et 89 LP, art. 9 et 12 de l’ordonnance du 30 octobre 1917 sur l’engagement du bétail, art. 1 et 3 de l’arrêté du 15 janvier 1918 concernant l’engagement du bétail, art. 885 CC, art. 9 de l’arrêté du 9 février 1971 concernant l’exécution de la loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur les mesures à prendre pour combattre les épizooties et de son ordonnance d’exécution du 15 décembre 1967 (art. 11 de cette ordonnance) – Compétence de l’office du lieu de stationnement

ordinaire du bétail pour exécuter la saisie de génisses placées en estivage en dehors de l'arrondissement de la poursuite.
Art. 97 al. 2 LP – Pouvoir d'appréciation du préposé dans l'estimation des «biens nécessaires».

337

57. *Cour de cassation civile du Tribunal cantonal* - Art. 82 LP – Un livret d'épargne vaut titre de mainlevée provisoire pour le montant qui y est inscrit.
Art. 475, 481 CO - Nature juridique du livret d'épargne. La créance en restitution des sommes déposées est exigible dès la date du dépôt, même si le règlement pour les livrets d'épargne prévoit une autre solution.

340

58. *Cour civile du Tribunal cantonal* Art. 83 al. 2 LP, 140, 141, 155 al. 1 et 2 CPC – Introduction d'une action en libération de dette par le dépôt d'une requête de citation en conciliation en mains du juge de paix. Conditions auxquelles le délai d'ouverture d'action est observé.
Art. 6 LAJ – Portée de cette disposition après l'entrée en vigueur du code de procédure civile.
Art. 150 al. 1 et 2 CPC – Procédure à suivre par le juge de paix en cas de refus d'une partie de comparaître à l'audience de conciliation.

343

Droit administratif Verwaltungsrecht

Police des étrangers / Fremdenpolizei

20. Art. 13 litt. f OLE – Autorisation de séjour pour cas de rigueur. 141
59. Art. 4 et 9 al. 1 litt. a LSEE, 8 RSEE – Non-renouvellement d'une autorisation de séjour; relation avec l'expulsion judiciaire.
Art. 8 CEDH. Cas d'un enfant majeur. 347

Droits politiques / Politische Rechte

60. Art. 180 al. 7 LEDP – Election sans dépôt de liste. Accès au deuxième tour. 354

Etat civil / Zivilstand

61. Art. 69 al. 2 OEC – Obligation de rajouter un deuxième prénom au prénom «Nadil». 357

Notariat

21. Art. 4 CPJA – Notion de décision (arrêté du 27 avril 1993 par lequel le Conseil d'Etat a modifié le tarif du 7 octobre 1986 des émoluments des notaires). 146

Exécution des peines et mesures / Straf- und Massnahmenvollzug

22. Art. 38 ch. 4 al. 2 CP – Révocation de la libération conditionnelle. 148

Aménagement du territoire, droit des constructions / Raumplanung, Baurecht

23. Art. 174 al. 4 LATeC – Motivation de la décision. 152

24. Art. 174 al. 4 LATeC – Motivation de la décision. 154

25. Art. 68 litt. B RELATeC – Calcul de la hauteur à compter du terrain naturel. 155

26. Art. 68 litt. B RELATeC – Admissibilité d'une courseive. 159

27. Art. 83 ARRPBG – Der einzelne Stockwerkeigentümer kann selbständig ein Baugesuch stellen. 163

62. Art. 15 LAT – Zone à bâtir suffisante pour les 15 prochaines années. Conditions pour une prise en considération non seulement des besoins prévisibles en terrains constructibles de la commune de Villars-sur-Glâne, mais aussi de l'agglomération de Fribourg dans son ensemble. 360

63. Art. 180 und 181 RPBG – Vor Aushändigung der Bewilligung zur Kiesausbeutung ist keine Vereinbarung über die Entschädigung für aussergewöhnliche Abnützung oder Beschädigung der Strassen zu treffen.
Art. 182 RPBG, Art. 92 StrG – Die Gemeinde hat, sofern sie auf einer Entschädigung beharrt, eine Verfügung gemäss Art. 66 VRG zu erlassen. 363

64. Art. 20 KGSG, Art. 78 bis 82 RPBG – Unbewegliche Kulturgüter sind grundsätzlich mit den Mitteln und gemäss den Verfahren, die in der Raumplanungs- und Baugesetzgebung vorgesehen sind, unter Schutz zu stellen.
Art. 63 Abs. 5 RPBG – Die Wirkungen von vorsorglichen Schutzmassnahmen sind auf drei Monate begrenzt. Andernfalls ist ein ordentliches Unterschutzstellungsverfahren einzuleiten. 367

Expropriation / Enteignung

65. Art. 19 litt. a LEx – Valeur vénale en cas d'expropriation partielle d'un fond construit. Notion de «Vorgarten». 371

Police des eaux / Wasserpolizei

66. Art. 5 LF sur la police des eaux – Délimitation entre la notion d'entretien d'un cours d'eau et celle d'intervention sur les eaux. 375

Etablissements publics / Öffentliche Gaststätten

28. Art. 76 litt. a CPJA – Qualité pour recourir d'une association professionnelle.
Art. 3 al. 5 LEDC de 1972 – Notion de région qui enregistre un important mouvement de population. 165

Voir aussi / Siehe auch Nr. / n° 80 (p. 450).

Circulation routière / Strassenverkehr

29. Art. 32 al. 1, in fine, OAC – Base légale.
Art. 17 al. 1 litt. c LCR – L'autorité ne peut s'écarter de la durée minimale du retrait que dans un cas de très peu de gravité, où le seuil de six mois apparaîtrait particulièrement choquant. 171

**Droit fiscal
Steuerrecht**

Exonération fiscale / Ausnahmen von der Steuerpflicht

30. Art. 16 Ziff. 3 BdBST; Art. 21 lit. c StG – Steuerbefreiung einer Stiftung wegen Gemeinnützigkeit. 174

Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales / Gewinn- und Kapitalsteuer der juristischen Personen

31. Art. 2 Abs. 1 ZGB – Treu und Glauben. Bindung einer Behörde an Entscheide anderer Behörden ? 181

Responsabilité solidaire des époux / Solidarische Haftung der Ehegatten

67. Art. 12 Abs. 2 StG – Die Haftung tritt erst mit der gemeinsamen Besteuerung ein. Tragweite der uneingeschränkten Solidarhaftung. 379

Impôt sur le revenu des personnes physiques / Einkommenssteuer der natürlichen Personen

32. Art. 27 s. LIC; art. 21 AIFD – Propres travaux (architecte). Travaux en cours. Moment de l'acquisition du revenu. 184
68. Art. 21 al. 1 litt. c AIFD; art. 30 al. 1 litt. c LIC – Les intérêts obtenus par le placement d'une indemnité en capital versée par une assurance RC en couverture d'un dommage (par exemple frais

- futurs) sont soumis à l'impôt sur le revenu, même si l'indemnité a été escomptée dans la mesure du rendement prévisible de la somme investie. 381
69. Art. 43 al. 1 litt. e LIC – Notion de partage. 388

Impôt fédéral direct / Direkte Bundessteuer

33. Art. 30 CPJA; art. 99 et 106 AIFD. La suspension des délais ne s'applique pas à la procédure de recours (et de réclamation) relative à l'impôt fédéral direct. 188

Valeur fiscale des immeubles / Steuerwert von Grundstücken

70. Art. 71 StG; Art. 31 BdBSt. Bewertung von im Baurecht (Art. 779 ZGB) errichteten Gebäuden. Zusätzliche Wertkomponente der blossen Nutzungsberechtigung am Grundstück. Ertragswert. Rohertrags- oder Nettoertragsmethode. Amortisation der Anlagekosten. 392

Impôt sur les gains immobiliers et la plus-value / Liegenschaftsgewinn und Mehrwertsteuer

71. Art. 151 LIC. Hypothèque légale existant sans inscription au Registre foncier et exécution forcée. Si la poursuite par voie de réalisation de gage est demandée par l'Etat de Fribourg, celui-ci doit produire toutes ses créances exigibles sous peine d'extinction du droit de requérir la vente une deuxième fois. 404

Droits d'enregistrement / Einregistrierungsgebühren

34. Art. 79 LE. Délais de prescription et non de péremption. Interruption des délais de la prescription. Art. 36 et 63 LE. Intérêts moratoires. Mise en demeure. 189
72. Art. 14 litt. h LE. En cas d'adjudication d'un immeuble, la valeur vénale de l'immeuble est déterminante pour le calcul des droits proportionnels. L'estimation des offices de poursuites ou de faillite ne lie pas les parties au litige. 408

**Droit des assurances sociales
Sozialversicherungsrecht**

Assurance-vieillesse et survivants / Alters- und Hinterlassenenversicherung

35. Art. 9 AHVG, Art. 23 Abs. 4 AHVV. Berücksichtigung eines offensichtlichen Irrtums in der Steuerveranlagung. 202

36. Art. 23 al. 1 et 28 al. 2 LAVS; art. 49 RAVS. Notion d'enfant recueilli. 205

Prévoyance professionnelle / Berufliche Vorsorge

37. Art. 37 PKG. Ein Assistent der Universität, der als Staatsangestellter während eines unbezahlten Urlaubs ein Stipendium des Nationalfonds bezog, hat Anspruch auf volle Freizügigkeit. 212

Assurance-maladie / Krankenversicherung

73. Art. 14^{bis} LAMA; art. 13 al. 2 LCAM; art. 12 al. 1 RCAM – Franchise pour les frais découlant d'accidents assurés à titre subsidiaire par les caisses-maladie. 415
74. Art. 1 al. 2, art. 12^{bis} LAMA – La perte de gain pour laquelle l'assuré a droit au salaire en vertu de son contrat de travail n'est pas prise en considération. 419

Assurance-accidents / Unfallversicherung

38. Art. 6 LAA, art. 9 OLAA – La piqûre d'une tique, par laquelle est transmise la maladie de Lyme, n'est pas un accident au sens de la loi. 215

Prestations complémentaires / Ergänzungsleistungen

75. Art. 3 Abs. 4 lit. d ELG; Art. 19 Abs. 1 ELV; Art. 6 ELKV – Begriff der Grundversicherung im Sinne von Art. 19 Abs. 1 ELV. 424

Allocations familiales cantonales / Kantonale Familienzulagen

39. Art. 8 al. 1 et 2 litt. a LAFC – Il n'y a pas cumul de prestations au sens de cette disposition entre allocations familiales et indemnités journalières de l'assurance-invalidité. 215
40. Art. 8, 21 Abs. 3 und 22 Abs. 1 FZG – Im Sinne des Gleichbehandlungsgebotes (Art. 4 BV) ist sowohl für Lohn- als auch für Nichtlohnbezüger einzig die Kumulation von Kinderzulagen im eigentlichen Sinn verboten. 221
41. Art. 22 al. 1 LAFC – La loi interdit le cumul des allocations familiales et des indemnités journalières de l'assurance-chômage, dans la mesure où ces dernières contiennent un supplément correspondant aux allocations légales pour enfants et formation professionnelle. 227
76. Art. 7 lit. d FZG – Begriff des Pflegekindes. 430

77. Art. 21b LA – Application de cette disposition en droit cantonal pour les enfants de requérants d’asile vivant à l’étranger. 436
78. Art. 21b LA. Droit aux allocations familiales des requérants d’asile en faveur de leurs enfants vivant à l’étranger. 441
79. Art. 22 al. 1, art. 21 al. 3, art. 38 LAFC. Transmission d’office d’une demande d’allocations familiales à l’autorité compétente. 447

Procédure et juridiction administrative Verwaltungsrechtspflege

Qualité pour recourir / Beschwerdebefugnis

80. Art. 13 GTG; Art. 76 VRG – Das Gesetz über die öffentlichen Gaststätten räumt der Gemeinde bei der Erteilung eines Patentes keine Beschwerdebefugnis ein. 450

Compétence / Zuständigkeit

81. Art. 15 al. 2 LCAM – Le Département de la santé publique est compétent pour se prononcer lorsqu’une commune ne respecte pas son obligation légale de payer à la caisse-maladie les conditions ou les participations qui ne peuvent être recouvrées auprès des personnes assurées obligatoirement. 452

Indemnité de partie / Parteientschädigung

42. Art. 139 CPJA – Intérêts patrimoniaux de la collectivité publique. 232

Voir aussi / Siehe auch n° 21 (p. 146), n° 23 (p. 152), n° 24 (p. 154), n° 28 (p. 165), n° 64 (p. 367), n° 72 (p. 408).

SOMMAIRE/INHALTSVERZEICHNIS

P. 95 à 324 = numéros spéciaux "Congrès suisse des juristes, Fribourg 1993"

S. 95 bis 324 = Sondernummern "Schweizerischer Juristentag, Freiburg 1993"

Répertoire par articles / Gesetzesregister **X**

Abréviations / Abkürzungen **XX**

Articles / Abhandlungen

Michel Mooser / Amédéo Wermelinger

Quelques aspects liés au dessaisissement volontaire d'éléments de fortune
par des personnes âgées 1

Isabelle Chassot

La clause d'esthétique en droit des constructions 95

Erwin Jutzet

Ausgewählte Fragen betreffend Organisation und Verfahren der
Invalidenversicherung 111

Christian Pfammatter

L'indemnité de partie devant le Tribunal administratif fribourgeois 123

Beat Renz

Polizeibehörde und polizeiliche Aufsichtsbehörde 135

André Schoenenweid

Informatisation de la législation: quel intérêt pour les praticiens ? 142

Georges Scyboz et Andrea Braconi

La reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers dans la
jurisprudence récente du Tribunal fédéral 215

Marius Schraner

Die Mitwirkung der vormundschaftlichen Behörden bei der
Veräusserung von Grundstücken 231

<i>Alexis Overney</i> L'indemnité pour atteinte à l'intégrité selon la loi fédérale sur l'assurance-accidents et l'indemnité à titre de réparation morale	239
<i>Reinold Raemy</i> Verfahrensrechtliche Aspekte der fürsorglichen Freiheitsentziehung im Kanton Freiburg	256
<i>Alexandre Papaux</i> La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et du Tribunal fédéral en matière de témoignage anonyme	274

Jurisprudence / Rechtsprechung

Droit civil et procédure civile

Zivilrecht und Zivilprozessrecht

1. <i>Tribunal fédéral</i> - Art. 392, 393, 426, 439, 451 à 453 CC, art. 63 al. 2 OJ. Curatelle de représentation, curatelle de gestion et curatelle combinée ou mixte. Responsabilité du curateur et du juge de paix. Contrôle des constatations de fait de l'autorité cantonale.	37
2. <i>Autorité de surveillance du registre foncier</i> - Art. 1 AFIR. Renonciation à un droit d'emption.	50
3. <i>Autorité de surveillance du registre foncier</i> - Art. 41 LMC, art. 93 ORF. Attributions du conservateur et consentement des créanciers-gagistes en cas d'agrandissement d'un immeuble par adjonction d'un autre immeuble.	52
4. <i>Appellationshof</i> - Art. 184 und 216 OR. Bestimmbarkeit des Angebotes. Gültigkeit einer mündlichen Zusage.	53
4a. <i>Bundesgericht</i> - Urteil vom 27. Januar 1993.	56
5. <i>Cour civile</i> - Art. 267 CO, art. 271 aCO et art. 3 Tit. fin. CC. Fardeau de la preuve du bon état de la chose remise à bail et droit transitoire.	57
6. Président du Tribunal des baux à loyer de la Sarine - Art. 274 CO. Notion de ténacité.	59
7. <i>Tribunal des baux à loyer de la Sarine</i> - Art. 21 LTBL. Compétence du tribunal des baux et qualification du contrat ayant pour objet l'exploitation d'une cantine.	61
8. <i>Tribunal civil de la Sarine</i> - Art. 493 et 499 CO. Forme authentique et désignation du débiteur principal. Garantie d'une dette existante. Intérêts sur la dette du débiteur principal et sur la dette de la caution.	64

9.	<i>Cour d'appel</i> - Art. 155 CPC et art. 2 CC; art. 113 et 292 CPC. Péréemption d'instance et abus de droit. Pas d'appel contre la décision incidente réservant les dépens.	68
	9a. <i>Tribunal fédéral</i> - Arrêt du 20 janvier 1993.	72
25.	<i>II^e Cour civile du Tribunal fédéral</i> - Art. 335 CC, art. 18, 19 et 20 CO, art. 52 CC. Fondation de famille, simulation, nullité.	287
26.	<i>Autorité de surveillance du registre foncier</i> - Art. 959 CC. L'annotation pour une durée plus longue que celle du droit à annoter n'est pas possible.	291
27.	<i>Autorité de surveillance du registre foncier</i> - Art. 11 et 35 ORF. Inscription d'une servitude foncière. Modification du libellé par le conservateur du registre foncier: conditions.	294
28.	<i>Cour d'appel du Tribunal cantonal</i> - Nature juridique de la garantie à première demande. Exceptions et objections opposables. Art. 164 CO - Cessibilité de la créance découlant d'une garantie bancaire.	296
29.	<i>Président du Tribunal des baux à loyer de la Sarine</i> - Art. 274 d CO, art. 25 et 31 LTBL, art. 106, 152 ss, 185 et 186, 280 et 286 CPC. Défaut du demandeur à l'audience de la commission de conciliation et condamnation aux frais de la partie téméraire.	303
30.	<i>Président de la Chambre des prud'hommes de la Sarine</i> - Art. 319 CO. Qualification du contrat de travail à temps partiel. Art. 324 a CO. Salaire en cas d'empêchement de travailler. Art. 334 ss, 18 et 20 CO, art. 29, 30 et 105 LACI, art. 93 CPC. Fin des rapports de travail par accord des parties. Simulation. Illicéité de l'acte dissimulé tendant à l'obtention de prestations indues de l'assurance-chômage. Intérêt de l'intervenante.	306
31.	<i>Zivilgerichtshof des Kantonsgerichts</i> - Art. 115, 341, 357 und 361 f. OR. Vorzeitige Aufhebung des Arbeitsvertrages durch Uebereinkunft. Verstoß gegen das Verzichtsverbot des Arbeitnehmers und zwingende Vorschriften des Kündigungsschutzes ?	312
32.	<i>Appellationshof des Kantonsgerichts</i> - Art. 2 Abs. 3 Tarif der Parteikosten. Berücksichtigung der unter gewöhnlichen Umständen zur Führung des Prozesses notwendigen Zeit.	316
	32a. <i>Bundesgericht</i> - Urteil vom 14. Dezember 1992.	318

Protection des marques
Markenschutz

10. *Président de la Cour civile* - Art. 6, 9 et 24 LMF, art. 3 LPM. Sort de l'exception de nullité tirée de l'antériorité de la marque d'un "tiers". Fardeau de la preuve. Risque de confusion entre les marques "BUD" et "BUDDY". 77

Droit pénal et procédure pénale
Strafrecht und Strafprozessrecht

11. *Cour de cassation pénale* - Art. 58 CPP. Portée de l'interdiction de la reformatio in pejus (Changement de jurisprudence). 82
12. *Chambre d'accusation* - Art. 21 EIMP et 12 LAEIMP. Qualité pour recourir du témoin. 85

Poursuite pour dettes et faillite
Schuldbetreibung und Konkurs

13. *Chambre des poursuites et faillites* - Art. 190 LP, art. 75 CO, art. 844 CC, art. 725 et 903 CO. Conditions et preuve de la suspension de paiement. Exigibilité et dénonciation de la cédula hypothécaire. Notion d'insolvabilité (Ueberschuldung). Evaluation des biens à la valeur vénale. 87
33. *Président du Tribunal civil de la Sarine* - Art. 82 LP. Une déclaration de volonté conditionnelle du débiteur contenue dans un projet de convention refusé par le créancier ne vaut pas reconnaissance de dette. 321
34. *Cour d'appel du Tribunal cantonal* - Art. 182 ch. 3 LP, art. 1069 et 1098 CO, art. 366, 302 et 130 CPC, art. 20 et 25 LELP. Opposabilité en principe de l'exception de prescription. Exclusion des nova dans la procédure de recours contre la décision relative à l'opposition à une poursuite pour effet de change. 322

Droit administratif
Verwaltungsrecht

Police des étrangers / Fremdenpolizei

35. Art. 14 al. 2 LSEE. Mise en détention en vue du refoulement. 325

Affaires communales / Gemeindewesen

36. Art. 154 LCo. Contrôle abstrait d'un règlement communal par le Tribunal administratif. 329

Ecole et formation / Schule und Ausbildung

37. Art. 6 SchG. Unentgeltlichkeit des Schülertransports. 332

Aménagement du territoire, droit des constructions / Raumplanung, Baurecht

14. Art. 85 LATeC. Suspension de la procédure de permis de construire en vue d'un plan en formation. Admissibilité de cette suspension. 149
15. Art. 57 al. 5 RELATeC. Portée de la disposition relative à l'indice d'utilisation applicable en cas de transformation de bâtiments existants en zone à bâtir. Procédure à suivre. 156
38. Art. 22, 24 RPG; Art. 56, 58, 59 RPBG. Bauen in der Landwirtschaftszone. 336
39. Art. 24 al. 2 LAT; art. 58 al. 4 LATeC. Reconstruction d'un bâtiment effondré hors zone à bâtir. 341
40. Art. 158 RPBG; Art. 46 ARzRPBG. Schattenwurf von Bauten in der Industriezone. 344
41. Art. 22 RPG; Art. 148, 149, 170 RPBG. Bewilligungspflicht für Nutzungsänderung; Pflicht zur Erstellung von Parkplätzen. 346
42. Art. 172 LATeC. Irrecevabilité d'une opposition non motivée. 351
43. Art. 80 RPBG; Art. 129 VRG. Einsprachebefugnis von Vereinigungen; Verfahrenskosten. 353

Circulation routière / Strassenverkehrsrecht

16. Art. 104 VRG. Unzulässigkeit einer Wiedererwägung aus Gründen, die mit Beschwerde geltend gemacht werden konnten. Art. 17 SVG; Art. 33 und 34 VZV. Ein etappenweiser Vollzug von Führerausweisentzügen ist nicht von vornherein ausgeschlossen. 157

Voir aussi n° / Siehe auch Nr. 56.

Economie / Wirtschaft

44. Registre professionnel dans le canton de Fribourg. 358

Droit fiscal
Steuerrecht

Impôt sur le revenu des personnes physiques / Einkommenssteuer der natürlichen Personen

17. Art. 29 litt. b et 46 LIC. Impôt annuel entier sur les prestations en capital du 2^e pilier. Utilisation de la prestation, comme prime unique, pour la constitution d'une rente viagère (3^e pilier b). 164
45. Art. 36 al. 1 litt. a et 37 LIC; art. 22^{bis} AIFD. Déduction des frais d'acquisition d'outils de travail (ordinateur personnel). 364
46. Art. 36 al. 1 litt. j LIC; art. 4 Cst. féd. Déduction des frais liés à l'impotence. Egalité de traitement. 366
47. Art. 40 Abs. 1 lit. c und e sowie Abs. 2 StG. Sozialabzüge für Kinder, deren Unterhalt von mehreren Steuerpflichtigen betritten wird. 371

Impôt sur le bénéfice des personnes morales / Gewinnsteuer der juristischen Personen

19. Art. 83 LIC; art. 49 AIFD. Bénéfice net imposable. Conditions d'une correction ou d'une modification du bilan en droit fiscal. 179
20. Art. 83 Abs. 2 lit. b StG; Art. 49 Abs. 1 lit. b BdBSt. Verdeckte Gewinnausschüttung (Uebernahme der Einbürgerungskosten des geschäftsführenden Aktionärs). 183

Impôt sur les gains immobiliers et la plus-value / Liegenschaftsgewinn- und Mehrwertsteuer

18. Art. 63 LIC. Produit de l'aliénation lorsqu'est donnée en paiement une créance ne portant pas intérêt ou à un taux extrêmement bas. 172

Contributions causales / Kausalabgaben

48. Obligation de raccordement d'un immeuble situé à l'extérieur du périmètre des égouts. Calcul de la taxe de raccordement. Egalité de traitement. 374

Voir aussi n° / Siehe auch Nr. 36

Taxes de séjour / Aufenthaltstaxen

49. Art. 25 à 38 LT. Taxe de séjour pour les résidences secondaires. 378
50. Art. 25 - 38 TG; Art. 28 RTG. Aufenthaltstaxe für bewohnbare Schiffe. 384

Droit des assurances sociales
Sozialversicherungsrecht

Assurance-vieillesse et survivants / Alters- und Hinterlassenenversicherung

51. Art. 52 AHVG, Art. 81 Abs. 3 AHVV. Schadenersatzklage gegen einen Arbeitgeber als Inhaber einer Einzelunternehmung: örtliche Zuständigkeit, Zulässigkeit. 388

Voir aussi n° / Siehe auch Nr. 57

Assurance-invalidité / Invalidenversicherung

52. Art. 49 LAI, art. 47 al. 2 LAVS. Point de départ de la péremption d'un an. 392

Prestations complémentaires / Ergänzungsleistungen

21. Art. 4 Abs. 1 lit. c ELG. Begriff der Nebenkosten. 186

Assurance-maladie / Krankenversicherung

22. Art. 14 Abs. 1 KUVG; Art. 4 BV. Karenzfrist bei Schwangerschaft. Zulässigkeit, Gleichbehandlung von Mann und Frau, Prinzip von Treu und Glauben. 192

Allocations pour perte de gain / Erwerbssersatzordnung

54. Art. 5 LAPG, art. 1^{er} al. 1 RAPG. Condition de l'activité minimale de quatre semaines pour avoir droit à une allocation en tant que personne exerçant une activité lucrative. 401

Assurance-chômage / Arbeitslosenversicherung

53. Art. 13 und 14 AVIG. Beitragszeit und Befreiung von der Erfüllung der Beitragszeit: Kumulation der entsprechenden Ansprüche ? 396

Allocations familiales cantonales / Kantonale Familienzulagen

23. Art. 8 al. 2 let. a LAFC. Concours de droit entre parents mariés travaillant tous deux à plein temps. 202

55. Art. 1, Art. 2 Abs. 2 und Art. 22 FZG. Begriff der Nichterwerbstätigkeit. 404

Procédure et juridiction administrative Verwaltungsrechtspflege

Langue de la procédure / Verfahrenssprache

24. Art. 36 ff. VRG. Die Stadt Freiburg ist eine zweisprachige Gemeinde: Französisch und Deutsch sind Amtssprachen. 208

Contenu de la décision / Inhalt des Entscheides

56. Art. 66 litt. a CPJA. Obligation pour une autorité collégiale (in casu CMA) d'indiquer sa composition. 408

Indemnité de partie / Parteientschädigung

57. Art. 85 Abs. 2 lit. f Satz 3 AHVG. Parteientschädigung im Bereiche der AHV: Bundesrecht - kantonales Recht.
Art. 148 VRG, Art. 85 Abs. 2 lit. a AHVG. Einsprache bloss hinsichtlich der Bemessung der Parteientschädigung. Bundesrechtswidrigkeit dieses Rechtsmittels im Bereiche der AHV. 410

Assistance judiciaire gratuite / Unentgeltliche Rechtspflege

58. Art. 142 CPJA. Indigence d'une personne. Prise en considération du devoir d'assistance et d'entretien du droit de famille. 414

Voir aussi n^{os} / Siehe auch Nrn. 16, 35, 36, 37, 42, 43, 44

Bibliographie / Literaturanzeigen

- Gabriel Rumo*, Die Liegenschaftsgewinn- und die Mehrwertsteuer des Kantons Freiburg 417

SOMMAIRE/INHALTSVERZEICHNIS

Répertoire par articles / Gesetzesregister	X
Abréviations / Abkürzungen	XX
Avant-propos / Vorwort	1
Articles / Abhandlungen	
<i>Paul-Henri Steinauer</i> La fixation de la contribution d'entretien due aux enfants et au conjoint en cas de vie séparée	3
<i>Franz Riklin</i> Zur Organisation der Strafverfolgungs- und Anklagebehörden in einer künftigen Freiburgischen Strafprozessordnung	20
<i>Gilbert Kolly</i> Anordnung der Beugehaft: Entscheid über eine strafrechtliche Anklage im Sinne der EMRK ?	27
<i>Denis Loertscher</i> La nouvelle procédure administrative fribourgeoise	101
<i>Jacques Ducarroz</i> La nouvelle juridiction administrative fribourgeoise	135
<i>Pascal Terrapon</i> Quelques considérations sur le Tribunal des baux en procédure fribourgeoise	223
<i>Roland Henninger</i> Die Erteilung von humanitären Bewilligungen an Asylbewerber - Ein Überblick	299

Jurisprudence / Rechtsprechung

Droit civil et procédure civile

Zivilrecht und Zivilprozessrecht

1. *Aufsichtsbehörde über das Grundbuch* - Art. 13 und 14 EGG.
Überprüfung des vom Notar eingereichten Verzeichnisses der
vorkaufsberechtigten Verwandten durch den Grundbuchverwalter;
Ausübung des Vorkaufsrechts durch eine Gemeinde. 37
2. *Autorité de surveillance du registre foncier* - Art. 38 LMC.
Compétence du géomètre pour instrumenter un acte authentique
modifiant une restriction légale directe à la propriété. 41
3. *Cour d'appel* - Art. 1 et 16 CO, art. 193 CPC. Conclusion du
contrat; forme écrite; aveu judiciaire. 43
4. *Appellationshof* - Art. 33 alt NG, Art. 41 OR, Art.24 NG.
Zivilrechtliche Haftung des Notars. 47
5. *Autorité de surveillance du registre foncier* - Art. 218 CO.
Application en cas de réunion parcellaire volontaire au sens de
l'art. 82 LAgr. 59
6. *Cour civile* - Art. 336c let. c et art. 324a CO. Congé pendant la
période de protection; obligations des parties à l'expiration de celle-
ci. Droits de l'employée empêchée de travailler en raison d'une
grossesse. 61
7. *Appellationshof* - Art. 10 und 60 GG, Art. 4 und 130 ZPO.
Ausübung eines Rückkaufsrechts auf einem Grundstück durch
eine Gemeinde; Behauptungslast der Parteien. 64
7a. Bundesgericht - Urteil vom 30. September 1991 über die
staatsrechtliche Beschwerde. 67
7b. Bundesgericht - Urteil vom 30. September 1991 über die
Berufung. 71
8. *Président du Tribunal des baux à loyer de la Sarine* - Art. 21
LTBL, art. 83 LP. Compétence pour connaître d'une action en
libération de dette portant sur le remboursement d'un dépôt de
garantie fourni dans le cadre d'un contrat de bail. 74
9. *Tribunal des baux à loyer de la Sarine* - Art. 21 LTBL.
Compétence pour connaître d'une demande reconventionnelle en
réduction du loyer en relation avec une demande en validation d'une
hausse de loyer. 76

10.	<i>Tribunal des baux à loyer de la Sarine</i> - Art. 25 et 32 LTBL, art. 117 CPC. Sûretés pour les dépens présumés dans les procédures devant le tribunal des baux à loyer.	78
	10a. <i>Tribunal fédéral</i> - Arrêt du 19 juillet 1991.	80
11.	<i>Appellationshof</i> - Art. 352, 366, 368 und 379 ZPO. Kein Rechtsmittel an das Kantonsgericht gegen die Vollstreckung einer Pächterausweisung.	81
12.	<i>Cour civile</i> - Art. 39 LJP. Octroi de l'assistance judiciaire devant la juridiction des prud'hommes et représentation d'une partie par un avocat.	84
25.	<i>Cour civile</i> - Art. 602 et 635 CC. Cession d'une part successorale et qualité pour demander la désignation d'un représentant de la communauté héréditaire.	243
26.	<i>Président du Tribunal civil de la Sarine</i> - Art. 837 ch. 3 CC. Inscription provisoire d'une hypothèque légale des artisans et des entrepreneurs sur un immeuble, propriété d'une commune, comprenant pour partie des locaux réservés à l'usage de la collectivité publique.	244
27.	<i>Président du Tribunal civil de la Sarine</i> - Art. 837 ch. 3 et 839 al. 2 CC. Hypothèque légale des artisans et des entrepreneurs requise par un architecte. Calcul du délai de trois mois.	246
28.	<i>Autorité de surveillance du registre foncier</i> - Art. 125 et 126 CPC, art. 965 CC. Changement de propriétaire après l'inscription provisoire d'une hypothèque légale des artisans et des entrepreneurs; qualité pour défendre à l'action en vue de l'inscription définitive; pouvoir de contrôle du conservateur.	248
29.	<i>Président du Tribunal civil de la Sarine</i> - Art. 257d CO, art. 368 CPC, art. 12 LP. Nullité de la résiliation; renonciation au caractère portable de la dette.	250
30.	<i>Président du Tribunal des baux à loyer de la Sarine</i> - Art. 274d CO, art. 32 LTBL et art. 2 ACE du 26 juin 1990 d'exécution des dispositions du Code des obligations relatives au bail à loyer. Pas d'application par analogie de l'art. 32 al. 2 LTBL à la procédure devant la commission de conciliation.	253
31.	<i>Cour d'appel</i> - Art. 61 al. 2 LCR. Défaut de la relation d'illicéité.	255
32.	<i>Cour de cassation civile</i> - Art. 10 CPC. Langue du procès; pas de recours cantonal contre la décision du président du tribunal en cas de contestation sur la langue du procès.	258

33. *Cour civile* - Art. 87, art. 88 et art. 138 CPC. Jonction de causes et suspension du procès. 259
34. *Président de la Cour civile* - Art. 111 al. 4 CPC. Procédure causée par le comportement abusif de la partie gagnante. 262

Droit pénal et procédure pénale

Strafrecht und Strafprozessrecht

13. *Cour de cassation pénale* - Art. 148 CP. Escroquerie dans l'achat à crédit de véhicules automobiles d'occasion. 86
14. *Chambre d'accusation* - Art. 21 ch. 5 CPP. Conditions d'application et nature des arrêts coercitifs. 89
- 14a. *Tribunal fédéral* - Arrêt du 30 octobre 1991. 91
35. *Strafkassationshof* - Art. 58 Abs. 4 StGB. Kriterien für die Festsetzung der Ersatzforderung. 266
36. *Strafkassationshof* - Art. 100 und Art. 100 bis StGB. Arbeitserziehungsanstalt; Verzicht bei Missverhältnis zwischen der Dauer der Massnahme und der Dauer der verwirkten Strafe und bei erfolgreicher Betreuung während der Untersuchungshaft. 269
37. *Cour de cassation pénale* - Art. 177 CP. "Crapaud". 275
38. *Strafkassationshof* - Art. 36 StPO. Form der Einvernahme einer Person, die bezüglich verschiedener Straftaten je nachdem Anzeiger, Zivilkläger oder Zeuge ist; Belehrung über Partei- und Zeugenpflichten zu Beginn der Hauptverhandlung. Art. 191 und 192 (alt) StGB. Begriff des Pflegekindes. 277
- 38a. *Bundesgericht* - Urteil vom 19. Juni 1992 über die staatsrechtliche Beschwerde. 281
- 38b. *Bundesgericht* - Urteil vom 21. August 1992 über die Nichtigkeitsbeschwerde. 285
39. *Cour de cassation pénale* - Art. 100 ch. 4 LCR et art. 32 CP. Licéité et proportionnalité du contrôle de la vitesse au moyen d'un radar mobile. Art. 30 ch. 4 et art. 37 ch. 1 CPP, art. 4 Cst. Disparition de l'enregistrement vidéo qui a servi au contrôle de la vitesse et droit d'être entendu. 288
- 39a. *Tribunal fédéral* - Arrêt du 22 juillet 1992. 291
40. *Cour de cassation pénale* - Art. 31 ch. 8 et art. 38 ch. 4 CPP. Consignation au procès-verbal et dernier mot du prévenu. 293

Poursuite pour dettes et faillite
Schuldbetreibung und Konkurs

15. *Chambre des poursuites et faillites* - Art. 256 al. 1 LP.
Nature et conditions de la vente de gré à gré. 96
41. *Chambre des poursuites et faillites* - Art. 65 et 66 LP.
Notification d'un commandement de payer au domicile juridique
d'une société anonyme. 294
42. *Chambre des poursuites et faillites* - Art. 243 al. 2 LP.
Vente aux enchères publiques ou vente de gré à gré. 296

Droit administratif
Verwaltungsrecht

Police des étrangers / Fremdenpolizei

43. Art. 114 al. 1 litt. a CPJA. Recours contre une décision d'un
département.
Art. 12 al. 2 OLE in fine. Exemption du contingentement.
Art. 4 LSEE. Autorisation de séjour; balance des intérêts en
présence. 317

Exécution des peines et mesures / Straf- und Massnahmenvollzug

45. Art. 55 al. 2 CP. Expulsion différée à titre d'essai; chances de
réinsertion du condamné. 324

Ecole et formation / Schule und Ausbildung

44. Art. 9 al. 2 et 27 LS. Changement de cercle scolaire pour des motifs
religieux. 322

*Aménagement du territoire, protection de l'environnement /
Raumplanung, Umweltschutz*

46. Art. 9 et 31 LPE, art. 22 et 24 LAT. Remblayage d'une gravière et
décharge. Nécessité d'une planification. 327
47. Art. 24 RPG, Art. 31 USG. Wiederauffüllung einer Kiesgrube;
Planung und Errichtung einer Abfalldeponie. 335
48. Art. 9 al. 1 litt. a OTD. Décharge. Matériaux d'excavation et de
déblais non pollués.
Art. 31 al. 2 OTD. Décharge. Dispense au volume minimum de
100'000 m³. 342

Circulation routière / Strassenverkehrsrecht

16. Art. 16 al. 2 et 34 al. 3 LCR, art. 31 al. 2 OAC.
Retrait du permis de conduire ou simple avertissement ? Inattention
lors d'un changement de voie de circulation. 171
50. Art. 16 al. 3 litt. b, 17 al. 1 litt. b et 31 al. 2 LCR, art. 33 al. 2 OAC.
Contrôle de vitesse par un véhicule de police sans enregistreur
étalonné. Relation avec le jugement pénal. 350
51. Art. 30 VZV. Führerausweisentzug. Begehren um Verschiebung
des Entzugstermines. 355

Réclames / Reklamewesen

49. Art. 3, 4 et 15 LRec, art. 153, 154 et 155 LCo, art. 76 CPJA.
Qualité pour recourir de la commune en matière de réclame;
autonomie communale. 345

Droit fiscal
Steuerrecht

*Impôt sur les gains immobiliers et la plus-value / Liegenschaftsgewinn-
und Mehrwertsteuer*

52. Art. 49 ff. StG. Begriff des Grundstücks im Sinne dieser
Bestimmungen (in casu Fahrnisbaute). 359

Impôt communal sur les chiens / Hundesteuer einer Gemeinde

53. Art. 24 LICP. Base légale. Approbation du règlement communal. 366

*Impôt spécial sur les immeubles appartenant aux sociétés, associations
et fondations / Besondere Besteuerung der Immobilien von
Gesellschaften, Vereinen und Stiftungen*

54. Art. 5 LIS. Exonération de l'impôt au taux complémentaire. 371

Droit fiscal pénal / Steuerstrafrecht

17. Art. 164 LIC. Cette disposition est inconstitutionnelle dans la
mesure où elle prévoit que les héritiers encourent une sanction
pénale pour la soustraction commise par le défunt (revirement de
jurisprudence). 175

Contributions causales / Kausalabgaben

18. Taxe de raccordement aux canalisations publiques. Répartition du coût de construction des canalisations en fonction de la surface du bien-fonds ou de la surface brute utilisée. 181
19. Taxe annuelle d'épuration des eaux. Répartition du coût annuel d'entretien et d'exploitation des installations d'évacuation et d'épuration des eaux en fonction de la quantité d'eau consommé et de la surface construite et aménagée des immeubles.
Art. 133 CPJA. En matière de contributions publiques, le paiement des frais de procédure ne peut être exigé de la collectivité publique. 188

Voir aussi n^{os} / Siehe auch Nrn. 21, 22, 23.

Droit des assurances sociales Sozialversicherungsrecht

Assurance-vieillesse et survivants / Alters- und Hinterlassenenversicherung

55. Art. 39 al. 1 LAVS, art. 55^{quater} al. 1 RAVS. Conséquence du dépôt hors délai d'une demande d'ajournement de rente. 378

Prestations complémentaires / Ergänzungsleistungen

56. Art. 3 al. 4 litt. e LPC, art. 9 al. 1 OMPC. Prise en charge des frais de traitement hors canton. 381

Allocations pour perte de gain / Erwerbssersatzordnung

20. Art. 3 EOG. Verwirkungsfrist. 202

Allocations familiales dans l'agriculture / Familienzulagen in der Landwirtschaft

57. Art. 11 al. 2 LFA, art. 47 al. 2 LAVS. Point de départ du délai de péremption d'un an pour la restitution d'allocations indues. 384

Allocations familiales cantonales / Kantonale Familienzulagen

58. Art. 6 LAFC (ancien droit). Concours de droit: droit cantonal / droit fédéral. 388
59. Art. 40 FZG. Beschwerdelegitimation des Arbeitgebers gegen die Verweigerung der Nachzahlung nicht bezogener Zulagen.
Art. 13 FZG. Nachzahlung nicht bezogener Zulagen. Kenntnis des anspruchsbegründenden Sachverhalts. 392

Voir aussi n^{os} / Siehe auch Nrn. 21, 24.

Procédure et juridiction administrative Verwaltungsrechtspflege

Représentation des parties / Parteivertretung

21. Art. 14 Abs. 2 VRG. Der Rechtsanwalt, der kein freiburgisches Patent besitzt, bedarf zur Vertretung einer Partei vor dem Verwaltungsgericht in Sozialversicherungs- und Steuersachen keiner besonderen Bewilligung. 205

Voies de droit / Rechtsmittel

23. Contributions causales. Recours préalable au préfet contre les décisions communales. 214
24. Allocations familiales cantonales. Plus de soumission préalable d'un différend à une instance d'arbitrage. 220
60. Art. 114 al. 1 litt. a et 116 al. 1 CPJA. Conditions pour qu'une décision d'un service soit susceptible d'un recours direct au Tribunal administratif. 397

Frais de procédure et indemnité de partie / Verfahrenskosten und Parteientschädigung

22. Art. 131 Abs. 1 sowie 137 Abs. 1 und 138 Abs. 2 VRG. Kostenauflegung und Parteientschädigung bei einer teilweisen Anerkennung der Beschwerdebegehren.
Art. 133 VRG. Begriff der Vermögensinteressen.
Art. 127 und 146f. VRG, Art. 1 ff. des Tarifes vom 17. Dezember 1991 der Verfahrenskosten und Entschädigungen in der Verwaltungsjustiz.
Begriff und Festsetzung der Verfahrenskosten.
Art. 139 VRG. Parteientschädigung des obsiegenden Gemeinwesens in abgaberechtlichen Streitigkeiten. 206

Voir aussi n^o / Siehe auch Nr. 19.

Voir aussi n^{os} / Siehe auch Nrn. 43, 49, 59.

Bibliographie / Literaturanzeigen

- Jean-Marc Vionnet, Impôt sur les gains immobiliers et la plus-value (Fiches juridiques suisses).* 400